

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

XI^e SÉRIE
TOME XCVI
Année 2023



ACADÉMIE DE NÎMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2024

TABLE DES MATIÈRES

I - SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER 2023

Alain AVENTURIER, secrétaire perpétuel	
Allocution de bienvenue	7
Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard	
Allocution	11
Bernard CAVALIER, président sortant	
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2022	17
Anne HÉNAULT, présidente de l'Académie	
Quelques pas sur les chemins de l'Intelligence Artificielle	25
Francine CABANE, membre résident	
Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne, un Nîmois engagé dans l'histoire universelle	41

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2023

Bernard CAVALIER, membre résident :	
Plaidoyer pour la corrida	71
Frédéric AURIOL, membre correspondant, et Hélène DERONNE, membre résident :	
La fin de vie a-t-elle besoin d'une nouvelle loi ? Échanges	89
ANNEXE - Jacques BRINGER,	
Synthèse des arguments pour et contre la proposition d'une nouvelle loi sur la fin de vie. Rencontres citoyennes	102
Christophe TEISSIER, membre correspondant :	
L'évolution du traitement judiciaire du terrorisme aux XX ^e et XXI ^e siècles	109
Christian FELLER, membre correspondant :	
Agriculture, sol et changement climatique	125
Claire TORREILLES, membre correspondant :	
Jean-Julien Trélis (1757-1831), fondateur de l'Académie sous le Consulat et l'Empire	145

Jean RIBSTEIN, membre correspondant :	
John Locke un passeur de passage en Languedoc (1676-1678)....	171
Gabriel AUDISIO, membre résidant :	
Le bras de saint Sébastien d'Alsace à Avignon (1525-1529).....	189
Jean-Marie MERCIER, membre correspondant :	
Auguste Chabaud (1882-1955). Une vie à écrire ou le roman d'un peintre en écriture.....	207
Théa PICQUET, membre non résidant :	
L'art de gouverner selon Machiavel. Réflexions	233
Carol IANCU, membre non résidant :	
Les combats de l'historien Jules Isaac (1877 – 1963).....	261
Groupe de réflexion « Défis et enjeux contemporains »	293
Bernard CAVALIER, membre résidant :	
Penser les défis mondiaux contemporains et leurs enjeux.....	295
Luc SIMULA, membre résidant :	
Des défis et enjeux multidimensionnels : l'exemple du réchauf- fement climatique global	301
Michel BELIN, membre résidant :	
Le droit au secours de la Planète	307
Jean-Marc BEYNET et Christian FELLER, membres correspondants :	
De la COP 21 (Paris, 2015) à la COP 28 (Dubai, 2023).....	314
Hommage à Gaston Boissier à l'occasion du Bicentenaire de sa naissance 1823-2023	325
Micheline POUJOLAT, membre résidant :	
Gaston Boissier, une vie, une rencontre au fil d'archives.....	327
Francine CABANE, membre résidant	
Gaston Boissier et Nîmes	338
Sylvie FRANCHET D'ESPÈREY, membre résidant	
Gaston Boissier, une oeuvre	354

III – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Composition du Bureau pour l'année 2023	371
Membres d'honneur et membres honoraires.....	372
Membres résidants	374
Membres non résidants	377
Membres correspondants	380
Académies, Société savantes et organismes correspondants	385

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de Nîmes – 2024

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER 2023

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Alain AVENTURIER

Secrétaire perpétuel

Madame la Préfète,
Monsieur le représentant de Monsieur le Maire,
Monsieur le représentant de Madame la présidente du Conseil départemental du Gard,
Monsieur le représentant du Président de Nîmes Métropole,
Monsieur le président de la Chambre de l'instruction représentant Monsieur le Premier président de la Cour d'appel de Nîmes,
Monsieur le Général commandant le groupement de gendarmerie du Gard,
Monseigneur, évêque de Nîmes, Uzès et Alès,
Madame la présidente du Conseil presbytéral de l'Église protestante unie de Nîmes,
Monsieur le président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier,
Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier,
Madame la présidente de l'Académie de Nîmes,

Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

En 1682, Louis XIV approuva, par lettres patentes, l'organisation de l'Académie nîmoise et accorda aux académiciens les honneurs et privilèges de l'Académie française.

Les historiens de Nîmes parlent de l'importance de l'Académie dès son origine. Les séances étaient consacrées à écouter les lectures que les membres faisaient à partir de leurs recherches. De plus, l'Académie de Nîmes donnait des fêtes publiques.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour la séance solennelle publique de l'Académie. Festive ? Je ne sais. En tout cas, traditionnelle. Les académiciens, une fois l'an, s'adressent aux représentants de la cité, à commencer par vous, Madame la Préfète.

Si les membres des organisations judiciaires, civiles, religieuses, militaires nous font l'honneur de leur présence, c'est assurément qu'ils partagent le goût du savoir et de l'éloquence.

Veiller à la pureté de notre langue, protéger notre patrimoine en ce qu'il a de plus précieux et de plus rare, voilà une mission noble qui est loin d'exclure un regard tourné vers l'avenir : numérisation des mémoires, filmographie des communications, libre accès à ces dernières, site web, les moyens techniques ne sauraient être ignorés. Quant aux communications, elles exploitent les thèmes les plus contemporains des recherches en tous domaines.

Notre Académie entre dans sa 341^e année. Malgré son grand âge et l'héritage culturel que nous avons reçu, une place est laissée à la réflexion qu'exige notre époque tumultueuse. L'Académie ne saurait ignorer les questions de son temps. À sa manière, à son rythme, elle pense et communique.

Recherches historiques, mais aussi contemporaines sur le passé au sujet duquel beaucoup de révélations sont encore à attendre, mais aussi réflexion ouverte sur l'avenir, voilà ce que l'on peut attendre de ses membres, tous de formations différentes, d'expériences professionnelles

variées, conscients de leur responsabilité et honorés d'avoir été élus par leurs pairs, mais aussi tournés vers un futur aussi riche qu'incertain.

Ainsi notre Académie sera-t-elle éternelle, répondant pour cela à la devise de l'Académie des bords de Seine : « À l'immortalité ».

Madame la Préfète, je vous remercie à nouveau d'assurer la présidence de cette séance.

ALLOCUTION

de Madame Marie-Françoise LECAILLON

Préfète du Gard

Seul le prononcé fait foi

Introduction

C'est un honneur pour moi de vous retrouver pour cette séance publique qui inaugure l'année académique 2023. Je souhaite remercier Monsieur Alain Aventurier, Secrétaire perpétuel de l'Académie, et Madame Anne Henault, sa présidente, pour l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Le préfet Didier Lauga vous avait parlé de fraternité dans son discours de 2019. Moi-même, j'ai abordé l'égalité lors de l'inauguration de l'année académique en 2022. Il me semblerait alors juste de choisir cette année la liberté, et de conclure ainsi le triptyque de notre devise républicaine.

Annonce du sujet

Cette valeur, la liberté, nous semble si profondément acquise, présente et élémentaire, que chaque transgression, même justifiée par des intérêts supérieurs, paraît intolérable.

On ne réfléchit pas de façon abstraite à la liberté, définie au contraire par tout ce qui s'oppose à elle. Comme l'écrit le juriste Guy Carcassonne

dans le *Guide Républicain, L'idée Républicaine Aujourd'hui*, en 2004, « c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens, que ma liberté est limitée par le respect de la leur, et leur liberté limitée par le respect de la mienne ».

Problématique

La liberté demeure donc une notion transitive : la liberté absolue n'existe pas. Le libéralisme, comme valeur, se heurte alors à la nécessité qui incombe aux pouvoirs publics de protéger la liberté.

Et c'est le paradoxe de la liberté : la loi doit fixer ses limites afin de lui trouver un juste équilibre. L'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (DDHC) énonce bien que « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. »

Annonce du plan

Une liberté sans bornes conduit à la loi du plus fort comme une égalité parfaite nie toute forme de liberté.

1. La liberté revêt plusieurs formes

Dans *L'Esprit des Lois*, Montesquieu écrit « il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations, et qui ait frappé les esprits de tant de manières, que celui de liberté ».

C'est bien la raison qui nous pousse à parler des libertés.

1.1. Les libertés sont d'abord individuelles

Les libertés fondamentales sont garanties par notre Constitution. Celle-ci, en assurant la sécurité, le respect de la personnalité et de l'intimité, les libertés d'opinion, de conscience, d'expression et de culte, permet l'autonomie du jugement individuel. C'est sur ce principe que repose la laïcité à la française, qui a imposé le respect de toutes les

croyances. Le radicalisme religieux semble aujourd'hui s'attaquer à ce principe. Pourtant, il ne faut pas perdre de vue que le modèle de laïcité français constitue à bien des égards un progrès démocratique. Il a permis de dépasser les conflits entre les communautés religieuses menés en cette terre d'Occitanie par l'absolutisme de l'État monarchique.

Dès lors, l'État n'est plus hostile à la religion, mais au contraire tolérant et neutre avec tous les cultes : pour n'en privilégier aucun, il les reconnaît tous.

Par ailleurs, il convient de distinguer les libertés publiques et les libertés fondamentales. **Les libertés publiques** sont des libertés reconnues à chacun, encadrées et protégées par la loi, garanties par l'État. La protection spécifique dont elles bénéficient existe même à l'égard des pouvoirs publics. Parmi elles, et cette liste n'est pas exhaustive, on pourrait citer les libertés de la pensée, les libertés à l'autonomie ou encore à l'éducation.

1.2. Les libertés sont aussi collectives

Dans leur majorité, les libertés collectives ont été acquises à partir du milieu du XIX^e siècle, avec le développement de la démocratie moderne. Leur acquisition a donné lieu à des combats parfois violents et passionnés entre les partis politiques et les classes sociales.

Parmi ces libertés collectives, on pourrait évoquer une liberté politique, le droit de vote, qui se modifie profondément au XX^e siècle avec l'extension du suffrage aux femmes en 1946.

On n'imaginerait pas en France aujourd'hui une société où les femmes seraient exclues des suffrages. « L'Amérique a fait de moi une artiste, disait Joséphine Baker, mais la France a fait de moi une femme libre. » On a pu dire de nous, Français, que nous avons « inventé la liberté ». Nous avons été des modèles, et ce modèle a été copié dans le monde entier.

C'est cette liberté durement acquise, représentée en 1830 par Delacroix portant le bonnet phrygien et tenant le drapeau tricolore, que nous devons chérir. Oui, nous appartenons à un pays où « la liberté guide le peuple ».

2. Les libertés, pour être préservées, doivent être encadrées

2.1. Le maintien de l'ordre public nécessite parfois de limiter certaines libertés

Pourtant, cette liberté peut sembler, parfois et pour certains de nos concitoyens, entravée.

Si elle l'est, c'est par la nécessité du maintien de l'ordre public. L'action de l'État cherche toujours à concilier la liberté avec le droit à la sécurité, à la santé, en respectant et en faisant respecter les droits de chacun.

Qu'il s'agisse de l'état d'urgence suite aux dramatiques attentats de 2015, ou de l'état d'urgence sanitaire suite à la crise COVID, l'intérêt général guide notre effort. C'est parce que la valeur de liberté n'engage pas que l'individu, mais interroge la liberté propre à chaque individu dans son rapport aux autres que des mesures d'exception doivent parfois être prises. Ce fut le cas avec la liberté d'aller et venir, ou de commerce, pour lutter contre la propagation d'un virus dangereux pour la santé publique.

2.2. Le libertarisme et le libéralisme menacent les libertés

Le romancier William Golding, dans *Sa Majesté des mouches*, met en scène un avion transportant des adolescents ; il s'écrase sur une île déserte. Livrés à eux-mêmes, ces adolescents se séparent en deux groupes : celui qui reproduit les principes démocratiques et celui qui revient à une violence tribale où l'égoïsme individuel écrase la liberté collective. C'est cette régression sociale à laquelle nous risquons d'être conduits si un individualisme sans frein prend le pas sur l'intérêt collectif.

Une première tentation serait de remettre en cause la notion d'État. Or les libertés individuelles ou collectives sont inséparables d'une organisation politique et institutionnelle qui conditionne leur existence. La République, c'est sa vocation, assure les conditions d'existence et de respect des libertés. La société organisée, dotée d'une identité propre, peut ainsi définir un intérêt supérieur, et parfois opposé aux égoïsmes partisans.

Aujourd'hui, la pertinence de l'intérêt général perdue entre autres grâce à la rénovation du cadre de consultation des citoyens. La convention citoyenne pour le climat ou, plus récemment, le Conseil national pour la refondation illustrent ces avancées.

Une seconde tentation serait de tendre vers un libéralisme nuisible à l'intérêt collectif. Laisser à la disposition des individus un espace de liberté sans limite compromettrait les garanties collectives. Si le droit de grève, constitutionnellement reconnu, empêche le citoyen de circuler, il contrevient à la liberté des citoyens.

Les Gardois se sont récemment heurtés, à la faveur de mouvements sociaux d'ampleur, à ce genre d'obstacles. Nous gardons en mémoire le blocage des ronds-points durant les manifestations dites « des gilets jaunes », et les difficultés à se déplacer, ou les pénuries de carburants à la suite du blocage des raffineries.

La recherche de l'équilibre dans l'exercice de ce droit de grève, fondamental et nécessaire, est le quotidien du représentant de l'État. Selon les cas, cela peut passer par des restrictions géographiques de ces libertés. Nous avons par exemple dû limiter dans l'espace les manifestations des pro-corridas. Ces dispositions ont permis la confrontation des idées et à chacun de faire entendre sa voix, en limitant les risques de débordements. Cela peut aussi se matérialiser par des réquisitions pour garantir la continuité du service public.

3. L'organisation de l'État garantit les libertés

3.1. La liberté, au-delà d'une notion, est le pivot de notre société

La liberté doit donc s'apprécier au regard du bénéfice collectif, plus qu'en fonction de la contrainte individuelle. D'autant que ce qui nous contraint collectivement peut nous protéger individuellement. La loi qui, depuis 2007, interdit de fumer dans tous les lieux, fermés et couverts, accueillant du public impose une contrainte protectrice pour les citoyens.

Inversement d'ailleurs, l'évolution de la norme sociale peut aussi s'opérer au bénéfice de l'individu. Le choix doit néanmoins toujours être encadré et contrôlé par la représentation nationale, sous la vigilance du juge. Là encore, la liberté et la tolérance sont des piliers essentiels du vivre ensemble. Elles sont à la fois un idéal et un expédient. Avec la loi sur le mariage pour tous, la France est devenue le 17 mai 2013 le 9^e pays européen et le 14^e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel, ouvrant de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession au nom des principes d'égalité et de partage des libertés.

On prête à Saint-Just la phrase « pas de liberté pour les ennemis de la liberté ». Il faut pouvoir protéger chacun des dérives vers lesquelles une liberté absolue, ou son absence, conduiraient. Nous évoquions plus haut la Marianne guidant le peuple de Delacroix. N'oublions jamais que cette liberté a manqué disparaître pendant la Terreur.

Conclusion

« Il n'est point de bonheur sans liberté, disait Périclès, ni de liberté sans courage. » Parce que c'est avec courage que l'on doit préserver nos libertés, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'entreprendre, c'est avec force que l'on doit lutter, plus que jamais dans ces temps troubles où l'actualité, nationale et internationale, nous rappelle sans cesse que la liberté n'est jamais acquise, éternelle et immuable.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACADEMIQUES DE L'ANNEE 2022

Bernard CAVALIER
Président sortant

Madame la Préfète,
Mesdames et Messieurs,
chers amis.

C'est à moi que revient le redoutable honneur de faire la synthèse des activités et travaux de notre Académie au cours de l'année écoulée. Honneur, car les membres de notre compagnie en demandant à leur ancien président d'accomplir cette tâche, lui marquent ainsi une confiance qui l'honore. Redoutable, car il s'agit d'un exercice périlleux où l'exhaustivité tournerait rapidement au pensum pour les auditeurs et où il faut tout à la fois en dire suffisamment pour être assez informatif, sans pour autant tomber dans un trop qui lasserait rapidement l'auditoire le plus bienveillant. Je vais donc me lancer dans l'aventure en espérant que la fin de mon propos soit pour vous plus une surprise qu'un soulagement.

Première satisfaction pour nous : toutes nos séances ont pu cette année se dérouler dans l'hôtel de notre Académie, rue Dorée. Lors de notre première séance de janvier 2022, le président Michel Belin remerciait Monsieur le Maire de Nîmes Jean-Paul Fournier d'avoir mis gracieusement à notre disposition l'auditorium du Carré d'Art pendant toute la période où, pour des raisons sanitaires, nous ne pouvions nous réunir dans nos locaux de la rue Dorée.

Qu'il me soit ensuite permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés. Jean-Marie de Bermond de Vaultx, membre correspondant. Juriste de formation, il avait été élu en 2014. Yvon Pradel, membre résidant. Il siégeait très régulièrement parmi nous le vendredi tant que son état de santé le lui a permis. Il était connu de tous. Notre confrère Daniel-Jean Valade lui a rendu hommage au moment de sa disparition. Les Nîmois de ma génération savent combien il a participé à leur découverte du théâtre.

Quatre confrères ont démissionné, tous ont accédé à l'honorariat. Il s'agit de René Chabert et Guilhem Fabre qui furent l'un et l'autre président, de Vanessa Ritter très investie dans le fonds Filleron Lorin et de Charles Puech longtemps trésorier de notre compagnie, tâche ingrate qu'il accomplit avec compétence, mais également avec l'indéfectible humour et la courtoisie qui le caractérise. Nous espérons tous voir ces confrères fréquenter encore longtemps l'hôtel de notre Académie.

Il y a aussi des moments de joie. Je veux parler de la réception de nouveaux académiciens et de nouveaux membres correspondants. En 2022, 7 personnalités ont ainsi été discernées.

- Un nouvel académicien résidant en la personne de Luc Simula, professeur d'Économie et chercheur en didactique des sciences économiques et sociales, au fauteuil de Jean Matouk.

- Deux académiciens non résidants : Théa Piquet, professeur émérite d'Italien des universités de Provence, au fauteuil de Robert Chalavet qui a accédé à l'honorariat et Xavier Gutherz, professeur émérite des Universités, archéologue spécialiste des interactions entre l'homme et le milieu naturel, au fauteuil de Robert Sauzet.

- Nous avons également eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres correspondants : Yann Cruvellier, fondateur et directeur de la maison d'édition Alcide, Alain Delage, écrivain régionaliste dont les ouvrages ont été particulièrement mis en lumière par Monsieur le Préfet Hugues Bousiges, Jean Ribstein, professeur des universités en médecine interne, et Christophe Teissier, magistrat et grand bibliophile spécialiste en bio-bibliographie de Nîmes et du Gard.

Enfin, nous allons accueillir au cours de l'année trois nouveaux académiciens qui ont été récemment élus. Il s'agit de Madame Sylvie Franchet d'Espèrey, professeur émérite des universités, latiniste, au fauteuil de Brigitte Maurin-Farelle, de Monsieur Michel Jas, pasteur

théologien et historien au fauteuil de Jean-Pierre Gardelle, comme membres résidants et de Monsieur Laurent Stéfanini, diplomate actuellement ambassadeur de France à Monaco au fauteuil de Jacques Boissonnas, comme membre non résidant.

Je serais incomplet si j'omettais de signaler que notre consœur Michèle Pallier a été élue correspondante de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier.

Est maintenant venu le moment de parler « boutique » ou, comme disait l'une de mes grands-tantes, « de parler de nos affaires ». Je vais dire à présent quelques mots de nos séances administratives. Nous en avons traditionnellement 2 par an. Cette année n'a pas échappé à cette règle. Au cours de ces séances, nous avons pris quelques décisions visant à améliorer notre fonctionnement interne en clarifiant certaines de nos pratiques. Cela a concerné tant notre mode d'élection des membres ordinaires que le fonctionnement de certaines de nos commissions, en particulier le fonctionnement de la commission des publications. Nous avons également décidé d'accueillir parmi les membres du jury qui attribuent les prix délivrés par l'Académie, nos confrères Michel Desplan, membre résidant, et Christophe Teissier, membre correspondant. Avec l'équipe déjà en place, ils doivent conduire une réflexion dont le but est de redéfinir l'attribution des prix délivrés par l'Académie et de réfléchir aux moyens à mettre en place pour leur rendre leur attractivité originelle.

Nous ne manquons pas par ailleurs de projets. Ils se mettent progressivement en place :

- Le premier est à l'initiative de notre confrère Gabriel Audisio en collaboration avec notre consœur Théa Piquet. Il s'agit de tisser des liens avec l'Académie de Vérone, ville dont je rappelle qu'elle est jumelée avec Nîmes.

- Le deuxième fait suite à une proposition de notre confrère Luc Simula. Un groupe de réflexion s'est constitué autour d'un thème d'une brûlante actualité puisqu'il s'agit pour ce groupe de conduire une réflexion croisée sur les enjeux mondiaux contemporains.

- Un troisième enfin est en train d'émerger sous la houlette de la commission du patrimoine dont le rapporteur est notre consœur Francine Cabane. Il s'agit de la mise en chantier d'un diagnostic du patrimoine végétal des faubourgs de Nîmes.

S'il y a des projets qui sont encore dans les limbes, d'autres sont largement passé au stade de la réalisation concrète. Je veux parler du second colloque international de l'Arc méditerranéen organisé conjointement par l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts Beït al-Hikma et les académies de Marseille, de Nîmes et du Var. Pour mémoire je rappelle que le premier colloque avait eu lieu à Nîmes en 2017. Le second colloque a eu lieu à Carthage en novembre 2022. Son thème était cette année : « Méditerranée occidentale : des liens millénaires à réinventer ». Notre commission Arc méditerranéen dont le rapporteur est notre consœur Hélène Deronne a largement contribué à la réussite de ce colloque. Cela, tant par son implication dans l'organisation pratique de cette manifestation que par la participation de nombreux Nîmois aux communications qui ont été données au cours de ce colloque. Ce succès a suscité chez les organisateurs le désir d'élargir l'Arc méditerranéen à d'autres académies du pourtour méditerranéen et de préparer un troisième colloque dans un horizon relativement proche.

Sans s'envoler vers des rives aussi lointaines, nos autres commissions s'activent et travaillent. Toutes sont utiles, mais deux de leurs réalisations sont susceptibles d'intéresser plus particulièrement la population nîmoise. L'une d'entre elles invite à une « Promenade dans les faubourgs ». Il suffit pour cela de vous rendre sur notre site Internet où vous trouverez des notices qui approfondissent la connaissance d'édifices remarquables repérés par le diagnostic patrimonial effectué par la Commission du patrimoine. Ainsi instruits, vous pourrez les revisiter avec d'autant plus de plaisir. Ce diagnostic a été présenté et fait l'objet d'une exposition au Carré d'Art il y a quelques années.

La deuxième est la traditionnelle ouverture de l'hôtel de l'Académie à l'occasion des Journées du patrimoine.

Malgré le départ de Vanessa Ritter, l'équipe qui autour de Jean-Michel Ott nettoie progressivement les 44 700 cartes postales anciennes du fonds Filleron-Lorin, poursuit cet important travail, pour le plus grand bénéfice de nombreux chercheurs.

Il m'est malheureusement impossible dans le temps imparti de poursuivre sur cette voie et de rendre compte de façon exhaustive du travail des commissions. Je ne peux qu'inciter les uns et les autres à aller consulter notre site. Vous serez étonnés et surpris par l'abondance et la richesse de ce que vous y trouverez.

Si les académiciens savent travailler, ils savent aussi prendre du bon temps.

Cette année, notre sortie Annuelle nous a conduits à Montpellier pour une visite de l'exposition « À l'Opéra chez les Despous » de l'hôtel de Cabrières-Sabatier d'Espeyran. Visite guidée et commentée par notre consoeur Sabine Teulon-Lardic qui captiva son auditoire. Cette visite fut suivie, après un délicieux repas pris en commun, par une visite guidée du Musée Fabre. Ce fut l'occasion de voir ou revoir de nombreuses œuvres du peintre Pierre Soulages, juste quelques jours avant sa disparition.

Bien entendu, nous nous sommes réunis régulièrement le plus souvent les vendredis. Cette année, outre notre séance solennelle du mois de février, nous l'avons fait 18 fois. Si l'on excepte les séances administratives et celles consacrées à l'accueil de membres ordinaires ou de membres correspondants, ces séances ont été l'occasion d'entendre 13 communications portant sur des thèmes très variés montrant s'il en était besoin l'éclectisme des compétences de nos membres.

Notre séance solennelle publique fut présidée par notre présidente d'honneur Madame Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard. Elle nous entretint à cette occasion de l'un des trois mots inscrits au fronton de nos bâtiments publics : l'égalité. Je fis moi-même part de quelques réflexions autour des épidémies qui ont dévasté la planète et c'est le président Michel Belin qui fit, COVID oblige, le compte rendu des travaux des années 2020 et 2021.

Que dire de nos séances ?

L'histoire fut comme toujours à l'honneur avec 6 communications étalées tout au long de l'année :

- Nicolas Cadène évoqua pour nous « Louis-Nathaniel Rossel, un Nîmois dans la commune ».

- Michel Jas nous parla de « François Graverol, un Nîmois au XVII^e siècle et la recherche concernant les cathares ».

- Histoire plus récente, Daniel-Jean Valade nous fit un exposé sur « Les 70 ans de la Féria de Nîmes ».

- Romain Daudet nous fit voyager dans le temps et l'espace puisqu'il nous conduisit jusqu'en Angleterre avec sa communication : « Dieu notre pays et roi, les druides rétablis de l'Angleterre géorgienne, essor et déclin d'une sociabilité (1781-2021) ».

- Michel Christol nous fit plonger au plus profond de nos racines avec sa communication sur « La naissance de Nemausus au XVIII^e siècle ».

- Enfin Francine Cabane nous parla d'un Nîmois dont la pensée s'est élevée à l'universalité : « Jean-Paul Rabaut-Saint-Étienne, un Nîmois engagé dans l'histoire universelle ».

À la frontière entre l'histoire et la théologie, Catherine Marès nous permit de suivre le parcours d'« Augustin de Carthage et d'Hippone, un palimpseste de cultures ».

Vous le savez tous, notre Académie a, entre autres fonctions, celle de défendre la langue française. Gabriel Audisio nous fit une communication où, s'appuyant sur l'exemple de diverses expressions couramment utilisées dans le langage courant, il nous montra combien finalement elle évolue avec le temps.

Les débats qui agitent notre monde ne furent pas ignorés avec Alain Penchinat et Gabriel Audisio :

- Le premier nous invita à reconsidérer un certain nombre de nos certitudes avec sa « Petite théorie de la complexité qui n'est peut-être pas complètement folle ».

- Le second, lui, avec pour l'occasion l'aide d'un complice en la personne de Didier Travier, nous invita à réfléchir sur un thème qui pourrait être le reflet d'un tournant culturel important de notre société avec cette interrogation dont nous avons débattu comme il se doit : « Vers la fin du débat ? ».

Au croisement de la théologie, la politique, la géopolitique et l'histoire Mohammed El Madhi Krabch et Pierre Mutin nous invitèrent à penser ou repenser nos relations avec le monde arabo-musulman :

- Le premier avec sa communication intitulée « Penser et repenser l'Islam dans la République ».

- Le second avec deux communications traitant du monde arabe, l'une portant sur « son fractionnement depuis son indépendance » et l'autre sur « La révolution algérienne de 2019 à nos jours ».

Communications qui auraient parfois pu servir d'introduction à celle que nous fit le philosophe Olivier Abel : « Faits et méfaits de l'humiliation ». Largement sous-estimée et trop peu interrogée philosophiquement, il nous montra combien il est urgent de la combattre et de la limiter.

Nous sommes à la fin de ce parcours, sans doute un peu cursif, de notre activité au cours de cette année. Il permettra cependant à chacun de se faire une idée de l'étendue de nos travaux. J'invite à nouveau ceux qui souhaiteraient en savoir davantage sur notre vie académique à se rendre sur notre site très informatif que notre secrétaire perpétuel, à qui je voudrais rendre ici hommage, fait vivre avec toute la compétence et le dynamisme que nous lui connaissons.

« L'ai-je bien descendu ? », telle fut la question que posa Cécile Sorel lorsque se termina la première de la revue « Vive Paris » en 1933, au Casino de Paris.

« Ai-je été assez concis ? ». C'est la question que je me pose à présent. Chacun d'entre vous a sa propre réponse à cette question. Je demande à ceux pour qui j'ai été dans le trop ou le trop peu de bien vouloir me pardonner, car si j'ai failli à cette tâche, le plus grave est que je l'ai fait de tout mon cœur, croyant bien faire.

Je vous remercie.

QUELQUES PAS SUR LES CHEMINS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Anne HENAULT
Présidente de l'Académie

Madame la Préfète,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Mon propos sera celui d'une « illectroniste », très proche du « Crétin digital », qui s'est risquée à jeter un premier regard circulaire sur une actualité numérique offensante.

Votre indulgence est grandement sollicitée.

HIER

Il y a de cela exactement cinq ans (donc un *lustre*, le *lustrum* des Romains qui sont nos ancêtres), Bernard Simon, dans cette même occasion, nous avait entretenu, je cite, « *de l'exercice de la raison et de l'un des moyens d'exercer sa raison : l'esprit critique ?* » (p. 28). De Descartes à Jean-Jacques Goldman, au cours d'une conférence limpide et d'une extrême largeur de vues, notre confrère avait examiné avec Bachelard, Régis Debray, Machiavel, Teilhard de Chardin, Jean Tirole, Nietzsche et enfin Aristote, ce qui favorise l'esprit critique, à savoir culture et curiosité comprise comme capacité d'étonnement, puis il en était venu, avec le sous-titre « Les oubliés de l'esprit critique », à ce qui était, peut-être, le discret mobile de tout ce développement. Sortant délibérément de l'entre-soi que crée une parole partagée par des

interlocuteurs d'une même classe d'âge et dans tous les milieux dotés d'une culture ainsi que d'une forme de vie en tous points comparables, il avait alors brièvement lancé ce vibrant questionnement, je cite : « *Qu'en est-il des 13-16 ans dont la maturité est en formation, mais qui passent quatre ou cinq heures {par jour} face à leur e-phone ou leur tablette ? À leur insu et à celui de leurs parents, ils sont soumis à des techniques de **brain hacking** (piratage de l'attention) qui utilisent neurosciences et algorithmes afin de rendre les utilisateurs dépendants avec, en dommage collatéral, la diminution des capacités d'attention continue* ».

En trois brefs paragraphes, notre confrère développait alors les menaces réelles qu'une consommation immodérée du Web faisait peser sur les cerveaux adolescents et/ou fragiles, puis il étendait sa réflexion aux dommages que cette nouvelle technologie, abordée à la sauvage, cause, de proche en proche, dans toutes les classes d'âge et dans tous les milieux, avant de conclure par une évocation des instances qui avaient commencé à lutter contre ces dangers.

Les craintes ainsi exprimées avaient probablement été bien entendues, ce jour-là, par la plupart de ses auditeurs mais ces soucis n'étaient pas encore au premier rang des préoccupations du public.

Il n'est donc pas sûr que, ce 4 février 2018, nous ayons tous retenu l'urgence de ce questionnement. La période était encore à une certaine insouciance par rapport à ce qu'en ce temps-là, on appelait « les nouvelles technologies ». Rares étaient ceux qui mesuraient les dangers et les détresses qu'allait commencer à susciter, chez les plus jeunes, une consommation incontrôlée et immodérée des écrans.

Au cours de ces cinq dernières années, notre manière de vivre et d'être au monde a considérablement changé ; à partir de la fin de 2019, dans les semaines qui ont suivi la détection précoce de la contagion Covid par Taïwan, des fléaux mythiques qu'on ne croyait plus devoir affronter un jour se sont abattus sur toute la planète et tout particulièrement sur notre continent. Nous avons été submergés par la crise du Covid, cette pandémie inimaginable dans ses causes et impossible à circonscrire dans ses conséquences. Malgré toutes les fortes découvertes médicales dont cette épidémie a fourni l'occasion, nous ne sommes toujours pas certains de pouvoir un jour l'éradiquer.

La pandémie de ces trois dernières années nous aura, au moins, contraints à comprendre que quantité d'autres fléaux, qui semblaient inimaginables dans les pays développés du monde moderne, pourront continuer à défier nos forces scientifiques.

Le tragique a donc réenvahi nos vies, mais en ce jour où, comme chaque année, l'Académie de Nîmes invite sa Ville pour un moment de dialogue et de joie, je ne veux pas poursuivre l'inventaire des sombres nuées qui ont marqué ces années récentes. Je vous propose d'examiner ce peu qu'il m'a semblé apercevoir, AUJOURD'HUI, des réponses spontanées de nos sociétés à cette ère du numérique qui ne cesse pas de gagner tellement de terrain, avant de vous dire en quelques mots, à partir de ce que j'ai pu glaner, comment DEMAIN pourrait se profiler, en vue d'une réponse organisée à ce même défi. Malheureusement, le tout se limitera à un modeste croquis d'une situation pour le moment plutôt inextricable.

AUJOURD'HUI : quelles sont les réponses immédiates de la France aux déferlements de dispositifs numériques, générés par neurosciences et algorithmes, Outre-Atlantique ?

Publications et prises de conscience

L'ouvrage dont le titre m'avait piquée à vif, *La Fabrique du crétin digital*¹ avait pour sous-titre *Les dangers des écrans pour nos enfants*. Cette enquête approfondie de Michel Desmurget, publiée au Seuil (2019), s'inscrivait dans tout un ensemble de gros ouvrages, certains bien documentés dictés à de vrais spécialistes par les urgences du moment, d'autres plutôt inspirés par un maigre opportunisme, mais tous dotés de titres dramatiquement alarmistes, comme *Toxic data, Comment les réseaux manipulent nos opinions* (David Chavalarias, Flammarion, 2020), *L'enfer numérique : Voyage au bout d'un like* (Guillaume Pitron, L.L.LL alias Les Liens qui libèrent, 2021), *Comment sortir de l'emprise des réseaux sociaux ?* (Dominique Boullier, Sciences Pô, 2020), *L'homme sans contact* (Marc Dugain, L'Observatoire, 2022), *Homo numericus, la « civilisation » qui vient* (Daniel Cohen, Albin

1 - Car je me reconnaissais dans cette désignation.

Michel, 2022), etc. En réalité, cette veine au pessimisme affiché, paraît inépuisable, actuellement.

Elle donne le ton à la presse quotidienne et hebdomadaire, ainsi qu'aux grandes revues de référence². Bien loin de continuer à susciter une curiosité scientifique optimiste, les nouvelles réalisations sont parfois accueillies comme de possibles calamités. C'est le cas pour la défiance qui a marqué la toute récente entrée en lice de ChatGPT dont l'usage a été, immédiatement, interdit aux étudiants de Sciences Pô.

La campagne de lancement du MÉTAVERS, annoncé comme la prochaine déferlante numérique par Mark Zuckerberg, est loin de faire l'unanimité. Tout se passe comme si l'opinion publique commençait à être relativement prévenue contre le raz-de-marée de nouvelles réalisations numériques. De nombreux cerveaux se disent exténués par ces trop nombreuses sollicitations, qu'elles soient réellement fonctionnelles ou simplement récréatives, elles finissent par être vécues comme non-nécessaires. Ceci est particulièrement vrai pour les esprits qui n'ont pas participé, activement, au déploiement du numérique. Et qui le subissent sans en accompagner l'épopée.

Les chroniques radiophoniques³ et les revues de référence collectionnent les informations, alimentent les débats, se font l'écho de toutes ces alarmes, et amplifient parfois les angoisses numériques, déjà largement partagées par l'opinion publique.

Un auteur fait exception : avec *La civilisation du poisson rouge*, sous-titré *Petit traité sur le marché de l'attention* (Grasset, 2019, un petit livre de 170 p., format poche), rapidement suivi par *Tempête dans le bocal* (janvier 2022), Bruno Patino déplace radicalement le questionnement. Il se reconnaît lui-même comme un intoxiqué du numérique et fait l'économie des déplorations et des peurs automatiques

2 - On notera, par exemple, qu'en 2022, chaque n° de la revue *Esprit* contenait soit un article soit un compte-rendu d'ouvrage, tous marqués par le pessimisme ambiant à l'égard du digital. Tous dénonçaient la manière dont le numérique menaçait l'esprit public et tout particulièrement la jeunesse, par le biais des réseaux sociaux qui exerçaient tellement de formes d'emprises que bien des parents ne contrôlaient plus.

3 - Cf. sur Europe I, la rubrique journalière de Vincent Hervouët, *L'Édito international*, qui, le vendredi matin, à partir de 7h30, donne généralement la parole à ses correspondants à l'étranger. Sébastien Le Belzic, le correspondant d'Europe I à Pékin, a développé, ce 27 janvier, le thème : « La Chine, 1^{ère} puissance du monde en Intelligence Artificielle à l'horizon 2030 »

nées de la résistance au changement. Sur un mode ludique et enjoué, avec une brièveté de « geek » expert, il en vient à formuler des réserves argumentées mais avec une position plus réaliste : avec l'invasion chaque jour plus puissante de ces nouvelles technologies, il s'agit d'une mutation irréversible. L'importance, la commodité et la séduction des moyens d'actions fournis par le numérique sont telles qu'il est désormais impossible d'y résister. De fait, la France, l'Europe globalement, mais aussi chacun des pays qui la composent, ont joué le jeu tout en commençant l'inventaire des nuisances corrélatives.

Cette attitude positive est celle de l'ensemble de la jeunesse qui entend bien apprendre à utiliser toutes ces nouvelles possibilités avant d'intervenir à son tour dans l'offre mondiale. Nos journaux ont ouvert à cette jeunesse des rubriques hebdomadaires qui dédramatisent les mystères et les possibles dommages des inventions successives : on y explique paisiblement la manière dont fonctionne le ChatGPT et on s'étonne des interdits immédiats édictés par Sciences Pô. Ne vaudrait-il pas mieux enseigner, aux étudiants, la meilleure manière d'utiliser cette nouvelle ressource ?

Certains médias (quotidiens, hebdomadaires ou chroniques radiophoniques) ont ainsi créé un dialogue intergénérationnel qui contribue à une analyse lucide des perspectives, chaque jour plus larges, ouvertes par cette intelligence artificielle vouée à une constante expansion.⁴

4 - Qui se plaindra de recevoir inopinément, par Facebook, le cadeau muet d'un ami silencieux : un accès gratuit à la bibliothèque numérique mondiale ainsi que la possibilité de visionner tous les spectacles de l'Opéra de Paris, ceux du Met, à New York, les podcasts du Centre Pompidou, la documentation de la cinémathèque française, 1150 films d'art et d'essai ? j'arrêterai ici une énumération beaucoup plus longue ; qu'elle suffise à évoquer la commodité que représente le fait de pouvoir disposer, immédiatement, chez soi, par un simple clic, de tant de documents indispensables pour telle ou telle réflexion ? Qui veut bien se souvenir de la quantité d'efforts qu'il fallait, naguère, fournir, pour l'obtention de documentations comparables ?

Diversité des réponses des diverses sociétés civiles au mal-être des adolescents

Dans la Chine, si dynamique en ce qui concerne le numérique, des dispositions très contraignantes avaient été prises, dès la première mise en service du Web interne à la Chine et il en fut de même dès le lancement du réseau TikTok, en 2005. Même pour ce TikTok totalement chinois, les responsables avaient immédiatement fixé, par tranches d'âges, le quota de temps qui pouvait être passé devant les écrans et les seules plates-formes autorisées aux mineurs. Depuis lors, toutes ces dispositions sont à respecter totalement par les jeunes usagers, sous peine de lourdes contraventions ou d'internements dans des camps de rééducation et de désintoxication. La version interne de TikTok, donc strictement chinoise, est éducativement formatée tandis que, pour le moment, la version externe, internationale, de TikTok est plus que libéralement distribuée à l'ensemble de la jeunesse occidentale. Elle inonde de petites vidéos récréatives, et souvent plutôt débridées, les adolescents de tous pays qui ne sont pas suffisamment surveillés et mis en garde par la vigilance de leurs parents. Nous ne pouvons pas conserver le moindre doute sur la dénivellation qui existe entre la prise de conscience chinoise du rôle potentiellement négatif de ce nouvel instrument de communication et l'incurie faussement généreuse de nos sociétés à l'égard de leurs jeunes sur ce même sujet.

Très récemment, donc, nous avons commencé à nous montrer contrits au vu des risques déjà courus par tant d'ados, laissés seuls face aux dangers des réseaux sociaux et des écrans en général, mais peut-être ne sommes-nous pas suffisamment informés des multiples initiatives citoyennes que, depuis longtemps déjà, notre société civile a, spontanément, commencé à mettre en place afin de répondre aux dangers que le numérique inflige actuellement aux enfants et aux adolescents ?

On aimerait disposer d'un annuaire de toutes les actions bénévoles menées par les diverses associations qui, comme E-Enfance, savent parfaitement parler leur langage à nos adolescents. E-Enfance a participé à l'émission ZED (alias Zone d'éducation documentaire) diffusée sur LCP, Public Sénat, dans la semaine du 14 au 21 janvier dernier. Cette

émission associait un film fort bien fait, montrant une séance de TikTok et un débat entre une classe de collégiens, des animateurs ZED et la réalisatrice du film (E. Jadot). Le film, intitulé *Réseaux sociaux, pour notre plus grand bonheur*, montrait longuement et sous tous les angles, une séance de maquillage, réalisée, commentée, filmée et postée, dans la solitude de sa chambre par une adolescente de 13 ans. Puis on voyait la petite fille débarrassée de ses cosmétiques ; elle pleurait désespérément, sur les difficultés qui étaient les siennes pour obtenir un nombre de *Likes* suffisant, qui lui permettraient de rester dans le jeu.

Pour les élèves de Clichy-sous-Bois, invités à débattre sur ce film avec la réalisatrice dans le confort moral de leur collège, cette séance fonctionnait comme un moment de prise de conscience et aussi comme un remède surpuissant. L'absurdité de ce que la jeune auto-esthéticienne tentait, dans les réseaux sociaux, leur devenait évidente.

La société civile multiplie les initiatives de ce genre qui ont l'avantage de s'adresser aux adolescents dans leur vrai langage qui n'est plus du tout celui de la philosophie plus ou moins rationnelle de leurs aînés.

Adultes, métavers et langages du réel

En principe créée à l'intention des adultes, l'offre des Métavers se présente sous un double visage : utile en même temps qu'agréable dans des actions constructives, elle peut s'avérer dangereusement addictive et réellement onéreuse dans ses usages récréatifs.

Les Métavers sont déjà perçus comme des instruments susceptibles d'optimiser les projets de maintes professions. Pour les architectes et pour tous ceux qui s'occupent d'aménagements d'espaces publics ou privés, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou d'architecture d'intérieur, cette réalité virtuelle d'une qualité remarquable facilite les échanges avec les commanditaires qui peuvent, quasi-immédiatement, visionner et tester le projet dans les diverses phases de sa conception. Le monde médical a commencé à expérimenter la qualité de détente et d'euphorie que la réalité virtuelle est susceptible d'apporter à un patient en attente d'une intervention chirurgicale. De vrais moments de détente et de rêves

passés dans ces univers dont on peut régler le rythme, la beauté et la magie apaisante, pourraient agir d'une manière si positive sur le mental de certains patients que les doses d'anesthésiants à administrer seraient soit diminuées chimiquement, soit même supprimées. Il est probable également que le corps enseignant ne tardera pas à tirer parti de ces nouvelles ressources, particulièrement en Histoire, en Géographie ou en Sciences sociales. Toutes sortes d'effets positifs pourront ainsi être testés et mis au point.

Pour ce qui est de l'usage récréatif des Métavers, ceux qui, harnachés d'un casque plutôt pesant, n'ont pas tardé à en goûter se sont déclarés éblouis par la qualité des expériences sensibles qui leur étaient ainsi offertes. La tentation est plus grande qu'avec les jeux sur console qui ont déjà beaucoup d'adeptes. Mais certains de ces expérimentateurs, qui ne sont pas nécessairement des esprits chagrins, expriment aussi des réserves sur les risques d'addiction encourus. Comment ira-t-on au secours de ceux qui se seront égarés mentalement entre les multiples espaces et les diverses temporalités, entre les multiples codes et les législations opposées, dans le magma des références abolies ?

Il n'est pas rare que, même dans les grandes aventures humaines, artistiques, scientifiques, ou politiques, positivement et réellement vécues, le rapport au réel soit nécessairement moins réaliste et plus problématique qu'on ne le croit. Ne génèrent-elles pas leurs propres Métavers ? À propos de cette question de l'amplitude des variations du rapport au réel d'une vie profondément accomplie, le témoignage du prix Nobel de Physique 2022, Alain Aspect⁵, est frappant, dans sa scrupuleuse franchise. Voici ce qu'il déclare à son interviewer de la M.G.E.N. : « Mon goût pour la science est né à l'école primaire, grâce à des enseignants qui valorisaient cette discipline et les leçons de choses. Très jeune, j'étais fasciné par le moindre objet technique, par exemple les outils des artisans. J'étais aussi un grand lecteur de Jules Verne ». Puis,

5 - Le prix Nobel de Physique a été conjointement décerné, le 4 octobre 2022, au Français Alain Aspect, ainsi qu'à ses deux collègues l'Autrichien Anton Zeilinger et l'Américain John Francis Clauser, pour leurs expériences sur l'intrication quantique et la violation des inégalités de Bell. Leurs recherches ont été réalisées à l'Institut d'Optique à Saclay.

de la sixième à la terminale, il poursuit sa scolarité au lycée B. Palissy, à Agen. Il déclare à propos de son professeur de physique d'alors : « J'ai eu alors un professeur formidable, Maurice Hirsch, qui nous faisait des expériences extraordinaires. Il a décuplé mon intérêt pour la physique et m'a enseigné des méthodes que j'ai conservées toute ma vie ». Alain Aspect regrette ensuite le faible niveau de culture scientifique de nos élites, déplore le peu de place donné aux sciences dans l'enseignement, et plaide pour davantage de moyens dans la recherche fondamentale, puis il ajoute, avec un souci de scrupuleuse sincérité : « Il est dérisoire de vouloir planifier une vie de chercheur. Il y a trop de hasard dans tout cela. Et dans mon cas, j'ai eu beaucoup de chance... », sans oublier d'insister sur l'importance de donner envie aux jeunes de faire des mathématiques et d'étudier les sciences. « On ne va pas résoudre les problèmes de la planète sans les sciences. Si je peux donner envie aux jeunes, y compris aux filles, de se lancer dans des études scientifiques, j'en serai heureux ».

Avant l'époque des machines intelligentes, un langage comme celui d'Alain Aspect enflammait les jeunes esprits en tant qu'invitation à une rencontre profonde et véridique avec le réel mais aussi avec la féerie d'un destin à construire. Il a moins de chances de toucher les ados d'aujourd'hui que ne l'a fait l'expérience, en images et en dialogues directs, de Clichy-sous-Bois.

Qu'en est-il du monde des adultes ? De quel réalisme accepteront-ils de se munir ? Comment s'y prendront-ils pour transmettre à leur descendance un sens du réel adapté aux nécessités et aux possibilités du monde d'aujourd'hui ? Le temps présent est un moment d'expérimentations pour l'intelligence humaine. Nous sommes dans l'improvisation pour pouvoir commencer des dialogues efficaces et sereins, avec les concepteurs de l'intelligence artificielle comme avec les machines intelligentes qu'ils ont déjà construites ou avec les nouvelles machines (à l'efficacité de plus en plus questionnable, semble-t-il) qu'ils s'approprient à mettre sur le marché.

DEMAIN : L'espoir d'une gestion rationnelle et raisonnée du numérique par l'Europe en tant que telle, conjointement avec tous ceux qui fondent des espoirs en elle

Comment L'Europe, considérée dans sa diversité, accueille-t-elle les nouvelles réalités numériques ?

Chaque pays d'Europe déploie une manière bien personnelle d'accueillir l'évolution constante des offres et exigences successives de l'Intelligence Artificielle.

La nation la moins peuplée des Pays Baltes, l'Estonie, qui compte nettement moins d'habitants que Marseille Métropole, a immédiatement pris le parti de s'investir radicalement dans les nouvelles technologies et elle trouve dans ce choix les moyens de se fortifier. Elle a systématiquement, et d'une manière très experte, linguistiquement simplifié sa langue ; elle a refait le lien avec sa culture ancienne la plus authentique. Elle a prouvé ainsi sa différence⁶ à la surface de la terre, et elle s'est aussi dotée des moyens de garantir sa liberté et son autonomie. Elle est donc l'élève modèle de la Silicon Valley et des multiples implantations des conquistadors du numérique.

Les Pays-Bas, fidèles à leur réputation de « radins » bien vite reformulée plus aimablement en « frugaux », mènent déjà une résistance concrète et technique contre l'escalade des coûteux investissements à renouveler sans cesse ; sous le prétexte des progrès constants de ces technologies, les équipements se périment très vite, ce qui impose à tout un chacun de se soumettre à de constants rachats, benoîtement appelés « upgrades » par les entreprises ainsi gratifiées d'un système de croissance exponentiel grâce aux mues continues du Moloch informatique. Des groupes d'ingénieurs hollandais se sont lancés ouvertement dans la conception et la construction d'appareils plus robustes et plus multivalents et se sont rendus capables d'évaluer, avec précision, les moments où la complexification des systèmes n'était que surcharge anecdotique. Grâce à cette résistance, ils ont commencé à savoir freiner les appétits mercantiles des géants du numérique ; ils se

6 - Nous étions tentée d'écrire « différe(a)nce », tant la différence selon Jacques Derrida est présente dans les références nord-européennes de la fin du XX^e siècle.

sont ainsi placés dans la situation d'exiger une vraie régulation de la manière dont de nouveaux équipements peuvent décemment être mis sur le marché, en fonction d'une utilité réelle démontrée.

D'autre part, de graves nuisances matérielles sont apparues en relation avec les techniques de conservation des données (« data »), produites et récoltées par la multiplication infinie du nombre d'utilisateurs et des types d'usages pour lesquels ils sont sollicités puis peu à peu assujettis par le numérique. Le public s'inquiète de l'énorme **emprise territoriale** (surfaces de terres sacrifiées), **climatique** (réchauffements considérables de l'atmosphère dans les zones d'implantation de ces mastodontes que sont les *Data centers*) et plus largement **écologique** (quantités d'eaux nécessitées pour le refroidissement des appareillages et mobilisation colossale de la ressource électrique pour faire fonctionner ces centres de conservation des données, ces Data Centers dont même les vastes espaces faiblement peuplés d'Amérique du Nord commencent à souffrir gravement et réclament un numérique plus éco-responsable)⁷.

La Suède s'est émue de la possible concentration de gigantesques Data Centers autour de Stockholm et cherche à expérimenter un système moins lourd de Data Parks.

Quelle est la situation en France ?

Ces perspectives s'avèrent cauchemardesques mêmes dans les pays qui pourraient sembler bénéficier de territoires un peu plus étendus. En France, Marseille et la Seine-Saint-Denis ont été les premières cibles du stockage numérique. Environ 44 hectares de l'ensemble Aubervilliers-La Courneuve-Saint-Denis sont déjà dévolus aux infrastructures de Digital Realty. D'ici à 2030, l'Ile-de-France pourrait avoir à concéder 2000 ha supplémentaires au gigantisme de ces équipements qui n'ont pas été conçus à la mesure du continent européen.

7 - L'ouvrage de Guillaume Pitron, *L'enfer numérique, voyage au bout d'un like*, LLL, 2021, exposait déjà les résultats d'une large enquête sur la question des nuisances environnementales causées par l'expansion incontrôlée du numérique, particulièrement en Amérique du Nord. Cette prise de conscience est plus récente en Europe car les Centres de données colossaux ont commencé plus tardivement à y être construits.

Mais, pour ce qui est des phénomènes d'emprise sur les jeunes esprits et sur leurs parents, les deux ouvrages de Bruno Patino déjà cités, *La civilisation du poisson rouge, petit traité sur le marché de l'attention* et *Tempête dans le bocal, la nouvelle civilisation du poisson rouge* (2022) décrivent précisément et analysent de l'intérieur l'addiction au numérique et donc aux écrans dont sont affligés bon nombre de puissants jeunes cadres, lui-même y compris. Beaucoup d'entre eux sont également très personnellement introduits aux États-Unis, ce qui leur permet de fréquentes comparaisons, positives et/ou négatives, en tout cas concrètes et réalistes avec ce qui se passe dans la société civile de chacun des pays d'Europe.

Le tout en vient à s'avérer positif, chacun étant déterminé à jouer le jeu avec un moral de gagnant, résolument « avenirien », selon l'expression qui avait cours au début du XX^e siècle. Clairement, un très nouvel état du monde est à construire. En France et dans toute l'Europe, le désir d'avenir surpasse les craintes dont nous nous sommes faits l'écho.

Nous allons donc, maintenant, examiner rapidement quelques-unes des premières réponses réglementaires dont, d'une part, la France et, d'autre part, l'Europe considérée comme un tout se sont dotées pour faire face aux débordements du numérique, avant de tendre à se ménager activement leur vraie place opérationnelle au sein du nouveau monde engendré par la réalité numérique.

Les initiatives en vue de cette acclimatation sont nombreuses et efficaces.

Nous savons qu'en France, la société civile se dévoue spontanément pour guider les sensibilités et l'insertion citoyenne de toutes les classes d'âge.

Pour ce qui est des réglementations contraignantes, la nation s'est dotée de puissantes autorités administratives indépendantes telles que :

- L'ARCOM⁸, résultat de la fusion du CSA et de la HADOPI, est l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Elle régule les contenus de la radio et de la télévision

8 - ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ; CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel ; HADOPI : Haute autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur l'Internet.

ainsi que ceux des GAFAM⁹. De nouvelles dispositions concernant les GAFAM sont prévues pour être effectives, courant 2023.

- L'ARCEP¹⁰ régule « les tuyaux », i.e. toute la technologie des divers systèmes de communication dont le numérique. Et elle s'occupe aussi de la distribution de la presse comme de celle de postes. Elle veille à l'équité lorsque des marchés sont passés, les conditions de la concurrence devant être parfaitement équitables.

Chacune de ces instances a pour vocation d'agir en France mais aussi d'être un interlocuteur de l'Europe, habilitée à proposer et faire adopter des solutions juridiques et/ou techniques qui pourraient s'avérer nécessaires au niveau européen à propos du numérique.

De quels moyens d'action l'Europe s'est-elle déjà dotée à propos de l'expansion du digital sur l'ensemble de son territoire ?

Deux directives de la Commission européenne visent le digital :

- La directive DMA (Digital Market Act) concerne le Marché, les moyens et les supports techniques.
- La directive DSA (Digital Services Act) vise à encadrer, à propos des contenus, les activités des plates-formes et, en particulier, celles des GAFAM selon le principe : « Tout ce qui est illégal hors ligne est illégal en ligne ».

Cette directive garantit, notamment, la protection des données personnelles des citoyens européens. Elle inclut une régulation très soigneusement élaborée qui serait susceptible d'être jugée pertinente, voire exemplaire, pour le reste du monde.

Bien évidemment, quantité d'autres dispositions sont actuellement à l'étude et seront publiées au fur et à mesure de leurs ratifications.

Divers sites sont consultables sur ces sujets : celui de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, celui de la Commission elle-même, mais aussi, le site francophone « Vie publique » très fiable et bien informé.

9 - GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

10 - ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Science et conscience ?

Il n'en reste pas moins que l'ensemble du développement global du numérique, tel que nous pouvons l'observer, est pour l'instant un espace de transgressions multiples. Nous ne pouvons pas oublier qu'aux États-Unis même, ainsi d'ailleurs qu'en Angleterre, chacun de ceux qui ont fait faire un quelconque progrès technico-scientifique à cette émergence du numérique¹¹ se sont repentis publiquement de leurs découvertes. *Derrière nos écrans de fumée* (Netflix), un long film signé par Tristan Harris, un ancien chercheur Google, a associé à la réalisation de ce film, radicalement authentique, bon nombre des multiples chercheurs (tous découvreurs de quelques parcelles de savoir numérique) qui relatent et jouent eux-mêmes à l'écran leur propre rôle dans cette colossale aventure cognitive. Le message est unanime pour regretter ce qu'ils ont rendu possible.

Les transgressions les plus aisées à dénoncer sont celles qui sont dictées par le mercantilisme, cet appétit de moyens économiques qui caractérise le développement concurrentiel des GAFAM et celui de toutes les autres petites structures qui sont entrées dans la course avec de nouvelles découvertes, toujours stupéfiantes, auxquelles s'attachent notoriété, mise en concurrence, création de fortunes personnelles et de jouissances hors du commun.

Dans les régions du monde où cette *libido sentiendi* (alias avide désir de possessions et de jouissances) n'a pas cours publiquement, c'est le goût du pouvoir absolu qui prend le relais et qui renforce le mouvement en direction du tout-numérique. On observe alors une *libido dominandi* (alias désir de pouvoir et de domination) illimitée.

Reste le troisième moteur des actions humaines (selon la fameuse doctrine repérée depuis la nuit des temps, que nous déclinons ici selon la formulation d'Augustin d'Hippone), la *libido sciendi* (alias désir de savoir et de connaissances). L'Europe saura-t-elle jouer vertueusement de cette passion de savoir qui lui permit de donner au monde Socrate et

11 - Les pages 11 à 16 de *L'enfer numérique*, de G. Pitron, 2021 (déjà cité, n.7) comportent un rapide rappel historique des étapes initiales de ces développements dont la portée colossale ne s'est révélée que progressivement aux yeux des nations qui étaient moins directement engagées dans cette course à la globalisation.

Platon, Montaigne et La Boétie, Galilée, Descartes, Spinoza, Comenius, Leibniz et Newton, Kant, Goethe et Schiller, Husserl, Saussure et Einstein pour ne citer que quelques-uns des noms qui viennent à l'esprit, lorsqu'on évoque la construction de la science mondiale ? L'Europe saura-t-elle réunir ses forces afin de se constituer en véritable puissance du numérique et, ainsi, se mettre en position de contribuer fortement à la limitation des risques les plus profonds et les plus graves encourus par l'ensemble de l'humanité dans ses divers usages de l'Intelligence Artificielle¹² ?

Confiner ces non-sens et les traiter efficacement est une des lourdes tâches qui attendent les juristes et plus largement l'ensemble des sciences humaines, spécialistes des différentes sortes de significations, en un temps où la formation initiale des esprits tend à devenir moins articulée et moins rigoureuse et où la fameuse formule : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » n'est peut-être plus pleinement d'actualité.

Les inventeurs du numérique n'ont, eux-mêmes, jamais renoncé à soutenir que du développement de ces techniques on peut attendre autant de mal que de bien et vice-versa. Ils ont donc souligné l'impérieuse nécessité d'un accompagnement sapientiel et juridique de ces sauvages expansions qui, actuellement, sont installées sur le marché mondial dans l'imprévisible liberté des heureux hasards de la recherche. C'est ici que se fait sentir le besoin d'Europe.

Ce continent, de faible étendue physique et de large puissance cognitive, est-il en passe de devenir une vraie puissance du numérique ? Du lieu d'où nous nous exprimons aujourd'hui, il est difficile de répondre à cette question. Il est probable que des projets significatifs soient actuellement à l'étude. Vont-ils fonctionner comme une vigilance et une sagesse de référence ?

Je sais, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, que vous êtes nombreux à pouvoir et vouloir stimuler des amitiés européennes afin

12 - Nous pensons ici, par exemple, aux brouillages intellectuels que ces machines si rapides ne manquent pas d'introduire chaque fois qu'elles créent du non-sens verbal. Les usagers précoces ont aussitôt indiqué que, pour l'instant du moins, les résultats de ChatGPT sont parfois peu utilisables et souvent ahurissants de non-sens.

que l'Europe mobilise sa grande raison, ainsi que sa force d'âme, pour dire le droit face aux nombreux raz-de-marée numériques qui sont à prévoir pour longtemps encore.

Dire le droit, n'est-ce pas la vocation historique de l'Europe et de tous les pays qui pensent comme elle ?

**JEAN-PAUL RABAUT SAINT-ÉTIENNE
UN NÎMOIS ENGAGÉ
DANS L'HISTOIRE UNIVERSELLE**

Francine CABANE
membre résidant



*Fig. 1. Portrait de Jean-Paul Rabaut, dit Rabaut Saint-Étienne,
par Joseph Boze, Paris, 1789.
(collection Société de l'Histoire du Protestantisme français).*

Si Paul Rabaut, surnommé « l'apôtre du Désert », grand pasteur du XVIII^e siècle, est bien connu des Nîmois, on mesure moins parfois le rôle essentiel qu'a joué son fils, Jean-Paul Rabaut (Fig. 1), dans l'histoire de la Révolution française et combien ses combats pour la liberté de culte, mais aussi pour la liberté d'opinion et de presse, pour l'égalité des droits et l'éducation pour tous ont eu une dimension intemporelle et universelle.

Les fondamentaux de la personnalité de Jean-Paul Rabaut

La petite enfance à Nîmes

La personnalité de Jean-Paul Rabaut ne peut se comprendre sans un regard sur son enfance. Né à Nîmes le 14 novembre 1743, dans une famille protestante alors que cette religion est interdite, il est le cinquième enfant d'une fratrie qui a déjà vu mourir quatre enfants dès la naissance ou à quelques mois : Margueritte en 1739, Jean en 1740, Magdeleine en 1741 et Jacques en 1742. Il est le premier à survivre. Après lui viendront trois autres enfants, Jacques-Antoine (1744), Pierre-Antoine (1746) puis Suzanne (1748) qui meurt à la naissance. Seuls trois garçons atteignent donc l'âge adulte et ils vont jouer tous trois un grand rôle dans l'histoire de la Révolution française.

Jean-Paul Rabaut grandit dans le Logis de la Tête d'or situé rue de la Carreterie, aujourd'hui rue Jean Reboul, dans un quartier qui s'appelait « la petite Genève » parce que des familles que l'on savait notoirement protestantes y vivaient : les Paulet, Huguet, Paulhan, Gaidan... Son père, Paul Rabaut, grande figure nîmoise, est un pasteur clandestin. Né à Bédarieux en 1718 dans une famille protestante, il est venu à Nîmes sur les conseils du pasteur Antoine Court qui a reconstruit l'Église protestante en Languedoc pour y soutenir les familles réformées. Logé au Logis de la Tête d'Or, il y rencontre Madeleine Gaidan, la fille de la maison, qu'il épouse en 1739.

La petite enfance de Jean-Paul Rabaut est marquée par la figure de ce père hors norme et courageux dont la tête est mise à prix. Recherché, pourchassé, il se cache sans cesse et parcourt le Languedoc à cheval, racontant à ses fils les longues chevauchées, les sermons interminables où il faut soutenir, redonner confiance, les nuits sans sommeil, « avec le

ciel pour couverture »¹, épuisé de froid, de faim, de fatigue. Il organise des cultes secrets et prend des risques infinis car, si une assemblée secrète est surprise par les dragons du roi, les hommes sont envoyés aux galères, les femmes emprisonnées et les pasteurs tués, pendus ou suppliciés sur la roue comme le fut Claude Brousson en place de Montpellier le 4 novembre 1698. On imagine le traumatisme pour un enfant de grandir ainsi dans la peur de perdre son père d'autant que sa mère est aussi confrontée aux dangers et que, en femme courageuse, elle tient tête aux dragons qui viennent perquisitionner la maison.

Grandir entre ces deux êtres d'exception que sont Paul Rabaut et Madeleine Gaidan n'est pas anodin. Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne portera haut toute sa vie les valeurs transmises par ses parents : le courage physique et moral, ne pas craindre la mort, l'opiniâtreté, ne jamais lâcher, ne jamais renoncer, l'exemplarité affichée dans une vie irréprochable, la solidarité en accueillant et cachant ceux qui sont menacés, la fidélité à la foi et au roi désigné par la volonté de Dieu. Jean-Paul hérite de son père un grand attachement à la monarchie qui lui coutera sans doute la vie lors de la Révolution. L'autre valeur fondamentale enseignée par le père est la non-violence que le pasteur du Désert a toujours prêchée. Ce dernier disait à ceux qui le suivaient et qui parfois étaient tentés de prendre les armes : « Si Dieu me destine une pareille fin (le supplice de la roue), je vous conjure d'avance, et je l'exige de votre amour, laissez-moi mourir en paix, que je ne sois point la cause des calamités qui suivraient une coupable révolte². » Enfin, la nécessité de s'engager, d'être dans le combat pour lutter contre l'injustice faite aux protestants est toujours présente. Paul Rabaut s'est engagé avec force, au risque de sa propre arrestation, pour défendre des protestants condamnés comme en 1756 Jean Fabre, jeune protestant nîmois innocent qui avait pris la place aux galères de son vieux père handicapé ; en 1761 François Rochette, pasteur arrêté et condamné à mort à Toulouse ; et en 1762 Jean Calas, accusé à tort d'avoir tué un de ses fils converti au catholicisme. Son soutien aux prisonnières de la tour de Constance, et particulièrement à

1 - Borrel, Abraham, *Biographie de Paul Rabaut, pasteur du Désert, et de ses trois fils*, Nîmes, Librairie protestante, 1854.

2 - *Ibid.*

Marie Durand à qui il écrivait régulièrement, fut sans faille. Tous ces épisodes ont nourri chez Jean-Paul l'impérieuse nécessité de reprendre les combats pour la liberté de conscience et contre l'injustice que son père a tant menés.

L'exil au Refuge, à Lausanne puis à Genève pendant 12 ans

Dès que les enfants grandissent se pose le problème des études et de leur formation. Craignant pour leur sécurité et voulant leur éviter une éducation au collège des Jésuites de Nîmes, Paul Rabaut décide en 1750 d'envoyer ses trois garçons en Suisse auprès de son ami Antoine Court qui a ouvert une école pour former des pasteurs afin qu'ils reçoivent une solide éducation générale et théologique. Jean-Paul part seul, à peine âgé de six ans, avant que ses deux plus jeunes frères ne le rejoignent. Le père leur donne des surnoms pour pouvoir communiquer avec eux et veiller sur eux plus facilement pendant l'exil. Jean-Paul sera « Saint-Étienne » en souvenir du premier martyr de l'Église lapidé pour sa foi, Jacques-Antoine sera « Rabaut Pomier » et Pierre-Antoine sera « Rabaut Dupui ou Rabaut le Jeune ».

Les trois garçons restent environ 12 ans en Suisse, élevés d'abord au séminaire de Lausanne par Antoine Court puis à Genève chez le théologien Étienne Chiron. Les liens avec les parents restent forts. On s'écrit beaucoup, les parents Rabaut envoient des colis, paient la pension, s'intéressent à l'éducation donnée, le père les admoneste : « Je souhaite que vous deveniez savants, mais je désire avec beaucoup plus d'ardeur que vous soyez gens de bien³. »

Lorsqu'en 1762, les problèmes financiers pour payer les pensions s'avèrent insurmontables, Paul Rabaut fait revenir d'abord Rabaut-Dupui puis les deux aînés. Jean-Paul a alors 19 ans. Il a suivi à Lausanne des études de droit, a ses diplômes pour être avocat mais, ayant reçu également une solide formation en théologie, il choisit de devenir pasteur pour seconder son père à Nîmes. Son cadet, Rabaut Pomier, devient pasteur à Marseille, se consacre à la médecine et découvre le

3 - Lettre de Paul Rabaut à Étienne Chiron du 2 juillet 1755, *Bulletin historique et littéraire, Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 28, n° 11, 1879, p. 481-492.

vaccin contre la variole. Rabaut Dupui, le plus jeune, moins brillant, est placé comme apprenti chez un commerçant nîmois avant de s'engager dans une carrière politique pendant la Révolution.

La formation générale et théologique que Jean-Paul et ses frères reçoivent en Suisse est différente de celle de leur père. Antoine Court est un bel esprit, un militant inlassable de la tolérance, de la non-violence et de la réconciliation entre les divers courants du protestantisme. Il a transmis à Rabaut Saint-Étienne « la foi raisonnée », l'idée que foi et raison doivent et peuvent se conjuguer pour s'inscrire dans l'air du temps de ce XVIII^e siècle et dans la philosophie des Lumières. Pétri de la lecture des philosophes, de culture classique, d'esprit scientifique, Rabaut Saint-Étienne nourrira plus tard ses sermons de références à Platon et aux auteurs grecs. Ses prédications durent longtemps, plus d'une heure, parfois deux. Il parle en longues phrases, ne prêche pas du tout comme son père, ne parle pas de souffrances ni de consolation, mais évoque plutôt la morale, les bonnes mœurs. En fait, il prêche avec la raison plus qu'avec la foi. Les idées de liberté, d'égalité, de tolérance lui sont chères et reviennent dans tous ses sermons.

Antoine Court de Gebelin, le fils d'Antoine Court avec qui il se lie d'amitié, lui transmet aussi la rage d'écrire, écrire l'histoire des protestants pourchassés, écrasés par le pouvoir politique, écrire pour convaincre qu'il est désormais temps d'obtenir enfin un état civil pour les Réformés, écrire pour témoigner. Jean-Paul sera un écrivain intarissable tout au long de sa vie : sermons, oraisons, romans, poèmes, livres, essais...

Le premier combat : celui pour la tolérance, pour la reconnaissance civile et juridique des protestants

Une situation plus favorable aux protestants

Quand Rabaut Saint-Étienne revient à Nîmes en 1765 pour prêcher aux côtés de son père, il trouve dans sa ville natale une situation bien différente de celle qu'il a connue enfant. Paul Rabaut a désormais une aura incontestable ; il est respecté, craint même par les autorités qui font parfois appel à lui pour maintenir le calme. Les cultes au Désert se

rapprochent de la ville, ont lieu en plein jour ; on amène bancs et chaises et il arrive même que des catholiques y participent. On vit de plus en plus à Nîmes dans un système biconfessionnel reconnu. Il existe encore des violences entre papistes et huguenots, mais beaucoup moins que ce qu'on pourrait penser et il se construit même des rapports d'amitié et de fraternité entre les deux communautés en fonction des régions. Ce n'est pas de l'œcuménisme ni de la connivence et l'historienne Céline Borello propose le joli mot de « convivance », mot adopté par l'Académie sur la proposition de Florence Delay pour désigner une modalité des rapports interconfessionnels.

Jean-Paul Rabaut écrit en 1765 à Étienne Chiron, chez qui il avait passé une partie de son enfance :

Tout va mieux dans notre province, et notre marche lente, uniforme et tranquille ; nous faisons autant de progrès que nous pouvons l'espérer... Nous devons ces heureux changements à l'esprit d'humanité que les philosophes ont rapporté parmi nous⁴.

Si l'esprit des Lumières a fait évoluer les mentalités, Rabaut Saint-Étienne se félicite de l'attitude plus ouverte et positive de certains membres du clergé, simples curés ou prélats, et il rend un vibrant hommage à Monseigneur Bec de Lièvre, évêque de Nîmes de 1737 à 1784, dans une oraison funèbre qui est lue dans la cathédrale de Nîmes lors des obsèques du prélat :

Si le caractère de l'homme de paix, dont je célèbre la mémoire, a puissamment contribué à faire naître dans son diocèse la concorde, si cette concorde y est bien établie, qu'elle nous ferait presque regarder comme des fables les dissensions dont les historiens nous ont conservé le souvenir, n'est-ce pas le louer de la vertu qui honore le plus un prélat ?⁵.

4 - Cité dans Dupont, André, *Rabaut Saint-Étienne (1743-1793). Un protestant défenseur de la liberté religieuse*, Genève, Labor et Fides, 1989, p. 29.

5 - Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul, « Hommage à Monseigneur l'évêque de Nîmes, annexé au *Vieux Cévenol* », dans *Œuvres de Rabaut Saint-Étienne*, Paris, Kleffer, 1821, vol. 1, p. 232.

Enfin, l'esprit d'ouverture des intendants de la région tels Jean Le Nain, baron d'Asfeld, intendant du Languedoc de 1743 à 1750, et Jean-Emmanuel Guignard, vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc de 1751 à 1785, ou encore du gouverneur du Languedoc, le prince de Beauvau qui, en 1763, laisse Paul Rabaut organiser au Désert un synode national, ont beaucoup amélioré la situation.

Au niveau national, une multitude de textes et d'écrits encouragent la reconnaissance du protestantisme. Des ouvrages importants comme *L'Asiatique tolérant ou Traité sur la Tolérance* publié à Amsterdam en 1748 par Laurent Angliviel de la Beaumelle, protestant de Valleraugue et intellectuel raffiné, comme *Le Patriote français et impartial* écrit en 1751 par Antoine Court et, bien sûr, le fameux *Traité sur la tolérance* écrit par Voltaire en 1763 au moment de l'affaire Calas font évoluer les mentalités. La Beaumelle publie également en 1763 une importante *Requête des protestants français au roi* et Pierre Gilbert de Voisins rédige en 1766 deux *Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France*.

Un vibrant plaidoyer pour les protestants : Le Vieux Cévenol

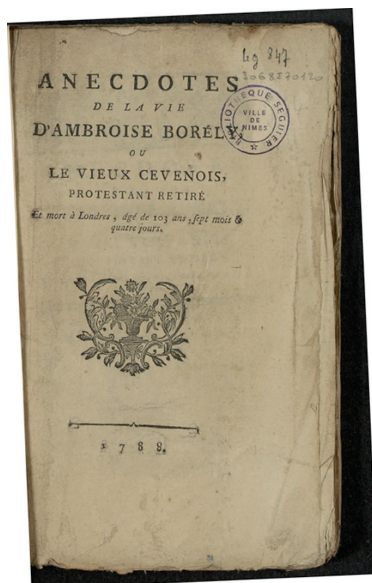


Fig. 2. Le Vieux Cévenol, édition de 1788 et gravure tirée d'une édition de 1886.

Rabaut Saint-Étienne apporte sa contribution au combat pour la reconnaissance civile et juridique des protestants et espère obliger le roi à modifier les lois. Il veut mettre un terme à l'ambiguïté d'une reconnaissance tacite, non écrite et fragile, qui peut être remise en question à tout moment car l'insécurité législative perdure.

Pour cela, il choisit de publier un roman pour le moins surprenant, connu sous le titre *Le Vieux Cévenol*. On ne sait pas exactement quand fut écrit le manuscrit que longtemps Rabaut Saint-Étienne a gardé par devers lui parce que, disait-il, c'était « une bagatelle » qu'il considérait sans intérêt. Il se décide en 1779 à envoyer le texte à Étienne Chiron à Genève avec carte blanche pour la publication. Ce dernier confie le manuscrit à un pasteur genevois, Jacob Vergne, qui rajoute du texte, choisit un titre long et compliqué : *Triomphe de l'intolérance ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély mort à Londres, âgé de 103 ans*, et le fait publier sous le pseudonyme de Jesterman. Malgré la déception de Rabaut Saint-Étienne devant le titre choisi et les modifications parfois maladroites apportées à son texte, le livre connaît d'emblée un franc succès et il est réédité dès 1784, cette fois sans les rajouts de Vergne et avec le titre plus romanesque *Le Vieux Cévenol*.

Le choix d'un roman de type anglais, très à la mode dans ces années 1780, peut paraître surprenant. En fait, Rabaut Saint-Étienne veut toucher la plus large opinion publique, surtout celles des catholiques, et son roman joue sur l'émotion pour faire comprendre à quel point l'injustice faite aux protestants est insupportable.

Son vieux Cévenol s'appelle Ambroise Borély. Né en Cévennes le 10 mars 1671, il meurt à Londres le 14 septembre 1774, âgé par conséquent de 103 ans, 7 mois et 4 jours ! Cette longue vie lui permet de connaître toutes les ignominies infligées aux protestants par la législation royale au fil du XVIII^e siècle. Ainsi, Ambroise Borély assiste aux dragonnades, aux conversions forcées, vit la mort de son père sous ses yeux, est confronté à l'impossibilité d'exercer le métier de son choix, ne peut être avocat, notaire, médecin, apothicaire, ou artisan... Il connaît l'enlèvement de ses frères et sœurs placés dans des couvents, et la douleur de sa mère, la confiscation des biens de la famille, les perquisitions, le brûlement des livres défendus, la condamnation de son oncle aux galères, l'impossibilité de vendre ses biens, les mutilations faites aux cadavres protestants, la blessure et la mort de sa mère à la

suite d'une assemblée du Désert, les difficultés du départ à l'étranger interdit par la loi, les arrestations, le cachot, l'évasion, le naufrage en mer, l'arrivée en Angleterre, la douleur de l'exil, le retour au pays et le mariage non reconnu, la mort de sa jeune femme en couches, la privation d'état civil pour son fils qualifié de « bâtard ». La dramatisation est constante et touche le lecteur.

Le Vieux Cévenol est tout sauf léger ; c'est un plaidoyer fort pour la justice et pour la dignité de l'homme. Rabaut Saint-Étienne y dénonce le fait de reprocher à un être humain non ce qu'il fait mais ce qu'il est, de lui reprocher sa naissance : « Dans quel code barbare trouve-t-on cette loi féroce, qui condamne un enfant sans crime à être témoin de la mort ignominieuse de son père ? (...) la naissance même de ces hommes est une faute, et ils sont coupables avant que d'avoir vu le jour »⁶. *Le Vieux Cévenol* attire sur Rabaut Saint-Étienne l'attention de quelques illustres protecteurs parisiens.

Un plaidoyer rationnel et argumenté adressé au roi Louis XVI

Non content du succès de ce livre destiné surtout aux catholiques, il poursuit son combat en s'adressant cette fois directement au roi Louis XVI. Il fait publier à Londres en 1784 un texte très sérieux et argumenté, intitulé : *Le Roi doit modifier les loix portées contre les protestans. Démonstration. Avantage que la France tirerait de cette modification*. Le mémoire est réédité en 1787 sous le titre *Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux protestants*. Il s'agit d'un texte très respectueux qui s'adresse à l'autorité royale :

Les protestants ont tout lieu d'espérer sous Louis XVI un changement de sort, qu'ils souhaitent depuis longtemps [...] L'on espère que le meilleur des princes qui nous gouverne, ce véritable père, reconnaîtra enfin qu'il y a des protestants dans son royaume et que cette partie de ses sujets mérite d'être considérée par le bien que l'on en pourrait tirer en leur accordant seulement une existence légale⁷.

6 - Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul, *Le Vieux Cévenol*, dans *Œuvres de Rabaut Saint-Étienne*, Paris, Kleffer, 1821, vol. 1, p. 232.

7 - Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul, *Le Roi doit modifier les loix portées contre les protestans. Démonstration. Avantage que la France tirerait de cette modification*,

Il dédouane même Louis XIV de la révocation de l'édit de Nantes : « Louis XIV a été abusé : il croyait l'hérésie extirpée dans son royaume [...] Ces maux ne seraient jamais arrivés si la vérité des faits avait pu franchir les barrières qu'on avait mises entre elles et le trône »⁸.

Le texte se veut aussi rassurant, minimisant les demandes des protestants : « Il n'est point ici question de temples ni de synodes, ni d'exercice public de la religion [...] ils ne feront pas de prosélytisme, ils n'exigeront pas de temple ». C'est aussi un texte profond : « Le cœur de l'homme est un sanctuaire inviolable [...] L'autorité dégénère encore bien plus en une tyrannie insensée lorsqu'elle veut prescrire aux hommes ce qu'ils doivent penser »⁹.

Rabaut Saint-Étienne n'est plus sur le registre de l'émotion mais sur celui des arguments raisonnables et « entendables » par le roi pour enfin reconnaître l'existence légale des protestants. L'argumentation ne s'adosse plus à des citations bibliques, mais à des réflexions rationnelles. Elle fait appel à l'histoire de France, à la comparaison avec d'autres pays (Prusse, Hongrie, Chine, Amérique), énumère les avantages pour le royaume sur le plan économique, politique et moral. Plus que sur la revendication religieuse, c'est sur cette dimension juridique, civique, politique ou sociale que l'auteur met l'accent. La partie la plus intéressante et novatrice de ce mémoire touche en fait à une conception des partages des pouvoirs qui inaugure la réflexion sur la laïcité, limitant le champ du politique et le champ du sacré. Son plaidoyer pour un mariage civil et laïc est saisissant :

Il n'y a que quatre partis (pour les protestants) : ou de les empêcher de se marier, ou de les forcer au sacrement, ou de déclarer leurs mariages concubinaires, ou de leur permettre de se marier devant des juges séculiers. Le premier de ces partis est un outrage à la nature ; le deuxième une source de sacrilèges ; le troisième une insulte aux mœurs et un opprobre pour la nation ; reste donc la quatrième qui non seulement me paraît légitime, mais de devoir pour le prince et pour les évêques, un sujet d'actions de grâces¹⁰.

texte publié sur le site du Musée virtuel du Protestantisme français : <http://museeprotestant.org>

8 - *Ibid.*

9 - *Ibid.*

10 - *Ibid.*

Il défend la séparation des pouvoirs de l'Église et de l'État quand il s'agit de juger des libertés :

L'agrégation au corps civil ou l'exclusion de son sein n'est pas du tout de la compétence des tribunaux ecclésiastiques [...] Dès qu'on prétend qu'un corps d'hérétiques séparé de l'Église par l'excommunication doit être aussi séparé de l'État et qu'en cessant d'appartenir à l'une, on cesse d'appartenir à l'autre, il est plus clair chaque jour que c'est une proposition insoutenable [...] qui détruit nos libertés, attaque les droits du souverain, ouvre la porte aux plus grands désordres et renverse l'économie de tous les gouvernements¹¹.

1785 : le départ pour Paris et la rédaction de l'édit de tolérance

Dans le même temps, la pression est forte dans l'entourage du roi pour faire évoluer la condition des protestants, que ce soit du côté de La Fayette ou de Lamoignon de Malesherbes, ministre de Louis XVI, président de la Cour des aides de Paris, responsable de la censure royale sur les imprimés, protecteur de l'*Encyclopédie*. Le 25 mai 1787, l'Assemblée de notables adopte la motion suivante : « Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses sollicitations pour que cette portion nombreuse de ses sujets cesse de gémir sous un régime de proscription contraire à l'intérêt général de la religion, aux bonnes mœurs, à la population, à l'industrie nationale et à tous les principes de la morale et de la politique... »¹².

Gilbert du Motier de La Fayette, noble catholique, proche du roi, esprit libre sensibilisé par la franc-maçonnerie aux droits de l'homme, a participé à la guerre d'indépendance en Amérique. De retour en France, il écrit à Georges Washington : « Les protestants de France sont soumis à un intolérable despotisme [...] Je voudrais un changement à leur situation »¹³. Washington lui conseille de connaître le terrain avant de

11 - *Ibid.*

12 - *Procès-verbal de l'Assemblée de notables, tenue à Versailles, en l'année de MDCCLXXXVII*, Paris, Imprimerie royale, 1788.

13 - *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette publiés par sa famille*, Paris - Londres, 1837-1838 (publication posthume) ; sur la Révolution française, voir tomes 3 à 5, consultés sur Gallica 2.

s'engager et de rencontrer des protestants. La Fayette vient à Nîmes en 1785 pour prendre l'avis de Paul Rabaut, le célèbre pasteur du Désert, et trouver un remplaçant à Antoine Court de Gébelin, délégué des Églises réformées qui vient de mourir en 1784. La rencontre a lieu en septembre 1785 dans la maison de la famille située désormais près du pont de Vienne dans le quartier du jardin de la Fontaine. Le marquis de La Fayette juge que le fils sera mieux à même que le père de défendre la cause des protestants, et c'est Jean-Paul qu'il emmène avec lui.

L'arrivée à Paris de Rabaut Saint-Étienne est une rupture. Il change littéralement de monde et de vie. Il cesse d'être pasteur, se dit propriétaire terrien, prend l'habit d'un intellectuel et d'un écrivain. Il commence une vie mondaine avec son épouse, Elisabeth Boissière de Durfort, rajoute une particule à son nom et, sur les conseils de Malesherbes qui lui ouvre des portes, fréquente les salons littéraires dont celui de Marie-Sophie de Vimeux où il retrouve ses amis Boissy d'Anglas et le poète gardois Florian. Il est censé être à Paris pour rédiger des écrits historiques et scientifiques et publie en 1787 un ouvrage intitulé : *Lettre à Monsieur Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*. Mais en secret, il est appelé par Malesherbes pour rédiger, avec l'historien Rulhières et l'avocat Target, l'édit de tolérance voulu par le roi.

L'édit de Versailles dit édit de tolérance du 7 novembre 1787

La publication de l'édit de Versailles dit « édit de tolérance du 7 novembre 1787 » est pour lui une immense déception même s'il a beaucoup contribué à sa rédaction. Il dira que « cette loi est plus célèbre que juste ». En effet, le texte final, revu par le roi, n'autorise toujours pas le culte protestant et maintient comme seule religion du royaume, la religion catholique :

La religion catholique que nous avons le bonheur de professer, jouira, seule, dans notre Royaume, des droits et des honneurs du culte public, tandis que nos autres sujets non-catholiques, privés de toute influence sur l'ordre établi dans nos États, déclarés d'avance et à jamais incapables de faire corps dans notre Royaume, soumis à la police ordinaire pour l'observation des fêtes, ne tiendront de la loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de faire constater leurs naissances, leurs

mariages et leurs morts, afin de jouir, comme tous nos autres sujets, des effets civils qui en résultent¹⁴.

Les protestants et les juifs (mais pour ces derniers, pas partout dans le royaume) disposent désormais d'un statut juridique, d'un état civil. Les mariages et les baptêmes sont reconnus soit par un magistrat, soit par le curé, qui agit alors dans ce cas non comme prêtre mais au nom du roi comme fonctionnaire. Les cimetières sont autorisés, les naissances et décès sont enregistrés de manière identique. Mais l'essentiel pour Rabaut Saint-Étienne, la liberté du culte n'est toujours pas reconnue et la religion catholique reste la religion officielle de la France. Il dira : « La reconnaissance n'exclut point l'espérance, elle l'autorise. » Cela veut dire aussi que le combat continue et c'est la Révolution française qui va lui donner l'opportunité d'aller plus loin dans la lutte pour la liberté de culte, mais surtout de changer d'échelle et de s'engager dans des combats plus universels : celui des droits de l'homme, celui des libertés...

Le combat pour les droits de l'homme, la liberté de conscience, la liberté de culte

L'intérêt pour la politique et la régénération du pays

Dans les années qui séparent l'édit de tolérance de 1787 et la Révolution française, Rabaut Saint-Étienne se prend de passion pour la politique et plus particulièrement pour la « régénération » du pays, mot qu'il emploie très souvent. Il pense que cette « régénération » passera par l'établissement d'une constitution, texte de lois organisant la séparation des pouvoirs politiques, reprenant en cela les idées de Montesquieu. Il rêve d'une France nouvelle, reconstruite autour de l'idée d'une alliance entre le roi et la nation. Il est travaillé par cette idée de nation, de rassemblement du peuple français, par l'idée aussi qu'il faut abolir les privilèges et repenser l'organisation du royaume où la superposition des divisions ecclésiastiques, judiciaires et administratives

14 - Le texte de l'édit de tolérance est en ligne sur le site de *Huguenots de France (Informations et documentation sur les protestants)* : <http://huguenotsweb.free.fr/histoire/edit1787.htm>

créait d'insupportables inégalités. Il veut enfin que le tiers état prenne une place plus grande dans les affaires politiques puisqu'il est selon lui l'incarnation de la nation.

Il écrit en 1788, donc bien avant l'abbé Sieyès et son célèbre *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, un texte fort qui s'intitule : *Considérations sur les intérêts du tiers état adressées au peuple des provinces*, où il démontre que le tiers état est en fait la nation à lui seul.

[...] Si vous retranchez les vingt-quatre millions de Français connus sous le nom de tiers-état, que restera-t-il ? Des nobles et des gens d'Église, mais il n'y aura plus de nation. Donc il est évident que le tiers-état est la nation moins la noblesse et le clergé [...] Reprenez donc votre place et votre ascendant car vous êtes la nation. Connaissez votre dignité [...] Vous n'êtes plus ces misérables qui tremblaient encore à l'aspect des tyrans. À votre tête se trouve une foule d'hommes riches, éclairés, savants, habiles et dont les lumières dans toutes les parties qui font fleurir l'État méritent la considération publique [...] La réorganisation de la France ne peut être réalisée que par un accord entre ces deux forces : le roi et la nation, parce que leurs intérêts ne font qu'un¹⁵.

Le député des états généraux puis de l'Assemblée constituante

La décision royale, pour faire face à la grave crise financière qui secoue le pays, de réunir les états généraux, le ramène dans sa ville natale à Nîmes où il participe activement à la rédaction des cahiers de doléances et se fait élire député du tiers état.

Le 5 mai 1789, il fait partie des huit députés de la sénéchaussée de Nîmes aux états généraux de Versailles et des dix-sept protestants sur l'ensemble des mille cent cinquante-quatre députés réunis à Versailles et pourtant, c'est lui seul qui, très vite, incarne la parole protestante. Dès l'ouverture des états généraux, il est remarqué pour son talent oratoire, son éloquence calme, tranquille, posée, développant un argumentaire profond, ses prises de position fermes, ses réflexions politiques déjà affirmées.

15 - Un propriétaire foncier [Rabaut Saint-Étienne], *Considérations sur les intérêts du tiers-état adressées au peuple des provinces*, voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k417646>

Il fait partie bien sûr des députés qui refusent la décision royale du vote par ordre et non par tête, et se réunissent dans la salle du Jeu de paume pour prononcer à la suite d'Antoine Bailly, président de l'Assemblée nationale, le serment « Nous jurons de ne jamais nous séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'au jour où la Constitution du royaume sera établie et affermie sur des fondements solides ».



Fig. 3. Le Serment du Jeu de paume, étude, huile sur toile de Jacques-Louis David, 1791. (Musée Carnavalet, Paris).

Le peintre Jacques-Louis David entreprend dès 1790 une série d'études préliminaires au grand tableau *Le Serment du Jeu de Paume* qui ne verra jamais le jour. Dans ses dessins préparatoires, le peintre représente Rabaut Saint-Étienne comme un personnage essentiel de ce moment historique. Placé aux pieds d'Antoine Bailly, qui lit le serment, réuni dans une étreinte symbolique avec le moine chartreux Dom Gerle et l'abbé Grégoire, il incarne le protestantisme et la réconciliation religieuse en France.

Rabaut Saint-Étienne participe également à l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août mais concentre l'essentiel de son activité sur la préparation de la Constitution. Il souhaite qu'elle soit précédée comme aux États-Unis d'une Déclaration des droits. Dans un beau discours du

18 août 1789, il explique que la France n'étant pas un pays neuf et que le choix des Français n'étant pas de se passer de la monarchie, il faut une Déclaration des droits qui lui soit propre et non copiée de la déclaration américaine : « Je souhaiterais de la clarté, tant de vérité, de netteté dans les principes et les conséquences que tout le monde pût les saisir et les apprendre : qu'ils devinssent l'alphabet des enfants¹⁶. »

Ce texte, discuté en six jours, du 20 au 26 août 1789, a laissé dix-sept articles qui, par leur universalité, leur souffle historique figurent toujours dans le préambule de notre Constitution actuelle. La force des phrases et l'utilisation de mots simples, compréhensibles par tous, en font un texte porteur d'universalité même si les historiens ont souvent souligné les limites de cette Déclaration qui n'évoque ni la condition des femmes, ni celle des enfants ou des esclaves.

La rédaction de l'article X et la séance du 23 août 1789

Chaque article donne lieu à d'intenses débats et prises de paroles. Le 23 août est un dimanche et on aborde la question du droit religieux. Pour certains députés comme Mirabeau pour qui la religion est un devoir et non un droit, la liberté religieuse ne doit pas figurer dans la Déclaration. Sur l'insistance de Rabaut Saint-Étienne, il est décidé cependant de préparer un article. La séance, présidée par Clermont-Tonnerre, est houleuse, épouvantable, à tel point que les rapporteurs renoncent à en faire un compte rendu et que le président excédé offre deux fois de démissionner ! Les propositions foisonnent : « Tout citoyen qui ne trouble pas le culte établi ne doit pas être inquiété¹⁷ », « Nul homme n'est responsable de sa pensée et de ses sentiments et personne

16 - « Discussion du projet de déclaration des droits de l'homme, lors de la séance du 18 août 1789 », dans *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Première série (1787-1799), tome VIII, du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789, Paris, Librairie administrative P. Dupont, 1875, p. 451-455. Voir en ligne https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_6339_t2_0451_0000_7

17 - « Suite de la discussion du projet relatif à la déclaration des droits : article relatif à la liberté des cultes, lors de la séance du 23 août 1789 », dans *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, première série (1787-1799), tome VIII, du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789, Paris, Librairie administrative P. Dupont, 1875, p. 476-480. Voir en ligne https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4888_t2_0476_0000_3

ne peut lui en demander compte. Les consciences sont libres ; nul n'a le droit de les gêner et chacun a le droit de professer librement la religion qu'il croit la meilleure¹⁸. »

Le marquis de Castellane propose : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de sa religion¹⁹ », et Monseigneur Gobel, évêque *in partibus* de Lydda, ajoute « pourvu que leur manifestation ne trouble point le culte public ». Le curé du Vieux Pouzauges, Dominique Dillon, complète la proposition par la formule « ne trouble point l'ordre public établi par la loi »²⁰.

C'est alors que Rabaut Saint-Étienne se décide à parler. Ce discours est sans doute le plus beau qu'il ait prononcé devant la Constituante et reste un moment fort de la Révolution. L'histoire a surtout retenu le passage célèbre :

Mais, Messieurs, ce n'est pas la tolérance que je réclame, c'est la liberté ! — La tolérance ! le support ! le pardon ! la clémence ! Idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime²¹.

C'est au nom du droit à l'erreur en matière d'opinion religieuse et de l'égalité des droits en tant que citoyens français que Rabaut Saint-Étienne revendique la liberté de culte pour tous.

Mais il existe enfin une nation française, et c'est à elle que j'en appelle en faveur de deux millions de citoyens utiles qui réclament aujourd'hui leur droit de Français [...] L'erreur, Messieurs, n'est point un crime : celui qui la professe la prend pour vérité ; elle est la vérité pour lui, il est obligé de la professer et nul homme, nulle société n'a le droit de le lui défendre [...] Eh oui Messieurs dans ce partage d'erreurs et de vérités que les hommes se distribuent ou se transmettent ou se disputent, quel est celui qui oserait assurer qu'il ne s'est jamais trompé, que la vérité est constamment chez lui et l'erreur constamment chez les autres ?²².

18 - *Ibid.*

19 - *Ibid.*

20 - *Ibid.*

21 - *Ibid.*

22 - *Ibid.*

Il revendique la liberté religieuse y compris pour tous les non-catholiques, c'est-à-dire aussi essentiellement pour les juifs.

Je demande donc, Messieurs, pour les protestants français, pour tous les non-catholiques du Royaume, ce que vous demandez pour vous : la liberté, l'égalité de droits. Je le demande pour ce peuple arraché de l'Asie, toujours errant, toujours proscrit, toujours persécuté depuis près de dix-huit siècles, qui prendrait nos mœurs et nos usages, si, par nos Lois, il était incorporé avec nous, et auquel nous ne devons point reprocher sa morale, parce qu'elle est le fruit de notre barbarie et de l'humiliation à laquelle nous l'avons injustement condamné. Je demande qu'ils soient assimilés en tout, et sans réserve aucune, à tous les autres citoyens²³.

Il conclut en proposant pour l'article X la rédaction suivante : « Tout homme est libre dans ses opinions ; tout citoyen a le droit de professer librement son culte, et nul ne peut être inquiété à cause de sa religion²⁴. »

Sa proposition, qui va jusqu'à la liberté de culte, n'a pas été retenue, ce qui était sans doute très difficile dans une assemblée comprenant plus de trois cent membres du clergé. Ce n'est donc pas Rabaut Saint-Étienne qui a rédigé l'article X de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais sa proposition reste dans tous les esprits. Son aura au sein de l'Assemblée constituante, son statut de président au mois de mars 1790, son rôle actif dans la rédaction de la Constitution de 1791 lui permettent d'obtenir enfin la reconnaissance de la liberté de culte puisque dans le titre premier de la Constitution, on peut lire : « La liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché²⁵. »

Dans tous les textes qu'il écrit à cette époque-là, ce qui frappe à leur lecture, c'est la cohérence, la clarté de l'expression, la précision, la modération, l'ouverture d'esprit et la volonté de conciliation. Rabaut Saint-Étienne situe toujours son analyse sur un plan universel, tant dans ses propositions pour les articles de la Déclaration des droits de l'homme que pour les principes de la nouvelle Constitution et reprend

23 - *Ibid.*

24 - *Ibid.*

25 - Constitution du 3 septembre 1791.

à son compte la foi en l'homme et en la raison de la philosophie des Lumières.

Dans le contexte de cette Assemblée constituante où il a tant œuvré, à la fierté d'en avoir été président (chacun se souvient de ce mot touchant envoyé à son père le 14 mars 1790 : « le Président de l'Assemblée nationale est à vos pieds »), il y a une ombre au tableau qui est la violence des attaques portées contre lui. Alors que d'autres députés protestants siègent à l'Assemblée constituante, il incarne à lui seul le protestantisme honni par certains catholiques et devient la cible de pamphlets et de caricatures. La plus célèbre est sans aucun doute *Les coups de Rabot* où il est représenté dans son habit de pasteur en train de « raboter » la Constitution.



Fig. 4. *Les coups de Rabot* caricature, auteur anonyme, 1791.
(Musée Carnavalet, Paris).

Rabaut Saint-Étienne est représenté avec une queue de serpent accompagnée d'une phrase qui dit : « Je suis rampant comme le serpent, mais j'ai plus de venin que lui ». Sur la table où est installé le rabot apparaissent les 5 P qui renvoient à l'expression « Pauvre peuple protestant prends patience ». Les copeaux enlevés à la Constitution sont autant d'accusations directes de forfaits dont Rabaut serait responsable : la « Bagarre de Nîmes » du 13 au 16 juin 1790 qui fit environ 300 morts, surtout catholiques, les massacres d'Uzès, la banqueroute, la république fédérative, l'hypocrisie protestante, la destruction des prêtres... Le Nîmois, catholique et royaliste, Jacques-Marie Boyer-Brun multiplie les pamphlets contre Rabaut qui dit avec philosophie : « Je ne suis pas surpris des calomnies qu'on répand contre moi, c'est la portion des hommes publics dans le grand festin de la Révolution²⁶. »

Le combat pour l'éducation pour tous

Faire œuvre d'historien de la Révolution française

Rabaut Saint-Étienne ne siège pas à l'Assemblée législative d'octobre 1791 à septembre 1792 puisqu'aucun député de l'Assemblée constituante n'est autorisé à se présenter aux élections. Il aurait pu reprendre sa fonction de pasteur à Nîmes mais, « saisi par la Révolution », comme le dit l'historien Jacques Pujol²⁷, il reste à Paris et mène une intense activité intellectuelle. Il collabore à la *Feuille villageoise* du jésuite Cerutti, à la *Gazette nationale* ou au *Moniteur universel*, rédige le *Bulletin des séances* de l'Assemblée législative, collabore à la *Chronique de Paris*.

Il publie beaucoup en 1792, et particulièrement une œuvre importante intitulée *Précis historique de la Révolution française suivi de l'Acte Constitutionnel des Français avec Tables des décrets et évènements*

26 - Rouvière, François, « Quatre lettres inédites de Rabaut Saint-Étienne, 1789-1791 : Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 34, 1885, p. 225.

27 - Pujol, Jacques, « Monsieur Rabaut de Saint Étienne saisi par la Révolution », *Autres Temps*, 22, 1989, p. 29-43, voir en ligne https://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1989_num_22_1_1301

remarquables qui ont eu lieu pendant l'Assemblée constituante, où il fait œuvre de premier historien de la Révolution française.

Absorbé par ses écrits, il ne semble pas comprendre que la situation évolue dramatiquement en raison de la trahison du roi, de la guerre intérieure et de la guerre extérieure qui le surprennent par leurs violences. Il reste résolument attaché à la monarchie constitutionnelle, à la paix et à la non-violence, et son *Adresse aux Anglais*, texte publié en 1792, est un long plaidoyer en faveur de la paix.

Le retour à la politique sous la République (21 septembre 1792)

Les événements de juin 1792, la révolution du 10 août 1792, l'arrestation du roi, la victoire de Valmy et la proclamation de la République le 22 septembre 1792 le surprennent et le déstabilisent. L'historien Claude Mazauric analyse : « Rabaut n'a pas compris que la Révolution, c'était la guerre²⁸ », et il a sous-estimé l'impact terrible de cette situation à la fois de guerre civile et de guerre contre l'Europe coalisée qui termine l'année 1792.

Il repart en politique et se présente comme député à la nouvelle assemblée républicaine appelée Convention. Renonçant à être candidat dans le Gard, il accepte la sollicitation du département de l'Aube. Parmi les 749 Conventionnels, il y a trente-six protestants dont sept anciens pasteurs parmi lesquels, on trouve à ses côtés son frère Rabaut Pomier, député du Gard, Alba Lasource, député du Tarn, et André Jeanbon Saint-André, député du Lot.

Dès l'ouverture de la Convention, il prend des responsabilités et est élu au poste de secrétaire de l'assemblée. Le 9 octobre 1792, il devient membre du comité de l'Agriculture, le 21 décembre 1792 président du comité d'Instruction publique et il est même choisi contre Danton comme président de la Convention du 24 janvier au 7 février 1793, avant d'être élu le 15 mars 1793 membre de la commission des Six chargée de saisir le tribunal extraordinaire pour lui déférer des suspects.

28 - Entretiens avec Claude Mazauric.

Le projet éducatif du 21 décembre 1792

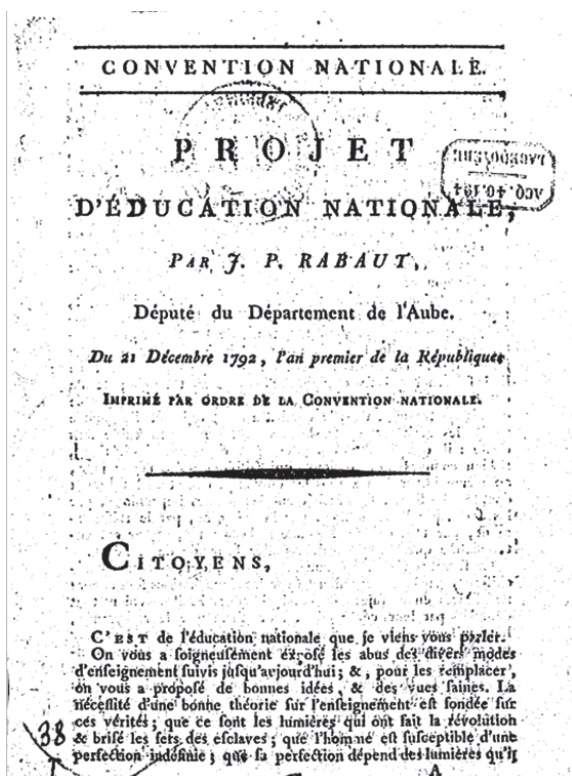


Fig. 5. Le Projet d'Éducation nationale de Jean-Paul Rabaut, 1792 (BNF).

C'est dans le cadre de la présidence du comité d'Instruction publique qu'il propose un *Projet d'Éducation nationale*²⁹ passé un peu inaperçu au regard de l'histoire et pourtant remarquable. Le souci des assemblées révolutionnaires pour l'éducation a été constant mais le sujet est complexe, difficile, couteux. La plupart des députés révolutionnaires, pétris des idées des philosophes des Lumières et plus particulièrement de celles de Rousseau, ont bien conscience qu'on ne peut régénérer le pays

29 - Rabaut, Jean-Paul, *Projet d'éducation nationale par J.P. Rabaut, député de l'Aube, du 21 décembre 1792*, Paris, Imprimerie nationale, 1792, 7 pages. Voir en ligne <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54943741.texteImage>

sans réfléchir au mode d'instruction des futurs citoyens. Rabaut Saint-Étienne, en tant que pasteur, s'était beaucoup intéressé à l'éducation et 5 de ses 58 sermons de pasteur qui nous sont parvenus évoquent cette question, insistant sur l'impérieuse nécessité d'éduquer la jeunesse au nom d'une exigence religieuse (d'abord connaître Dieu), d'une exigence morale (développer le goût du bien, le rejet du mal, l'initiation à la sagesse, la lutte contre les mauvaises mœurs, l'indifférentisme, l'apprentissage du respect dû aux parents, le rejet du luxe, l'attention à la politesse) et enfin de la formation politique : « Rien ne contribue davantage à la prospérité d'un État que les bons principes d'éducation que l'on donne aux enfants qui doivent un jour la composer³⁰. »

Dans ses sermons d'avant 1785, il insiste sur le rôle de la famille, sur l'exemplarité donnée par les parents, sur le fait qu'il ne peut y avoir de plan général car « l'éducation de chaque enfant demande un système à part qu'il faut laisser à la prudence de celui qui en est chargé »³¹. Il revendique la possibilité pour les parents d'instruire leurs enfants comme ils le désirent et prône une pédagogie posée, répétitive et encore une fois fondée sur l'expérience et le bon sens commun.

De fait, on est quelque peu surpris par le projet qu'il présente à la Convention en décembre 1792, projet soutenu par de nombreux députés dont André Jeanbon Saint-André, pasteur également. Le texte réaffirme avec force l'importance de l'éducation dans le projet politique global de la Révolution car former les futurs citoyens est une exigence absolue. Rabaut Saint-Étienne n'envisage rien moins qu'un système d'éducation continue très globalisant. Il distingue soigneusement « instruction publique » et « éducation nationale » : « L'instruction publique éclaire et exerce l'esprit, l'éducation nationale doit former le cœur : la première

30 - Archives Rabaut Saint-Étienne : Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, ms 717-1/17 fol.2. Cité dans Borello, Céline, « De la chaire à la tribune, de l'éducation religieuse à l'éducation nationale : quel cheminement de pensée sur la formation de la jeunesse pour Rabaut Saint-Étienne ? », dans Krumenacker, Yves et Noguès B. (dir.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, Lyon (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 24), 2014, p. 245-264 (voir en ligne <https://books.openedition.org/larhra/3697?lang=fr>).

31 - Archives Rabaut Saint-Étienne : Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, ms 717-1/17 fol.3. Cité dans Borello, Céline, *op. cit.*

doit donner des lumières, la seconde des vertus. »³² Pour lui cependant, contrairement à Condorcet avec qui pourtant il a beaucoup travaillé, l'éducation l'emporte sur l'instruction.

Il innove en présentant une éducation nationale ouverte à tous les âges, aux hommes et aux femmes, une véritable éducation populaire qui modèle les individus depuis le berceau jusqu'à la tombe, entièrement sous le contrôle de l'État, mais aussi avec un regard intergénérationnel puisque les enfants sont soumis à la censure des vieillards comme à leurs éloges. La place réservée aux exercices physiques et militaires dès le plus jeune âge est importante.

En chaque ville, bourg ou village, les enfans de dix ans et au-dessus, seront formés aux premiers exercices militaires. En chaque canton, ils seront exercés aux évolutions et manœuvres, jusqu'à l'âge de quinze ans, où tous devront être formés³³.

S'emparer de tout l'homme : c'est à ce prix que l'on parviendra à « faire des Français un peuple nouveau »³⁴.

Quant aux méthodes, il prend exemple sur l'église catholique, ce qui est un comble, pour montrer comment les prêtres ont, « par leurs processions (...), par leurs cérémonies, leurs sermons, leurs hymnes, leurs missions, leurs pèlerinages, leurs statues, leurs tableaux, et par tout ce que la nature et l'art mettaient à leur disposition... »³⁵, pleinement réussi à s'emparer des consciences et à manipuler la jeunesse.

Rabaut Saint-Étienne propose des écoles dans chaque canton mais aussi des « temples » où chaque dimanche sera consacré à l'enseignement de l'éducation civique ; ce jour-là, les officiers municipaux deviendront des « officiers de morale ». On y récitera la « déclaration des droits et celle des devoirs », on y chantera les hymnes approuvés par l'Assemblée nationale. La fête est un outil puissant de cohésion et de ralliement à l'État. Cette idée d'une fête de la Raison rassemblant tous les citoyens dans un temple national sera reprise par Robespierre pour la fête de l'Être suprême.

32 - Rabaut, Jean-Paul, *Projet d'Éducation nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1792, p. 3.

33 - *Ibid*, p. 6.

34 - *Ibid*, p. 4.

35 - *Ibid*, p. 2.

Comment Rabaut a-t-il pu passer d'une revendication d'éducation libre au choix des familles à cet engagement en faveur d'une éducation nationale globalisante ? Ceci reste une interrogation dans ce parcours si engagé pour la liberté et l'égalité des droits.

Girondin ou Montagnard ?

Rabaut Saint-Étienne n'aura pas le temps de mettre en application son projet sur l'éducation ni d'autres qu'il avait construits sur la liberté de la presse ou la garde nationale. La violence des conflits à la Convention, particulièrement âpre entre Girondins et Montagnards, le rattrape. Certains historiens se sont demandé s'il fut plutôt girondin ou montagnard. À bien des égards, il est assez distant des Girondins ; très opposé à la guerre, pacifiste convaincu, il est proche des Montagnards sur bien des plans : l'éducation pour tous, le culte de l'Être suprême, mais aussi une conception d'une république non fédérative, centralisée, une et indivisible, et le partage des richesses qu'il prône comme une égalité indispensable à la fraternité.

Cependant au fil des mois de 1793 et de la tension qui s'exacerbe entre Girondins et Montagnards, il se rapproche des Girondins. Sa modération, surtout lors du procès du roi, lui sera vivement reprochée par les Montagnards. Il refuse que la Convention qui est une Assemblée constituante sans pouvoir judiciaire soit érigée en tribunal pour juger le roi. Il vote la mort du roi, mais demande le sursis et prédit : « La cendre du bûcher des rois a entraîné d'autres bûchers comme la cendre des martyrs » ; il ajoute : « Je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce »³⁶.

En mai 1793, il devient membre de la Commission des Douze ayant pour but d'examiner tous les arrêtés pris par le conseil général de la commune et les sections de Paris pour limiter les abus de ces derniers. C'est à ce titre qu'il est accusé de « girondisme » et fait partie de la liste des 29 Girondins condamnés à être arrêtés le 2 juin 1793. Il se cache

36 - Lods, Armand, « Rabaut de Saint-Étienne et les frères Bertin : du *Journal des Débats* et de l'*Éclair* : élection de Rabaut Saint-Étienne à la Convention nationale (1792) », *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 47, n°2, 15 Février 1898, p. 57-69 (p. 59-60).

d'abord à Versailles, puis avec son frère Rabaut Pomier chez les Payssac, couple de catholiques nîmois qui vivaient à Paris, 35 rue du Faubourg Poissonnière. C'est là qu'il est arrêté avec son frère le 4 décembre 1793 lors d'une perquisition demandée par le protestant Fabre d'Églantine. Rabaut Pomier est emprisonné mais lui est exécuté dès le lendemain, le 5 décembre 1793. Son corps est jeté dans une fosse commune. Avant de partir pour l'échafaud, il sauve de la mort un jeune homme appelé Leborgne, égaré dans une mauvaise cellule !

La famille Rabaut est dans une profonde détresse. La femme de Rabaut Saint-Étienne s'est suicidée à Durfort le 13 octobre 1793, ses deux frères sont en prison, Rabaut Pomier à la Conciergerie et Rabaut Dupui à Villeneuve de Berg, et leur vieux père est jeté en prison au fort Vauban à Nîmes le 25 juillet. Ce dernier meurt le 25 septembre 1794 de chagrin et d'épuisement. La mémoire de Rabaut Saint-Étienne sera réhabilitée le 16 vendémiaire an VI, soit le 7 octobre 1797, à la demande de son frère Rabaut Pomier qui fera une belle carrière politique sous le Directoire et l'Empire.

Une statue de Rabaut Saint-Étienne érigée à Nîmes en 1989



*Fig. 6. Statue de Rabaut Saint-Étienne à Valmédica, Nîmes, 1989,
Sculpteur : François Gaufry.*

Si nous disposons de plusieurs portraits dont celui magnifique réalisé par Jacques-Louis David en 1789, il n'existe que deux statues de Rabaut Saint-Étienne. L'une se trouve à Versailles et l'autre à Nîmes. Cette dernière fut érigée en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution française grâce aux efforts conjugués de trois étudiants ayant monté le projet et trouvé les financements, du sculpteur François Gaufray et de la Ville de Nîmes représentée par Daniel-Jean Valade, alors adjoint à la Culture, qui a facilité le projet et permis la mise à disposition du terrain de Val Médica dans le quartier de Ville active alors en construction.

Conclusion

Rabaut Saint-Étienne est un homme très attachant, extraordinaire par sa puissance de travail et d'écriture, par cet engagement sans faille pour des valeurs que nous considérons comme universelles, la liberté de conscience et l'égalité des droits.

Son parcours cependant nous interroge. Est-il resté fidèle à lui-même pendant toutes ces années ? Quelle filiation entre le pasteur et l'homme de la révolution ? entre l'homme de foi et l'homme de raison ? Pour son biographe le plus célèbre, André Dupont, qui fut membre de notre Académie, il est « un homme du juste milieu »³⁷, resté fidèle à ses convictions d'équilibre, d'apaisement, de modération. L'historien Jacques Poujol voit au contraire dans son parcours un renoncement à la foi, une inquiétude, un déséquilibre intellectuel lié aux événements subis. Pour Céline Borello, historienne qui a étudié les sermons de Rabaut Saint-Étienne, sa radicalisation républicaine est un continuum avec sa fidélité au roi, avec l'idée de soumission à l'autorité quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle rassemble et incarne la nation, avec son adhésion à l'idée d'une égalité absolue entre les citoyens, seule voie pour lui de la fraternité. Enfin, Patrick Cabanel s'interroge sur le parcours intellectuel de cet homme qui, allant jusqu'au bout de sa logique, finit par confondre

37 - Dupont, André, *Rabaut Saint-Étienne (1743-1793). Un protestant défenseur de la liberté religieuse*, Genève, Labor et Fides (collection Histoire et Société, 17), 1989, 156 p.

l'Évangile et la Déclaration des droits de l'homme, et assume la mort de Dieu au nom de la liberté de conscience, parcours qu'il qualifie de « généreux et tragique, rationnel et abandonné à l'utopie, évident et énigmatique »³⁸.

38 - Cabanel, Patrick, « Rabaut-Saint-Étienne, du religieux au politique », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 147, 2001, p. 113-124.

Bibliographie

Borello, Céline, « Texte et contexte : la violence dans les sermons protestants du XVIII^e siècle », dans Faggion, Lucien et Régina, Christophe (dir.), *La Violence. Regards croisés sur une réalité plurielle*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 457-478.

Borello, Céline, *Du désert au royaume. Parole publique et écriture protestante (1765-1788). Édition critique du Vieux Cévenol et de sermons de Rabaut Saint-Étienne*, Paris, Honoré Champion (coll. « Vie des Huguenots », 65), 2013, 408 p.

Borello, Céline, « La profession de foi d'une dynastie pastorale du Désert : les Rabaut, des trois tomes du Jeune pommier à fruits précoces à l'exemplarité de Saint Étienne », dans Poton, Didier et Mentzer, Raymond A. (dir.), *Agir pour l'Église : ministères et charges ecclésiastiques dans les églises réformées (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes (Rivages des Xantons), 2014, p. 215-229.

Borello, Céline, « De la chaire à la tribune, de l'éducation religieuse à l'éducation nationale : quel cheminement de pensée sur la formation de la jeunesse pour Rabaut Saint-Étienne ? », dans Krumenacker, Yves et Noguès, Boris (dir.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, Lyon (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, 24), 2014, p. 245-264 (en ligne).

Borello, Céline, « Les sources d'une altérité religieuse en Révolution : Rabaut Saint-Étienne ou la radicalisation des représentations protestantes », *Annales historiques de la Révolution française*, 378, 2014/4, p. 29-49.

Borello, Céline, « De la chaire à la tribune. La parole pastorale comme geste d'engagement civique sous la Révolution française », *Études théologiques et religieuses*, 2016/3, p. 449-463.

Dupont, André, *Rabaut Saint-Étienne (1743-1793). Un protestant défenseur de la liberté religieuse*, Genève, Labor et Fides (Histoire et Société, 17), 1989, 156 p.

Monod, Albert, *Les Sermons de Paul Rabaut : Pasteur du Désert (1738-1785). Étude sur les manuscrits inédits de Paul Rabaut, suivie du texte de trois sermons*, Thèse complémentaire de doctorat ès-lettres présentée à la faculté des lettres de l'Université de Paris, Mazamet, Impr. G. Carayol, s.d. [1917].

Poujol, Jacques, « Le changement d'image des protestants pendant la Révolution », dans *Les Protestants et la Révolution française, Bulletin historique et littéraire, Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 135, 1989, p. 501-543.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2023

Séance du 17 février 2023

PLAIDOYER POUR LA CORRIDA

Bernard CAVALIER

membre résidant

En 1950, Albert Camus, dans une lettre écrite après qu'il eut assisté à la corrida du dimanche de Pentecôte à Nîmes, confiait à Maria Casarès : « Tu sais, je crois que j'ai trouvé ma religion. Elle se célèbre là, entre le soleil et le sang¹ ».

Une actualité récente vient de remettre la corrida « à l'honneur », s'il est permis de s'exprimer ainsi s'agissant d'un projet qui vise à l'interdire. Les temps changent plus rapidement qu'on ne le pense habituellement. Il y a 40 ans à peine nul n'imaginait une telle éventualité. Au sein de notre Académie, c'étaient les débuts de la corrida à Nîmes qui étaient alors rappelés à l'occasion d'une communication de Roger Gaillard, membre correspondant de notre compagnie. Son titre était : « Les débuts de la corrida à Nîmes : El Tato dans notre amphithéâtre en 1863 ». Il semble révolu le temps où ceux qui faisaient la une des médias se pressaient dans l'amphithéâtre nîmois. Je viens de nommer Albert Camus, mais je pourrais également citer Picasso, Hemingway et bien d'autres encore. C'était une époque pas si lointaine où il était de bon ton de se faire voir à Nîmes, à l'occasion d'une corrida.

1 - Cette citation est extraite d'une lettre d'Albert Camus à Maria Casarès en date du lundi 29 mai 1950 (Albert Camus - Maria Casarès, *Correspondance 1944-1959*, Paris, Gallimard, 2017, p. 582, lettre n° 325). Camus a assisté à la corrida du dimanche 28 mai 1950 dans les Arènes de Nîmes.

Courant novembre 2022, le député « La France insoumise » Aymeric Caron souhaitait soumettre à l'Assemblée nationale l'adoption d'une loi visant à interdire la pratique de la corrida en France. Malgré le soutien implicite d'une majorité de la population française, ce député a finalement décidé de retirer sa proposition de loi. Il a reculé devant l'avalanche des amendements annoncés. Il a pris cette décision avant même que ne s'entame le débat. Estimant sans doute que le temps n'était pas encore venu de la faire voter, cela lui a paru plus sage. Je doute cependant fort qu'il ait définitivement renoncé à son projet.

Cette éventuelle proposition de loi a fait couler beaucoup d'encre. Au spectacle révoltant et cruel ne tenant aucun compte de la souffrance animale, argument avancé par les abolitionnistes, répondait le souci du respect d'une tradition culturelle défendue par les antiabolitionnistes. À cela s'ajoutait l'évocation des inévitables et graves répercussions économiques qui en auraient découlé, sans parler des dangers que ferait courir une telle décision pour la survie de l'espèce des taureaux de combat.

Brève approche économique du débat

Je vais immédiatement, mais brièvement, aborder le point économique, car je ne souhaite pas centrer mon travail sur cet aspect de la tauromachie qui, pour n'être pas négligeable, n'est pas le but que je me suis fixé. Cependant les « abolitionnistes » en faisant une justification de plus pour supprimer la corrida, je suis un peu malgré moi contraint d'en dire quelques mots. Je vais centrer ce propos uniquement sur ce que l'on peut en dire à Nîmes. Que disent les « abolitionnistes » ? Selon eux, au regard du plus d'un million de personnes qui viennent à Nîmes au moment de la fêria de Pentecôte, les 50 000 personnes qui assistent aux corridas constituent une quantité négligeable. Ils en déduisent que la suppression des corridas aurait peu de répercussions économiques ! C'est un peu comme si l'on disait à propos du festival d'Avignon que comme les spectateurs du festival OFF sont trois fois plus nombreux que ceux du festival IN, il pourrait être envisagé de supprimer celui-ci...

Concernant Nîmes, je dois à l'amabilité de Monsieur Gilles Vangelisti les renseignements que je peux communiquer. Je le cite :

Lors de la saison 2022, le nombre total de spectateurs ayant assisté à des spectacles tauromachiques se situe aux alentours de 95 000 répartis entre les diverses manifestations :

Féria de Pentecôte : 53 000

Courses camarguaises du mois d'août : 10 000

Féria des vendanges : 23 000

Finale du Trophée des As : 9 000

Depuis 2002, date où la société Simon Casas Production est devenue titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des spectacles tauromachiques dans les arènes de Nîmes, la Ville de Nîmes a perçu, sous forme de redevance, une somme totale de 4 978 000 euros HT.

Chacun en déduira ce qu'il voudra, mais le béotien que je suis a tendance à ne pas trouver cela négligeable, surtout si l'on y rajoute les retombées économiques et culturelles que ces activités génèrent. Mais qu'importe finalement, car il me semble que ce qui se joue là va bien au-delà de ces seules considérations. C'est ce que je vais essayer d'aborder dans cette communication.

La corrida comme pratique culturelle

Il y a quelques années, à la fin d'un voyage qui m'avait conduit au pays Dogon au Mali, j'ai eu l'occasion d'assister à une cérémonie rituelle faite de chants et de danses. Les intervenants étaient vêtus d'un costume traditionnel Dogon. Pour moi, qui ignorais tout ou presque de la spiritualité Dogon et de ses conceptions cosmogoniques, il ne s'agissait que d'un spectacle dont l'esthétique se suffisait à elle-même. Par contre pour les chanteurs et danseurs ainsi que pour les autochtones qui assistaient à cette manifestation, elle avait une incontestable dimension culturelle dont je ne possédais aucune des clefs. Avais-je pour autant le droit d'en nier la dimension spirituelle et ainsi laisser penser qu'il ne s'agissait que d'une simple manifestation folklorique ou pire encore d'un simple spectacle ?

Il me semble qu'il en est de même concernant le regard que les uns et les autres portent sur la corrida. Depuis la plus haute antiquité, sur les

pourtours de la Méditerranée, l'homme a été fasciné par le taureau. Des peintures murales de la grotte de Lascaux à celles de la grotte Chauvet où le taureau est largement représenté, jusqu'au culte de Mithra sacrifiant l'animal afin que son sang féconde la terre, le taureau a toujours fait partie de la vie des hommes de ces contrées. Le bondissement des athlètes crétois au-dessus d'un taureau qui les chargeait, prenant appui sur ses cornes en un ballet gracieux mais extrêmement dangereux, rappelle la danse du *torero* lorsqu'avec sa cape ou sa muleta, dans un pas de deux où se joue sa vie, il maîtrise, puis domine ce fauve afin de le soumettre à sa volonté. Que dire du Minotaure, monstre à corps d'homme et à tête de taureau ? Pour certains, Thésée en le tuant va également tuer la part animale qui est en lui. Bref, sans aller plus avant dans les détails, il est clair que, sur les rivages méditerranéens, les rapports qui se sont tissés au cours du temps entre l'homme et cet animal fauve ont toujours été très forts.

Dans le livre *Philosophie de la corrida*², le Professeur émérite de philosophie de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, Francis Wolf, dans un dialogue fictif entre Socrate et certains de ses élèves, essaie de définir ce qu'est la corrida. Il montre la difficulté qu'il y a à le faire puisqu'elle est à la fois un jeu, un sport, un spectacle, un art et un rite. De fait, chaque fois qu'il y a combat entre l'homme et le taureau, vie et mort sont omniprésentes et ainsi nos rapports entre ces deux entités complémentaires et indissociables de nos destinées sont interrogés. Bien au-delà du spectacle folklorique sauvage et un peu désuet présenté par certains, pour les adeptes de la tauromachie, c'est tout un pan de leur spiritualité qui est consciemment ou non intégré à l'occasion de chaque combat. L'Église catholique l'a d'ailleurs parfaitement compris, elle qui a entouré et entoure encore le toréro avant qu'il n'entre dans l'arène. Nier cette dimension de la tauromachie constitue une erreur grave, c'est refuser de reconnaître les liens qu'un peuple a tissés au cours de son histoire avec des mythes fondateurs plus anciens que la corrida elle-même, mais dont elle est un des avatars de leurs inévitables et permanentes réécritures.

2 - Wolff, Francis, *Philosophie de la corrida*, Paris, Fayard, 2007 (rééd. Hachette (Pluriel), 2011 pour la préface).

Abordons maintenant le thème de la mort de l'animal. Lorsque j'étais enfant et adolescent, je passais plusieurs mois par an dans mon hameau familial des Cévennes. J'y menais la vie des enfants du village. Régulièrement nous voyions l'un ou l'autre des adultes tuer qui un poulet, qui un lapin. Cela faisait partie du quotidien dans cette zone rurale. Il nous arrivait même de voir le boucher abattre un mouton, un porc ou un veau dans l'abattoir local qui bordait l'Hérault à la sortie du village. Les portes en restaient largement ouvertes sur la route aux yeux de tous au moment de l'abattage. Cela était tellement naturel que jamais le boucher n'a demandé à quiconque de se retirer avant que son couteau ne saigne une bête. Grands enfants et jeunes adolescents, un peu comme des papillons de nuit attirés par la flamme, nous étions à la fois effrayés et fascinés par le spectacle qui se déroulait sous nos yeux. Le souvenir que j'en garde est que la réaction des animaux était très différente selon leur espèce. Dès leur entrée dans la salle d'abattage, ils sentaient venir la mort. Les brebis tremblaient mais ne se débattaient pas. Nous qui les connaissions bien constatons leur changement de comportement. S'il est permis à l'humain que je suis de traduire une pensée animale, elles semblaient pétrifiées par l'angoisse qui les saisissait au moment où elles sentaient leur mort approcher. Les porcs, eux, se rebellaient, couinaient en se débattant de toute leur force dès qu'ils avaient compris ce qui allait se passer. C'est sans doute là que les gamins que nous étions avons compris que la mort fait partie intégrante de la vie et que pour que des vies puissent s'épanouir et se développer d'autres doivent être sacrifiées. C'était l'une de nos premières grandes leçons de vie et nos parents en comprenaient le nécessaire apprentissage. Nous étions éduqués à la fois à ne pas faire souffrir et à respecter les animaux pendant leur vie, mais à comprendre la finalité de leur élevage.

Mort, vie, deux facettes indissociables d'une même pièce. De tout temps, l'homme a eu peur de la mort. La façon de gérer cette angoisse a varié au cours des âges et des civilisations. Actuellement, la tendance est à la dissimulation, voire la négation de cette inéluctable réalité. Le rêve transhumaniste d'une immortalité possible en est l'illustration la plus aboutie et la plus mortifère. À un moindre degré, la tendance à la crémation participe de cette attitude en escamotant l'étape indispensable

de la décomposition de la chair avant de retourner à la poussière comme il est dit dans les Écritures. On comprend dès lors que, pour certains, le spectacle d'une mise à mort devienne absolument insoutenable, qu'on souhaite l'éviter et pour les plus radicaux d'entre eux en interdire la vision. Le fait qu'une majorité de citoyens partagent ce point de vue le rend-il pour autant légitime, devant s'imposer à tous ? Il n'y a rien de moins sûr.

De la souffrance du taureau

Abordons à présent la question beaucoup plus épineuse et délicate à mes yeux de la douleur et de la souffrance animale, deux réalités que je différencie l'une de l'autre. En effet, même si elles sont relativement proches et synonymes, il me semble qu'une nuance certaine les sépare l'une de l'autre. Pour reprendre la définition du *Petit Larousse*, ce qui est mis en avant dans la douleur est la sensation pénible, désagréable, ressentie dans une partie du corps, alors que dans la souffrance, la douleur morale est première. Si l'on accepte ce distinguo, je dirais que dans les abattoirs de mon enfance c'est la souffrance qui était première, même si la douleur n'était pas totalement absente.

Il y a dans la souffrance une composante émotionnelle qui aggrave incontestablement la douleur organique pure et la rend particulièrement intolérable. Un exemple pour illustrer de façon pratique la différence entre ces deux notions. Autour des années 50 du siècle dernier, une intervention neurochirurgicale a été pratiquée dans certaines pathologies psychiatriques sévères. Il s'agit de la lobotomie. Cette intervention consiste à sectionner la substance blanche qui connecte les lobes frontaux au reste du cerveau. Les effets délétères d'une telle intervention se révélèrent tels qu'elle a été assez rapidement abandonnée. Il avait cependant été constaté que les patients ayant subi cette intervention supportaient beaucoup mieux la douleur physique. Or, à cette époque, les médecins manquaient cruellement d'antalgiques puissants capables de calmer certaines douleurs organiques, plus particulièrement certaines douleurs cancéreuses. Des lobotomies ont donc été proposées et pratiquées dans certaines situations extrêmes. Pour les patients ainsi

traités, la douleur demeurerait, mais sa composante émotionnelle était supprimée. Les patients avaient mal, mais ils ne souffraient plus de cette douleur et la supportaient beaucoup plus sereinement. Cela est actuellement totalement révolu, mais illustre de façon certes un peu caricaturale combien la composante psychologique de la douleur, du moins chez l'homme, compte autant que son intensité dans notre capacité à la supporter.

Il est toutefois extrêmement difficile de pouvoir se faire une idée précise de la douleur qu'endure autrui. Le pédiatre que j'étais se rappelle la difficulté qu'il avait à se faire une idée très précise de la douleur ressentie par un enfant dans certaines situations. Je me souviens cependant que lorsque les douleurs semblaient extrêmes, elles s'accompagnaient d'une adynamie totale, l'enfant restait figé dans la position antalgique la moins inconfortable possible.

Je rapproche cela de l'enseignement de notre professeur de physiologie lorsque j'étais sur les bancs de la faculté. Il disait qu'en cas de douleur ou de danger, la fuite est la réaction physiologique la plus naturelle. C'est ce que l'on observe chez l'homme, mais également chez la plupart des mammifères battus ou menacés. Chiens, chats recevant un coup de trique, animaux sauvages en face du feu, les exemples seraient légions qui attestent de cette réalité. Or rien de tel chez le taureau de combat. Au moment de la pique qui est certainement le moment le plus douloureux de son combat, au lieu de fuir après la première attaque, à peine sollicité, il repart à la charge. Il y a donc chez lui, à l'évidence, un comportement particulier qui laisse à penser que ses réactions face à la douleur sont très différentes de celles de la plupart des autres mammifères dans une telle situation. Il a plutôt tendance à se comporter comme notre sujet lobotomisé qui a sans doute mal mais ne semble pas souffrir de sa douleur. Bien entendu, je me garderai bien de dire que cela est suffisant pour innocenter la pique, mais cela invite à se méfier d'une vision trop anthropomorphique de la douleur ressentie par le taureau lors de son combat dans l'arène. Je constate que l'on ne relève chez lui ni la sidération observée lorsque la douleur est extrême, ni la réaction de fuite qui est la plus habituelle face à une douleur que l'on refuse d'endurer. Des travaux publiés en 2003 par Ramón Esteban Gavín,

pour l'obtention d'un doctorat de la faculté de médecine vétérinaire de l'université Complutense de Madrid, sous la direction du professeur Juan Carlos Illera, sembleraient aller dans ce sens. Ils montrent l'importance de la sécrétion d'endorphines chez le taureau au moment de la pique. Les auteurs en déduisent une absence de douleur chez l'animal et même une certaine sensation de « bien-être » au moment de cette charge. Cela semble quelque peu excessif. Par ailleurs, ces travaux sont extrêmement contestés par d'autres scientifiques ayant pour la plupart pris position contre la corrida. Ils relèvent de nombreuses erreurs méthodologiques dans cette étude qu'ils qualifient même de frauduleuse. C'est en particulier la position du docteur José Enrique Zaldívar, président d'AVITMA (Asociación de Veterinarios Abolicionistas de la Tauromaquia y del Maltrato Animal). Je ne prétends pas pouvoir jouer les arbitres dans ce genre de débat et cela d'autant plus que, n'ayant pas l'ensemble des éléments de ce dossier, il m'est tout à fait impossible d'avoir une attitude objective et impartiale à ce sujet. Ce différend permet cependant de comprendre combien le passionnel prend le pas sur le rationnel dans ce débat, car, plutôt que de procéder à des anathémisations réciproques, tous ces auteurs auraient intérêt à collaborer les uns avec les autres à la recherche d'une évaluation la plus objective possible des modifications hormonales et de leurs effets sur le comportement du taureau, depuis le moment où il quitte son pâturage jusqu'à la fin du combat. Ce serait la seule façon intelligente d'avancer sur cette question. On sait en effet que la sécrétion d'endorphine peut avoir un effet très addictif lors de la pratique de certains sports, plus particulièrement les sports d'endurance il faut bien le dire. Cela a été bien documenté chez l'homme, mais il n'y a pas de raison majeure d'écarter formellement qu'un tel effet puisse exister également chez les autres mammifères. Il y a d'incontestables proximités physiologiques et pathologiques entre eux et l'homme, et l'on sait combien la collaboration entre médecine vétérinaire et humaine peut être fructueuse pour l'amélioration de la connaissance de certaines pathologies. Pour n'en citer qu'une, je nommerai l'achondroplasie, pathologie rare chez l'homme, mais fréquente chez les bœufs du Charolais. Les vétérinaires ont énormément appris aux médecins dans la connaissance de cette maladie.

Réflexions sur la vie d'un taureau de combat

Quelques considérations à présent sur la notion de souffrance animale. Si l'on accepte le distinguo que je faisais précédemment entre douleur et souffrance, il me semble que la souffrance animale relève plus des conditions de vie qui leur est faite que des conditions de leur mort, même si la façon dont cette dernière se déroule doit être largement prise en compte.

Que dire de la vie d'un animal qui ne ressemblera jamais en rien à celle pour laquelle il semble être conçu : le chien à la chaîne, la chèvre au piquet, les poulets élevés en batterie qui ne verront sans doute jamais le soleil au cours de leur brève existence, si ce n'est peut-être le jour où ils quitteront le hangar où ils ont vécu à la lumière artificielle dans un espace confiné pour se rendre sur le lieu où ils seront abattus.

Quelle vie pour les 24 millions de cochons qui sont chaque année élevés et consommés en France ? 95 % d'entre eux vivent dans un espace se réduisant à un mètre carré pour un animal de 110 kg qui n'a même pas droit à une litière et n'accédera jamais à l'extérieur du hangar où il vivra le peu de vie misérable à laquelle il est condamné. Six mois d'une vie contrainte pendant laquelle il verra 20 % de ses congénères mourir. Leurs mères ont un destin guère plus enviable, elles qui vivent dans des cages où il leur est impossible de se retourner. Là se trouve la vraie souffrance animale, celle qu'il faut combattre.

Il est cependant difficile de définir ce qu'est une vie digne pour un animal. Sans doute est-elle celle qui lui permet de vivre la vie pour laquelle il semble être conçu. Les ailes doivent servir à voler, les pattes à courir, les groins à creuser la terre pour y trouver sa pitance et dans tous les cas il est facile de concevoir que les animaux sont faits pour vivre à l'extérieur dans un espace peu ou pas confiné, qu'ils doivent pouvoir jouir du soleil et du ciel bleu comme tout ce qui vit sur terre. Observez quelques instants un chat s'étirant paresseusement au soleil et tout cela vous paraîtra évident.

Penchons-nous quelques instants sur la vie d'un taureau de combat, mais au préalable un petit rappel sur ce qu'est cet animal. Si les origines exactes du taureau de combat sont incertaines, la plupart des

auteurs considèrent qu'il descendrait du *bos taurus primigenius*, mieux connu sous le nom d'aurochs. Originaire de la péninsule ibérique, il a été petit à petit sélectionné pour devenir ce qu'il est devenu, c'est-à-dire une bête de combat. Antonio Purroy Unanua a particulièrement étudié son comportement, qu'il décrit dans un livre intitulé en français *Comportement du taureau de combat*³. Voici ce qu'il en dit :

Par sélection et au long des nombreuses générations, les éleveurs ont réussi à créer un animal remarquablement beau dans sa morphologie externe et possédant un tempérament agressif frisant la férocité.

De fait, dès qu'il sent son territoire menacé ou que lui semblent barrées les voies qui lui permettent de se rendre dans sa zone de quiétude, il devient agressif. Cela peut se produire dans son habitat naturel et de façon constante dans l'arène où toute échappatoire lui est interdite. Antonio Purroy Unanua ajoute :

Le fort tempérament de ce type de bétail fait que les luttes ou batailles sont beaucoup plus fréquentes et violentes que chez n'importe quelle autre race bovine... les pertes qu'elles entraînent dans certains élevages où elles sont très fréquentes peuvent affecter jusqu'à 10 % des animaux.

Afin qu'il soit un combattant valeureux, toutes les conditions doivent être réunies : qualité de l'alimentation, de la boisson, des conditions de vie. Les grands espaces qui sont nécessaires à son épanouissement constituent en outre un lieu naturel où une grande biodiversité peut s'épanouir et se développer. Il est évident que si l'élevage de ces taureaux cessait, ces immenses territoires deviendraient des lieux de monocultures probables, ou livrés à des promoteurs pour de grands complexes touristiques comme cela est malheureusement la tendance actuelle. La biodiversité en pâtirait grandement. Cela se produira inéluctablement si les corridas cessent d'être organisées, car aucun éleveur ne sera assez sot pour continuer à élever à un tel prix des

3 - Purroy Unanua, Antonio, *Comportement du taureau de combat à l'élevage et dans l'arène* (traduit de l'espagnol par Marc Roumengou), Biarritz, Atlantica, 2014, chapitre 1, p. 23.

animaux sauvages, donc dangereux, pour les vendre au prix d'une bête de boucherie classique, facile à contraindre. Chaque taureau de combat a coûté environ 3 500 € à son éleveur avant de rentrer dans l'arène. Pour une bête qui pèse environ 500 kilogrammes à ce moment-là, cela revient à environ 5 € par kilogramme, alors que pour un bœuf du Charolais le coût de revient pour l'éleveur est d'environ 3,8 € par kg.

Une vie et une mort dignes

Le spectacle d'une agonie n'est pas particulièrement réjouissant à voir, bien que nous sachions tous combien des hommes sont capables de se réjouir et de prendre du plaisir à avilir, faire souffrir et à voir mourir d'autres hommes.

La mort du taureau dans l'arène ne peut se comprendre qu'à l'aune de ce qu'est sa vie. Il ne faut confondre le taureau de combat ni avec l'homme ni avec un autre animal. Francis Wolff dit à son propos :

Le taureau n'est ni un homme ni une chose. Il n'est pas non plus « l'Animal » victime passive et innocente. Il est une espèce singulière animale dont les conditions de vie et de mort doivent respecter la singularité⁴.

Il insiste sur le fait que pour comprendre la corrida il faut saisir la « singularité de l'espèce qui est combattue ». Comme nous l'avons vu, le taureau brave est une bête conçue et élevée pour le combat. J'oserais même aller jusqu'à dire que c'est ainsi qu'il est génétiquement déterminé.

Mais pourquoi faut-il donc que meure le taureau ? Là encore je vais m'appuyer sur l'analyse de Francis Wolff. Pour lui, ce qui se joue dans la corrida relève à la fois d'un acte sacrificiel et d'un combat entre l'homme et la force sauvage représentée par le taureau. L'issue de ce combat ne peut se conclure que par la mort de l'un des deux combattants. L'éthique exige que ce combat soit loyal et la morale que ce soit le taureau qui meure à la fin du combat⁵.

4 - Wolff, Francis, *Philosophie de la corrida*, Paris, réed. Hachette (Pluriel), 2011 pour l'édition consultée.

5 - *Op. cit.* Voir notamment le chapitre intitulé « Pourquoi meurt le taureau ».

Comment mieux traduire l'émotion qui accompagne la mort du taureau sinon en citant les propos d'un ami récemment disparu, le psychiatre Jean-Marie Bessuges qui en octobre 2019 écrivait dans un petit ouvrage, *Ma corrida, art mythologique* : « L'émotion grandit, le silence est là, témoin de l'éternité de toute vie, de toute destinée. Seul derrière ce « toro » craint et aimé d'une folle passion, le torero l'accompagne jusqu'à la fin qui s'abat sur cet animal majestueux. La foule, alors délivrée de ces instants de grâce, applaudit à tout rompre comme pour communier à notre propre finitude.⁶ »

J'ajouterai, pour conclure sur ce plan, que, lors de la charge ultime qui le tuera, l'animal charge sans angoisse, convaincu qu'il est de vaincre ce petit être un peu ridicule qui se précipite sur lui. Sa façon de mourir sera donc finalement bien plus enviable que celle du bœuf ou du mouton qui vivra l'angoisse du couloir de la mort, celle du homard qui mourra ébouillanté, celle du poisson pêché en eau profonde qui mourra d'une lente asphyxie quand la décompression brutale à laquelle il est soumis lors de la remontée du filet n'aura pas fait éclater ses viscères. Je pourrai continuer ainsi la litanie des horreurs qui indignent peu de monde. Mais il est vrai que cela se fait à l'abri des regards le plus souvent et qu'il est bien difficile de se mettre à la place d'un poisson. Les bien sympathiques pêcheurs à la ligne imaginent-ils ce que peut endurer un poisson lorsqu'un hameçon lui transperce le palais et parfois l'énuclée ?

Je ne peux m'empêcher de citer pour conclure sur ce point ce poème de René Char :

Il ne fait jamais nuit quand tu meurs,
Cerné des ténèbres qui crient,
Soleil aux deux pointes semblables.

Fauve d'amour, vérité dans l'épée,
Couple qui se poignarde unique parmi tous⁷.

6 - Bessuges, Jean-Marie, *Ma corrida, art mythologique*, octobre 2019 (tiré à part, p. 3).

7 - Char, René, « Le Taureau », dans *La Parole en archipel*, Paris, Gallimard, 1962.

Ce bref survol de la mort du taureau à la fin de son combat m'amène à dire maintenant quelques mots sur le respect dont il bénéficie tout au long de sa vie et cela jusqu'au jour même de sa mort. Pour être un adversaire digne d'être combattu, il doit être en pleine possession de ses moyens, être fort, être dangereux. C'est pour cela qu'il doit pouvoir bénéficier d'une vie libre dans de grands espaces où il pourra développer à la fois sa force physique et sa combativité. Les éleveurs connaissent bien les combats qu'ils se livrent les uns les autres au cours de leur existence, combats au cours desquels les blessures qu'ils s'infligent sont peu différentes de celles qu'ils subiront dans l'arène, la mort de l'un ou l'autre d'entre eux étant toujours possible et non exceptionnelle comme nous l'avons déjà vu.

Ce respect se poursuivra tout au long de l'affrontement qui se déroule dans l'arène. Lors de son entrée, le constat de la moindre altération de l'intégrité physique du taureau impose un arrêt immédiat du combat et le retrait de l'animal. Pendant le combat lui-même, tout geste dégradant pour l'animal effectué par le toréro ou par l'un quelconque des intervenants est interdit et sanctionné. Cela commence en général par une bronca de la foule et se conclut par une sanction de la présidence, dont l'avis est impératif et exécutoire. Elle s'assure du strict respect des règles qui régissent le combat et rendent possible une stricte équité lors de l'affrontement. Même après sa mort, tout geste irrespectueux à l'endroit du taureau est interdit. À titre de comparaison, le geste indécent du goal de l'équipe d'Argentine effectué au moment de la remise de la coupe du monde en décembre 2022 semble inimaginable dans une arène et serait inévitablement et sévèrement sanctionné. Enfin, lorsqu'il a été considéré comme brave, la dépouille du taureau fait un tour de piste acclamée par la foule. Peu lui chaut, me direz-vous. Sans doute, mais n'en est-il pas exactement ainsi pour le récipiendaire d'une décoration obtenue à titre posthume. Personne cependant n'en conteste la valeur symbolique forte.

Un autre aspect me paraît également utile à souligner. Depuis maintenant plus de soixante ans que j'assiste plus ou moins régulièrement à des courses taurines, je n'ai jamais observé de débordement de violence dans et autour des arènes au moment de la corrida. Point de

violence débridée comme cela est malheureusement trop souvent constaté aux abords d'un stade de football. Je ne nie pas que cela ait pu se produire ici ou là, mais cela reste l'exception. La violence est contrôlée, dominée, maîtrisée. La violence brutale est l'exclusive du taureau et le matador a pour fonction de la canaliser, de la maîtriser pour finir par en être vainqueur au moment de l'estocade. Une incontestable fonction cathartique ne peut être niée à la corrida. Touchant de près ou de loin la corrida, la vraie violence se trouve dans les propos indignes et diffamatoires tenus par des abolitionnistes de la corrida à l'encontre du prêtre Jacques Teissier, bien connu de beaucoup d'entre nous, lorsqu'il eut l'outrecuidance de dire qu'il était un *aficionado* ; l'intolérance, elle se trouve chez les « animalistes » qui à Mimizan insultèrent et vilipendèrent des fidèles se rendant à une messe matinale tenue en raison et avant une corrida ; la folie meurtrière chez les mêmes groupes animalistes radicaux qui pendant une nuit mirent le feu à la maison d'André Viard, ancien matador créateur de la revue *Terre Taurine*, alors qu'il y dormait avec sa famille, au risque de les tuer tous. Autant d'exemples que je puise dans le livre de Pierre Vidal, *Jacques Teissier l'abbé des toréros*, paru aux éditions Gascogne⁸.

Mise en perspective du projet d'abolition de la corrida

Avant de conclure, je voudrais aborder à présent un aspect plus local et finalement plus politique de cette question. Je vais volontairement être provocateur, non pas pour le plaisir de l'être, mais pour montrer combien il peut être parfois inutile et dangereux de « réveiller le chat qui dort ».

Je suis Cévenol par filiation et de cœur, Méridional et Occitan par tradition culturelle et familiale, Européen par raison, et Français par la langue, l'état civil et bien entendu par l'essentiel de ma culture puisque c'est la seule qui m'a été enseignée. Le Méridional que je suis s'agace parfois des leçons sous forme d'oukases qui nous viennent de la capitale.

8 - Vidal, Pierre, *Jacques Teissier, « l'abbé des toréros »*, Orthez, Éditions Gascogne, 2013.

Lorsqu'il fait un survol cursif de l'Histoire de son pays, l'homme du sud a quelques raisons de se montrer parfois méfiant de ce qui lui vient de Paris. Nous n'avons pas à en attendre toujours le meilleur. Même s'il s'agit d'un survol par trop rapide donc historiquement contestable, je vais à présent rendre compte du ressenti que l'homme du sud peut parfois en avoir. Conquérants de notre terre, les rois de France n'ont eu de cesse de détruire les spiritualités qui s'y développaient, la cathare en Languedoc, la vaudoise en Luberon. Pour les Protestants, le coup n'a pas complètement réussi. Il faut dire que le ver avait contaminé l'ensemble du fruit puisque même le nord du pays était atteint. Ensuite, avec l'Empire et ses guerres incessantes, comme celle des autres provinces la jeunesse languedocienne a été décimée. En témoigne un chant populaire de l'époque, « Le conscrit du Languedoc » repris par le chanteur Guy Béart. Plus tard encore, la république, au nom de l'unité nationale, a ostracisé les langues régionales, traitées pour l'occasion d'affreux patois. La belle langue occitane en a été l'une des grandes victimes. Si mes arrières grands parents revenaient, même s'ils parlaient parfaitement le français, je ne pourrais pas échanger avec eux en utilisant leur langue usuelle, l'occitan. Je le regrette, car elle leur permettait d'exprimer certaines subtilités de pensée que le français ne permet pas toujours d'exprimer, comme me l'expliquaient les cultivateurs cévenols chez qui je travaillais régulièrement adolescent. Comme la plupart d'entre nous sans doute, en dehors de quelques expressions retenues ici où là, je ne connais pas cette langue. Sa disparition programmée était, paraît-il, indispensable pour pouvoir faire nation ! Un peu plus d'un siècle après que l'école de la république ait, sur ordre, assassiné l'occitan, Nelson Mandela faisait un choix diamétralement opposé. Il comprit que pour fédérer les peuples qui composent la nation arc-en-ciel, il fallait que tous ses membres puissent se comprendre, mais qu'il importait également qu'aucun ne se sente humilié par le rabaissement de sa langue donc de la spécificité de sa culture. Il fit pour cela le choix de demander à chacun de comprendre les langues de tous. Il y parvint, alors qu'en Afrique du Sud pas moins de onze langues sont couramment utilisées.

À nos portes mêmes, cela existe également. Quatre langues différentes sont utilisées usuellement en Suisse sans que l'unité nationale

de ce petit pays en soit pour autant menacée. Je pourrais également évoquer la crise viticole survenue en 1907, où dans le midi fut donné ordre à l'armée de tirer sur la foule provoquant plusieurs morts dont celle d'une jeune fille de 20 ans. Malgré cela, la chambre des députés renouvela sa confiance au gouvernement, ce qui fit écrire à Jean Jaurès le lendemain dans le journal *L'Humanité* : « La chambre innocente les massacreurs du Midi ».

Toutes ces rancœurs, toutes ces humiliations le plus souvent bien enfouies dans l'imaginaire collectif ne demandent qu'à resurgir lorsque les conditions s'y prêteront. Il est bon de s'en souvenir et de ne pas les raviver en prenant des mesures perçues comme humiliantes et discriminatoires. Celui qui humilie présente l'humilié comme indigne de la moindre estime. L'humilié se sent ainsi bafoué dans sa dignité même. Le philosophe Olivier Abel, Membre de l'Académie de Nîmes, a déclaré à l'occasion d'un colloque organisé par l'APA (Association Protestante d'Assistance) à Nîmes en novembre 2022 que « la dignité bafouée génère de la colère et de la furie ». Traiter de sauvage et indigne une manifestation où le culturel et le spirituel d'une minorité sont aussi étroitement mêlés, outre que cela révèle un mépris teinté d'un moralisme mal venu, risque de déclencher des réactions imprévisibles qu'il me semble plus sage de ne pas provoquer. Je sais que tous les Méridionaux ne sont pas des fervents aficionados et qu'il existe ici comme ailleurs des personnes qui sont hostiles à la corrida. Reste qu'il s'agit d'un particularisme régional qui me semble à respecter.

Il y a dans la corrida la promotion et la mise en lumière de valeurs qui ont pour nom loyauté, courage, combativité que ses détracteurs se refusent à lui reconnaître. Libre à eux de le faire et je ne les en blâme pas, mais qu'ils veuillent imposer à tous leur propre conception du bien et du mal me choque profondément et plus encore m'inquiète.

Vous le voyez, le débat qui tourne autour de la corrida dépasse largement le simple cadre de cette pratique, cela doit interroger ceux qui nous gouvernent. Le centralisme autoritaire est de plus en plus mal supporté par de nombreux provinciaux. La représentation nationale doit assimiler cette réalité. Je sais qu'il en est de nos coutumes, de notre imaginaire et de nos croyances comme de tout ce qui vit. Ils

disparaîtront un jour et ne survivront plus que dans le souvenir de quelques nostalgiques ou de quelques érudits. Il en sera sans doute de même un jour pour la corrida. Peut-être ce moment n'est-il plus très lointain ? Qu'importe ?

Ce que je crois fermement, c'est que vouloir forcer le destin en la matière est inutilement clivant, inutilement culpabilisant et méprisant pour tous ceux qui comme moi croient qu'il est des catharsis utiles.

Une petite note plus légère pour conclure. Nul ne sait ce qu'il adviendra de nous après la mort. Certains parlent de réincarnation en un autre être, animal ou homme. S'il en est ainsi et qu'après ma mort les divinités choisissent de me réincarner en un animal destiné à périr de la main de l'homme, alors je les prie de me réincarner en taureau de combat, car je sais que j'aurais ainsi la vie la plus belle, la plus digne de toutes celles que vivent les animaux élevés par les hommes.

À cela s'ajoutera l'immense privilège de mourir sans angoisse, puisque c'est avec un sentiment de victoire imminente que je chargerai l'épée qui en quelques minutes me foudroiera.

Séance du 7 avril 2023

LA FIN DE VIE A-T-ELLE BESOIN D'UNE NOUVELLE LOI ? ÉCHANGES

Père Frédéric AURIOL

membre correspondant

et

Hélène DERONNE

membre résidant

Le 7 novembre 2014, nous présentions, toujours à deux voix, une communication intitulée « L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine »¹.

Aujourd'hui, nous proposons une réflexion autour de la future loi sur « L'aide active à mourir ». Le Père Frédéric Auriol est responsable des aumôneries catholiques de l'hôpital et des cliniques de Nîmes, Hélène Deronne a fondé il y a un peu plus de 30 ans l'Association des soins palliatifs du Gard (ASP Gard²) qui a pour but de faire connaître l'éthique des soins palliatifs à travers des conférences, formations auprès du personnel des EPHAD et des associations d'auxiliaires de vie, et de constituer des équipes de bénévoles formés à l'écoute des

1 - Auriol, Frédéric et Deronne, Hélène, « L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, tome LXXXVIII, année 2014, p. 317-336.

2 - Cette association porte aujourd'hui le nom de « Être-là, ASP Gard ».

personnes en fin de vie à travers tout le département. L'objectif de cette communication est de présenter un état des lieux de cette future loi qui conduit à une véritable réflexion éthique et sociétale.

Les lois qui régissent aujourd'hui la fin de vie en France

Sans refaire l'historique des soins palliatifs déjà présenté lors de la communication de novembre 2014, nous retiendrons les deux lois de 2005 et de 2016.

22 avril 2005 : la loi dite Léonetti, du nom du docteur et député Léonetti, définit l'organisation de la prise en charge de la fin de vie par des professionnels de santé. Elle est contre l'euthanasie et le suicide assisté, contre l'acharnement thérapeutique. Elle promeut le développement des soins palliatifs dans les structures de soins en demandant la création d'unité de soins palliatifs, de lits dédiés, d'équipes mobiles de soins palliatifs dans les structures de soins et à domicile. Elle ouvre la porte au dialogue entre médecin et patient. La parole du patient doit être entendue.

Que sont les soins palliatifs ?

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés par les soignants dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des SP est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

- Refus de l'obstination déraisonnable en restant très vigilant dans les situations exceptionnelles.
- Respecter la parole des patients en particulier les plus vulnérables.
- Développer la collégialité et l'interdisciplinarité.
- Diffuser la culture palliative, transmettre les savoirs en soins palliatifs et promouvoir la formation des professionnels de santé.

Le 2 février 2016, une nouvelle loi Claeys-Léonetti sur la fin de vie reprend tous ces différents points et introduit :

- Les directives anticipées.
- Le droit à la sédation.

Que sont les directives anticipées ?

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée *directives anticipées* pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie : pas d'acharnement thérapeutique, pas d'euthanasie, souhait d'une sédation continue ou profonde. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner si la personne ne peut plus exprimer ses volontés en raison de son état de santé. Ces directives anticipées peuvent être remises au médecin généraliste ou à une personne de confiance, qui peut être conjoint.e, ami.e, de la famille, etc. Les directives anticipées sont demandées à toute personne hospitalisée.

Qu'est ce que la sédation ?

Il y a deux types de sédations :

- « La **sédation continue** qui ne provoque pas la mort de la personne mais relève du seul souci de ne pas laisser un symptôme ou une souffrance jugés insupportables envahir le champ de la conscience de la personne à la toute fin de vie ». La sédation ne provoque pas le décès si les doses utilisées sont titrées et adaptées et « la mort survient effectivement, mais dans une temporalité qui ne peut pas être prévue et dans un contexte de relatif apaisement qui peut favoriser l'accompagnement par les proches. »
- La **sédation profonde** peut être aussi posée à la demande du patient après une procédure collégiale. La sédation profonde et continue provoque une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie.

La « fin de vie » désigne les derniers moments de vie d'une personne arrivant en phase avancée ou terminale d'une affection/ maladie grave et incurable. Pour le corps médical, à ce stade, l'objectif n'est pas de guérir

mais de préserver jusqu'à la fin la qualité de vie des personnes et de leur entourage face aux symptômes et aux conséquences d'une maladie évolutive, avancée et à l'issue irrémédiable.

La famille, le personnel soignant, les bénévoles en soins palliatifs accompagnent la vie jusqu'au bout. Chaque être humain est vivant jusqu'à son dernier souffle. Si la mort est là au terme de l'accompagnement palliatif, elle ne doit pas être considérée comme un échec de la médecine. L'accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches sont de véritables actes soignants. Les soins palliatifs sont des soins.

La mort dans différentes traditions religieuses : judaïsme, islam, bouddhisme, christianisme

Dans l'ensemble des traditions se retrouve l'idée de *l'unité de toute la personne* : le corps et l'« être intérieur » ne sont pas dissociés.

La plupart des traditions religieuses considèrent la vie comme étant *un don de Dieu* et la croyance en un au-delà n'implique pas une négligence de la vie ici et maintenant, le présent comme l'avenir étant perçus comme des dons de Dieu. C'est pourquoi l'existence humaine doit être protégée et sauvegardée : soigner son hygiène comme son alimentation est recommandé, tout comme le fait d'avoir recours à un médecin. En effet, la médecine représente une des expressions du **salut** (vocabulaire dont le champ sémantique est proche de « **santé** ») offert à l'être humain.

Ainsi, la tradition juive donne une place centrale au médecin, Mahomet avait une grande déférence pour la médecine, Bouddha a pu être identifié au médecin et le christianisme a joué un rôle prépondérant dans le développement des hôpitaux.

Pour évoquer sa compréhension de l'existence humaine, *le judaïsme* parle de *Hayim*, c'est-à-dire *des vies* car, selon le Rabbin François Garaï de la Communauté israélite libérale de Genève, « La vie est multiple, elle est tissée de relations ».

Pour la *Torah*, la loi juive, chaque vie humaine a une valeur infinie : quatre-vingt-dix ans ou quelques secondes ont une même valeur infinie. Cette conscience de la complexité et de la valeur de la vie implique le refus

de toute discrimination, l'obligation de sauver toute vie humaine ainsi que la reconnaissance de la responsabilité médicale dans le soulagement du patient et l'aide qui lui est apportée en vue du recouvrement de sa force spirituelle et son bien-être physique.

Dieu étant le Maître de la vie, Celui qui donne et reprend l'existence, les juifs refusent toute aide au suicide car elle correspondrait à un meurtre.

Dans l'islam, Allah est le Maître de la vie. Il la donne comme Il donne la mort et la vie après la mort.

Comme dans la foi juive et chrétienne, Dieu a insufflé Son souffle dans l'être humain qui doit développer sa vie et les dons reçus au cours de ses expériences. Chaque vie humaine a donc une valeur inestimable : si « celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les humains » (Sourate V, 32), « celui qui a tué un homme... qui n'a pas commis de violence sur la terre est considéré comme s'il avait tué tous les hommes » (V, 32).

On retrouve aussi dans cette tradition l'interdit du suicide et de l'euthanasie, en effet : « Il n'appartient à personne de mourir si ce n'est avec la permission de Dieu et d'après ce qui est irrévocablement fixé par écrit » (Sourate III, 145).

Les tâches médicales sont reconnues pour le soulagement des souffrances, l'antalgie, et la qualité de vie du patient est défendue : « Si les médecins ont l'obligation de garder branchés les appareils qui prolongent la vie de la personne, ils doivent les débrancher si ces appareils ne prolongent que le mourir. »³

Le bouddhisme accorde une place très importante à la réflexion sur la mort comme en témoigne par exemple *Le Livre des morts tibétain*, écrit fondamental qui est une instruction aux portes de la mort. La valeur du don de la vie est immense, « elle prend un sens puisque, grâce à elle, des prolongements ultérieurs peuvent s'accomplir »⁴. Pourtant, cette vie n'a que la valeur d'un souffle, d'une respiration, et cette fragilité de

3 - Haalem, Abdel, « *Medical ethics in Islam* », in Grubb A. (ed.), *Choices and Decisions in Health Care*, Chichester, 1993, p. 2.

4 - Dalaï Lama, *Vaincre la mort et vivre une vie meilleure*, Paris, Plon, 2003, p. 35.

l'existence peut pousser à en minimiser l'importance parce qu'elle n'est qu'un instant dans le cycle des autres vies, des autres formes d'existence. On ne connaît cependant pas d'autre forme de vie qui soit meilleure que la vie humaine.

Le suicide n'est pas interdit dans le bouddhisme, il n'est pas considéré comme un meurtre mais, comme l'est une mort par noyade, une « male-mort ».

Suivant les cultures et les époques, dans ce grand continent qu'est l'Asie, le suicide pouvait relever de différents principes, comme le suicide amoureux ou le suicide héroïque. Ce qui compte, c'est l'intention qui préside au choix de cet acte. Il peut y avoir une « intention compatissante »⁵ dans le suicide médicalement assisté.

L'important est de laisser un espace privilégié de disponibilité lorsqu'une personne veut en discuter et d'encourager une très sérieuse réflexion préalable. En effet, la vie humaine est considérée comme une opportunité rarissime pour avancer sur la voie du Bouddha et on ne peut pas préjuger de ce que réservera la vie suivante.

Pour les chrétiens en général l'anthropologie et la spiritualité chrétienne proposent d'emprunter *la voie de l'espérance*. Cette espérance qui appartient à l'intériorité de la personne en fin de vie, peut être soutenue par ceux qui l'accompagnent : en étant entourée de compassion, accompagnée dans sa recherche d'un sens possible à sa vie, en étant considérée avec dignité cette personne pourra peut-être s'ouvrir à l'espérance.

L'Église orthodoxe se positionne clairement *contre le suicide et contre l'euthanasie*. La Mort est présente, elle fait partie de la Vie et ne doit pas être cachée. On retrouve chez les orthodoxes le *souci d'une qualité de vie* pour les personnes qui s'approchent de la mort, opposé à l'acharnement thérapeutique. Il est également important pour eux de les aider à garder une certaine « motivation », un espoir, pour arriver à « s'endormir dans la paix de Dieu ».

5 - *Op. cit.*, p. 35.

Le protestantisme est traversé par de multiples courants : des littéralistes aux libéraux en passant par les existentialistes et des courants plus mystiques. C'est pourquoi il est préférable de parler des protestantismes, lesquels défendent des positions diverses et ne se réclament pas d'une doctrine uniforme.

En ce qui concerne la fin de la vie deux positions émergent au sein du monde protestant. Pour certains, la demande de suicide assisté paraît prétentieuse et inquiétante car elle pourrait donner l'impression que la personne veut maîtriser sa vie jusque et dans la mort. Rappelons ici que l'éthique protestante est une éthique de la responsabilité, le sujet est seul face à ses choix. Mais s'il est « maître à bord », il n'est pas seul : sa vie est traversée par un Souffle dont le Créateur est à l'origine. Peut-il donc mettre un terme à la vie qu'il a reçue ?

D'autres protestants pensent qu'il faut « entendre la demande » de suicide assisté ou d'euthanasie, car ils pensent que la souffrance peut comporter un caractère particulièrement inacceptable : face au désespoir, la loi ou les thérapeutiques sont limitées. Pour eux, la dignité humaine est difficilement évaluable par autrui. Ils sont particulièrement investis dans la dimension du « parler ensemble », du soulagement des douleurs et de la solidarité aux côtés des grands malades.

Le catholicisme s'adosse à ce fondement : la vie a un caractère sacré, c'est pourquoi tous les moyens doivent être mis en œuvre pour prolonger l'existence.

Pie XII (1957) encourageait à mettre en œuvre des moyens *proportionnels* au sens que la personne donne à sa vie. Depuis 1950, mettre un terme à des traitements non appropriés ne signifie ni euthanasie, ni suicide assisté, mais est considéré comme une attitude d'humilité devant la mort, le souci de soulager les douleurs du patient.

Dans le catholicisme, l'euthanasie active directe, ainsi que l'assistance au suicide sont interdites.

Le Conseil permanent des évêques de France rappelait en 1991 déjà que « l'homme n'a pas à provoquer délibérément la mort de son semblable ; cela dépasse son pouvoir. 'Tu ne tueras pas' (Ex 20, 13) demeure une exigence morale inéluctable, et, pour le croyant, un commandement de Dieu. L'acceptation, plus même, la légitimation de l'euthanasie, ne seraient pas un progrès mais une grave régression

pour notre société. » Cette position ne peut cependant légitimer l'acharnement thérapeutique, comme en témoigne cette affirmation de Jean-Paul II : (1995) : « Le renoncement à des moyens extraordinaires ou disproportionnés n'est pas équivalent au suicide ou à l'euthanasie. »

Pour les évêques dans l'Église catholique, le besoin essentiel des patients comme des soignants est d'être considérés, respectés, aidés, accompagnés, non abandonnés. Leur souffrance doit être soulagée, mais leurs appels expriment aussi leur besoin de relation et de proximité. « L'attente la plus profonde de tous n'est-elle pas l'aide active à vivre, plutôt que l'aide active à mourir ? », interrogent les évêques de France.

Depuis plusieurs décennies, un équilibre s'est progressivement trouvé dans notre pays pour éviter l'acharnement thérapeutique et promouvoir les soins palliatifs. Cette 'voie française' a pu faire école et dit quelque chose du patrimoine éthique de notre pays [...].

[Mais, regrettent-ils] les soins palliatifs sont encore absents d'un quart des départements français [...] Durant la crise liée au Covid-19, notre société a fait de lourds sacrifices pour « sauver la vie », en particulier des personnes les plus fragiles [...] Comment comprendre que, quelques mois seulement après cette grande mobilisation nationale, soit donnée l'impression que la société ne verrait pas d'autre issue à l'épreuve de la fragilité ou de la fin de vie que l'aide active à mourir, qu'un suicide assisté ?⁶

La foi en Dieu apporte de précieuses lumières certes mais la raison a des arguments sérieux pour que l'interdit de tuer jette sa clarté sur tous les débats. Sur la fin de vie, nous plaidons en faveur de la construction d'une fraternité. Or notre société a une conception très individualiste de la liberté : « c'est ma vie, mon droit, c'est ma liberté », au mépris d'une conception plus solidaire de sa propre liberté. Or la vie comme la mort ne sont pas de l'ordre de l'avoir mais de l'être ! Elle est ontologique.

Cette construction passe, selon les mots de Paul Ricœur, par « l'alliance entre le patient et son soignant ». Ce que l'on appelle le **Pacte de soins**. Si nous ne sommes pas capables de construire une alliance avec un être humain fragilisé et souffrant, au point de le supprimer, notre société est en danger.

6 - Tribune publiée sur le site du journal *Le Monde* du vendredi 16 septembre 2023, signée par le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France.

L'avis du CCNE⁷ souligne que le système législatif actuel suffit pour tout ce qui concerne les pronostics vitaux engagés à court terme et qu'il faut, « avant toute réforme », développer les soins palliatifs. La loi Claeys-Léonetti n'a que six ans. Son évaluation n'a pas été faite. On manque donc de critères. Il serait honnête d'analyser au préalable le vécu de cette loi et de pallier ce qui manque pour qu'elle soit plus largement appliquée. Sinon, c'est la fuite en avant derrière ceux qui crient fort pour quelques situations. Depuis 1999, la loi veut que tout citoyen ait droit aux soins palliatifs. Cela est vrai en fin de vie ou non. Or, vingt-six départements n'ont pas de services de soins palliatifs. On sait tous qu'il est urgent de promouvoir la « culture palliative » partout. Il est temps que l'État l'entende !

Mardi 28 mars 2023, à Lourdes, les évêques catholiques ont réitéré leur opposition à une éventuelle modification législative vers une « légitimation de l'euthanasie ou du suicide assisté », plaidant pour une meilleure « prise en charge de la dépendance due au grand âge ». Dans une déclaration solennelle publiée à l'occasion de son assemblée plénière ce même 28 mars, l'épiscopat appelle à une « véritable dynamique palliative, faite d'attention à chaque personne dans son unité et avec son entourage », jugeant que les soins palliatifs ont connu un développement certes « significatif », mais « encore insuffisant ».

Nous entendons de très nombreux soignants affirmer vigoureusement que “la main qui prend soin ne peut en aucun cas être celle qui donne la mort”. Nous entendons plusieurs observateurs de notre société, aux opinions philosophiques et aux appartenances religieuses diverses, mettre en garde contre l'injonction de renoncer à vivre que ferait peser sur les personnes fragiles la facilité légale et économique de “l'aide active à mourir” [...] Nous entendons la révolte, la colère, le sentiment d'injustice qui retentissent face à la souffrance et à la mort comme des appels à une plus grande fraternité et comme la recherche d'une espérance [...] mais en aucun cas comme une légitimation de l'euthanasie ou du suicide assisté.

La liberté « ne peut se déployer que si la valeur de la vie de chacun est pleinement reconnue et respectée. C'est dans ce cadre protecteur

7 - Conseil consultatif national d'éthique.

qu'il convient de mettre en œuvre tous **les chemins possibles d'aide active à vivre** », concluent-ils.

En conclusion

La société moderne cherche à exercer un contrôle qui se manifeste dans la question des traitements qu'il faut encore offrir ou pas au patient qui s'approche de la mort. Il s'agit alors de contrôler la vie jusqu'au bout pour éviter d'être confronté au non-sens et à notre impuissance humaine.

Dans ces débats, les différentes religions invitent à passer d'une attitude de contrôle à l'acceptation d'une vie toujours en tension. Les différentes traditions insistent sur les *tensions qui existent entre le corps et l'esprit, l'ici et le maintenant, la finitude et l'infini*. Accepter l'existence de ces tensions peut permettre de reconnaître que mourir est au cœur de l'expérience humaine et que la mort ne prend sens que dans la capacité de l'humain à *se dessaisir de lui-même*.

C'est en ce sens que l'apport des traditions religieuses et spirituelles peut contribuer au débat actuel, replaçant l'humain face à ses limites sans le confiner au désespoir du non-sens.

Un projet de loi déposé au Sénat en 2020

Monsieur Alain Aventurier, Secrétaire perpétuel de notre académie, nous transmettait une lettre signée par le Président de la CNA⁸ :

« Chères consœurs, chers confrères,

Le sujet de l'évolution des lois sur la fin de vie s'est installé sur la scène politique et sociétale. Une convention citoyenne sur la fin de vie a été créée. Le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) a introduit « une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir ». Une majorité de députés semble prête à légiférer pour ouvrir le droit à l'euthanasie. Les enquêtes d'opinion semblent confirmer ce souhait. Et pourtant de nombreuses personnes se sentent interpellées, voire inquiètes, par cette volonté sociétale et législative.

Au moins deux académies se sont emparées de ce sujet, Caen va organiser une conférence, Metz une table ronde.

8 - CNA : Conférence nationale des Académies.

La lettre de la CNA peut servir de support de communication aux réflexions menées par nos académies ou leurs académiciens.

C'est pourquoi je vous propose si vous le souhaitez de nous adresser ces contributions sous forme d'un texte ne dépassant pas 1000 signets à l'adresse suivante : cna.conum@gmail.com

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande.

Bien confraternellement,

Le Président

Didier Laforge »

Nous avons répondu à cette lettre. Au moins trois académies, dont la nôtre, se sont emparées du sujet.

En effet, une proposition de loi N°131 visant à établir le droit à mourir dans la dignité (développer par les « pro-euthanasies ») a été déposée au Sénat pour la session ordinaire de 2020-2021. Non adoptée, cette proposition de loi traduit bien le travail militant des défenseurs de l'euthanasie et du suicide assisté, termes encore employés en 2020 mais remplacés depuis dans le débat public en France par « aide active à mourir ».

Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, a lancé une consultation citoyenne dans l'objectif d'entendre les différents partenaires, malades, soignants, proches ou aidants dans l'objectif de faire évoluer la loi vers une ouverture possible d'une aide active à mourir sous des conditions strictes.

Depuis octobre 2022, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) organise une convention citoyenne dont les conclusions viennent d'être rendues. 170 membres ont été tirés au sort dans la population française. Ils se sont réunis pendant neuf weekends, à partir du 9 décembre, et ont eu à répondre à la question que leur a adressé la Première Ministre, Madame Élisabeth Borne : « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ». Les conclusions de la convention citoyenne ont été : chaque patient doit avoir le libre choix de sa fin de vie (euthanasie ou aide active à mourir) et qu'il peut, que nous puissions tous avoir accès aux soins palliatifs en France. Ces conclusions mettent l'accent sur le développement des soins palliatifs et la légalisation de l'euthanasie et de l'aide active à mourir.

L'étude et le vote de cette future loi devraient avoir lieu au cours de l'été 2023⁹.

Que propose cette nouvelle loi ?

- **L'aide active à mourir ?** L'aide active à mourir désigne tout acte ayant pour finalité de provoquer la mort d'une personne, à sa demande, lorsqu'elle est atteinte d'une maladie grave et incurable, en phase avancée ou terminale. Il s'agit d'une forme d'euthanasie, c'est-à-dire un acte qui consiste à poser intentionnellement un geste dans le but de provoquer la mort d'une personne pour mettre fin à ses souffrances. Elle est rigoureusement encadrée, doit être faite par un médecin et est ainsi assimilée à un soin de fin de vie (soulagement des souffrances).

- **L'euthanasie** provoque intentionnellement le décès d'un individu, dans des circonstances précises : maladie sans espoir de guérison et souffrances intolérables. Il peut y avoir euthanasie par une action directe telle qu'une injection létale ou simplement par omission de certains gestes relevant des soins fondamentaux, comme l'alimentation artificielle.

En annexe, nous pouvons lire une « Synthèse des arguments pour et contre la proposition d'une nouvelle loi sur la fin de vie : Rencontres citoyennes » par Jacques Bringer, Professeur en médecine.

Quelques pistes de réflexion

Si cette proposition de loi est votée, l'aide active à mourir nous entraîne vers des questions éthiques vertigineuses. Nos députés vont-ils voter l'aide active à mourir, c'est-à-dire l'euthanasie ? Jusqu'où l'homme a-t-il le droit d'imposer un regard, une parole sur le plus fragile ? Quand on interroge les tétraplégiques, 90 % des patients estiment que la vie mérite d'être vécue. Si certains d'entre eux vivent mal leur handicap c'est, sans doute, parce qu'ils vivent dans une société qui leur envoie l'image d'une condition humaine diminuée, voire inhumaine. Est-ce que la législation peut régler la complexité des situations des fins de vie ?

⁹ - Alors que nous rédigeons cette communication pour une parution dans les *Mémoires de l'Académie*, en ce mois de mai 2024, le vote pour la promulgation ou le rejet de cette proposition de loi a été déposé à l'Assemblée nationale le 10 avril 2024.

Depuis 2005, la loi Léonetti a vraiment changé les pratiques de la prise en charge des malades en fin de vie, mais pas assez. Elle n'est pas assez connue, elle n'est pas assez appliquée, ce qui fait dire à certains que l'on meurt mal en France et qu'il serait bien d'avoir la liberté de choisir sa propre mort.

Les Français connaissent-ils vraiment les soins palliatifs, cette autre médecine ? Développer une aide active à mourir alors même que l'accès aux soins palliatifs est très inégalement réparti sur le territoire français laisse entrevoir la possibilité d'un recours à cette aide par défaut d'un accompagnement adapté.

Avoir recours à l'aide active à mourir nous engage nous et les autres non seulement dans le champ privé, mais aussi dans le champ sociétal. Nous appartenons à une société et cela nous interroge plus largement sur le rapport de ce corps social à la mort, à la vie.

Quel message enverrait aux personnes gravement malades cette évolution législative ? Ne risque-t-elle pas d'être vue comme le signe que certaines vies ne méritent pas d'être vécues ? Ne va-t-elle pas développer une forme de culpabilité à des personnes qui ont un complexe de vie et souffrent déjà d'une exclusion sociale : « Je suis trop lourde à porter pour mes enfants », « J'encombre ma famille »... Cet élargissement de la loi n'est-il pas contraire aux politiques d'accompagnements mis en place pour les personnes âgées et pour la prévention au suicide ?

L'aide active à mourir ou euthanasie est contradictoire à la vocation du personnel soignant et au sens du devoir médical du soin, contradictoire au serment d'Hippocrate. La mise en place d'une aide active à mourir risquerait de représenter pour eux une abdication signifiant l'incapacité collective à prendre réellement en charge la fin de vie surtout dans ce contexte de crise de la vocation soignante et médicale.

ANNEXE

Synthèse des arguments pour et contre la proposition d'une nouvelle loi sur la fin de vie Rencontres citoyennes

Professeur Jacques BRINGER

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Trois propositions font l'unanimité pour favoriser une fin de vie digne et apaisée :

- 1) Améliorer et mieux diffuser **l'information** sur la fin de vie (droits, directives anticipées, personne de confiance...)
- 2) Développer **la formation et l'offre de soins palliatifs** pour tous et partout.
- 3) **Comblé le décalage entre la loi actuelle** et son application insuffisante en particulier pour ce qui concerne la pratique de la sédation profonde et continue et de l'analgésie permettant au malade de ne pas souffrir lorsque le décès intervient à très court terme.

Faut-il réviser la loi Claeys-Léonetti ?

Pour :

- Le cadre de la loi actuelle n'apporte pas une réponse adaptée à l'attente des personnes en situation de détresse physique et psychologique et souffrant de maladies graves et incurables dont le pronostic vital est engagé à moyen terme.
- Il s'agit de dépenaliser l'aide active à mourir (et non inciter à y recourir), de donner une possibilité supplémentaire à ceux qui ne sont pas soulagés par les soins palliatifs, en reconnaissant

la capacité individuelle à tolérer et à s'adapter, ou non, à une souffrance insoutenable dans sa durée.

Contre :

- Puisque l'objectif d'une nouvelle loi est de favoriser une fin de vie digne et apaisée, il n'apparaît pas opportun de promulguer en urgence de nouvelles directives alors que cinq textes législatifs successifs ont été votés en 24 ans ; et ce, d'autant plus que la loi Claeys-Léonetti n'a fait l'objet d'aucune évaluation. Elle n'est d'ailleurs pas suffisamment appliquée en raison d'une insuffisance des structures et ressources de soins palliatifs.
- Tant que l'accompagnement n'est pas assuré, une loi « posture » ne favorisera pas une fin de vie apaisée et digne, et la transgression de l'aide active à mourir impliquerait le sacrifice de nos valeurs collectives, de solidarité protectrice et de respect de la vie des personnes vulnérables.

Arguments pour ou contre l'aide active à mourir

Pour :

- L'autonomie : droit à disposer de sa vie et de sa mort, plus encore si l'on est malade et condamné.

Contre :

- La protection, le non abandon, l'accompagnement des plus vulnérables pour mieux vivre jusqu'au bout sont les témoignages ultimes de notre solidarité et de notre fraternité.
- Seuls sont indignes une fin de vie dans la solitude imposant de subir de mourir seul, l'absence ou l'insuffisance de prise en compte médicale, sociale et solidaire de la souffrance et les réponses inappropriées à une demande ou à un signal de détresse (tels le déni de la souffrance intenable et l'acharnement thérapeutique à maintenir la vie).

Pour :

- Les situations de souffrance et de désarroi extrêmes dans des états inexorables avec un pronostic vital engagé à moyen terme ne rentrent pas dans le champ de la loi actuelle (SPCJD : sédation profonde et continue jusqu'au décès). Ne pas répondre à ces situations de désespérance apparaît inhumain.

Contre :

- Dans ces situations, la qualité de l'accompagnement attentionné et compétent par des soins palliatifs apporte une aide efficace et un soulagement. Cet apaisement, résultant de la mobilisation des soignants associée à celle des proches, soulage plus que les réponses expéditives dont le vécu est éprouvant et peut rendre le deuil plus complexe.

Pour :

- La distinction selon laquelle « on laisse mourir » ou « on fait mourir » est ténue, ambiguë. De plus, la pratique « non dite » existe et il vaut mieux une légalisation qui reconnaît et protège les soignants tout en prévenant l'aléatoire, l'arbitraire laissés à la conviction et à la volonté des médecins et des soignants.

Contre :

- Les situations de fin de vie sont toujours singulières et appellent des réponses réactives, modulées de manière collégiale par les équipes soignantes, en lien avec les familles et les personnes de confiance. Aucune loi ne répondra à chaque situation.

Pour :

- De nombreux pays ont dépénalisé l'aide active à mourir depuis longtemps et cela n'entraîne pas de dérives. Cela conduit certains à contourner l'interdiction en France et permet pour les plus informés, autonomes et aisés, de se rendre à l'étranger.

Contre :

- L'analyse des registres (Pays-Bas) et/ou la survenue de débats récents dans l'opinion publique de ces pays montrent les dérapages, en particulier pour :
 - les maladies psychologiques et mentales. Les états dépressifs dits à souffrance réfractaire ;
 - les pertes de discernement (Alzheimer) ;
 - les prisonniers (souffrance alléguée pour recourir au suicide assisté de condamnés à de longues peines de prison).

Un moyen d'éviter une vie terrible et non une mort horrible

Pour :

- Laisser la liberté fondamentale à chacun de disposer du droit à mourir ne fait aucun mal à autrui et permet de s'affranchir du paternalisme médical.

Contre :

- L'affirmation de l'indépendance des choix d'une personne en fin de vie peut être questionnée car l'autonomie et la capacité de discernement sont altérées par la maladie, la vulnérabilité, la fragilité. Les personnes qui ne fluctuent pas dans leur choix sont relativement rares. La dimension d'interdépendance du choix individuel ne peut être occultée.

Pour :

- Le suicide assisté et l'euthanasie sont un choix personnel pour une « mort libre, digne, courageuse ».

Contre :

- Une personne lourdement handicapée et/ou dépendante, mais pleinement vivante sur le plan émotionnel, peut interpréter ce

message comme une stigmatisation de son manque de courage et de dignité à vivre ainsi. Une telle revendication d'autonomie néglige son impact possible sur une personne qui risque, de par son handicap, de ne plus se sentir autorisée à exister.

Pour :

- Les Français sont largement favorables à l'aide active à mourir par crainte de mourir dépendants, d'être trop prolongés, de ne pas être écoutés...

Contre :

- Ces sondages traduisent l'opinion des personnes « concernées », principalement bien portantes, alors que les personnes « impliquées » (malades, vulnérables... et ceux qui les entourent) sont majoritairement plus nuancées et aspirent d'abord à un meilleur accompagnement pour ne pas souffrir.

Pour :

- Légaliser l'assistance au suicide ne pose pas de problème dès lors que le suicide n'est pas illégal.

Contre :

- Autoriser une personne ou un collectif à donner la mort à une autre personne à sa demande transfère aux soignants une mission que la majorité d'entre eux ne souhaite pas assumer ou redoute. Le pouvoir de donner la mort peut altérer la confiance du soigné et la relation entre eux (d'où la clause de conscience et la dissociation entre celui qui soigne et celui qui assiste le suicide en Suisse).

La légalisation du suicide assisté crée une situation délicate en regard de l'obligation faite aux psychiatres de prévenir le suicide et aux réanimateurs de sauver ces personnes.

Pour :

- La légalisation de l'euthanasie est nécessaire, au nom de l'égalité, afin de permettre l'accès à l'aide active à mourir pour ceux qui ne peuvent réaliser le geste suicidaire.

Contre :

- L'exemple de l'Oregon montre que l'autorisation et la prescription du produit pour une assistance au suicide ne conduit pas la personne en demande à en faire usage dans un tiers des cas où il a été autorisé et prescrit.

L'euthanasie ne permet pas l'hésitation et le retour en arrière une fois le processus enclenché.

Séance du 21 avril 2023

L'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME AUX XX^e ET XXI^e SIÈCLES

Christophe TEISSIER¹
membre correspondant

Que l'on évoque le terroriste ou le terrorisme, la notion même de terreur et de celui qui la commet est sujette à caution et à polémique. En réalité définir cette notion ou les personnes qui l'exercent est en soit un acte qui va positionner l'axe de la lutte anti-terroriste. C'est sans doute cette difficulté sociolinguistique et politique qui explique que, si ces notions existent depuis l'Antiquité et ont pu revêtir durant la Révolution française une approche les transformant en régime politique à part entière, elles n'ont jamais été codifiées dans le code pénal français avant 1986.

Ni les attentats anarchistes de la fin du XIX^e siècle, qui ont pourtant entraîné l'adoption des lois dites *scélérates*, ni la déstabilisation du régime parlementaire de la Troisième République le 6 février 1934, ni après-guerre l'Organisation de l'armée secrète (OAS) ou le début des

1 - Christophe Teissier, magistrat, a été notamment; Chef de la section anti-terroriste du parquet de Paris (2002-2004), Substitut général de la cour d'appel de Paris en charge des affaires de terrorisme à la cour d'assises (2004-2009), Vice-Président chargé de l'instruction à la galerie anti-terroriste du TGI de Paris (2009-2018).

mouvements d'extrême-gauche violents, notamment en France Action directe (AD), n'ont amené les gouvernements successifs à créer une législation anti-terroriste.

Pour autant, et notamment entre les deux grandes guerres, la notion de terrorisme suscite parmi les juristes des débats acharnés et enflammés qui vont se traduire par des conférences internationales posant les prémices de la notion juridique du terrorisme à partir de celle de danger universel, c'est-à-dire du « danger commun menaçant toute l'humanité ». Mais, même dans ces conditions, d'éminents juristes tels que Raphael Lemkin, qui sera à l'origine de la notion de génocide, considèrent que la création de l'incrimination de terrorisme est inutile et superflue : « Terrorisme, terroristes, actes de terrorisme sont des expressions employées dans la langue courante et dans la presse pour définir un état d'esprit spécial chez les délinquants qui en outre réalisent encore de par leurs actions des délits particuliers ». Ainsi l'idée serait que « le terrorisme ne présente pas de conception uniforme, mais embrasse une quantité d'actes criminels différents ». Pour un autre juriste, Niko Gunzburg, il n'appartient pas au droit de s'inscrire en contradiction avec le sens commun puisque certains faits sont communément admis comme terroristes bien qu'ils ne créent pas nécessairement un « danger commun », comme l'assassinat d'un chef d'État.

Il faut aussi rappeler et ne pas passer sous silence le régime vichyste, car il a franchi le pas par deux lois. Celle tout d'abord du 5 juin 1943 réprimant « les activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives » et celle du 20 janvier 1944 punissant « tout individu arrêté en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, de tentative d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou explosifs pour favoriser une activité terroriste ». Ces lois ne cherchent pas à définir le terrorisme, mais uniquement à punir une activité terroriste qui recouvre alors l'unique notion de résistance. Une telle conception ne pouvait survivre au régime qui l'avait créée et dès la Libération ces textes sont abrogés ; il convient aussi de relever que le cadre judiciaire légal de l'épuration ne comporte aucune allusion au terrorisme, alors que l'on aurait parfaitement pu

imaginer retourner le texte et l'appliquer aux faits commis par la milice ou les mouvements collaborationnistes.

La première définition juridique du terrorisme

Que s'est-il donc passé en 1986 pour que le législateur français promulgue le 9 septembre une loi anti-terroriste et accepte ainsi de remettre en vigueur dans le code pénal une notion marquée jusqu'à présent par l'infamie de l'histoire ?

En 1986, la France doit faire face simultanément à deux menaces terroristes. D'abord celle d'Action directe, ce mouvement ayant repris ses actions malgré la mansuétude dont il avait bénéficié de la part du gouvernement avec l'amnistie de ses membres. Ensuite un terrorisme nouveau, en tout cas sur son sol, aujourd'hui appelé de façon générique islamiste, mais qui en 1986 trouve son origine dans la politique moyen-orientale de la France; qui refusait alors de reconnaître au Liban, zone essentielle de l'influence française dans la région, le Hezbollah libanais. Ainsi, dès décembre 1985, deux attentats ont lieu dans les grands magasins de la capitale, puis quatre bombes sont posées en février 1986 et trois en mars. Le mois de septembre 1986 est particulièrement meurtrier, puisqu'entre le 8 et le 17 septembre; cinq attentats vont être commis dont celui de la rue de Rennes entraînant la mort de sept personnes.

Avec l'émergence de ce nouveau terrorisme, pour la première fois, les organisations terroristes ne font pas pression sur un État en visant ses représentants mais en s'en prenant directement aux « personnes de la rue », aux citoyens qui font leurs courses ou qui se promènent ; autrement dit, l'opinion publique auparavant victime par ricochet va devenir une victime voulue ou délibérée. Un tel changement ne peut qu'entraîner une réaction de l'État dont l'ordre public est désormais troublé de façon générique. Ce changement, qui n'est pas que sémantique, fait ainsi directement entrer comme paramètre de réflexion dans l'équation la problématique pour l'État d'assurer la sécurité de la société. Elle exige de la part de l'État, par nature garant de cette sécurité, une réaction forte,

d'autant que ces attentats vont amener le développement des associations de victimes du terrorisme qui prendront dans le débat politique et social, mais aussi juridique, une importance qui ne va cesser de croître.

Par ailleurs, la multiplication des attentats révèle l'incapacité totale des services de police et de justice à lutter efficacement contre ce nouveau phénomène qui ne correspond plus à un terrorisme dit domestique mais à un terrorisme international : l'État français est confronté à des organisations structurées, aux ramifications internationales et parfois mêmes étatiques.

C'est donc dans ce contexte que le gouvernement, alors en pleine cohabitation, va faire adopter la première loi anti-terroriste. Une loi anti-terroriste qui prend cependant soin de ne pas définir ou créer une infraction autonome de terrorisme. En effet, en France, le code pénal est celui qui définit les infractions, tandis que le code de procédure pénale est celui qui dit comment et selon quelles règles ces infractions seront poursuivies et jugées. Plus précisément, la loi de 1986 insère les dispositions pour lutter contre le terrorisme non dans le code pénal, ce qui lui permet d'éviter le débat sur le fond de la création d'une infraction autonome, mais dans le code de procédure pénale. Quoique limitée, cette étape n'en est pas moins décisive, car le texte adopté prévoit que « Lorsqu'elles sont en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur sont poursuivies, instruites et jugées selon les règles du présent code, les infractions définies par les Articles suivants... » (Article 706-16 du code de procédure pénale).

Les conséquences qui en sont alors tirées résident dans le fait que la lutte anti-terroriste est désormais centralisée à Paris, que ce soit pour les enquêtes ou pour les jugements, sans que la cour d'assises de Paris ne soit encore spécialement composée. Cette centralisation va aussi se manifester au niveau de la police puisque désormais c'est une nouvelle section au sein de la police judiciaire qui va, depuis Paris, piloter toutes les enquêtes. Cette étape était nécessaire pour permettre d'avoir une réponse coordonnée et rapide face à des actes d'une ampleur

exceptionnelle, devant pouvoir mobiliser en peu de temps et dans une procédure claire un nombre important d'enquêteurs et de magistrats.

Il est aussi ici intéressant de s'arrêter sur la philosophie de la législation anti-terroriste voulue par le législateur et qui depuis lors n'a jamais été véritablement remise en cause. En effet, lors de la refonte totale du code pénal le 1^{er} mars 1994 est inséré un chapitre intitulé « du terrorisme » qui officialise la création d'une infraction terroriste définie à l'Article 421-1 et est ainsi rédigée : « Constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, les infractions suivantes : les atteintes volontaires à la vie, les vols, les extorsions, les infractions en matière d'armes et d'explosif, le recel, le blanchiment ».

Ce texte, toujours en vigueur à l'heure actuelle, présente à la fois un parti pris de non définition du terroriste et une préoccupation de traiter le terrorisme non comme une infraction particulière qui serait exorbitante du droit commun mais en disant que les infractions de droit commun seront qualifiées comme terroristes dès lors qu'elles auront été commises avec la volonté « de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ».

Une telle conception apparaît relativement originale lorsqu'on la compare aux législations étrangères qui, pour beaucoup et notamment dans les pays anglo-saxons, vont si ce n'est définir le terroriste, du moins le désigner soit personnellement soit à travers l'organisation dont il est censé faire partie. Ce système dit « des listes » est simple : un État dresse une liste d'organisations et parfois de personnes qui sont alors *ipso facto* considérées comme terroristes. L'idée peut paraître séduisante lorsqu'on a affaire à des organisations comme Al-Qaïda ou l'État islamique qui par nature peuvent apparaître terroristes, et d'ailleurs la Cour de Cassation a elle-même considéré que faire partie de ces organisations était un élément devant être retenu à charge car le but même de ces organisations est de troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur. En tout

état de cause, un tel système présente une différence d'approche qui peut être considérée comme la clef de voûte de la législation française : en France, pour être terroriste, il faut que les enquêteurs puis les juges fassent la preuve d'un trouble particulier à l'ordre public.

Cette approche est d'autant plus pertinente que l'organisation ou le terroriste d'aujourd'hui ne sera peut-être pas celui de demain et vice versa. Ainsi, ne pas désigner *ipso facto* une personne ou une organisation comme terroriste permet, autant que faire se peut, d'éviter au fil du temps des incohérences dans la lutte anti-terroriste. Pour prendre un exemple concret, on peut citer l'OMPI (Organisation des moudjahidines du peuple iranien) qui, au gré des relations mouvementées entre l'Iran, l'Irak et les États-Unis, a fait partie de cette liste puis en a été radiée avant d'à nouveau s'y trouver comprise. En tout état de cause, il vaut mieux disposer d'un texte permettant aux magistrats d'avoir une interprétation de l'acte terroriste que d'un cadre strict politique s'imposant aux enquêteurs et aux juges.

Une réponse judiciaire qui s'adapte aux évolutions du terrorisme

Le système français a évidemment un revers de la médaille et pose une réelle difficulté : comment appréhender ce qu'est une infraction commise « intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur » ?

Une première remarque doit être faite. La définition de l'axiome précédent a légèrement évolué au fil du temps en intégrant la notion d'entreprise individuelle ou collective, et ce afin de répondre à l'évolution même du terrorisme. En effet, que ce soient les attentats d'Action directe, ceux du FLNC ou les activités de l'ETA, outre leur caractère politique, ils étaient générés par une organisation structurée. De même lors des attentats de 1986 ou lors de la vague d'attentats de 1995, les choses étaient relativement claires : des États ou des organisations

structurées et soutenues ou non par des États, comme par exemple le GIA puis le GSPC, étaient à l'origine des attentats. Cet état de fait présentait pour les services de lutte anti-terroriste des avantages certains, car il était alors relativement facile, compte tenu de la lourdeur de ces infrastructures terroristes, de les infiltrer ou d'obtenir du renseignement et par là même, si ce n'est d'éviter de nouveaux attentats, au moins d'en connaître les tenants et les aboutissants très rapidement ; compte tenu de la connotation politique qui les sous-tendait, il était également possible de faire pression d'État à État, parfois d'ailleurs au détriment d'un traitement purement judiciaire. On se souvient ainsi des palinodies qui ont entouré les attentats de 1985-1986 et notamment la volonté de la justice d'entendre Wahid Gordji, identifié comme le possible donneur d'ordre de la vague d'attentats et réfugié à l'ambassade d'Iran, ce qui a donné lieu à un imbroglio appelé « la guerre des ambassades », ou encore de la « remise » par les autorités soudanaises, avec la médiation des autorités syriennes en 1994, de Ilich Ramirez Sanchez mieux connu sous le nom de Carlos.

Tout va changer avec l'apparition en 1988 d'Al-Qaïda, « La base », elle-même émanation d'une organisation humanitaire créée lors de l'occupation soviétique de l'Afghanistan, le Maktab al-Khadamāt², qui servait à collecter les dons en provenance des pays islamiques. L'un des grands apports d'Oussama Ben Laden dans la transformation du terrorisme est de s'affranchir des États. Désormais, et même si l'Afghanistan des talibans à compter de 1996 lui sert de refuge, cette organisation est dans ce pays totalement autonome, avec des camps d'entraînement spécifiques sur lesquels les talibans n'ont aucune prise. Cette autonomie est particulièrement appréciable car elle permet de rendre plus opaques les opérations envisagées ; hormis une infiltration toujours très dangereuse et aléatoire ou le retournement particulièrement rare de membres de l'organisation, les États luttant contre cette nouvelle forme de terrorisme se trouvent relativement démunis. Les attentats sur les ambassades américaines au Nigéria ou encore ceux bien sûr du

2 - Bureau de services ou Bureau afghan.

11 septembre 2001 démontrent la totale capacité pour cette organisation de projeter des terroristes afin de commettre des attentats sophistiqués qu'aucun pays ne pensait possibles et réciproquement l'incapacité des puissances occidentales à les prévenir efficacement.

J'ouvre à cet égard une parenthèse. Il convient de relever que trop souvent les législations occidentales ne vont évoluer sur la lutte contre le terrorisme qu'après que l'un ou l'autre de ces pays soit la victime d'un attentat ; cela est vrai de la France en 1986 comme nous venons de le voir, mais également de l'Amérique après 2001 (qui va d'ailleurs en partie choisir une mode de lutte sortant du judiciaire), de l'Espagne en 2004 ou encore de l'Angleterre après les attentats de Londres du 7 juillet 2005.

Cependant, si cette première évolution donne l'impulsion d'un terrorisme plus éclaté, on est encore loin des attentats de l'État islamique. Et ce pour une raison bien particulière : Al-Qaïda, et de manière générale la mouvance islamiste à cette époque, considère comme une obligation absolue, pour adouber un attentat ou pour le commettre, que les futurs auteurs se rendent dans les camps d'entraînement et fassent allégeance à l'organisation. Cette exigence a ainsi permis aux services français de renseignements de déjouer entre 1996 et 2012 un grand nombre d'attentats, notamment la tentative qui devait se dérouler sur le marché de Noël ou la cathédrale de Strasbourg à Noël 2000. Cette exigence a aussi permis de pouvoir arrêter certains cadres de l'organisation d'Al-Qaïda, comme par exemple Christian Ganczarski qui a pu être condamné en France pour complicité dans l'attentat suicide contre la synagogue de Djerba ; le kamikaze, avant de passer à l'acte, a dû demander une bénédiction de son acte en téléphonant à Ganczarski, ce qui a permis de remonter jusqu'à lui. Il faut préciser à ce propos que la section anti-terroriste du parquet de Paris et la galerie Saint-Éloi ont comme compétence les actes commis non seulement sur le territoire national mais également à l'étranger, dès lors que figure parmi les victimes un Français.

L'introduction dans le code pénal de la notion d'association de malfaiteur terroriste

Les années qui suivent les attentats de 1995 voient la France, au moins sur son territoire national, épargnée par de nouveaux attentats. On peut sans nul doute attribuer ce calme apparent à l'adoption par la loi du 22 juillet 1996 de l'Article 421-2-1 du code pénal introduisant en matière de terrorisme l'« association de malfaiteurs », notion qui existait déjà en droit commun et consistait à poursuivre « le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux Articles précédents ». Cette disposition, adoptée après la vague meurtrière des attentats de 1995 dus au GSPC algérien, part d'une double constatation. D'une part, certes le dispositif mis en place en 1986 a permis de façon très rapide de neutraliser les membres du commando restant en France et de comprendre les tenants et aboutissants de ces attentats de 1995, mais il n'a pas permis de les éviter ou de pouvoir faire des recherches plus en amont sur des individus préparant des actions. D'autre part et corrélativement, la notion juridique française de complicité apparaît trop restrictive pour englober dans les poursuites judiciaires les personnes qui n'ont pas directement préparé les attentats ; en effet, pour être complice selon le droit français, il faut soit aider ou assister sciemment l'auteur et avoir facilité la préparation ou la consommation de l'infraction, soit par « don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité, aura provoqué à une infraction ou donner des instructions pour la commettre » (Article 121-7 du code pénal). Cette notion d'association de malfaiteurs terroriste (AMT), qui trouve son pendant dans la notion de *conspiracy* du droit anglo-saxon, a été et est très largement critiquée comme pouvant constituer les prémices d'une répression telle qu'on la retrouve dans le film *Minority report* : elle permettrait d'agir avant même que la personne n'ait même pensé à commettre un attentat.

En réalité rien de tel. Car, comme dans toutes infractions en droit français, il faut, pour que l'AMT soit punissable, que la personne ait une

intention et que cette intention ait été matérialisée par des actes positifs de participation à l'AMT. L'intention consiste dans la connaissance globale du dessein terroriste général du groupe auquel la personne a décidé d'être associée ; de ce fait, l'individu a démontré qu'il était ainsi ouvert à la préparation de projets terroristes et que lui-même a pris la décision ou le risque de participer au groupe. S'agissant de l'élément matériel, à la différence de la complicité qui nécessite un acte préparatoire (faire le guet pour un vol avec arme), l'AMT est constituée par des faits matériels qui en eux-mêmes peuvent apparaître « innocents » ou lointains (location d'appartements, de voitures, fabrication de faux papiers...), mais qui, parce qu'ils sont effectués en connaissance de cause, soit pour un groupe terroriste, soit en vue de la commission d'une action terroriste, démontrent alors une volonté de participation à l'action.

Prenons trois exemples concrets. Dans les attentats du 13 novembre, un individu, Farid Karkache, a fourni à l'ensemble des auteurs des faux documents car c'était son « métier ». Mais hormis cela, il n'a participé en rien aux attentats. L'acte matériel est ainsi constitué. Mais la question qui va alors se poser pour déterminer s'il a fait partie d'une association de malfaiteurs terroriste ou pas, va être de déterminer s'il savait, non pas que les personnes allaient commettre des attentats, mais si elles étaient radicalisées ou faisaient partie de l'État islamique. À cette dernière question, la cour d'assises a répondu par la négative. À l'inverse, Fetah Malki, qui a vendu à Mohamed Merah des armes et un gilet pare-balles, va être considéré comme auteur d'une AMT ; compte tenu de sa proximité avec Mohamed Merah et qu'il n'avait pu ignorer que ce dernier s'était radicalisé et s'était rendu sur des zones de djihad, la cour d'assises a estimé que lui-même avait démontré des tendances à la radicalisation et qu'il y avait AMT. Le dernier exemple tend aussi à démontrer que le moment de l'interpellation est primordial pour la qualification future des faits. Prenons cette fois le cas de Salah Abdeslam. Durant toute l'année 2015, il va chercher des membres de l'État islamique en Hongrie ou en Autriche, et ce pour le compte de cette organisation ; ainsi, de « voyou » il est devenu membre de l'État

islamique. S'il avait été arrêté à ce moment-là, il aurait alors sans doute été poursuivi mais uniquement pour association de malfaiteurs en vue de commettre un acte de terrorisme. Mais il a poursuivi son action et il a pu être démontré qu'en conduisant sur place les terroristes le 13 novembre et en étant alors lui-même un kamikaze, il était co-auteur des faits.

La stratégie du « loup solitaire »

Pourquoi en 2012, alors que depuis 1996 la France était épargnée, Mohamed Merah a-t-il pu déjouer tous les dispositifs de surveillance ou judiciaires ? Il avait pourtant donné auparavant des signes de radicalisation et il était surveillé par les services de renseignements. Malgré le tollé qu'avait pu, à l'époque, soulever l'expression de « loup solitaire » employée par Bernard Squarcini, directeur des Renseignements généraux, Mohamed Merah s'est affranchi pour une bonne part des exigences jusqu'alors admises pour commettre un attentat : il a agi de manière individuelle, en dehors de toutes les structures et relais des organisations terroristes en Occident. Dès lors, et alors qu'il était fiché S, ses voyages successifs en Afghanistan, au Pakistan, en Syrie, en Égypte, ne vont guère attirer l'attention des services, qu'ils soient français ou américains. Merah va ainsi tout faire seul et notamment voyager et trouver le groupe qui va bien vouloir cautionner ses futurs attentats, en l'occurrence celui de Moez Garsallaoui, auprès de qui durant deux jours il va apprendre le maniement des armes. Chose encore plus extraordinaire, il va dicter ses conditions en indiquant qu'il ne manipulera pas d'explosifs et il passe un accord avec cette organisation : je commets mes attentats comme je l'entends et vous, vous revendiquez. Finalement, Mohamed Merah inverse les paradigmes existants en faisant passer l'organisation terroriste dont il a obtenu quitus, du rôle de moteur et d'organisatrice à celui de simple spectatrice de ses attentats ; c'est lui qui façonne les contours de ses actions. Depuis 2012, c'est le défi presque systématique auquel se trouvent confrontés les services de lutte anti-terroriste.

On s'est ainsi aperçu que, hormis le cas où l'organisation terroriste a une assise territoriale lui permettant d'être en capacité de projeter des terroristes aguerris et formés, et cela a été le cas des attentats du 11 septembre, puis de ceux du 13 novembre, réalisés respectivement au faite de la puissance d'Al-Qaïda et de l'État islamique, il fallait désormais aussi compter avec des attentats endogènes : c'est l'apport de l'État islamique au terrorisme moderne.

Grâce aux moyens de propagande électroniques mis en place, l'État islamique a encore simplifié la possibilité pour tout volontaire de commettre un attentat. Désormais, plus besoin de se rendre en Syrie ou sur un théâtre de guerre avec des risques accrus de se faire interpellé. Il suffit pour l'apprenti terroriste de réciter deux ou trois sourates, de rédiger un document d'allégeance et de passer à l'acte. C'est le scénario auquel les services ont eu à faire face à compter de 2016, avec toutes les difficultés que cela engendre. En effet, avec ce système, les candidatures de volontaires se multiplient et ce n'est pas parce que les services de renseignements vont fiché S un individu que cela suffit à stopper ses velléités d'attentats, d'autant que, autre innovation de l'État islamique, non seulement il n'est plus besoin de se rendre sur un lieu de djihad, puisque tout ce qui peut tuer un mécréant peut être utilisé. C'est donc dans ce contexte que l'on a vu se développer les attentats à l'aide de voiture bélier et de couteau, autrement dit d'armes dont tout le monde peut disposer. Et peu importe le nombre de victimes. Ici c'est vraiment la volonté de semer la terreur, car les terroristes ont bien intégré qu'un mort dû à une action terroriste accaparera beaucoup plus l'attention des hommes politiques et des médias, et donc par conséquence de l'opinion publique, que cinq ou six morts de la route ou dans un incendie.

Lutte contre le terrorisme et respect de l'État de droit

Face à ces nouveaux défis, les démocraties occidentales ont-elles les moyens de lutter contre ce terrorisme, sans aller dans les excès de Vladimir Poutine qui a pu dire au sujet des Tchétchènes qu'il les

« poursuivrait et les butterait jusqu'au fond de leurs chiottes » ou de ceux des Américains par la création de prisons telle que Guantanamo pour précisément soustraire des terroristes à la justice.

Pour sa part, la France a fait le choix de ne pas dévier de sa règle édictée en 1986 : la répression du terrorisme oui, mais dans les conditions du droit commun et toutes les tentatives pour franchir cette ligne droite qui ont eu lieu notamment après l'année noire de 2015 ont échouées. Ainsi, si le délit d'association individuelle de malfaiteur prévu à l'Article 421-2-6 du code pénal permet désormais de prévenir l'action d'un individu auto-radicalisé préparant une action terroriste, ce qui correspond à la réalité actuelle du terrorisme islamiste, en revanche deux autres mesures importantes ont été soit politiquement rejetées soit juridiquement sanctionnées. La plus médiatique a consisté sûrement dans les palinodies relatives à la déchéance de la nationalité sur lesquelles je ne reviendrai pas. De même, le délit de recel d'apologie du terrorisme, prévu à l'Article 421-2-5 du code pénal, a été déclaré inconstitutionnel par le Conseil constitutionnel car portant atteinte à la liberté d'expression et de communication. Le Conseil a considéré que « la poursuite de cette infraction suppose d'établir l'adhésion du receleur à l'idéologie exprimée dans les fichiers ou documents apologétiques, or ni cette adhésion ni la détention matérielle desdits fichiers ou documents ne sont susceptibles d'établir, à elles seules, l'existence d'une volonté de commettre des actes terroristes ou d'en faire l'apologie ».

En réalité, le problème résulte du second aspect de la définition du terrorisme adoptée par le législateur français présentée au début de ce texte : les infractions doivent avoir été commises intentionnellement, en relation avec une entreprise individuelle ou collective ; de surcroît, elles doivent l'être dans le but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur. On peut facilement le comprendre, le cumul du trouble à l'ordre public avec l'intimidation ou la terreur peut très vite ne plus être unanimement constaté dès lors que l'on s'écarte à l'heure actuelle de la forme basique du terrorisme pour installer un climat d'intimidation et de terreur. Cette absence d'unanimité, nous

l'avons connue dans le passé dans des formes de terrorisme politique domestique que sont les mouvements indépendantistes basque et corse. Sans entrer dans le détail, je rappelle que l'organisation ETA trouve sa source dans la répression franquiste ; tant que la démocratie n'a pas été clairement établie en Espagne, l'ETA, qui a toujours fait de la France sa base logistique et de repli, a pu bénéficier d'un très large soutien politique. De même, si l'État a toujours affiché sa volonté de lutter contre le terrorisme corse, il faut rappeler les différentes discussions au plus haut niveau ayant eu lieu avec le FLNC.

Nous avons dû, en tant que magistrat, faire face à la question de l'intimidation et de la terreur pour définir le terrorisme à certaines occasions dont la plus emblématique est sans doute l'affaire concernant Julien Coupat et le groupe de Tarnac qui, vous vous en souvenez peut-être, avaient en 2008 causé un trouble retentissant à l'ordre public en tendant un crochet sur des caténaies de la SNCF, action qui avait alors paralysé le trafic pendant plusieurs jours. Des magistrats instructeurs terroristes avaient été saisis par le parquet de Paris, considérant que de tels faits devaient être qualifiés de terroristes. Très rapidement, l'enjeu de l'instruction judiciaire avait été de savoir si pouvait être caractérisé non pas le trouble à l'ordre public, qui était patent et voulu par les auteurs des faits, mais si ce trouble avait effectivement pour but l'intimidation ou la terreur. Le parquet le soutenait. Les magistrats instructeurs ont décidé que tel n'était pas le cas, car une telle action ne pouvait créer, pour les citoyens, au-delà de désagréments évidents, un sentiment d'intimidation ou de terreur.

À n'en pas douter, l'institution judiciaire aura dans l'avenir à se positionner encore plus largement sur cette question avec le développement de mouvements se revendiquant de l'ultra-droite ou de l'ultra-gauche et qui, hormis les cas où des attentats sont projetés, envisageraient des moyens d'action de sabotage économique ou de propagande politique extrême. Et il pourrait en être de même avec des mouvements radicaux écologistes.

Je ne saurais achever ce bref panorama de la lutte anti-terroriste en France sans évoquer trois autres domaines d'action de la lutte anti-terroriste.

Tout d'abord, la coopération internationale et particulièrement européenne qui en matière de terrorisme est particulièrement forte, si l'on met à part les Anglais toujours rétifs et les Américains préférant à la coopération judiciaire celle de la communauté du renseignement. Ainsi, ce sont les mandats d'arrêt européens permettant l'extradition des nationaux qui ont permis la remise à la France de Salah Abdeslam ; ce sont les équipes communes d'enquête permettant à des enquêteurs et des magistrats français d'investiguer sur le territoire d'un autre État européen qui ont servi à mieux cerner les liens entre les terroristes du 13 novembre ; c'est enfin Eurojust, rassemblant toutes les justices européennes, qui a permis de fluidifier les informations et d'aplanir les divergences procédurales existantes entre les pays.

Ensuite, la lutte contre le financement du terrorisme, même si la justice française s'attache surtout au micro financement, ne disposant pas en ce domaine de la force de frappe américaine capable de bloquer à travers le monde des comptes ou des sommes d'argent faramineuses.

Enfin, le domaine de la déradicalisation, sur lequel il convient à tout le moins d'avoir un avis réservé. Lancées à grand renfort d'effets politico-médiatiques, ces campagnes de déradicalisation ont oublié l'essentiel : on ne déradicalise pas un terroriste qui ne le veut pas. Le tort a été de penser que, comme un addict aux stupéfiants, on pourrait sevrer un individu du terrorisme. C'est à mon sens une erreur de base car l'on se trouve en face d'individus qui ne raisonnent que de façon binaire et manichéenne : ou vous êtes partisan, ou vous êtes mécréant. De surcroît, pour ces individus, tout ce qui vient d'un État occidental est *mécréant* et à cet égard de nombreux imams en prison sont considérés avec mépris par les terroristes qui les qualifient de *kouffars*, d'autant que les terroristes ont investi leur détention comme étant une suite de leur parcours terroriste et une étape de leur martyr.

Ce n'est donc pas vers les terroristes qu'il faut aller et produire son effort, mais résolument et préventivement vers les personnes susceptibles de basculer et de sombrer dans le terrorisme.

Séance du 9 juin 2023

AGRICULTURE, SOL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Christian FELLER
membre correspondant

Remarques préliminaires

Cette communication s'inscrit dans la réflexion plus large menée depuis quelques mois au sein du Groupe de travail « Défis et enjeux mondiaux contemporains » de l'Académie.

Une très grande part de cet article s'appuie sur l'ouvrage (grand public) dirigé, coédité et coécrit par l'auteur (Feller et al., 2016)¹.

Le changement climatique qui s'observe sous différentes formes sur notre planète est documenté par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) depuis 1993 (Cf. données GIEC, 2013²).

1 - Feller, Christian, de Marsily, Ghislain, Mougin, Christian, Pérès, Guénola, Poss, Roland, Winiarski, Thierry, *Le Sol, une merveille sous nos pieds*, Paris, Belin, 2016, 255 p.

2 - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs, Changements climatiques. Les éléments scientifiques », *Contribution du Groupe de Travail I au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC*, 2013.

Il se confirme de plus en plus que son origine est très largement due aux activités humaines – changement climatique d'origine anthropique – par suite de l'accélération de la consommation d'énergies fossiles et de la déforestation. Il en résulte de fortes émissions annuelles de gaz réchauffant dits « gaz à effet de serre » (GES) dont les principaux sont : le gaz carbonique CO_2 , le méthane CH_4 et l'oxyde nitreux N_2O . Si chaque type d'activités (industrie, transport, agriculture, etc.) participe à l'émission de ces trois gaz (Fig. 1), le CO_2 à lui seul est responsable de plus de la moitié du réchauffement global.

Ce réchauffement mondial a des conséquences, ou est en interaction avec de nombreux aspects conditionnant la vie de l'humanité et de tout le vivant sur Terre, par exemple : la santé, l'agriculture et la foresterie, la disponibilité et la qualité des eaux douces, l'acidité des océans, le niveau de la mer et le déplacement de traits de côtes, la biodiversité... L'ensemble de ces phénomènes a des conséquences diverses mais souvent importantes sur les sociétés humaines, selon leur territoire géographique ou leur niveau socio-économique.

Si l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon...) par l'industrie est responsable de plus de 60 % des émissions de GES, le secteur agricole (culture et élevage) et forestier (par la déforestation) participe toutefois pour au moins 30 % à ce changement (Fig. 1). Il est donc important d'analyser diverses alternatives de gestion des terres qui permettraient de diminuer cette participation ; c'est l'objet de cette communication.

Les niveaux d'émissions mesurées sont toujours le bilan de deux processus généraux : des émissions brutes de GES, mais aussi des fixations de ces GES au sein des principaux compartiments de l'écosystème terrestre. Lutter contre le changement climatique peut donc passer par deux types d'actions : (i) diminuer les émissions brutes de chaque GES, ou (ii) augmenter le niveau des fixations de ces GES par l'écosystème terrestre.

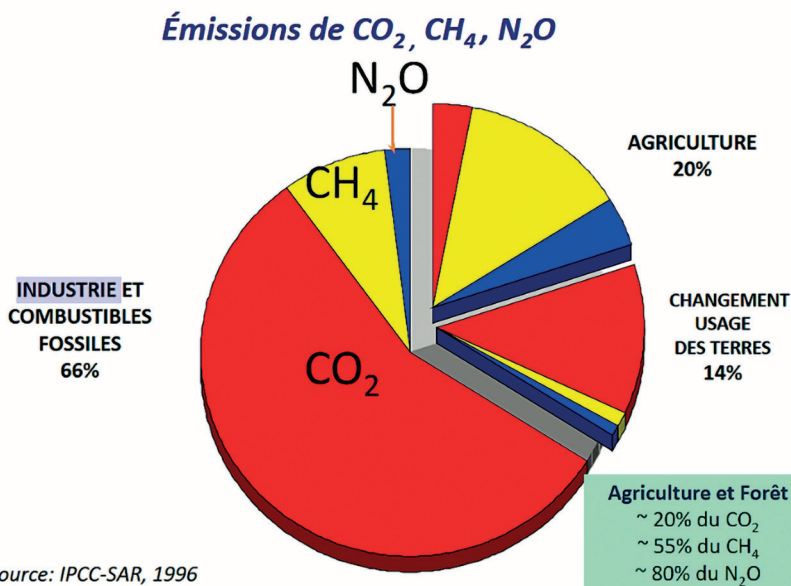


Fig. 1. Les activités humaines et leur participation aux émissions de gaz à effet de serre (GES), (d'après IPCC-SAR, 1996, A report of the intergovernmental panel on climate change).

Commentaire : des années 1990 à 2020, la participation de l'agriculture et du changement d'usage des terres aux émissions de gaz à effet de serre est passée de 34 % à moins de 30 % (autour de 25 % selon les estimations). Cette diminution relative ne résulte pas d'une diminution absolue de ces émissions (en fait, elles ont augmenté) mais d'une augmentation beaucoup plus forte du secteur Combustibles fossiles + Industrie³.

3 - Source : FAO, 2014, « Augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture », voir en ligne <https://www.fao.org/news/story/fr/item/216994/icode/>

La séquestration du carbone

Le processus de fixation du CO₂ atmosphérique dans le sol est souvent nommé « séquestration de C »⁴. Il sera développé ici⁵ autour de la question : comment l'agriculture et le changement d'usage des terres pourraient-ils permettre de séquestrer plus de carbone dans le système sol-plante ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler comment pousse une plante, car c'est au cours de ce processus qu'elle « séquestre » du carbone atmosphérique.

Les bases scientifiques et la croissance des plantes

Les organes végétaux sont formés d'éléments organiques tels C, H, O, N⁶ et minéraux comme N, P, K, Ca, Mg⁷, etc. Les éléments organiques C, H, O représentent environ 95 % de la matière sèche (MS) totale de la plante, le C comptant pour environ 50 % et les éléments minéraux autour de seulement 5 %. Le C étant sous forme organique sera ensuite nommé C organique (Corg) afin de bien le différencier du carbone sous forme minérale comme le C-CO₂ ou le carbonate de calcium (CaCO₃) constituant les roches calcaires.

D'où vient le Corg qui est le principal constituant de la MS de la plante ? Par le processus de la photosynthèse, le C végétal provient du C du CO₂ atmosphérique. Quant aux autres éléments : H et O proviennent

4 - Bernoux, Martial, Feller, Christian, Cerri, C. Carlos, Eschenbrenner, Vincent, Cerri, Eduardo, « Soil carbon sequestration » (Chapter 2, p. 13-22), in Roose E., Lal R., Feller C., Barthès B., Stewart B.A. (éd.), *Soil erosion and carbon dynamics*, Boca Raton, CRC Press (Advances in Soil Science, vol. 15), 2006, 352 p.

5 - Même si, évidemment, la question des émissions de CH₄ et de N₂O sont aussi essentielles à considérer. Cette question, rapidement évoquée lors de la communication orale donnée à l'Académie le 9 juin 2023, ne sera pas reprise ici car conduirait à des développements trop importants dans le cadre de ce seul article.

6 - Respectivement : carbone, hydrogène, azote organique, oxygène, soufre.

7 - Respectivement : azote minéral, phosphore, potassium, calcium, magnésium, et autres, dont les oligoéléments.

de l'eau (H₂O) de l'atmosphère ou du sol, et les éléments minéraux proviennent en quasi-totalité⁸ du sol sous forme de sels solubles.

Autrement dit, tout au long de la croissance d'une plante, celle-ci emprunte son C au CO₂ atmosphérique et donc appauvrit l'atmosphère en CO₂, principal gaz réchauffant : ainsi, la plante séquestre du Corg (provenant de C-CO₂) pendant toute sa croissance.

Que se passe-t-il après la croissance ?

On prendra deux exemples : les plantes annuelles et les arbres.

Par définition, les plantes annuelles meurent au cours de l'année : elles ne fixent donc plus de C-CO₂ mais que devient celui qui a été fixé dans leurs parties aériennes et racines ? Pour simplifier, prenons un blé ou un maïs.

Lorsque la céréale est coupée, les parties aériennes sont exportées hors de la parcelle, il reste des résidus (les litières ou chaumes) sur le sol et les racines dans le sol. Parties aériennes, litières et racines ont toutes pris leur Corg dans le CO₂ atmosphérique. Pour le devenir des litières et des racines, voir ci-dessous la section 2 consacrée au sol.

Les parties aériennes vont servir d'aliments aux hommes ou aux animaux, aliments qui seront consommés immédiatement (grains) ou plus tardivement (pailles). Dans tous les cas, le Corg du végétal, à travers le processus de digestion, va retourner à l'atmosphère sous forme de C-CO₂. Autrement dit, tout le Corg fixé dans les parties aériennes de ces plantes va retourner en moins d'un an à l'atmosphère. Pour les parties aériennes, le bilan C-CO₂ est donc nul.

Les arbres ont par contre des durées de croissance beaucoup plus longues que celles des plantes annuelles. Un arbre qui atteint sa maturité

8 - Il y a une exception pour l'azote qui, pour certaines plantes – les légumineuses ou fabacées –, peut provenir de l'azote atmosphérique N₂. On qualifie ces plantes de « fixatrices d'azote ». Mais pour la majorité des plantes, l'azote vient du sol sous forme de sels ammoniacaux (NH₄⁺) ou de nitrates (NO₃⁻).

en 30-40 ans appauvrit l'atmosphère en CO₂ pendant des décennies. Sur le moyen terme (décennies), il peut donc jouer un rôle important pour la séquestration de C (provenant du CO₂ atmosphérique) dans ses parties aériennes et souterraines (voir section 2). Qui plus est, cette séquestration de C dans les parties aériennes peut aussi se poursuivre selon le devenir des organes de l'arbre.

En effet la foresterie ne vise pas seulement à notre satisfaction de contempler une forêt ou de s'y promener, mais aussi à produire du bois utilitaire. Selon le devenir de ce sous-produit, la durée de séquestration de C peut être allongée des décennies dans les produits dérivés du bois. C'est le cas des poutres en bois dans les charpentes des bâtiments, de meubles en bois qui se transmettent entre générations ou encore des livres anciens faits à partir de la pâte de bois !

Évidemment, dès que le bois est brûlé (volontairement ou non), le Corg végétal repart en fumée sous forme de C-CO₂ : le bilan C entre atmosphère et plante redevient nul, mais ce C végétal utilisé pour le chauffage ou la cuisine a « évité » d'utiliser du C fossile (gaz, charbon), ce qui constitue tout de même, en termes d'effet de serre, un avantage.

C'est pourquoi dans le protocole de Kyoto (1997)⁹, le secteur agriculture et usage des terres était considéré comme important pour lutter contre l'effet de serre, si ce secteur arrivait à reforester (ou ralentir la déforestation) et à mieux gérer les sous-produits arborés dans une optique de séquestration de C. Toutefois, le Corg stocké dans le sol par la foresterie ou l'agriculture n'était pas pris en considération. Il faudra attendre 2015 pour qu'il le soit (voir section 3).

Le transfert de carbone organique de la plante au sol

Que le sol soit cultivé ou non, la plante restitue des composants végétaux au sol : en surface, sous forme de feuilles, tiges ou rameaux, en profondeur sous forme de racines et d'autres produits racinaires, les

9 - Protocole de Kyoto, 1997. Voir en ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Protocole_de_Kyoto. Dernière modification le 25 mai 2023 à 16:25 (consulté le 01.06.2023).

exsudats. Ces restitutions végétales, formées d'environ 50 % de Corg, vont participer à la formation de la « matière organique du sol » (MOS) nommée parfois « humus »¹⁰, le Corg représentant 50 % de cette MOS¹¹. Ce Corg du sol dérivant initialement des composants végétaux tient donc aussi son origine de C-CO₂. Autrement dit, tout le Corg du sol provient aussi, d'une manière ou d'une autre, du gaz carbonique de l'atmosphère.

De la même façon, les restitutions organiques au sol d'origine animale (bouses, fumiers, purins...) sont constituées d'environ 50 % de Corg provenant de C-CO₂, puisque ce C animal provient d'une alimentation végétale.

Ces MO d'origines végétale ou animale peuvent entrer directement dans le sol (par exemple les racines) ou y être apportées (fumiers, composts) puis enfouies par l'Homme (labour) ou grâce aux animaux fousseurs (vers de terre, fourmis, termites...). La MOS résulte donc de la décomposition des débris végétaux, animaux et microbiens qui entrent ou vivent dans le sol (Fig. 2).

Cette décomposition emprunte deux voies : la minéralisation et l'humification.

- La minéralisation est l'ensemble des processus qui transforment des constituants organiques en formes minérales. Ainsi le Corg du sol redeviendra C-CO₂ par minéralisation et retournera dans l'atmosphère.

- L'humification est l'ensemble des processus qui, sous l'action des organismes du sol, vont transformer les matières végétales et animales apportées au sol en polymères organiques complexes que l'on nomme « substances humiques ».

10 - Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on utilisait couramment (et on utilise encore de nos jours) le terme « humus » pour parler des matières organiques du sol. D'où les termes dérivés : humification, substances humiques, horizons humifères, etc.

11 - Il existe une relation quantitative entre MOS et Corg Sol : MOS = 1,74 Corg Sol.

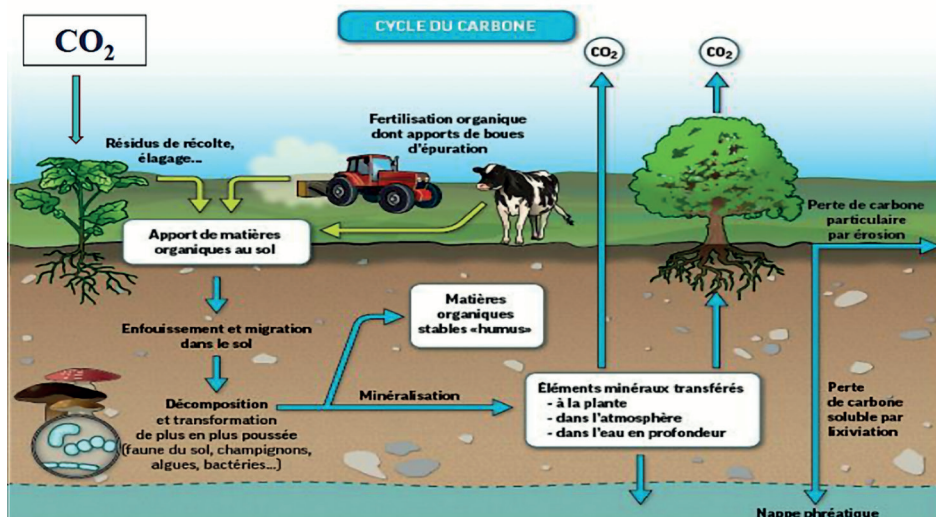


Fig. 2. Schéma simplifié du cycle du carbone au sein du système sol-plante (d'après le graphique de Balesdent et Chenu 2009, p. 40, © Inra).

Commentaire : ce schéma récapitule les flux de CO₂ entre le système sol-plante et l'atmosphère sous l'effet de la photosynthèse et de la respiration des plantes et des organismes du sol. Il mentionne aussi le processus d'humification conduisant aux MO stables (humus). Et enfin, il signale d'autres formes de transferts de MO (donc de Corg), non commentées dans le texte, entre le sol et les eaux sous forme de particules de terre lors des processus de ruissellement et d'érosion, ainsi que sous forme dissoute dans les eaux de ruissellement et les eaux de drainage¹².

On estime en moyenne qu'annuellement, 85-90 % du Corg apporté au sol est minéralisé en C-CO₂ (et donc repart vers l'atmosphère) mais que 10-15 % suit la voie de l'humification et se stocke donc dans le sol pour des durées variables. Globalement on estime le temps de demi-vie

12 - Balesdent, Jérôme, Chenu, Claire, « Le sol et le recyclage de la matière vivante », in Stengel P., Bruckler L., Balesdent J. (dir.), *Le Sol*, Versailles, Éditions Quae, 2009, 183 p.

du Corg du sol à environ 60-70 ans en milieu tempéré et à 20-30 ans en milieu tropical.

Ainsi, le sol peut séquestrer du Corg (provenant de C-CO₂) pendant quelques décennies. Toutefois, au cours du temps, il finit par s'établir des équilibres entre les entrées de Corg dans le sol et les sorties sous forme minéralisée C-CO₂ comme l'indique la figure 3.

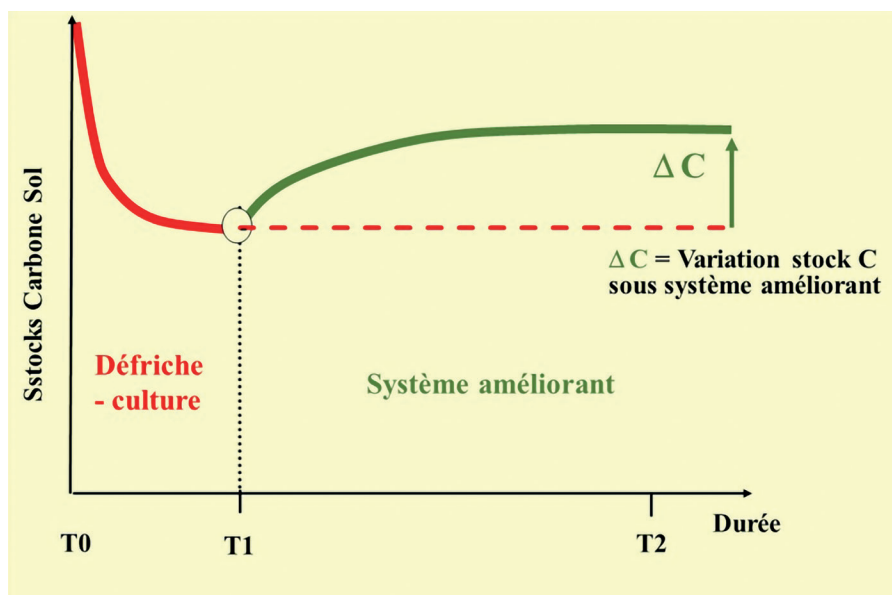


Fig. 3. Évolution du stock de carbone organique des sols selon différents modes de gestion des terres (d'après Bernoux et al. 2006).

Lecture : trait rouge continu : mise en culture avec peu de restitutions organiques au sol après défrichage de la végétation naturelle ; en trait rouge pointillé, état d'équilibre si non changement de système de culture.

Trait vert continu : passage à un système améliorant avec augmentation des restitutions organiques au sol. ΔC représente l'augmentation du Corg du sol au nouvel équilibre atteint (dans l'hypothèse d'une absence d'érosion physique du sol : voir section 3, systèmes agroécologiques).

La figure 3 montre les grands types d'évolution des stocks de Corg dans les sols. Considérons une parcelle initialement sous végétation « naturelle », par exemple une parcelle de forêt, de savane, ou encore une vieille jachère herbacée ou arborée. Que se passe-t-il lorsqu'elle est défrichée puis cultivée ?

Au moment du défrichement, les stocks de carbone sont élevés dans le sol : il a en effet bénéficié de restitutions végétales importantes et régulières sur une période suffisamment longue, que ce soit sous forme de racines, de feuilles ou encore d'écorces. Au cours des premières années de culture (une phase durant de 5 à 10 ans en milieu tempéré, de 2 à 5 ans en milieu tropical), le stock de Corg de l'horizon humifère diminue rapidement (Fig. 3, ligne rouge continue). Il atteint un niveau d'équilibre au bout de 20 ans en milieu tempéré et de 10 ans en milieu tropical. La diminution du stock sera d'autant plus forte que le système de culture mis en place ne restitue que peu de MO au sol, ce qui est souvent le cas en cultures annuelles. Si, par contre, on change le système de culture à l'équilibre par des systèmes avec plus fortes restitutions organiques au sol (ligne verte continue, par exemple passage de cultures annuelles conventionnelles¹³ à des prairies ou à des systèmes agroécologiques), le stock organique des sols peut à nouveau augmenter jusqu'à atteindre un nouvel équilibre.

On constate donc que, selon les pratiques agricoles, les stocks de Corg peuvent diminuer, être stables ou augmenter, ce qui signifie en termes de flux de C-CO₂ par le sol, être émetteur, être à l'équilibre, ou être fixateur de C (séquestrer du C). Actuellement, l'ensemble des sols de France est émetteur de C-CO₂ avec une perte de Corg due notamment à certaines régions comme la Bretagne, la Franche-Comté, les Landes de Gascogne et le piémont pyrénéen¹⁴.

13 - On utilise souvent le qualificatif de « conventionnel » pour des systèmes de culture intensifs avec peu de restitutions organiques au sol.

14 - Gis-Sol, *Synthèse sur l'état des sols de France*, 2011, 24 p. Le Gis-Sol – Groupement d'intérêt scientifique sur les sols – regroupe les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, l'Ademe, l'Inra, l'IRD et l'IFN.

Signalons aussi que la diminution des stocks de Corg du sol n'est pas uniquement pénalisant dans la lutte contre l'effet de serre mais conduit aussi à une dégradation de l'ensemble des propriétés des sols et donc à une diminution de son potentiel productif par l'agriculture et bien souvent avec des impacts environnementaux importants. Ainsi, maintenir ou augmenter le stock organique des sols est « doublement gagnant » : maintenir ou améliorer la sécurité alimentaire, protéger l'environnement sous de nombreuses formes

Comment augmenter les stocks de carbone organique des sols ?

Le stockage de Corg dans le sol dépend de très nombreux facteurs environnementaux et agronomiques : le climat, le type de végétation, le type de sol (en particulier sa richesse en argile), sa position topographique (dont l'importance de l'érosion) et son mode de gestion agricole... Concernant ce dernier point, pour un type de sol donné, bien drainé, dans un climat donné, le niveau des restitutions organiques sera un déterminant essentiel du stock organique de la couche de surface (0-30 cm). En première et très large approximation, le niveau du stock organique d'un sol (0-30 cm), selon le mode de gestion, varie dans l'ordre : sol sous végétation naturelle pérenne (forêt, savane, jachère longue) \geq sylviculture \geq prairie naturelle \geq cultures pérennes non brûlées $>$ cultures annuelles avec restitutions organiques $>$ cultures annuelles sans restitutions organiques.

Dans de nombreux pays, spécialement en agriculture intensive, les systèmes à cultures annuelles à faibles niveaux de restitutions organiques dominant ce qui conduit sur le long terme à une diminution des stocks organiques du sol donc à une émission de C-CO₂ vers l'atmosphère. Il faut donc penser de nouveaux systèmes agricoles en cultures annuelles permettant d'accroître les stocks organiques du sol au lieu de les diminuer. Beaucoup de ces systèmes sont dits « agroécologiques » car ils doivent à la fois conduire à des niveaux de production proches des systèmes

« conventionnels » sans en avoir les effets négatifs sur l'environnement, dont les émissions de C-CO₂. Ces systèmes agroécologiques ont en commun d'augmenter le niveau des restitutions organiques au sol.

Cette augmentation des apports s'accompagne-t-elle réellement d'une augmentation des stocks de Corg et donc d'une séquestration de C-CO₂ dans le sol ? Pour répondre à cette question, on prendra trois exemples qui concernent des sols cultivés sous différents climats. Il s'agit de :

- l'agriculture biologique, bien établie dans les pays développés (climat tempéré) mais s'installant aussi, pour des raisons de plus-value et d'exportations dans les pays en développement (climats subtropicaux et tropicaux) ;
- l'agroforesterie, dominant actuellement dans les pays en développement car répondant aussi à une demande en produits ligneux ;
- l'agriculture dite « de conservation des sols » (ACS) qui commence à se développer aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents.

Un descriptif détaillé de ces systèmes est donné dans Feller *et al.* (2016, p. 68-79)¹⁵ avec présentation des avantages et inconvénients de ces alternatives. Car, évidemment, aucune alternative nouvelle n'est une panacée universelle ! Il n'empêche que chacun de ces systèmes, au-delà de lutter contre l'effet de serre, est aussi souvent intéressant en termes de production végétale et pour d'autres aspects environnementaux (érosion, ruissellement, inondation, pollution des nappes).

Stockage du carbone et agriculture biologique¹⁶ (Labels « AB » ou « Demeter »)

L'agriculture biologique préconise des restitutions organiques essentiellement sous forme de fumiers ou de composts. Le résultat

15 - *Op. cit.* (note 1).

16 - Voir FAO, *Introduction à l'agriculture biologique*, 7 p. Voir en ligne <https://www.fao.org/3/ca4028fr/ca4028fr.pdf>, consulté le 01.06.2023.

concernant le stock organique des sols (comparé aux systèmes « conventionnels ») est une augmentation variant entre 0 et 500 kg Corg/ha/an¹⁷.

Stockage du carbone et agroforesterie¹⁸

L'agroforesterie vise à associer, sur la parcelle, une végétation arborée (en lignes ou sous forme de haies) à la culture principale. Généralement, arbres et cultures sont gérés en même temps, mais dans d'autres cas il peut s'agir de successions de courte durée, par exemple deux années de culture suivies d'une ou deux années de jachère arborée ou arbustive. Les espèces ligneuses considérées sont souvent des légumineuses (voir note 8) car ils enrichissent aussi le sol en azote.

Les apports supplémentaires de matière végétale par ces systèmes sont d'un côté les racines des arbres, mais aussi les feuilles qui sont très riches en azote et qui servent ainsi d'engrais azoté à la plante principale cultivé. Le grand bénéfice attendu initialement de ces systèmes est aussi la fourniture de bois pour divers usages.

L'augmentation du stock de Corg du sol est presque systématiquement positive, autour de 500 kg Corg/ha/an et parfois plus¹⁹.

17 - Résultats moyens provenant de différents dispositifs expérimentaux dont le plus célèbre est le dispositif « DOK » de l'institut FiBL (Suisse) : Mäder, Paul, Fließbach, Andreas, Dubois, David *et al.*, « The Dok experiment (Switzerland) », in Raupp J., Pekrun C., Oltmanns M., Köpke U. (éd.), *Long-term field experiments in organic farming*, Bonn - Berlin, Verlag Dr. Koester (ISOFAR Scientific Series, no. 1), 2006, p. 41-58.

18 - Torquebiau, Emmanuel, *L'agroforesterie. Des arbres et des champs*, Paris, L'Harmattan, 2007, 154 p.

19 - En milieu tempéré, voir les articles :

(i) Cardinael, Rémy, Guenet, Bertrand, Chevallier, Tiphaine *et al.*, « High organic inputs explain shallow and deep SOC storage in a long-term agroforestry system - combining experimental and modeling approaches », *Biogeosciences*, 15 (1), 2018, p. 297-317. Voir en ligne <https://doi.org/10.5194/bg-15-297-2018>

(ii) (Expertise Inra 2002) Arrouays, Dominique, Balesdent, Jérôme, Germon, Jean-Claude *et al.*, *Contribution à la lutte contre l'effet de serre : stocker du carbone dans les sols agricoles de France ?*, Expertise Scientifique Collective, INRA, 2002, 340 p. Pour le milieu tropical, voir :

*Stockage du carbone et agriculture de conservation des sols*²⁰

L'agriculture de conservation des sols s'appuie sur trois caractéristiques principales :

- une suppression ou une très forte diminution du travail du sol ;
- une protection du sol toute l'année, soit par une couverture « morte » (un paillis à partir des résidus végétaux de la culture précédente), soit par une couverture « vivante » (une deuxième plante couvrante associée à la culture principale) ;
- une rotation des cultures.

Le sol étant tout le temps couvert et le labour déconseillé, le semis se fait manuellement ou mécaniquement à partir de trous dans la couverture végétale. Ces systèmes sont souvent nommés « à semis direct » (SD) ou encore « à semis à travers la couverture végétale » (SCV). Ils ont été originellement conçus pour lutter contre l'érosion du sol : la couverture végétale protège le sol de l'énergie (érosive) des gouttes de pluie et le non-labour évite que le sol puisse être nu au moment des fortes pluies. Ils sont très développés au Brésil, en Argentine ou aux États-Unis, et commencent à apparaître en Europe. Les apports supplémentaires de matière végétale par ces systèmes sont dus à l'existence de la couverture végétale du sol.

L'augmentation du stock de Corg du sol est aussi très souvent systématiquement positif, autour de 500 kg Corg/ha/an et parfois plus²¹.

(iii) Albrecht, Alain, Kanji Serigne T., « Carbon sequestration in tropical agroforestry systems », *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 99, 2003, p. 15-27.

(iv) Divers travaux IRD et Cirad (non détaillés ici).

20 - Voir articles FAO, *L'agriculture de conservation*, 2022. Voir en ligne <https://www.fao.org/3/cb8350fr/cb8350fr.pdf>

Séguy, Lucien et Bouzinac, Serge, *Cultiver durablement et proprement les sols de la planète en semis direct*, Cirad-CA/GEC, 1999, 60 p. Voir en ligne <http://agroecologie.cirad.fr>

21 - Pour le milieu tempéré, voir Expertise Inra (2002), Arrouays *et al.*, *op. cit.* (note 19 (ii)).

Pour les milieux tropicaux : Collectif Sol SCV, *Les sols tropicaux en semis direct sous couvertures végétales*, Feller C. et Rabeharisoa L. (dir.), Univ. Antananarivo, GSDM, IRD, Cirad, Tafa, Fofifa ed., 2008 (plaquette publiée à l'occasion du

D'autres exemples de nouveaux modes de gestion peuvent être aussi mentionnés :

- en milieu tempéré le passage de parcelles en cultures annuelles à des prairies temporaires²² ces dernières augmentant fortement les restitutions végétales au sol. Les augmentations de Corg du sol peuvent être aussi de l'ordre de 500 kg Corg/ha/an ;

- en milieu tropical, le non-brulis avant récolte de certaines cultures comme la canne à sucre²³ (qui conduit à laisser sur le champ toutes les feuilles de la plante au lieu de les brûler) présente un très important apport végétal au sol. Les stocks de Corg du sol peuvent être parfois augmentés de plus de 500 kg Corg/ha/an. Dans un article de synthèse de Fujisaki *et al.* (2008)²⁴ concernant les pratiques améliorantes en milieu tropical (48 études, 13 pays, sans l'agroforesterie), les auteurs notent une augmentation moyenne significative des stocks de Corg du sol de 410 kg Corg/ha/an, valeur proche de celles mentionnées ci-dessus.

De ces quelques données, on retiendra que le passage de systèmes conventionnels de culture à faibles niveaux de restitutions organiques à des systèmes agroécologiques permet une augmentation des stocks de Corg des sols variant de 0 à 1000 kg Corg/ha/an.

Séminaire international tenu à Madagascar (3-8 décembre 2007). Les résultats détaillés ne sont pas donnés ici.

22 - Voir Expertise Inra (2002), Arrouays *et al.*, *op. cit.* (note 19, milieu tempéré (ii)).

23 - Cerri, Carlos, Bernoux, Martial, Feller, Christian *et al.*, « La canne à sucre au Brésil : agriculture, environnement et énergie. Canne à sucre et séquestration du carbone », *C.omptes-rendus de l'Académie de l'Agriculture de France*, séance du 17/03/2004.

24 - Fujisaki, Kenji, Chevallier, Tiphaine, Chapuis-Lardy, Lydie *et al.*, « Soil carbon stock changes in tropical croplands are mainly driven by carbon inputs: A synthesis », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 259, 2018, p. 147-158. Voir en ligne <https://doi.org/10.1016/j.agee.2017.12.008>

Cette augmentation est-elle significative en termes de fixation de C-CO₂ par l'agriculture ? C'est ce que nous allons essayer d'évaluer dans la section suivante.

Agroécologie, sol et lutte contre l'effet de serre

Les bilans carbone globaux

Passons du « local », c'est à dire du stockage de Corg dans le sol à la parcelle, au « global », à savoir les stocks de Corg pour l'ensemble des sols de la planète. Ceci est schématisé dans la figure 4 ci-dessous.

Au niveau mondial, les seuls 30 premiers centimètres de sol renferment un stock de carbone de 800 milliards de tonnes (ou encore 800 gigatonnes, 800 Gt), équivalent à celui de l'atmosphère et à celui de toute la végétation de la Terre (Fig. 4). Ce stock est donc considérable. Il représenterait même le double du stock atmosphérique si l'on considérait une profondeur d'un mètre !²⁵

D'un autre côté, on constate que ces valeurs de stocks (schéma de gauche) sont très élevées – de l'ordre de la centaine de gigatonnes – par rapport à celles des flux nets (schéma de droite) qui sont de l'ordre de l'unité. Ainsi, en 2014, l'ensemble des émissions anthropiques a provoqué une augmentation annuelle de 4,1 Gt de la quantité de carbone dans l'atmosphère sous forme de C-CO₂.

25 - Les valeurs publiées les plus récentes (Friedlingstein *et al.*, 2020) sont légèrement différentes mais ne changent rien des conclusions générales de ces bilans. Les stocks de C dans l'atmosphère, la végétation et le sol sont respectivement de : 860, ~ 550, 1000 (pour 0-40 cm sol) et 1500-2400 (pour 0-1 m) GtC. Le flux de C-CO₂ annuel a augmenté, actuellement de 5,1 GtC. Friedlingstein, Pierre *et al.*, « Global Carbon Budget 2020 », *Earth System Science Data Discuss*, 12, 2020, p. 3269-3340. Voir en ligne <https://doi.org/10.5194/essd-12-3269-2020>.

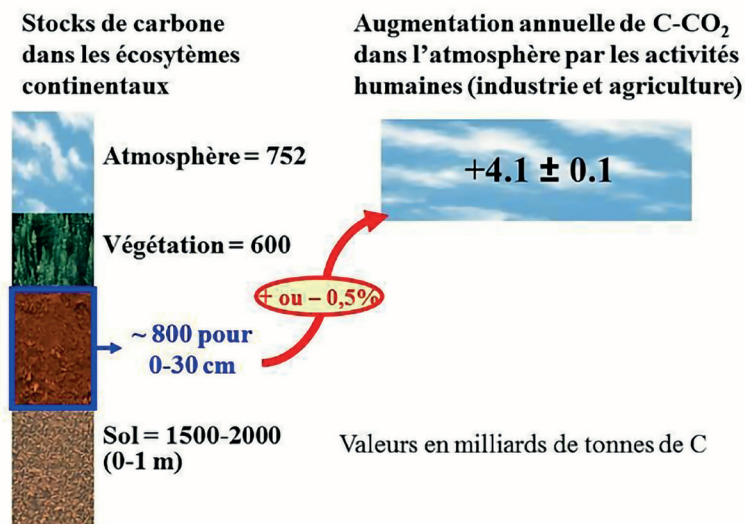


Fig. 4. Stocks accumulés de carbone et augmentation anthropique de carbone C sous forme de C-CO₂ (Feller et al., 2016, p. 221). (d'après Le Queré et al., « Global carbon budget 2014 », Earth Syst. Sci. Data Discuss, 7, 2014, p. 521-610).

Commentaire : La partie gauche présente le stock accumulé de carbone dans les différents compartiments des écosystèmes continentaux. La partie droite présente le flux positif (augmentation) de carbone C sous forme de C-CO₂ par l'action anthropique.

Un calcul simple montre que cette quantité ne correspond qu'à environ 0,4 % du stock de carbone des 30 premiers centimètres des sols au niveau mondial. Autrement dit, une augmentation annuelle de seulement 0,4 % (ou 4 ‰ ou « 4 pour mille ») du stock mondial de carbone organique des horizons de surface des sols correspondrait à une fixation de l'ensemble du surplus annuel de carbone C-CO₂ atmosphérique émis²⁶. En valeur absolue, ce pourcentage de 0,4 %

26 - Balesdent, Jérôme, Arrouays, Dominique, « Usage des terres et stockage de carbone dans les sols du territoire français. Une estimation des flux nets annuels pour la

correspond à environ 200 kg de carbone par hectare, une valeur qui est tout à fait de l'ordre de grandeur des stockages mesurés au champ par les « alternatives agroécologiques » présentées (entre 0 et 1 000 kg Corg/ha/an, avec des moyennes d'environ 500 kg Corg/ha/an). À l'opposé, une diminution de 0,4 % de ce stock par minéralisation de la matière organique conduirait à doubler cette augmentation de C sous forme de C-CO₂ dans l'atmosphère !

***Quand le sol devient un enjeu alimentaire et climatique mondial :
« l'initiative 4 pour 1000 »***

En décembre 2015, s'est tenue à Paris la 21^e conférence mondiale sur le climat, la COP 21. L'on sait que cette Conférence fut un succès, puisqu'elle a proposé un accord sur le climat accepté par pratiquement l'ensemble des pays de notre planète. Son originalité tient aussi au fait que l'objectif de la Conférence était double : « pour la sécurité alimentaire et pour le climat ». Elle a débouché sur la proposition d'une initiative française intitulée « 4 pour mille : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »²⁷.

L'origine de cette initiative remonte à mars 2015, lors du congrès international *Climate-Smart-agriculture 2015* qui s'est tenu à Montpellier. Le ministre français de l'agriculture, Stéphane Le Foll, y participait. À la suite de discussions avec des chercheurs de diverses institutions de recherche française sur la question du 0,4 % d'augmentation des stocks de Corg des sols mondiaux (section 4.1 de cet article), le ministre retint l'idée d'un programme international « 4 pour mille » qui vise à gérer les agricultures mondiales dans la perspective d'augmenter annuellement les stocks de Corg du monde d'une valeur relative de 4‰. Cette augmentation annuelle, si elle était réalisable (?),

période 1900-1999 », *Comptes-rendus de l'Académie de l'Agriculture de France*, 85, 1999, p. 265-277.

27 - Voir par exemple : « Enrichir les sols avec l'initiative 4 pour 1000 | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ».

permettrait de compenser l'ensemble des émissions annuelles mondiales de C-CO₂. Atteindre ces objectifs, même partiellement, nécessite que les pratiques écologiques soient nettement plus développées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Même si la valeur à atteindre de 4‰ est probablement utopique, elle indique toutefois la direction à suivre pour que l'agriculture et les sols qui sont actuellement émetteurs de C-CO₂ deviennent fixateurs de C-CO₂. Quand bien même, le résultat global ne serait que de 1 ‰, voire de 0,4 ‰, ceci correspondrait tout de même respectivement à 25 % ou 10 % des émissions actuelles !

À ce jour (2023), cette initiative est toujours en discussion car changer le type d'agriculture pour s'orienter le plus possible vers les pratiques agroécologiques est évidemment compliqué. Elle s'appuie sur une plateforme (<https://4p1000.org/>) avec un réseau international qui regroupe 762 membres et partenaires (recherche, éducation, société civile et ONG, pays et collectivités locales, organisations internationales, entreprises commerciales) de 105 pays et de 68 organisations de producteurs.

L'importance des services rendus par le sol à l'humanité est devenue particulièrement visible grâce à cette initiative mondiale proposée par la France à l'ensemble des états de notre planète, faisant du sol, de sa conservation et de son amélioration, un enjeu international au même titre que l'eau ou la biodiversité.

Séance du 23 juin 2023

**JEAN-JULIEN TRÉLIS (1757-1831),
REFONDATEUR DE L'ACADÉMIE
SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE**

Claire TORREILLES
membre correspondant

L'Académie royale de Nîmes fondée en 1682 fut dissoute par la Convention en 1793 et restaurée en mai 1802 sous le nom d'Académie du Gard. Jean-Julien Trélis de La Bedosse en fut le secrétaire perpétuel et il occupa cette fonction jusqu'en 1814 environ. Une dizaine d'années de travaux intenses sous le Consulat et l'Empire, entre deux périodes de grands bouleversements politiques, à Nîmes en particulier. La vie, la carrière et l'œuvre de Jean-Julien Trélis important, nous semble-t-il, à l'institution académique où sa mémoire s'est effacée rapidement¹. Ce que nous savons de Trélis nous vient de deux sources principales :

- les mémoires académiques qu'il a dirigés et publiés sous le nom de *Notices des travaux de l'académie du Gard*, de 1804 à 1813.

¹ - La seule présentation historique de Jean-Julien Trélis se trouve dans l'article d'Édouard Drouot, « L'académie et ses archives », publié dans la plaquette du tricentenaire de l'académie (1682-1982) (en ligne sur le site de l'académie, entrée : Historique).

- *L'Éloge de Jean-Julien Trélis* prononcé par Jean-Marie Pichard à l'académie de Lyon en décembre de 1833, imprimé la même année (12 pages).

Les étapes d'une vie

Jean-Julien Trélis est né à Alès le 23 novembre 1757², fils d'Antoine Trélis et de Suzanne Blanc. Son père, « gentilhomme calviniste ami de Voltaire », selon Pichard, devenu propriétaire du domaine seigneurial de la Bedosse³, en porte le titre. Son fils est connu sous le nom de La Bedosse dans sa jeunesse, notamment lors de son séjour de formation à Paris (de 1777 à 1788), où il est introduit chez d'Alembert et les philosophes. Revenu à Alès en 1788, il participe, l'année suivante, aux assemblées des trois ordres de la ville d'Alais comme représentant du tiers-état (il est nommé Trélis de La Bedosse, bourgeois). Il prononce quelques discours patriotiques inspirés de l'antique⁴ (8 mars et 24 juillet 1789), prend part à l'adoption des cahiers de doléances, puis à l'élection, à Nîmes, des députés aux États généraux. Il se retrouve alors, au début de 1790, élu d'Alès (J.-J. Trélis, Alais, propriétaire), secrétaire du directoire du département du Gard⁵ où il va siéger trois ans parmi les

- 2 - Son biographe donne la date du 23 octobre 1757, mais l'acte de baptême catholique du 26 novembre 1757 indique comme date de naissance le 23 novembre 1757 (Arch. mun. Alès. CD6/6 /2MI7, vue 375).
- 3 - Dans *La Revue du Midi*, sept. - oct. - déc. 1909, Raoul de Courtois de Pélissier fait l'historique du domaine de La Bedosse, à l'origine propriété de Raymond Pelet, seigneur d'Alès, vendu par celui-ci à Jean Bedos en 1328, puis transmis par héritage et transactions diverses au cours des siècles, jusqu'à échoir aux seigneurs de Saussan puis de Roquefeuil. Il écrit *in fine* : « D'après les renseignements que je dois à l'obligeance du seigneur actuel de La Bedosse, le domaine fut vendu par M. de Roquefeuil à la famille Trélis qui le possédait au moment de la Révolution. Elle passa ensuite par succession dans la famille de Chapel » (p. 168).
- 4 - « Vous avez montré aux yeux de l'Europe étonnée ce que peut le patriotisme et ressuscité ces vertus mâles et sublimes qui ont fait la gloire des nations antiques », dit-il dans une adresse aux citoyens de l'Assemblée nationale lue à Alès le 24 juillet 1789. *Mémoires de la Société scientifique d'Alès*, 1888, p. 229 (cf. bibliographie).
- 5 - Avant la création des préfetures (1800), le directoire du département est l'exécutif de 8 personnes siégeant en permanence et nommé par les 36 membres du conseil. Le « tableau des membres composant l'administration du Gard » est publié par le *Journal de Nismes*, 1790, I, Nîmes, Castor Belle, p. 378-381.

plus dangereux à tous égards d'une vie politique (bagarre de Nîmes en juin 1790, camps de Jalès en 1791-1792, crise fédéraliste de l'été 1793⁶). Trélis est un modéré, un négociateur⁷ et un homme prudent. Il se situe, dans le courant révolutionnaire, du côté des notables du « Club des Amis de la Constitution » en butte à la montée d'influence de la « Société populaire des Amis de la Constitution », et, dans la société nîmoise, du côté des protestants que dénonce en permanence une campagne d'opinion contre-révolutionnaire⁸. À la fin de 1793, pour échapper au tribunal révolutionnaire, Trélis s'enfuit à Alès. « Bientôt porté sur la liste des émigrés, son danger devint imminent car en ces temps de sinistre mémoire, de l'arrestation à l'échafaud il n'y avait qu'un pas », écrit son biographe. Il réussit à s'exiler en Suisse. Un article du *Moniteur universel* nous apprend qu'il est à Berne en décembre avec d'autres protestants nîmois membres du Directoire⁹. Il n'en revint qu'un an plus tard.

-
- 6 - Nicolas Soulas : « L'administration départementale du Gard se révolte à son tour contre la Convention. Comme Lyon et Marseille, Nîmes est déchirée entre *exclusifs et modérés*, répartis dans deux clubs rivaux. À la veille du coup de force parisien, le club modéré prend l'ascendant sur son adversaire, avec l'appui de la municipalité et du département. Très rapidement, le directoire du département du Gard, en relation avec celui des Bouches-du-Rhône, procède à la mise en place des sections, largement acceptées par les modérés nîmois, et rompt avec la Convention. À la fin du mois de juin 1793, les trois départements méridionaux sont en rébellion ouverte contre les Montagnards », cf. *La crise de l'été 1793*, Éditions universitaires d'Avignon, Open édition.
- 7 - Envoyé pour « calmer et terminer des débats armés entre la ville d'Avignon et celle de Carpentras, il eut le bonheur de réussir » (Pichard).
- 8 - Le caricaturiste J.-M. Boyer-Brun prend violemment pour cible « les philosophes, les jansénistes et les protestants » qui parviennent à leurs fins partout « en s'impatronisant dans les parlements, les académies, les administrations... », cf. *Histoire des caricatures de la révolte des Français*, Paris, Imprimerie du *Journal du peuple*, 1792. p. 138.
- 9 - *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 80, 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793). L'article, en première page, s'intitule « Extrait d'une lettre de Berne du 27 novembre ». Il mentionne les bruits anti-français et la propagande anti-Convention qui émaneraient d'une « foule d'émigrés protestants ». Sont cités : Meynier, Trélis de La Bedosse, Vincent Rochu, Vincens-Saint-Laurent, Chabaud, Rabaut-Dupuis, frère de Rabaut Saint-Étienne, Griolet, Blanc Pascal « et beaucoup d'autres, tous disséminés en Suisse et s'y agitant beaucoup ». En fait c'est Rabaut Saint-Étienne – ou plutôt sa mémoire puisqu'il a été exécuté quatre jours avant la parution du journal où cette prétendue lettre est publiée, le 6 décembre 1793 – qui

Voyons comment les fils de la vie privée croisent alors ceux de la vie publique. Le 21 décembre 1790, Trélis a épousé Anne Prestreau, fille de Jean Prestreau, protestant, propriétaire aisé de plusieurs maisons à Nîmes¹⁰ dont un « immeuble considérable » rue des Quatre Jambes, et d'un domaine agricole à Caissargues¹¹. Le contrat de mariage¹² fait état d'une belle fortune venant du lignage maternel. Si le biographe souligne que c'est avec la complicité de sa femme qu'il avait réussi à quitter Alès, il ne dit pas que la prudence des époux Trélis était allée jusqu'à l'obtention du divorce, pour écarter la justice de la personne d'Anne Prestreau et certainement aussi pour éviter la confiscation de ses biens. L'acte de divorce lui-même, rédigé à Alès le 16 germinal an II (5 avril 1794)¹³, est un document révélateur des tensions du moment. Le maire d'Alès, Jean-Pierre Pignol¹⁴, rappelle la loi du 20 septembre 1792 sur le divorce et justifie l'acte par un long discours circonstancié. La faute incombe entièrement au citoyen Trélis « ayant abandonné [sa femme] et s'étant émigré et ayant été compris sur la 6^e liste additionnelle des émigrés du département... ». Comme la citoyenne Prestreau « ne saurait continuer à vivre sous de pareils liens, qu'elle ne saurait point rester la femme d'un homme émigré, qu'elle a toujours été et veut

est visé par cet article. La lettre le soupçonne, lui et son frère Rabaut-Pommier, de vouloir rejoindre les Nîmois en Suisse pour « revenir en France avec des notes positives sur notre pays, pour aller les communiquer aux frères de La Rochelle, de Bordeaux, de Montauban, de Cahors, des Cévennes [...] et de là passer à Marseille, ce qui semble annoncer quelque grand plan nouveau à exécuter dans le Midi de la France ». Le prétendu complot protestant méridional vient *a posteriori* justifier le jugement exécuté et ceux à venir (Meynier de Salinelles arrêté le 19 janvier 1794 sera exécuté le 15 mai).

10 - Arch. dép. Gard, 1 J 800-6 : « Notes remises à M. Gide et relatives aux affaires de M. et Mme Trélis ». Un immeuble rue des Quatre jambes, plusieurs maisons : rue des Fourbisseurs louée à un pharmacien, rue de l'Amourier d'Espagne louée 674 f., un enclos avec maisons loué environ 1260 f., et deux autres petites maisons dans les quartiers de la Boucarié et de la Pierre longue.

11 - Le mémoire mentionne que le domaine de Caissargues est « affermé en nature de denrées, savoir 30 salmées touzelle, 40 seigle, 40 avoine, 18 à 20 muids de vin ».

12 - Contrat de mariage établi devant Espérandieu notaire (Arch. dép. Gard, 2E 44 /12).

13 - Arch. mun. Alès, 5 MI 16 R 47, im. 148-150.

14 - J.-P. Pignol succède à Jacques-Antoine Sugier, détenu, qui sera guillotiné le 27 juillet de la même année 1794.

être française et républicaine », et que la mère de Trélis, la citoyenne Suzanne Blanc, veuve d'Antoine Trélis, a déclaré devant le maire d'Alais que son fils « était absent depuis longtemps », le divorce est dûment prononcé devant témoins.

Il est certain que les Trélis se sont mariés à nouveau après la tourmente, à Nîmes, à Alès ou dans une autre commune. Mais nous n'avons pas trouvé d'acte¹⁵. Jean-Julien Trélis se déclare faussement « veuf » lors du recensement de 1813¹⁶ qui le désigne comme « bibliothécaire », domicilié au numéro 1 de la rue des Quatre Jambes, chez son beau-père Jean Prestreau où habite aussi la famille d'Isaac Prestreau, son beau-frère. Ni Anne Prestreau, sa femme, ni Évelina Blanc, la fille adoptive du couple¹⁷ qui vit chez eux depuis 1802, ne figurent d'ailleurs sur ce document. Trélis se montre très soucieux de l'éducation et des intérêts d'Évelina, toujours à ses côtés même mariée¹⁸ et mère d'un « jeune enfant ». Sa femme et sa fille, écrit Pichard, sont à son chevet quand il meurt à Lyon le 24 juin 1831.



Fig. 1. Rue des Quatre Jambes, n°1 et 2, immeubles d'habitation des familles Prestreau et Vincens au début du XIX^e siècle (recensement 1813).

15 - L'acte de décès (cf. note 2) le désigne comme « époux de dame Anne Prestreau ».

16 - Arch. Brozer. Nîmes. Registre 2F9, sections 11 et 12, vue 3. La rue des Quatre Jambes correspond à la fin de la rue de l'Aspic actuelle. L'immeuble Prestreau au n° 1 et l'immeuble Vincens au n° 2 faisaient le coin avec le boulevard des Arènes.

17 - Evelina Blanc est la nièce d'Anne Prestreau. Sa mère est morte à sa naissance en 1796. Le père l'a confiée aux époux Trélis à l'âge de 7 ans. Trélis donne à Théodore Gide, son notaire, tous les renseignements biographiques concernant celle dont il n'est que « le subrogé tuteur » et dont il défend les intérêts contre son père.

18 - Evelina se marie avec un cousin, Jean Prestreau.

L'esprit des Lumières à l'Académie

Après la chute de Robespierre, écrit encore Pichard, « les bannis s'empressèrent de rentrer en France. Trélis obtint sa radiation de la liste des émigrés. [...] Les écoles furent rétablies, les bibliothèques rouvrirent et Trélis accepta le soin de la conservation de celle de Nîmes ». Commence alors une période très féconde, sinon en politique, du moins sur le plan culturel. Trélis est un bel exemple de la reconversion des émigrés nîmois, comme le dit Raymond Huard : « Le virage postérieur à thermidor est fort bien négocié par la bourgeoisie protestante qui récupère toute sa puissance avec l'aide des montagnards modérés¹⁹. »

Le premier préfet du Gard, Jean-Baptiste Dubois de Janciny, prend ses fonctions le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800). C'est un homme des Lumières, ami de Malesherbes, membre de la Société d'Agriculture et féru d'Histoire naturelle. Il est connu pour avoir fait déblayer les arènes, entrepris la restauration des monuments romains et pour avoir relevé aussi une académie brillante au XVIII^e siècle mais un peu éteinte après la mort de Séguier (1784). Par arrêté préfectoral approuvé par le ministre de l'Intérieur Jean-Antoine Chaptal, le préfet crée le Lycée du Gard qui redevient Académie du Gard l'année suivante (10 mai 1802). Trélis est nommé bibliothécaire du Lycée, chargé de rassembler les collections de Séguier devant être remises à des organismes publics. C'est ainsi qu'il est à l'origine du fonds Séguier au Muséum d'Histoire naturelle aussi bien que de la Bibliothèque Séguier. L'année suivante, Dubois étant président, Trélis devient secrétaire perpétuel de l'académie. Il met en place une équipe d'élite²⁰ décidée à travailler dans plusieurs domaines utiles au progrès du département : outre les lettres, la philosophie, l'histoire, les mathématiques, un intérêt particulier est porté à l'agriculture et à l'économie politique.

19 - Duport, Anne-Marie, *Terreur et Révolution. Nîmes en l'an II 1793-94*, Paris, J. Touzot, 1987. Nous citons la recension de cet ouvrage par Raymond Huard dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1988, p. 488.

20 - La première liste des membres n'est publiée que dans la *Notice* de 1808 (p. 487-495). Les archives de l'académie témoignent de l'intense travail de recrutement auquel se livrent Dubois et Trélis, de 1801 à 1805.

On trouve aux côtés de Trélis, comme secrétaire adjoint, Jacques Vincens-Saint-Laurent²¹, conseiller de préfecture, qui fut son collègue au directoire du département et son compagnon d'exil en Suisse. Les relations sont relativement anciennes : la famille Vincens était voisine des Trélis, rue des Quatre Jambes (recensement 1813).

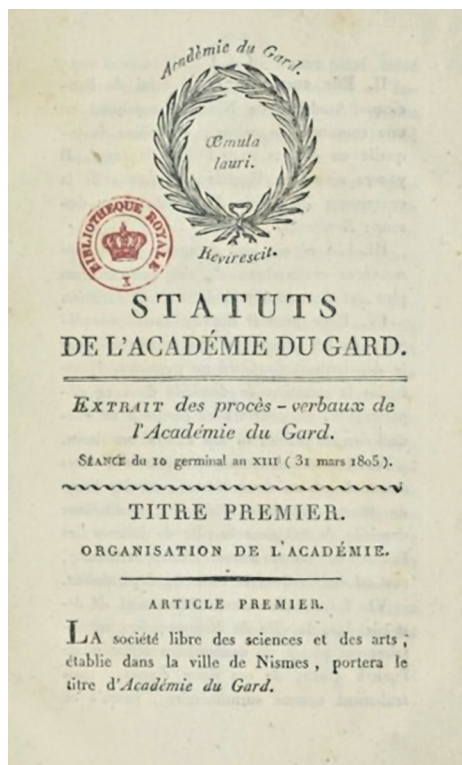


Fig. 2. Statuts de l'Académie du Gard, Séance du 10 germinal an XIII (31 mars 1805). (Gallica).

21 - Il est fils d'Alexandre Vincens et frère de Jean-César Vincens-Plauchut, tous deux membres de l'ancienne académie. Trélis et Vincens sont membres associés des académies de Montpellier, Aix-en-Provence et Valenciennes. Jacques Vincens-Saint-Laurent est également correspondant de l'Institut national et de la Société impériale d'Agriculture du département de la Seine.

Après délibération en séance du 31 mars 1805, Trélis publie les statuts de la nouvelle académie²² dont l'article 1 enregistre le changement de nom (Fig. 2). Il garde le sceau et la devise de l'ancienne académie : *Aemula lauri* ; il ajoute au-dessous : « *Revirescit* [elle reverdit] ». Par la suite, Trélis se charge vaillamment de l'entière rédaction des comptes rendus, conformément aux statuts rappelés en première page des *Notices*. La philosophie dominante est l'esprit des Lumières placé sous le double patronage académique de Séguier et de Malesherbes. Au cours de la séance inaugurale du 1^{er} décembre 1805, dans la grande salle de la bibliothèque, au milieu des riches collections sauvées de « la fureur des Vandales modernes », ces deux figures de savants sont à l'honneur.

Toutes les académies refondées n'ont pas la même activité : les bulletins publiés par la Société libre des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier ne commencent vraiment qu'en 1809, avec peu de matière. Les comptes rendus de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon sont brefs et de parution irrégulière entre 1805 et 1813.

À Nîmes, les publications augmentent rapidement en volume au fil des années : de 62 pages en 1805 à 845 pages en 1813. Elles ont un caractère affiché de modernité et d'ouverture. Il s'agit de se rendre utile à la reconstruction d'une économie dévastée : les filatures du Gard ont perdu la moitié de leurs métiers depuis 1784, certains secteurs de la soie sont ruinés par des règlements néfastes aux intérêts locaux. Négociants, érudits, ingénieurs abordent traditionnellement la question des mûriers et des maladies des vers à soie mais ils s'interrogent aussi, de façon pragmatique, sur l'avenir de l'industrie manufacturière²³ ainsi que sur

22 - Modification des articles le 24 juillet 1888, du règlement le 23 mars 2007, Christiane Lassalle étant secrétaire perpétuelle.

23 - Jacques Vincens-Saint-Laurent, conseiller de préfecture, donne en 1807 un « Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard ». Ce tableau économique, commune par commune, présente un bilan chiffré de l'industrie gardoise. L'auteur ne masque pas ses opinions, commençant par affirmer qu'« il n'y a que dans la Gardonnenque, en Vaunage et dans les Cévennes, au sein de la population protestante, que s'est ouverte cette double source de prospérité qui découle de l'union des arts manufacturiers avec les travaux de l'agriculture », *notice... op. cit.*, 1808, p. 18-76.

les grands travaux : faut-il ou non, et comment, construire des canaux, planter des pépinières, assécher les marais, défricher pour introduire de nouvelles cultures (coton, tournesol). Le jeune François Guizot, protestant, voltairien et franc-maçon²⁴, reçu en 1807 (à 21 ans), est dans son milieu et se comporte – pendant une année tout au moins – en bonne recrue²⁵.

M. Claude Eymar, le philosophe de l'académie, est un rousseauiste convaincu. Trélis, pour sa part, expose sa vision de la réconciliation nationale dans un dialogue socratique imité de Xénophon intitulé *L'Autel de la pitié*²⁶. La pitié lui semble la base de la morale naturelle offrant une garantie de l'existence de la société. Seule la pitié peut triompher du fanatisme, dit à la fin Socrate, désespéré de philosopher ainsi « au milieu d'un camp et les mains encore teintes de sang humain... cruelle et déplorable nécessité ! »

Trélis achève en 1808 un long *Poème dithyrambique en quatre chants : Les progrès de l'esprit humain dans le XVIII^e siècle*, présenté par Vincens en séance académique. Ce poème didactique interroge l'histoire d'un « siècle de liberté, de savoir, de raison » et passe en revue les grands hommes et leurs œuvres. Vaste programme ! Trélis y proclame *in fine* la croyance au progrès, en dépit de la barbarie révolutionnaire :

24 - D'après Danielle Bertrand-Fabre citant Jean-Marie Mercier, « François Guizot au milieu des académiciens de Nîmes : portraits de groupes et affinités (1807-1874) », in *François Guizot, 1787-1874, Passé – Présent*, R. Chamboredon (dir.), Paris, L'Harmattan, 2010, p. 63.

25 - En 1807, il compose un poème élégiaque *Sully à Saint-Denis*, pour répondre au concours sur la mort d'Henri IV qui n'obtient pas le prix mais qui touche les académiciens, ce qui lui vaut le fauteuil de membre non résidant. Kirschleger, Pierre-Yves, « Vu de l'académie de Nîmes : François Guizot, l'enfant du pays », in *François Guizot... op. cit.*, p. 35.

Dans l'année 1808, il fait trois rapports sur des ouvrages adressés à l'académie : « *Les Opuscules scientifiques et littéraires* du naturaliste montpelliérain André-Antoine Touchy », « *L'Essai sur la poésie sacrée* du Chevalier de Causan » et « *Le voyage à Rondeilhe* d'Auguste de Labouisse-Rochefort ». Il présente la même année le plan et le propos de son *Dictionnaire des synonymes* qu'il offre à l'académie l'année suivante.

26 - *Notice... op. cit.*, 1809, p. 281-299.

Le fleuve bienfaisant qui baigne les campagnes
 Remonte-t-il jamais au sommet des montagnes
 Dont il est descendu ?²⁷

L'enquête Coquebert de Montbret

Pour l'administration impériale, le progrès passe par la réduction des archaïsmes et de particularismes, mais de façon éclairée, en commençant par en faire le bilan au moyen d'enquêtes statistiques. L'enquête linguistique pilotée par Coquebert de Montbret, chef du bureau des statistiques ayant succédé à Chaptal, constitue un inventaire parmi d'autres, « inventaire avant liquidation » selon René Merle (1990). Elle est organisée spatialement, avec un maillage fin, auprès d'enquêteurs locaux, érudits, intermédiaires culturels, maires, curés, instituteurs. Pour Nîmes, c'est à Trélis que le ministère s'adresse, parce qu'il est un secrétaire perpétuel zélé et bien en cour, mais plus probablement parce qu'il a fait connaître son goût pour les lettres et les langues, y compris régionales : dans la *Notice* de 1805, il parle des *traductions* de Fabre d'Olivet²⁸ et de l'œuvre de Louis Aubanel, l'« Anacréon languedocien ». La réponse de Trélis à l'enquête est connue pour avoir été largement citée en son temps et bien étudiée dans le nôtre. La source est le texte publié dans la *Notice* de 1808, transcrivant l'intervention de Trélis à la séance publique du 21 octobre 1807²⁹. Il dit répondre aux demandes de M. Champigny, ministre de l'Intérieur, sur « la langue de notre province » et commence ainsi sa relation écrite : « Les langues sont le

27 - *Notice... op. cit.*, 1809, p. 410-436.

28 - L'académie conserve dans ses archives (87/33) une lettre de Fabre d'Olivet du 1^{er} germinal an XII (22 mars 1804) lui faisant hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier : *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIII^e siècle*. Louis Aubanel en a rendu compte en 1804, *Notice des travaux de l'an XIII*, p. 26.

29 - Le titre donné à cet article de douze pages dans la table de l'édition de 1808 est le suivant « Considérations sur les avantages et les inconvénients des idiomes propres à chaque localité, et en particulier sur l'origine et le caractère de l'idiome languedocien » (p. 315), titre de circonstance mais qui correspond d'assez loin au contenu du discours. Le titre porté sur le manuscrit 191 du fonds Coquebert de Montbret à Rouen est plus simplement : « De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier ». (voir note 33).

miroir des révolutions, des états, comme des caractères des nations... ». Le rapporteur, Vincens, rend compte d'une certaine réserve de Trélis qui entame son discours « avec beaucoup de défiance » devant ses collègues. On n'ignore pas que le contexte de la jeune académie chargée de promouvoir la langue française³⁰ n'était pas de nature à favoriser une défense de cet idiome qui « souille nos phrases et notre prononciation d'une foule de sons et d'expressions vicieuses qui constituent le gasconisme », concède-t-il, faisant écho, un demi-siècle plus tard, à son voisin alésien, l'abbé de Sauvages, dont le dictionnaire relevait du genre des « gasconismes corrigés » caractéristique du XVIII^e siècle. Mais cette réticence n'est qu'une précaution oratoire. Aussitôt Trélis abonde dans l'autre sens, avec des arguments d'ordre affectif et d'ordre scientifique. Il produit avec éloquence le discours fondamental de la diglossie. Avoir deux langues n'est pas une gêne, même si elles ne sont pas sur le même plan : « une sera pour le cœur, l'autre pour l'esprit... » (p. 326). Il n'ignore pas non plus les arguments culturels des *Provençalistes* qui le précèdent et qu'il cite en substance en parlant de la littérature des troubadours et de la malchance politique de la civilisation d'oc. Lecteur de Pasquier et de Court de Gebelin³¹, il rappelle les origines celtes, grecques, latines de la langue d'oc. Il la compare à d'autres langues à dialectes qui lui sont également chères, le grec ancien et l'italien. Bref, ce discours de Trélis, en rien naïf ni improvisé, qui sera abondamment cité par les romanistes au début du XIX^e siècle, témoigne d'une solide conscience sociolinguistique. René Merle le présente comme « la réflexion la plus lucide et la plus désespérée » de tout le corpus de Coquebert de Montbret qu'il étudie dans sa thèse (p. 525).

30 - La même année 1808, la promotion de la langue française fait l'objet de trois interventions : une « Notice sur la vie et les ouvrages de Rivarol » par Dampmartin (p. 374-383), une notice biographique de Casimir Rostan sur l'abbé Féraud, auteur du *Dictionnaire critique de la langue française*, par Vincens-St-Laurent (p. 383-384) et la présentation du *Dictionnaire des synonymes* de François Guizot (p. 384-386).

31 - Pasquier, Étienne, *Les recherches de la France*, Paris, L. Sonnius, 1621 ; Court de Gebelin, Antoine, *Essai sur l'origine de la langue gasconne*, BM Nîmes, ms. 141 [f^o 93-107].

Un aspect de son discours est pourtant gommé dans le compte rendu de Vincens, c'est l'allusion à l'usage littéraire que Trélis avoue avoir fait lui-même de la langue, dans une écriture soucieuse de distinction, d'élévation de registre, laquelle passe par la traduction – comme, avant lui, l'ont fait René Séguier, Louis Aubanel et d'autres poètes anacréontiques. Vincens écrit : « Il a mis sous les yeux de l'académie quelques morceaux de poésie languedocienne que l'indulgence de leurs juges a honoré de quelque approbation », sans rapporter de poème. Or, on lit ceci dans le *Journal du Gard* (24 octobre 1807) qui rend compte du discours : « la pièce qui a pour titre *La nisado d'amours* est infiniment préférable à toutes les autres », ce qui prouve que plusieurs poèmes ont été lus en séance³². Et il faut aller voir à Rouen, comme l'a fait Philippe Martel³³, le texte intégral de la réponse de Trélis à l'enquête de 1807 pour en prendre connaissance. Non seulement le texte original est plus long (deux fois environ) que celui que publie l'académie, mais il contient la version occitane des quatre poèmes dont *Lou nis d'amour*, « ode anacréontique imitée de la charmante *Cantate* de Métastase intitulée *Il nido d'amore* et dont ce célèbre écrivain a lui-même emprunté la première idée aux Grecs » :

Couneissés la belle Lizetto
Eben fugissés la toujours
Lou cor d'aquelo bergeireto
Es une nisado d'amours.

Ces pièces sont des poèmes de jeunesse. *Lou nis d'amour* avait été cité par le montpelliérain Charles de Belleval en 1802 dans sa *Notice sur Montpellier*, parce qu'il lui semblait rendre « l'idée la plus aimable de la poésie patoise » :

32 - Dans un autre poème, le journaliste relève certaines tournures littéraires qu'il trouve peu idiomatiques, comme « *sus ma frejhio péïro* ».

33 - « Une partie des résultats [de l'enquête menée par l'érudit Coquebert de Montbret] est conservée à la Bibliothèque Nationale. Mais une autre partie, non négligeable, se trouve parmi l'énorme collection de livres et de documents divers légués par Coquebert à la bibliothèque de Rouen » (Martel, Philippe, *Lengas*, 24, 1988, p. 101).

*Counoÿssès la bèla Lizéta
 Ét bé, fujissès-la toujours :
 Lou cor d'aquéla bêrgèyréta
 És ûna nizâda d'amours³⁴.*

Ce poème lui avait été donné, dit-il alors, par un membre de l'académie de Montpellier, Paulin Crassous, « il y a douze ans »³⁵, et il n'en connaissait pas l'auteur. Ce n'est que dans l'édition de 1826 de sa *Notice* qu'il le nomme : « On m'a assuré qu'il était l'ouvrage de M. Trélis de Nîmes » (p. 32). L'anecdote est significative de la circulation dans les cercles érudits de cette poésie de divertissement d'Ancien Régime qu'on ne saurait produire publiquement plus de dix ans après sans quelque « défiance ».

Un talent d'écrivain

La bibliographie de Trélis³⁶ que nous avons établie fait apparaître une grande variété de talents et de centres d'intérêt. Dans le genre descriptif, comme tout Nîmois distingué, il écrit un *Poème sur les antiquités de Nîmes* (1805), sujet très prisé pendant au moins deux siècles, complété par *Les Embellissements de Nîmes* (1810). Le séjour suisse lui inspire une longue imitation versifiée du poète et savant bernois Albrecht von Haller, intitulée *Les Alpes* (1810). Selon Pichard, il a écrit une pièce intitulée *La Cascade de Lauffen*³⁷ où il « décrit les chutes du Rhin et

34 - L'anonymat justifie l'adaptation en graphie « montpelliéraine » qui représente une sorte d'appropriation locale. Ce n'est qu'en 1826 que Belleval semble remarquer que « quelques expressions de cette jolie pièce dénotent qu'elle a été composée dans un dialecte un peu différent de celui qui est usité à Montpellier » (Belleval, *op. cit.* p. 32, cf. bibliographie).

35 - Jean-François Paulin Crassous (1768-1829), petit-fils d'Antoine Gailhac, seigneur de Clamouse et de Saint-Guilhem, protestant, fut receveur de l'enregistrement au bureau du Gard en 1790. Homme de lettres, bibliophile distingué et membre de la Société des Jacobins, il ne pouvait manquer de fréquenter J.-J. Trélis.

36 - Les dates et numéros de pages que nous donnons en référence renvoient à la bibliographie de fin d'article.

37 - Selon Pichard, ce poème aurait été « imprimé avec luxe aux dépens des habitants de Zurich », mais nous n'avons pas trouvé ce livre.

exprime les tourments de l'exilé ». Sujets convenus en un sens (on pense pour ce dernier poème au bel article de Philippe Joutard, « La haute montagne, une invention protestante ? »³⁸) auxquels on peut opposer un poème plus personnel, venu du souvenir réactivé par l'exil d'une enfance cévenole et protestante, *La Prairie d'Alès*³⁹ (1807). La plupart de ces productions sont présentées en séance académique, des extraits sont lus, parfois étonnamment longs, au risque de lasser l'auditoire... Mais aujourd'hui nous n'avons rien d'autre que ces bribes d'une œuvre dont nous donnons ici une bibliographie provisoire.

Trélis associe avec rigueur traduction et édition critique. Du grec ancien il traduit des recueils de Sapho (ms Lyon), de l'italien les *Satires* de l'Arioste (1826), de l'anglais l'ouvrage de Pope sur la critique (1821). Plusieurs lectures de certaines pièces émaillent les notices des travaux de l'académie, mais les ouvrages composés, avec introduction et notes, ont été conservés, ici ou là, sous forme manuscrite ou imprimée.

Une *Dissertation sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle* (1811), intégralement publiée dans la *Notice* de 1813, retient davantage notre attention. Par sa date et par son sujet. Comme souvent, sous le voile de l'antiquité c'est d'actualité qu'il est question. Et cette dissertation nous semble représenter le testament politico-philosophique de Trélis. Eschyle exprime dans cette pièce « l'aversion des despotes pour les lumières et les progrès de la raison ». Prométhée, enchaîné par deux satellites aveugles et féroces qui sont la force et la violence, incarne l'homme de bien sacrifié par un maître injuste et incompris de l'humanité asservie. Mais Prométhée résiste, « il vit encore », et n'écoute pas les paroles de prudence de Mercure :

38 - Joutard, Philippe, « La haute montagne, une invention protestante ? », in *La Haute montagne. Visions et représentations de l'époque médiévale à 1860, Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 1988/1-2, p. 123-132.

39 - Un des passages évoque les assemblées où il allait avec son grand-père, sous d'immenses châtaigniers, comme on le voit dans la célébration de 1856 illustrée par un dessin de Jules Salles, publié dans *L'Illustration* de la même année, « Une assemblée à la prairie d'Alès ».

Déjà l'orage vient, si vous sentez ses coups
N'imputez rien au sort et n'accusez que vous
J'ai dû vous prévenir de ce malheur extrême,
Tremblez, dans ses filets, de vous jeter vous-même. (p. 227)

Certes, l'orage s'annonce en 1813, date de publication de la *Notice* 1812 qui rassemble les travaux de 1811 et 1812, la dernière dont Trélis sera responsable.

Orages et éclaircies

Il y a encore une séance publique le 14 mai 1814, signalée par *Le Journal du Gard*. Puis le temps n'est plus aux complicités académiques. À Nîmes, le retour des Bourbons éveille l'enthousiasme et le désir de revanche de la population ouvrière catholique. Après les Cent-Jours, c'est la Terreur blanche. Beaucoup de protestants aisés s'enfuient dont les Vincens-Saint-Laurent. La famille Trélis, comme tous les possédants, est partagée entre le désir de sauver ses biens⁴⁰ et celui de sauver sa vie. Son biographe est relativement discret : celui qui « avait été proscrit par les Jacobins en 1790, écrit-il, fut menacé à son tour. Navré des atrocités dont il était témoin, délaissé par ceux qui devaient protéger ses jours, en butte à des sicaires armés du fer et du feu, il abandonna Nîmes avec ses amis, comme autrefois les religionnaires ». Il se retire d'abord à Clermont, puis s'installe à Lyon.

40 - Je remercie Jean-Marie Mercier de m'avoir communiqué une note de police datée du 1^{er} novembre 1814 (le baron de Daunant étant maire) sur un cambriolage au domicile de Trélis. Sont listés les « effets volés à M. Trélis, propriétaire foncier et bibliothécaire de la ville de Nîmes », soit un long relevé de vaisselle, argenterie, bijoux, numéraire... (collection Christophe Teissier).

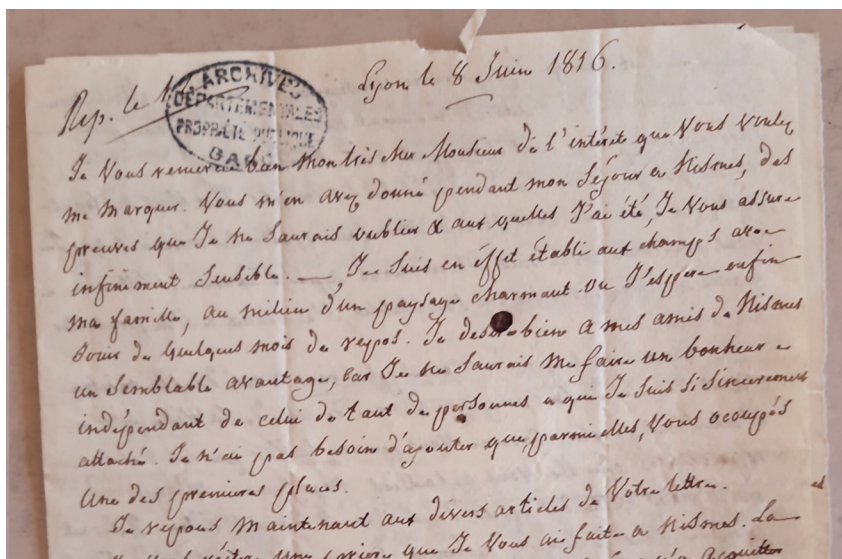


Fig. 3. Lettre de Trélis à Th. Gide notaire. Lyon, 8 juin 1816.

(Arch. dép. Gard, 1J 800__6).

Par chance, ont été conservées aux archives départementales du Gard, dans les papiers de Théodore Gide, son notaire et ami, 14 lettres que Trélis lui avait écrites de Lyon, du 8 juin 1816 au 22 février 1819 (Fig. 3). Elles permettent d'approcher plus intimement le personnage, donnant de nombreux aperçus de son caractère et de sa vie privée. Il est d'abord heureux d'avoir échappé au danger :

Je suis établi aux champs avec ma famille au milieu d'un paysage charmant⁴¹ où j'espère enfin jouir de quelques mois de repos. Je désire bien à mes amis de Nîmes un semblable avantage, car je ne saurais me faire un bonheur indépendant de celui de tant de personnes à qui je suis sincèrement attaché. (Lettre du 8 juin 1816)⁴²

41 - Il habite à Vaise, Montée de Balmont.

42 - Arch. dép. Gard, 1J 800__6.

Mais Trélis reste inquiet, soucieux de tout, en particulier de ses revenus et de l'avenir de sa famille. Il a déménagé l'essentiel mais il s'informe de l'état de son appartement, de ses meubles, de sa vaisselle, de sa bibliothèque, du vin d'Espagne qu'il a laissé dans sa cave, de la fidélité de ses domestiques, des revenus de ses locations et fermages. On voit cependant, au fil de cette correspondance, une certaine lassitude s'installer et un détachement aussi bien de la maison de Nîmes que du mas de Caissargues dont sa femme avait hérité en indivision avec son frère Isaac Prestreau et qui seront vendus au-dessous de leur valeur, les temps étant peu favorables aux affaires.

La vie à Lyon lui apporte consolations affectives et considérations intellectuelles. Il y est entouré d'une « colonie nîmoise » qui « s'y trouve à merveille » tout en surveillant l'évolution de « l'injuste oppression » qui les en a chassés (21 avril 1817). Lui-même publie plusieurs ouvrages. Plus tard, il est introduit à l'académie et reçu comme associé le 24 juin 1822. Pichard rappelle avec humour l'arrivée de Trélis précédée d'une réputation sulfureuse de « fougueux jacobin » :

Quel fut votre étonnement en voyant au lieu du farouche révolutionnaire un vieillard d'un aspect vénérable dont la belle figure couronnée de cheveux blancs s'animait d'une expression spirituelle et prévenante ! Ses paroles étaient à la fois simples et élégantes. Sa conversation, instructive et variée, était recherchée de tous.

Trélis fut « adjoint au secrétaire perpétuel pour la conservation de la bibliothèque d'Adamoli que le maire de Lyon avait rendue à l'académie ». Ses interventions aux séances de 1821 à 1826, parues dans *Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Lyon*⁴³, portent sans surprise, mais moins longuement qu'à Nîmes, sur le XVIII^e siècle, Pope, l'Arioste, Sapho, et font aussi allusion à des poèmes satiriques, sur la Guerre d'Espagne (*Les Ibériques*, 1823), sur l'érection de la statue de Louis XIV à Lyon... Pichard relève

43 - Le *Compte rendu des travaux de l'Académie de Lyon de 1826*, p. 25, signale : « M. Trélis a occupé souvent nos séances par plusieurs morceaux de littérature légère ».

encore dans ses papiers personnels « un fragment du commencement de l'histoire de Lyon et onze chapitres inédits sur les premiers temps de l'histoire de la Suisse... ». Quelques manuscrits sont conservés à la bibliothèque de l'académie et au Palais des Arts à Lyon.

Mais le legs le plus civique et le plus précieux de Trélis, effectué en 1831 l'année de sa mort, est le manuscrit PA 36 de la bibliothèque municipale intitulé *Bible vaudoise*, plus justement appelé *Le Nouveau Testament occitan de Lyon*, déjà évoqué par Michel Jas lors d'une séance de l'Académie de Nîmes le 8 avril 2022. Ce manuscrit exceptionnel, à présent consultable sur le site de la bibliothèque municipale de Lyon⁴⁴, a connu et connaît encore une belle fortune éditoriale et critique⁴⁵. Cette bible en occitan est généralement considérée comme une commande de Cathares réfugiés en Italie au XIII^e siècle, dans un temps où les bibles en langue vulgaire étaient interdites en France.

On ne sait pour l'instant comment ni depuis quand la famille Trélis a acquis cet ouvrage qu'il s'était gardé de laisser dans sa bibliothèque de Nîmes. On sait seulement que l'abbé de Sauvages l'avait consulté pour étoffer la seconde édition de son *Dictionnaire languedocien* en 1785 de mots « de l'ancienne langue romance ». En note, il le présente comme « la traduction du *Nouveau Testament* que l'on croit avoir été à l'usage des Vaudois » (Discours préliminaire xi).

Une attribution erronée

On voit que beaucoup reste à découvrir sur et autour de Jean-Julien Trélis, l'intégralité de son œuvre manuscrite restant, pour la meilleure partie, à retrouver et rassembler. Mais nous ne concluons pas avant d'avoir relevé une erreur bibliographique trop répandue⁴⁶ qui a fait de Jean-Julien Trélis l'auteur du poème *La Jhalèsade*.

Il s'agit d'une surinterprétation de l'édition de ce poème réalisée par l'archiviste Alain Paul en 1989. L'ouvrage est de qualité, édité

44 - Manuscrit PA 36 numérisé sur *Numelyo*, bibliothèque numérique de Lyon.

45 - Dans la bibliographie en fin d'article, cf. les éditions de Léon Clédât (1887), Jean Duvernoy (2001), Peter Wundeli (2010) et les études de Samuel Berger (1889), Geneviève Brunel-Lobrichon (1993), Anne Brenon (2016).

46 - Notamment dans la bibliographie du CTHS.

par la Marpoc de Nîmes à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, avec une traduction française. *La Jhalèsade*, poème épique en alexandrins et cinq chants, constitue un objet littéraire énigmatique qui se présente sous la forme d'un « manuscrit inachevé, fort ambigu, publié avec un important appareil de notes par François Rouvière en 1890 » écrit dans sa préface Anne-Marie Duport. Dans son introduction Alain Paul présente l'hypothèse d'un faux littéraire : « Certains historiens vont jusqu'à penser qu'il n'a jamais existé et que Rouvière écrit lui-même le poème qu'il a publié. » Mais, à la dernière page de l'ouvrage, l'auteur fait de Trélis le candidat idéal à l'attribution du poème anonyme : « notable, protestant, culture classique et biblique, bonne connaissance des faits historiques contemporaine des événements du deuxième camp de Jalès, connaissance et utilisation littéraire de l'occitan »⁴⁷ (p. 121-122). Avec quelques précautions toutefois qui n'ont pas été entendues : « Il est malheureusement impossible d'affirmer catégoriquement que Jean-Julien Trélis est l'auteur de *La Jalesada*, poème de circonstance qu'il aurait écrit avant son émigration en 1793 et « oublié » [à Alès] avec l'évolution des événements... ». De fait, la comparaison des textes infirme cette hypothèse. Aucun rapport entre « *la bello Lizetto* » et ce poème en alexandrins de style épique et partisan, faisant des « *cebets* » des « *tigres alteras dou sang das hëganâous* » ! Les graphies diffèrent également, malgré de communs emprunts à Sauvages. Enfin, l'attribution du poème au pasteur Simon Lombard, en 1794, semble désormais établie par Michel Jas qui a authentifié le manuscrit⁴⁸.

Pour revenir à l'Académie du Gard, devenue à nouveau Académie royale, elle cesse de fonctionner pendant la crise. Puis tout est à reconstruire. Un numéro paraît en 1822 qui rassemble 10 ans de

47 - Le malentendu vient du fait qu'Alain Paul n'a pas lu les poèmes occitans de Trélis que publie Philippe Martel dans le numéro 24 de *Lengas*, exactement contemporain (4^e trimestre 1988) de l'édition Marpoc (1989).

48 - Michel Jas a publié sur Facebook la dernière page, très inspirée, de ce texte qui porte la signature de Simon Lombard, mais diffère toutefois du manuscrit publié par Rouvière. Céline Borello, dans *La République en chaire protestante XVIII^e-XIX^e siècles*, Rennes, 2018 (Open édition), attribue *La Jhalèsade* à Simon Lombard (p. 276).

communications. En introduction, l'interruption est imputée aux « événements politiques d'un ordre supérieur qui se sont passés en 1814 et 1815 et qui ont amené des secousses dont notre contrée n'a que trop retenti, événements supérieurs qui ont donné lieu à des changements de résidence de certains membres, et opéré un vide qui a exigé des remplacements ». Plus loin vient une phrase d'hommage à celui qui avait attaché « sa plume habile et sa gloire à la rédaction » des *Notices*, mais son nom n'est cité que dans une note de la page 7. Le vide se creuse pendant dix ans de plus, puisque les *Mémoires* ne paraissent à nouveau qu'en 1832. Une autre refondation s'organise sous la monarchie de Juillet. Trélis est mort à Lyon le 25 juin 1831⁴⁹, oublié de Nîmes où il n'avait vécu que 26 ans. C'est l'ouvrage fort documenté de Michel Nicolas, *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines*⁵⁰, qui ravive sa mémoire en 1854 et inspire sans doute, deux ans plus tard, l'attribution de son nom à une rue de Nîmes en souvenir de celui qui fut « l'ornement de notre Académie et le charme de nos salons pendant les premières années du siècle »⁵¹.

49 - Arch. mun. Lyon, 2E 1521 Vaise, vue 12.

50 - Nicolas, Michel, « J.-J. Trélis », in *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines*, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1854, tome III, p. 201-215.

51 - D'après Aimé Serre citant le président de la commission des rues en 1856 : cf. *Les Rues de Nîmes du Moyen Âge à nos jours*, 1989, rééd. 2013, p. 421. Je remercie Francine Cabane de m'avoir signalé cette notice.

Bibliographie

Œuvre manuscrite de Jean-Julien Trélis

Bibl. Carré d'Art Nîmes

Ms. 480_1 : *Inventaire des livres et médailles de la bibliothèque de Nîmes*, index signé Jacques Vincens-Saint-Laurent et A. Vincens et J.-J. Trélis, 19 décembre 1803.

Académie de Nîmes

Les archives de l'académie conservent un certain nombre de lettres (cote 63) adressées à Trélis à l'occasion de la constitution du Lycée (1801) puis de l'Académie du Gard (1802), ainsi que quelques pièces portant sa signature et généralement reproduites dans les *Notices des travaux de l'Académie : Sur l'Arioste* (44/41), *Éloge de J.-B. Dubois* (44/34), *Rapport sur l'état actuel de l'agriculture* (44/21).

Arch. dép. du Gard

- 1J 800_6 : Douze lettres de Jean-Julien Trélis de Lyon à son notaire à Nîmes Théodore Gide (années 1816-17-18) et une note « Sur les affaires de M. et Mme Trélis ».

- 1J 800_7 : Trois lettres de Jean-Julien Trélis à Théodore Gide (année 1819).

Bibl. mun. Lyon, ms conservé à la bibliothèque de l'Académie

Ms. PA 125 : *Recueil de poèmes et rapports sur ces poèmes présentés à l'Académie*, 2 vol.

° 175, Jean-Julien Trélis, « Lettre sur la vie et les ouvrages de Sapho ».

Ms. PA 244 : *Mémoire d'un concours de l'Académie en 1824, renouvelé l'année suivante, sur le siège de Lyon*. Rapport de Trélis.

Bibl. mun. Rouen

Sixième supplément au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, fonds Coquebert de Montbret, ms. 191 : « De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier », s.d.

Palais des Arts, Lyon

Mss PA 114 : *Essai sur la critique d'Alexandre Pope, traduit en vers français par Jean-Julien Trélis*, de l'Académie de Lyon, 1821, 56 p.

Œuvre imprimée de Jean-Julien Trélis

- *Statuts de l'Académie du Gard*, Nîmes, Vve Belle, 1805, Jean-Julien Trélis. 27 p. (rééd. Paris, Hachette BNF, 2016).

- *Satires de l'Arioste traduites en français* (par J.-J. Trélis) avec le texte en regard, texte imprimé, Lyon, Laurent, 1826 (cote 15819 Nîmes), (rééd. Paris, Bechet, 1827).

- *Discours de M. Trélis de la Bedosse* du 8 mars 1789, commissaire pour le Tiers-État, à la « Commission réunie des trois ordres de la ville », *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1887*, tome XIX (avec une note biographique sur Trélis), Alais, Martin, 1888, p. 92-96.

- *Discours de M. Trélis de La Bedosse* du 24 juillet 1789 à la « Délibération des trois ordres de la ville d'Alais sur l'armement des citoyens », *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1887*, tome XIX, Alais, Martin, 1888, p. 227-230.

Contributions de Jean-Julien Trélis à divers ouvrages

- « Adresse du directoire du département du Gard à l'Assemblée du 25 septembre 1790 (signé Chabaud, Vigier, Baragnon, Lecointe,

Sauvais, J.-Julien Trélis, Ménard, Griollet, Rigal) », in *Réponse générale à tous les faux-fuyants de la municipalité de Nîmes puisée dans les différentes informations faites à raison des troubles survenus à Nîmes* (signé Jean-Paul Rabaut et Étienne Meynier, citoyens de Nîmes, Jean-Michel Chambon, Jean-Henri Voulland, citoyens d'Uzès, Soustelle, citoyen d'Alais, députés du département du Gard), Paris, Imprimerie nationale, 1790, p. 39-41.

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII* (1804-1805), lue à la séance publique du 10 frimaire an IV (1^{er} déc. 1805) par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nîmes, Vve Belle, 1805, p. 5-43, suivi d'une *Notice sur la séance publique tenue le 10 frimaire an XIV*, par Vincens-Saint-Laurent, secrétaire adjoint, p. 44-55, dans laquelle est rapportée la lecture d'un *Poème sur les antiquités de Nîmes* par M. Trélis, p. 51-55.

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1806*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nîmes, an 1807. (Trélis : *sur la Société d'agriculture*, p. 12-15 ; dernier chant de l'*Essai sur la critique de Pope* et poème intitulé : *La prairie d'Alais*, cité et commenté par Vincens-Saint-Laurent, p. 61-71).

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nîmes, Vve Belle, an 1808. (Trélis : *Considérations sur les avantages et les inconvénients des idiomes propres à chaque localité et en particulier sur l'origine et le caractère de l'idiome languedocien*, p. 315-327 ; Annonce de deux chants des *Progrès de l'esprit humain dans le XVIII^e siècle*, p. 362).

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nîmes, Vve Belle, an 1809. (Trélis : *Version en prose française de satyres de l'Arioste et vie et ouvrages de ce grand poète*, p. 355-374 ; lecture des quatre chants du poème sur *Les progrès de l'esprit humain au XVIII^e siècle*, p. 410-436 ; *Éloge de M. Dubois, préfet du Gard*, p. 453-477).

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1809*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nîmes, Vve Belle, an 1810. (Trélis : *L'autel de la pitié, dialogue philosophique*, p. 281-300 ; *Réflexions sur la multiplicité des livres*, p. 448-455).

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1810*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, Nismes, Blachier-Belle, an 1811. (Trélis : *Les Alpes*, poème, p. 455-473, suivi de *Les embellissements de Nismes*, poème, p. 473-483).

- *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1811*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, - Deuxième partie - Nismes, Blachier-Belle, an 1813. (Trélis : *Dissertation sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle*, p. 184-228).

Ouvrages et articles

Belleval, Charles de, *Notice sur Montpellier*, Montpellier, Renaud, an XI (rééd. an XIII, 1818, Sevalle, 1826), p. 10-13.

Bouras, Alain, « Jean-Julien Trélis de La Bedosse, un Alésien des Lumières », *Cévennes Magazine*, 2121, 6 mars 2021, p. 4-7.

Gaussen, Ivan, *Poètes et prosateurs du Gard en langue d'oc : depuis les troubadours jusqu'à nos jours*, Paris, Les Belles Lettres, 1962.

Ködel, Sven, *L'Enquête Coquebert de Montbret (1806-1812) sur les langues et dialectes de France et la représentation de l'espace linguistique français sous le Premier Empire*, Thèse 2013.

Martel, Philippe, « Jean-Julien Trélis : De l'idiome languedocien et de celui du Gard en particulier », *Lengas*, 24, Université Paul Valéry, 1988, p. 101-118.

Merle, René, « La réponse érudite à l'enquête de 1807 », in *L'Écriture du provençal de 1775 à 1840*, Béziers, Centre international de documentation occitane, 1990, tome II, p. 503-531.

Michaud, Louis-Gabriel, « J.-J. Trélis », in *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, Desplaces, 1864, tome 42, p. 111.

Nicolas, Michel, « J.-J. Trélis », in *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines*, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1854, tome III, p. 201-215.

Paul, Alain, *La Jalesada, poème occitan sur un épisode de la Révolution française en Uzège*, Nîmes, IEO-MARPOC, 1989.

Pichard, Jean-Marie, *Éloge de Jean-Julien Trélis*, prononcé dans la séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de

Lyon, le 21 décembre 1833, Lyon, G. Rossary, 1833. 42 p.

Rivoire, Hector, *Statistique du Gard*, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1842, tome I, p. 365-366.

Rouvière, François, *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, Nîmes, A. Catélan, 1889.

Runel, Serge, « Jean-Julien Trélis, ‘Considérations sur les avantages et les inconvénients des idiomes propres à chaque localité et en particulier sur l’origine et le caractère de l’idiome languedocien’ », *Lengas*, 13, Université Paul Valéry, 1983, p. 67-74.

Torreilles, Claire, « Les représentations de l’occitan dans la première moitié du XIX^e siècle entre Toulouse et Rhône », in H. Boyer et P. Gardy (dir.), *Dix siècles d’usages et d’images de l’occitan. Des troubadours à l’internet*, Paris, L’Harmattan, 2001, p. 229-256.

Sur le manuscrit PA 36 de la bibliothèque municipale de Lyon : *Le Nouveau Testament occitan*.

Berger, Samuel, « Les Bibles provençales et vaudoises », *Romania*, 18, 1889, p. 358.

Brenon, Anne et Zbiral, David, « Le codex cathare occitan de Lyon : un livre de Père Autier ? », *Archives ariégeoises*, 8, 2016, p. 9-37.

Brunel-Lobrichon, Geneviève, « Les bibles vaudoises à la source des bibles italiennes ? », *Mélanges de l’École française de Rome*, 105-2, 1993, p. 845-855.

Clédât, Léon, *Le Nouveau Testament traduit au XIII^e siècle en langue provençale*, Paris, Ernest Leroux, 1887.

Duvernoy, Jean, *Nouveau Testament occitan, rituel cathare, ms. PA 36 Lyon*, introduit à la transcription de Léon Clédât publiée en intégralité sur son site : jean.duvernoy.free.fr/

Wunderli, Peter (éd.), *Le Nouveau Testament de Lyon (ms. Bibliothèque de la ville A.i.54 / Palais des Arts 36)*, vol. 1 : *Introduction et édition critique* ; vol. 2 : *Analyse de la langue, Lexique et Index des noms*, Tübingen - Basel, A. Francke Verlag, 2009-2010.

Séance du 30 juin 2023

JOHN LOCKE, UN PASSEUR DE PASSAGE EN LANGUEDOC (1676-1678)

Jean RIBSTEIN
membre correspondant

Jeudi 2 janvier 1676, à l'extrémité du pont d'Avignon en ruine, deux Anglais payent un octroi de trois sols par personne et trois sols pour leurs bagages avant d'embarquer sur le bac à traile pour passer sur la rive droite du Rhône. Ils s'étonnent de la facilité du passage, sans fouille ni autre tracas, qu'ils attribuent au fait que leur voiturier les a fait passer pour des Suisses. Ils se rendent au Pont du Gard, qu'ils observent en détail et admirent sans réserve. Le lendemain à Nîmes, ils s'attardent à visiter l'amphithéâtre, que l'auteur du récit mesure avec précision et en tous sens : « des pierres, d'environ 20 pouces ou 2 pieds carrés et de presque 6 fois la longueur de mon épée – qui est d'environ 3 pieds philosophiques de long... ». Il évoque son respect pour « un ouvrage d'art admirable si l'on considère qu'il tient debout depuis le temps des Romains et qu'il a été construit sans mortier ». Et renvoie en passant à ses lectures, dont les *Antiquités de Nîmes* de Jacques Deyron (1663).

Ce récit pointilleux, qui rapporte les observations d'un visiteur érudit, est tiré du *Journal* que John Locke a commencé à rédiger en débarquant à Calais le 14 novembre 1675, et qu'il tiendra jusqu'à la fin

de sa vie. Ce recueil de notes est écrit en anglais, en latin, ou dans un code personnel de sténographie, inspiré du système de William Cartwright et Jeremiah Rich. Il est fait d'entrées quotidiennes sur des sujets très variés – annotations parfois elliptiques de quelques mots, colonnes de chiffres consignant sa comptabilité personnelle et, par endroits, longs paragraphes faits de descriptions minutieuses ou de développements de sa réflexion. Cet ensemble hétéroclite est manifestement destiné à l'usage personnel de son auteur.

Cette partie inaugurale du *Journal*, qui relate le séjour en France de Locke de 1675 à 1679, n'a été transcrite et annotée que trois siècles plus tard par l'universitaire anglais John Lough¹.

Cet ouvrage (de plus de 300 pages) ne prend cependant pas en compte tous les développements philosophiques ou théologiques contenus dans le *Journal* (qui sont réunis ailleurs). La communication qui suit s'appuiera plus particulièrement sur la partie qui concerne le passage de Locke dans notre région, et qui a été, pour l'essentiel, traduite en français².



Fig. 1. Portrait de John Locke par John Greenhill (1672).
(National Portrait Gallery).

1 - Locke's travels in France (1675-1679). As related in his Journals, Correspondence, and other papers. Edited with an Introduction and Notes, by John Lough, Cambridge UK, Cambridge University Press, 1953.

2 - Locke, John, *Carnet de voyage à Montpellier et dans le sud de la France (1676-1679)*, direction Guy Boisson, traduction Marie Rivet, Montpellier Les Presses du Languedoc, 2005.

Le passé du voyageur anglais

Qui est ce John Locke, traversant ainsi la France de part en part, et pour quelles raisons vient-il arpenter la région et séjourner à Montpellier ?

Le *Journal* ne dit pas si ce quadragénaire (Fig. 1) vient goûter le climat méridional et se confier à la réputation des médecins montpelliérains pour sa santé – comme le suggèrent divers commentateurs – ou principalement, et plus vraisemblablement, se mettre à l’abri de représailles de la monarchie anglaise à laquelle il s’oppose. Reconnu comme un intellectuel polyvalent impliqué dans le monde savant et le champ politique de l’époque, il n’est pourtant, à la date de son arrivée en Languedoc, l’auteur de presque aucun écrit. Mais il s’est déjà passé bien des choses dans sa vie.

John Locke est né en 1632 dans l’ouest du royaume d’Angleterre. Son père, un petit propriétaire terrien titulaire d’une charge juridique, protestant puritain, a servi comme capitaine de cavalerie dans l’armée parlementaire de Cromwell. Les jeunes années du fils ont été marquées par les Guerres des Trois Royaumes (1639-1651), une époque troublée dans l’histoire des îles Britanniques, sur fond de conflits religieux et politiques, qui a culminé avec l’exécution de Charles I^{er} en 1649. Cet événement marquant s’est déroulé à Whitehall, tout près de la très respectée *Westminster School*, à Londres, où John Locke était entré deux ans auparavant, et où il fut un élève brillant, bénéficiaire d’une bourse royale au mérite. Mais il est resté réservé sur les méthodes en usage, comme il l’exprimera plus tard dans un ouvrage influent, *Quelques pensées sur l’éducation* (1693). Il a ensuite été admis à Christ Church, le plus grand collège de la prestigieuse université d’Oxford. Il en a été diplômé (*Bachelor* puis *Master of Arts* en 1656-1658) et y a assuré des fonctions de répétiteur, tuteur, lecteur, de grec, de rhétorique et de philosophie morale (1660-1664). À côté de ses études classiques, sans appétence pour la carrière ecclésiastique conseillée par son père, il s’est intéressé à la médecine, de façon d’abord autodidacte à travers de nombreuses lectures.

Locke jugera l'enseignement d'Oxford scolastique et sclérosé, mais il y a noué des contacts avec nombre de brillants esprits, acteurs d'un avancement de la science dans l'héritage de la pensée de Francis Bacon. Citons l'architecte et astronome Christopher Wren, les médecins Thomas Willis et Richard Lower, le physicien polymathe Robert Hooke, enfin au premier plan le chimiste et « philosophe expérimental de la nature » Robert Boyle. Lequel croit notamment que la science appuyée sur la religion peut contribuer au plus grand bien de l'humanité, sous la forme de traitements médicaux notamment³. Locke s'est initié à la iatrochimie (approche parfois confuse de la physiologie et de la médecine par la chimie) et a assisté ou participé à diverses expérimentations – transfusion sanguine, mesures fonctionnelles respiratoires, essais de démonstration de la nature du vide. Cette dernière thématique occasionna une dispute avec Thomas Hobbes que ses cadets considérèrent comme dogmatique et figé. Boyle était par ailleurs le meneur d'un groupe, nommé de façon un peu mystérieuse le *collège invisible*, qui aboutira à la fondation en 1660 de la *Royal Society of London for the Improvement of Natural Knowledge* ; Locke en devint membre en 1668.

La Restauration des Stuart (1660-1688) a été une période importante pour Locke. L'agitation de fond liée au retour de la monarchie et à la reprise des oppositions religieuses l'a amené à écrire, sans les publier, des textes au début plutôt conformistes, sinon conservateurs (*Two Tracts on Government*), puis d'autres témoignant de ses réflexions sur des principes empiriques et déjà précurseurs de sa pensée ultérieure (*Essays on the Law of Nature*). Un événement majeur a été la rencontre en 1666 de Lord Anthony Ashley Cooper, qui sera fait premier comte de Shaftesbury en 1672. Locke est entré dès 1667 à Exeter House en tant que secrétaire, conseiller médical et ami. Parallèlement, il a collaboré avec Thomas Sydenham (1624-1689), médecin réputé, apôtre d'un retour aux sources de la médecine hippocratique, avec qui il a écrit quelques textes médicaux. Il a aussi, d'une certaine manière, supervisé en 1668 la prise en charge médicale et chirurgicale de Lord Ashley qui

3 - Boyle, Robert, *Some considerations touching the usefulness of experimental naturall philosophy proposed in a familiar discourse to a friend by way of invitation to the study of it*, University of Oxford, 1663.

lui en restera très reconnaissant. Cofondateur puis leader du parti des Whigs, Lord Ashley était un homme politique puissant (Chancelier de l'Échiquier), avant sa disgrâce en 1673 et son emprisonnement en 1677. Par son intermédiaire, Locke a été introduit dans des cercles intellectuels londoniens, investi dans des fonctions politiques (secrétaire des lords propriétaires de Caroline et du conseil du Commerce et des plantations), incité à écrire plusieurs ouvrages, dont l'*Essay Concerning Toleration* en 1667. Il s'est aussi consacré à cette période à un travail plus spécifiquement philosophique, à l'origine notamment des *Drafts A* et *B* en 1671, écrits inachevés anticipant de près de deux décades *An Essay Concerning Human Understanding*.

L'installation de Locke à Montpellier

Samedi 4 janvier. Nous arrivâmes à Montpellier tard dans la nuit, après avoir dîné dans une auberge protestante de Lunel [...] où nous fûmes bien reçus [...] Nous logeâmes au « Petit Paris » où il nous en coûta 2 £ par jour [...] Même à cette époque de l'année, on met la boisson en bouteille dans la glace pour la rafraîchir.

Profitant de leurs chevaux de location, les deux voyageurs vont dès le lendemain observer les oiseaux des étangs et explorer le bord de mer. Tout au long de son séjour, Locke se déplacera très régulièrement dans et autour de Montpellier, une ville qu'il estime de la taille d'Oxford, avec une trentaine de mille habitants, et dont il rapporte l'étroitesse des rues entre de hautes maisons.

Le mardi qui suit, Locke emménage sur les hauteurs de la ville où l'air est réputé plus sain et la pension moins onéreuse. Cette mention de salubrité est une des rares, et très indirecte, allusions à des soucis de santé – une bronchite chronique principalement. Mais il relève à deux occasions « autant de toux à l'église que j'en entendais à Londres ». Tout au plus note-t-il brièvement la réalisation de quelques soins dentaires et la survenue d'un nodule douloureux sur un doigt. Aucun épanchement émotionnel, de toute façon, dans le *Journal*. Par ailleurs, s'il ne fait pas état explicitement de soucis financiers, il revient à plusieurs reprises

sur les dépenses du quotidien ou des excursions, les emprunts à son compagnon de voyage George Walls, les envois d'argent par son oncle.

Il prend ses repas (20 couronnes par mois) chez Jacques Puech, apothicaire, accoutumé à recevoir de riches anglais. À cette époque, Montpellier connaît une présence anglaise notable, liée à la pratique du grand tour européen déjà, ainsi qu'à la réputation médicale et universitaire, voire académique, de la ville. Il y a parmi eux des visiteurs de renom, comme le chevalier Kenelm Digby (1658) ou le médecin, naturaliste et collectionneur Hans Sloane (1683), et des anonymes comme l'équipe d'une dizaine d'Anglais pratiquant le jeu de mail que décrit le *Journal* le 15 octobre 1676. Locke mentionne à plusieurs reprises des conversations avec ses compatriotes, opposants à la monarchie comme lui, ou royalistes comme le *tory* Thomas Herbert, huitième comte de Pembroke, dont il fait la connaissance à Montpellier, qui le soutiendra plus tard et à qui il dédicacera l'*Essai sur l'entendement humain*.

Dès la première semaine de leur installation, Locke et Walls débent des leçons de français, recourant au latin lorsqu'il faut contourner des difficultés trop importantes. Si sa connaissance livresque de la langue ne fait pas de doute (sa bibliothèque comptera un quart d'ouvrages en français), il est difficile d'évaluer ses capacités conversationnelles, quand bien même le *Journal* mentionne des échanges avec des gens de toutes conditions, dont les plus simples parlent probablement occitan. Le fait est qu'il rapporte à plusieurs reprises les paroles de passants ou de paysans rencontrés au gré de ses pérégrinations. C'est l'occasion pour Locke de souligner leurs difficultés, voire la misère de leur condition sous le poids des taxes et impôts, en contraste avec l'opulence du haut clergé catholique et les dépenses somptuaires de la classe dirigeante.

Des observations sur l'état de la nature

Locke se déplace volontiers à pied en ville et dans la campagne environnante, à cheval ou en diligence pour des destinations plus lointaines. Il observe le ciel, décrit des parhélies. Attentif aux conditions météorologiques, il en relève les grandes fluctuations : le 10 janvier « température très agréable », le 17 « couche de glace d'un quart de

pouce », le 13 février « soleil très doux », le 1^{er} mai « Vent d'est. Beau temps, doux mais il y a de la neige sur les collines au-delà du pic Saint-Loup ». Et le froid, le *petit âge glaciaire* étant encore de saison : « Le docteur Magnol m'a affirmé que les hivers étaient parfois si rudes ici que, quand on crachait, la salive gelait avant d'atteindre le sol, mais qu'un tel froid durait rarement plus de trois semaines ».

Locke complète son ressenti par des mesures scientifiques avec des instruments qu'il a emportés ou fait venir d'Angleterre. À Oxford, Hooke était l'inventeur d'instruments de qualité (baromètre, hygromètre, anémomètre, microscope, télescope...), qui permirent ses nombreuses découvertes et qu'il fournissait volontiers à ses amis expérimentateurs. À Montpellier, Locke rapporte des mesures de pression dans une fontaine de la ville ainsi que l'utilisation d'un microscope et d'une lunette astronomique.

Ses observations florales laissent échapper quelques signes plus intimes de sa sensibilité. « J'ai cueilli des violettes bleues toutes épanouies et qui sentaient très bon » le 19 janvier ; « [...] j'ai vu des anémones et des giroflées blanches épanouies et du jasmin en fleur » le 1^{er} février, « des anémones doubles bleues, et des giroflées blanches à rayures, ainsi que des violettes doubles en fleurs » le 2 février, « du romarin fleuri » le 29 février, « des haricots en fleur » le 5 mars. À quoi il ajoute plusieurs avis et réflexions de Monsieur Jacques, le plus savant des jardiniers du Jardin des Plantes, qui lui explique par exemple en février comment tailler un olivier ou en avril comment obtenir des violettes doubles.

Lorsqu'il déménage le 25 juin 1676 pour la métairie de Monsieur Michard à Celleneuve, à courte distance de la ville, ou lorsqu'il part plus loin en excursion, il lui arrive de faire des commentaires esthétiques. Ainsi le 2 mars 1677, il remarque « une jolie maison [...] bien située, sur le flanc sud d'une colline, flanquée de bois, avec une petite rivière qui coule à ses pieds, et les plus jolies prairies que j'aie vues en France ». Mais les notes du *Journal* portent plus souvent sur le travail des hommes dans les champs : « On ne laboure pas le sol en profondeur ici et on le fait habituellement aidé d'une mule » le 19 février 1676, ou « Quand le blé est coupé, on le rassemble à un endroit dans les champs et on en fait de petites meules et puis on le bat » le 3 juillet.

Son intérêt pour des productions typiquement méridionales – oliviers, vigne, agrumes, soie – le conduira à rédiger un petit ouvrage, *Observations upon the Growth and Culture of Vines and Olives, the Production of Silk and the Preservation of Fruits*, à la demande de son mentor et ami le comte de Shaftesbury. Il s'applique à découvrir des choses qu'il connaît peu, ou pas du tout : le 8 janvier 1676, quatrième jour à Montpellier, « je suis sorti à pied de la ville et j'ai rencontré des gens occupés à cueillir des olives, un fruit noir à peu près de la taille d'un gland ». Plus loin : « Il y a autant de variétés d'olives que de variétés de raisins dans cette région ». Il assiste au vannage, détaille les différences entre olives vertes et noires et la façon de les préparer à la conservation. Il s'attarde longuement sur la fabrication de l'huile : la meule que fait tourner une mule, le pressoir actionné par une vis, le recueil de l'huile vierge, le versement d'une eau bouillante sur la pulpe et le second recueil, etc. Plus de vingt notes ajoutées précisent les différentes structures de la chaîne de production et le fonctionnement des machines. Il note que, selon la coutume, « on commence à récolter les olives vers la Sainte-Catherine, cinq jours avant le solstice d'hiver ». Il apprend que « la bonne qualité de l'huile dépend énormément des propriétés du sol. C'est ce qui fait que l'huile d'Aramon est la meilleure de France ».

La vigne et le vin occupent plus de place encore dans le *Journal*. Il énumère et décrit les différentes variétés de raisin, « pour la table et pour le vin », sans insister sur le muscat que « tout le monde [...] connaît ». Il raconte quand et comment planter la vigne, et observe que « la plupart du temps, on cultive plusieurs sortes de cépages ensemble dans une même vigne ». Il rapporte la façon de tailler la vigne, s'inquiète de la date à laquelle il la voit se faire, et se soucie des pleurs de la vigne au décours. Puis il apprend que la date peut varier et que les pleurs ne sont jamais bien graves. Il reste un peu sceptique sur l'usage qui veut que l'on « taille la vigne une fois à la nouvelle lune une année, et l'année suivante [...] à la lune descendante, sinon, disent-ils, les vignes font trop de bois ». Il mesure et pèse un grain de raisin (6 onces 1 scrupule et 3 grains), sans en expliquer la raison. Il se laisse dire « que l'on fait rarement du vin rouge sans ajouter des raisins blancs d'une variété

ou d'une autre, autrement le vin serait trop épais et sa robe serait trop sombre ». Il retrace les étapes de la vinification (foulage, macération en cuve, fermentation, élevage en barriques), et découvre ce qu'est le vin de pressoir – « pour les domestiques ». Il insiste, comme précédemment pour l'huile, sur la qualité du sol dans lequel est plantée la vigne et retient que le terrain doit avoir vue sur l'est ou le sud. Mais il n'explique pas les critères qui font de ce qu'il a goûté à Saint-Chinian-de-la-Corne « le meilleur vin [qu'il ait] bu de ce côté de Paris » ; et pourtant, ce vin se vend seulement 2 sols le pot.

Le *Journal* ne nous apprend pas si c'est de son propre chef ou sur une requête du comte de Shaftesbury que Locke lui fait expédier huit variétés de cépages, dont un muscat. Ni pourquoi il fait adresser à son épouse, à plusieurs reprises, diverses graines et des boutures de citronniers et d'orangers par l'intermédiaire d'un marchand de Gênes, ainsi que des semences et des plants de fleurs et de légumes de Montpellier. Ni encore si c'est en rapport avec ces envois ou pour son propre plaisir qu'il signale ici la variété de figue qu'il préfère (*coucourelle* plutôt que *gourran*), ou là les variétés d'herbes utilisées en salade à Montpellier et les choix de salades de Monsieur Jacques.

Lors de son passage en Avignon, Locke a noté que « la fabrication de la soie est la principale activité de cette ville, qui est plus grande que toutes les villes traversées depuis Lyon [... et] semble plus florissante ». Deux jours plus tard, à Nîmes, il a vu une machine pour torsader et bobiner la soie, mais a regretté de manquer de temps pour l'examiner. Par la suite, il va s'intéresser à la sériciculture, d'autant que Madame Fesquet, sa première logeuse, élève des vers à soie. Elle prépare l'éclosion des œufs durant la Semaine Sainte, comme le veut la coutume, en les couvant dans « un endroit chaud quelque part sur elle » jusqu'au lundi de Pâques, puis elle les nourrit de feuilles de mûrier blanc, les protège et surveille leurs maladies (les mues), avant de les mettre sur des étagères garnies de branches quand ils sont transparents, c'est-à-dire mûrs et prêts à travailler, et les nourrit de feuilles de mûrier rouge. Locke obtient d'en examiner de près quelques-uns au moment où ils se transforment en chrysalides et observe les étapes finales de bobinage de la soie d'une part, la reproduction des papillons d'autre part.

Dans le même temps, Locke va s'atteler à l'examen, plus minutieux encore, de graines de Kermès (aussi appelées graines d'écarlate), dont peut être extraite une teinture qui avait fait la fortune des drapiers de Montpellier au Moyen Âge. La nature animale de ce parasite du chêne vient d'être découverte – mais la description de cette cochenille attendra le montpelliérain Gustave Planchon au XIX^e siècle pour être validée. Locke observe à l'œil nu que les graines remuent, et distingue, grâce à son microscope, qu'elles contiennent « des petites bêtes » parmi des myriades d'œufs.

Excursions et explorations de la région

Locke va rayonner autour de Montpellier. Il apprécie la vue de paysages plaisants ou inattendus, prend plaisir à la découverte de réalisations humaines anciennes ou récentes, se réjouit de rencontrer des personnes intéressantes, sans jamais faire cas de leur niveau d'éducation ou de leur place dans la société.

Début mars 1676, il chevauche vers Frontignan où il dîne mais ne boit que du mauvais muscat. De là à Balaruc, célèbre pour ses bains dont il trouve l'eau « très salée au goût » et aussi chaude que celle des bains du Roi à Bath qu'il connaît bien. Il regrette de ne pas disposer « de noix de galle ni rien d'autre pour faire des expériences » (à la recherche de la présence de fer, dont une note ultérieure du *Journal* rapporte qu'un compatriote ne la mettra pas en évidence). Il s'étonne un peu que l'on se baigne nu. Il déplore surtout l'état pitoyable des lits disposés autour de la source, inadaptés à « l'accueil d'étrangers qui viennent ici pour des raisons de santé ou pour se distraire ».

Locke reviendra l'année suivante à la même époque, à l'occasion d'une excursion de deux semaines qui le fera passer par Pézenas, Béziers, Castres, Revel, Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne. À Sète, il constate que les travaux d'aménagement et de protection du port ont bien avancé par rapport à ce qu'il a vu de loin en 1676 et à ce qu'il a lu dans le rapport de Louis de Froidour (1672)⁴. Certes, deux môles sont à

4 - Froidour de, Louis. *Lettre concernant la Relation et la Description des Travaux qui se font en Languedoc pour la Communication des Deux Mers*, Toulouse, Camusat, 1672.

reconstruire pour la somme assez coquette de 100 000 livres tournois, mais Pierre-Paul Riquet, avec qui il s'entretient, est satisfait du chantier. Locke écrira ailleurs que ce Riquet « ne [vaut] pas un liard », quand bien même il a réussi à mettre en œuvre le plus important chantier du Grand Siècle, entre les deux mers. À la date de la visite de Locke, le canal est navigable entre Castelnaudary et Toulouse depuis près de trois ans. « La malle [poste] effectue le voyage en douze heures », mais celle des voyageurs a un tirant d'eau plus important (5 pieds), et les passagers « changent de bateau à chaque écluse qui sont au nombre de cinq ».

Fin mars 1676, Locke visite les fortifications d'Aigues-Mortes et admire la régularité des rues, avant de franchir les marécages en barque jusqu'à la tour Carbonnière. Le lendemain, il gagne les salines de Peccais, gérées en partie par des propriétaires montpelliérains. Il relate les étapes de l'obtention du sel et cite les revenus générés pour le roi, comme aussi pour les nombreux agents et gardes. Il rappelle que le commerce du sel est très surveillé et que celui qui serait pris à frauder encourt une peine de galère. Il passe ensuite par Castries dont le château a été restauré quelques années plus tôt par Le Nôtre et Riquet. Il en examine l'aqueduc pour conclure que son état présent et à venir ne peut supporter la comparaison avec celui du Pont du Gard.

La plus longue de ses excursions (près de trois semaines en avril 1676) le mène en Provence (Arles, Marseille, Toulon, Hyères, Aix-en-Provence, Avignon, Tarascon). Il juge les rues de Marseille « très nauséabondes et très peu praticables la nuit » et celles d'Aix « plus droites, plus larges et plus belles que celles de Montpellier ». Il raconte, ironique mais sans malveillance, que dans la chartreuse d'Avignon où le pape Innocent VI vint finir ses jours trois siècles plus tôt, « on peut voir une vieille chaise toute simple, sur laquelle il était infallible. J'y suis resté assis trop peu de temps pour bénéficier du même privilège ».

La vie des gens et des institutions

Le *Journal* fournit peu d'indications sur les personnes qui ont pu faciliter l'intégration de Locke dans l'une ou l'autre des composantes de la société montpelliéraine. Il est certain qu'il a été en contact avec

la communauté britannique, et probable qu'il ait reçu quelques avis et indications avant son départ de la part de sujets anglais y ayant séjourné antérieurement. Il semble avoir été invité de temps en temps par la bonne société, mais la majeure partie de ses récits porte sur des rencontres fortuites. Il prend toujours soin de corroborer les informations indirectes qu'il recueille par des sources indépendantes, conversations ou lectures. Il assiste, comme chacun peut le faire, à toutes sortes de manifestations de rue (cortèges de carnaval, célébrations religieuses ou militaires) et d'événements ouverts au public dans des lieux officiels.

Ainsi en est-il de son assistance aux États du Languedoc dont une session se tient à Montpellier au moment de son arrivée. Locke se rend à l'hôtel de ville dès le 18 janvier 1676. Réunis quotidiennement d'octobre à février, les États sont présidés par le duc de Verneuil, gouverneur de la province, ou le plus souvent par le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne. « Vingt-deux évêques, vingt-quatre ou vingt-cinq barons, trente ou trente-cinq députés des villes [...] ont toute la solennité et l'apparence extérieure d'un parlement ». Mais l'absolutisme de Louis XIV est bien en place à l'époque où Locke est en France et les États ne refusent jamais rien au roi en matière d'impôts. Les prélèvements ne cessent d'augmenter. Aux sommes qui vont au roi (2 100 000 livres cette année-là), il faut rajouter, entre autres, la participation au coût de la construction du canal du Languedoc (300 000 livres) et l'entretien d'une armée de 11 000 hommes, levée en Languedoc, pour la campagne de Catalogne. Locke assiste d'ailleurs à une scène de rue au cours de laquelle un paysan manque se faire enrôler.

Les états se réunissent le matin pendant deux heures, l'une étant consacrée à une messe chantée, et exceptionnellement l'après-midi :

on ne comprend pas un mot de ce [que dit le prêtre], et la musique est réellement plus agréable à entendre que [lui] ». Seul à être assis sur un coussin, à la place la plus élevée, le cardinal récite l'office pour lui tout seul à voix très basse, l'air absent, bavardant ou riant de temps à autre avec les évêques qui se trouvent près de lui. Il entretient une maîtresse charmante [...] et quelques très jolis garçons figurent parmi les membres de sa suite.

Locke mentionne ailleurs l'influence du cardinal sur son neveu, fils du marquis de Castries et gouverneur de Montpellier. Courtois et rusé, l'homme de cour qu'est Bonzi est de fait un relais du pouvoir royal dans la région.

De façon générale, les critiques de Locke envers les catholiques ciblent essentiellement les mœurs et usages d'une bonne partie du haut-clergé, dont leur goût du pouvoir et du faste. Il s'étonne de certains rites lorsqu'il n'en comprend pas le sens. Il se moque parfois, sans méchanceté, des comportements mesquins et des croyances ridicules de certains religieux. Il relève chez des gens supposés cultivés – un avocat, un prêtre même – des défauts de connaissances bibliques qui contrastent avec la compréhension de la religion chez des paysans protestants de modeste condition. Il déplore certains points de dogme ou leurs dérivés. Ainsi des références à Dieu le Père ou à la Trinité et à la place donnée à Marie. Rien cependant qui puisse étayer les accusations de socinianisme ou d'athéisme dont il a pu faire l'objet. Mais, par petites touches, le *Journal* laisse sourdre la progression de son antipapisme, et la mise à distance des *Reasons for tolerating papists equally with others*, un manuscrit non publié datant de 1667 (qui n'a été retrouvé et authentifié qu'en 2019).

Son regard sur les protestants revient sur les atteintes répétées aux droits et libertés tant religieuses que politiques qu'ils subissent dans toute la région. « À Nîmes maintenant ils n'ont plus qu'un seul temple » et l'hôpital qu'ils avaient construit leur a été retiré. À Uzès, ils ont reçu l'ordre de démolir le seul temple qui leur restait, car ce temple étant « trop proche de l'église papiste, ils dérangent la messe quand ils chantaient leurs psaumes ». En Languedoc, « au cours des dix dernières années, au moins cent soixante [...] temples ont été démolis ». À Montpellier, dont plus d'un quart de la population est encore *de la Religion* (moins qu'avant le siège de la ville par Louis XIII en 1622), comme ailleurs, « chaque jour, l'un ou l'autre de leurs privilèges leur est ôté » : représentation consulaire, exercice politique, organisation de la justice, etc. Locke souligne qu'un grand nombre d'entre eux résiste à la pression pour abjurer et devenir *Romish*. La communauté maintient une vie institutionnelle, avec par exemple l'organisation de synodes malgré

l'interdiction royale. Et le *Journal* témoigne d'une cohabitation parfois sereine : ainsi au temple, on peut entendre des demandes de prières pour des personnes qui ne sont pas de leur confession. Cependant, le docteur Charles Barbeyrac comme le pasteur René Bertheau pensent que « les protestants ne mènent pas meilleure vie que les papistes ».

La médecine à Montpellier

Barbeyrac (1629-1699) est l'interlocuteur médical montpelliérain le plus souvent cité dans le *Journal*, à propos de cas cliniques et de recommandations thérapeutiques. Nommé docteur en médecine en 1649, il exercera avec grand succès pendant cinquante ans, mais n'accédera pas au professorat en raison de son protestantisme jamais abjuré. Il écrit peu, mais sa réputation lui vaut de nombreux élèves qui suivent ses visites et recopient ses observations de consultations. Sa pratique éclectique, attentive aux signes cliniques, et sa vision globale de l'approche médicale ont été influencées par Sydenham, qu'il a peut-être connu, puisque la tradition veut que ce dernier soit venu à Montpellier⁵. Locke écrira « qu'ils se ressembl[ai]ent par leurs physionomies autant que par leurs mœurs [...]. Ils aperçurent le vide de toutes les discussions scolastiques ». Locke et lui resteront amis et correspondront longtemps après son départ de Montpellier.

Locke fréquente aussi Pierre Magnol (1638-1715) et le cite, mais il ne rapporte pas de notable information d'ordre médical. Docteur en médecine, Magnol a rapidement délaissé la médecine pour se consacrer à la botanique. Il a une influence certaine sur les nombreux étudiants qui suivent ses cours d'herborisation, et une réputation internationale par ses écrits portant notamment sur la classification des plantes (ce qui suggèrera à Linné de retenir pour un genre de plantes à fleur la désignation *magnolia*, nom créé par le père Plumier). Il intégrera la faculté après être passé au catholicisme.

Quelques autres noms de médecins apparaissent dans le *Journal*, de façon ponctuelle, comme celui de Jolly, à l'occasion d'une éclipse

5 - Dulieu, Louis, *La Médecine à Montpellier. L'époque classique*, tome III, Avignon, Les Presses Universelles, p. 263.

de lune totale, ou de Charleton, à propos notamment d'une inscription associant Marie et la Trinité. Mais pas de contact approfondi avec le corps professoral, ni avec certaines des personnalités qui ont laissé leur marque dans l'histoire, comme Raymond Vieussens (1641-1715), médecin et anatomiste distingué, fort d'une large expérience autopsique à l'hôtel-Dieu Saint-Éloi, particulièrement intéressé par le système nerveux, ce qui ne peut manquer de lui faire évoquer Willis de la période Oxford.

Plusieurs noms d'apothicaires y figurent également, parce que ce sont ses hôtes pour l'hébergement et les repas, mais aussi parce que c'est un apothicaire qui prodigue à Locke les soins dentaires dont il a besoin. Il faut évoquer ici le nom de Sébastien Matte La Faveur, nommé démonstrateur de chimie à la Faculté de médecine en 1676, qui vend à Locke de l'Eau de la Reine de Hongrie (destinée à être envoyée en Angleterre) ; parce qu'il est seul capable de fabriquer des médicaments chimiques, il est jaloué par les apothicaires qui lui font, mais perdent, un procès interminable (1662-1678).

Il est à noter que Locke ne se rend à la Faculté de médecine que pour assister aux événements qui ponctuent la vie universitaire, comme il le fait par ailleurs sur un plan politique en assistant aux États du Languedoc. Il évoque sans grande indulgence la faiblesse des échanges qui tiennent lieu de débat : « Beaucoup de français, du latin difficile, peu de logique et peu de raison ». Et l'excès de manifestations inutiles : « Six autres professeurs expriment leur désaccord très violemment, en latin et en français et avec force grimaces et gesticulations ». Lors d'une soutenance (comme pendant les États), les harangues sont heureusement entrecoupées de musique. Locke, d'ailleurs, critique peu la pompe de cette cérémonie qui se termine par un défilé dans les rues de la ville, en robe et en musique, jusqu'à la maison du nouveau docteur où a lieu un banquet réservé au jury.

En refermant cet extrait du *Journal*

Le 26 février 1677, Locke quitte Montpellier pour Toulouse où il passe le 30 mars, puis Paris où il séjourne de juin 1677 à juillet 1678.

Il revient ensuite dans le sud par Angers, Bordeaux et Toulouse début octobre. Il s'arrête à Montpellier du 13 au 30 octobre, et repart vers Lyon, puis Paris pour quelques mois. Il embarque pour l'Angleterre le 8 mai 1679.

Comme l'ont noté de précédents lecteurs⁶, le carnet de voyage de ce passant singulier a peu à voir avec les récits des voyages et séjours montpelliérains des frères Platter⁷ ou de Stendhal⁸. Le ton est distant et retenu, sauf exception, même quand il se teinte d'ironie. Écrit au jour le jour comme il se doit, retenant des faits d'apparence mineure observés au hasard ou recherchés dans le cadre des thèmes d'intérêt de son auteur, le *Journal* fournit un témoignage de premier ordre sur la vie quotidienne en Languedoc au milieu du XVII^e siècle. Ces fragments du quotidien, qui ne sont que des traces approximatives (au sens propre d'approchant le réel), dessinent une perspective à hauteur d'homme qui vient compléter les études sur le temps long mettant en perspective des cycles historiques⁹. Ainsi en est-il, par exemple, de l'évolution progressive vers la révocation française de la tolérance religieuse, des changements dans les pratiques agricoles, ou de l'avènement d'une petite industrie.

Le *Journal* donne aussi un éclairage indirect sur la manière de faire de Locke. Il ressent et remarque, en amont de toute conceptualisation. Il regarde les travaux agricoles et les scènes de rue, il écoute les rossignols du Jardin des Plantes et les conversations de tout un chacun comme celles de quelques interlocuteurs privilégiés, il respire les parfums de fleurs et goûte les vins. Il reviendra dans ses écrits sur ce que l'époque commence à appeler « sensation »¹⁰. Il recueille des observations de

6 - Proust, Jacques, « Le premier séjour de John Locke à Montpellier en 1676-1677 », *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 29, 1998, p. 309-316.

Geneix, Nicolas, « Dans les petits papiers de John Locke », *Astrolabe*, consulté en ligne le 01/08/2018, <https://crlv.org/articles/dans-petits-papiers-john-locke>.

7 - Félix et Thomas Platter à Montpellier 1552-1559 - 1595-1599, Montpellier, Camille Coulet, 1892.

8 - Stendhal, *Voyage dans le midi de la France*, établissement du texte et préface par Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1930, p. 205 sq.

9 - Le Roy Ladurie, Emmanuel, *Les paysans du Languedoc*, Paris, Flammarion, 1969.

10 - De Calan, Ronan, *Généalogie de la sensation. Physique, physiologie et psychologie en Europe, de Fernel à Locke*, Paris, Honoré Champion, 2012.

toutes qualités, les répète autant que faire se peut, dans l'esprit de la *Royal Society*, les complète au besoin par les moyens techniques nécessaires à l'élaboration d'une connaissance aussi précise que possible. Le *Journal*, comme d'ailleurs les carnets de notes qu'il a utilisés auparavant en Angleterre, est un registre conservant des entrées qui se rapportent à des faits. Ces notes ouvrent à ce qu'il nommera des « idées simples », à partir desquelles se construisent des « idées complexes ». C'est l'illustration de la méthode inductive de l'entendement, qu'il entend opposer à l'innéisme de Descartes.

Le *Journal* n'abrite pas à proprement parler les développements du travail que poursuit Locke pendant son séjour languedocien sur les deux ébauches (*Drafts A* et *B*) de l'*Essai sur l'entendement humain* (1690). Comme le formule Philippe Hamou dans sa présentation de l'*Essai*¹¹, Locke est un passeur du Grand Siècle au Siècle des Lumières. Ceci est en partie lié à la date tardive de publication de l'*Essai* comme de l'essentiel de son œuvre, mais surtout à leur contenu nouveau, clair, méthodique, touchant à des domaines variés. Notons que c'est Locke qui propose dans le dernier chapitre de l'*Essai* (4.21) de faire passer le terme *sêmeiotikè*, ou science des signes, du champ de la médecine à celui de la philosophie. Pour lui, la science des signes (dont il appelle le développement) doit s'occuper « des idées, les signes dont l'esprit se sert pour se représenter les choses, et [...] des mots, les signes dont les hommes se servent pour se représenter les uns aux autres leurs idées »¹².

11 - Locke, John, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, traduction par Pierre Coste (1700), établissement du texte, présentation, dossier et notes par Philippe Hamou, Paris, Le livre de poche, 2009, 4^e édition, p. 9.

12 - *Ibid.*, p. 7.

Séance du 29 septembre 2023

**LE BRAS DE SAINT SÉBASTIEN,
D'ALSACE À AVIGNON (1525-1529)**

Gabriel AUDISIO
membre résidant

Quelle idée de s'intéresser à des reliques et au XVI^e siècle ? Double difficulté, double défi ! En quoi une relique peut-elle nous concerner, de plus au XVI^e siècle, un monde si éloigné, si différent ? Je m'y suis pourtant décidé, espérant convaincre qu'une simple anecdote peut révéler tout un monde. Il vous appartiendra d'en juger. De saint Sébastien il en a déjà été question ici dans une communication intitulée « Saint Sébastien, ou les métamorphoses d'un mythe », présentée par Jacques Lévy (*Mémoires de l'Académie, année 2005, 2006*, p. 53-62). Travaillant à Avignon pour un ouvrage sur les cordonniers¹, je tombai sur un acte notarié qui m'intrigua. Dès lors je m'engageai dans cette voie pour en savoir plus.

1 - Audisio, Gabriel, *Histoire d'un métier. Les cordonniers en France du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

Les sources

Voici les faits, tels qu'ils ressortent de la documentation. Le 18 août 1525, Jean Dorigny et les religieux célestins d'Avignon – une branche des bénédictins – passaient par-devant notaire un acte par lequel l'homme céda au couvent des célestins des reliques constituées de trois os du bras de saint Sébastien, qu'il disait apporter d'Alsace depuis l'abbaye de Marmoutier (67).

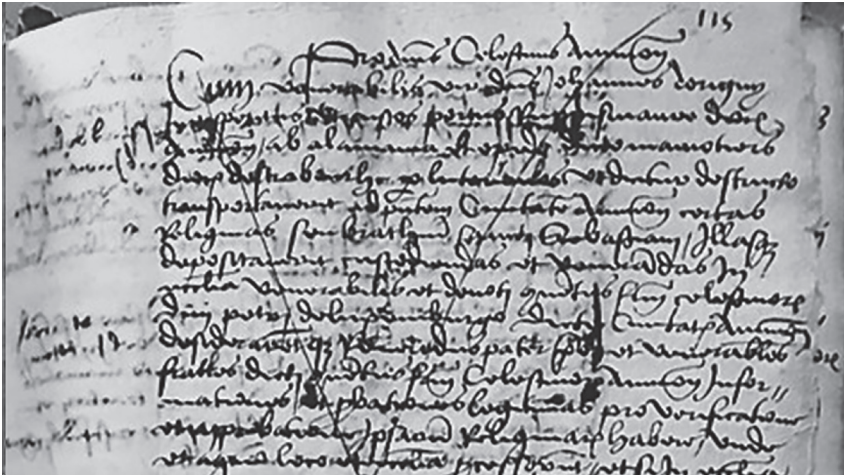


Fig. 1. Acte notarié, Dorigny/Célestins.

Pour le dédommager de ses « peines et travaux », les moines lui offraient 100 écus d'or (soit le prix d'une maison en ville), 50 payés aussitôt et l'autre moitié cinq mois plus tard, à condition toutefois qu'il ait répondu préalablement à un questionnaire qui lui était soumis².

Le 15 février suivant, le Conseil de ville se saisissait de l'affaire et demandait que les reliques soient approuvées par le légat d'Avignon³. Le 16 mars, le Conseil exigeait des célestins un engagement à ne se

2 - Archives départementales de Vaucluse (ADV), 3 E 5/1465, n° 115.

3 - Archives communales d'Avignon (ACA), BB 11, n° 38 v°.

séparer en aucune façon de ces reliques sans son autorisation, ce qu'ils promirent solennellement par-devant notaire le 20 du même mois⁴. Le lendemain Jean Dorigny, toujours devant notaire, faisait donation des reliques à la ville, l'assurant qu'il ne les avait pas déjà cédées par ailleurs⁵.

Enfin un acte notarié intitulé « Quittance pour les mêmes seigneurs célestins » se trouve placé à la suite de la première mention des reliques du 18 août 1525, mais daté du 24 février 1529 (Fig. 2).

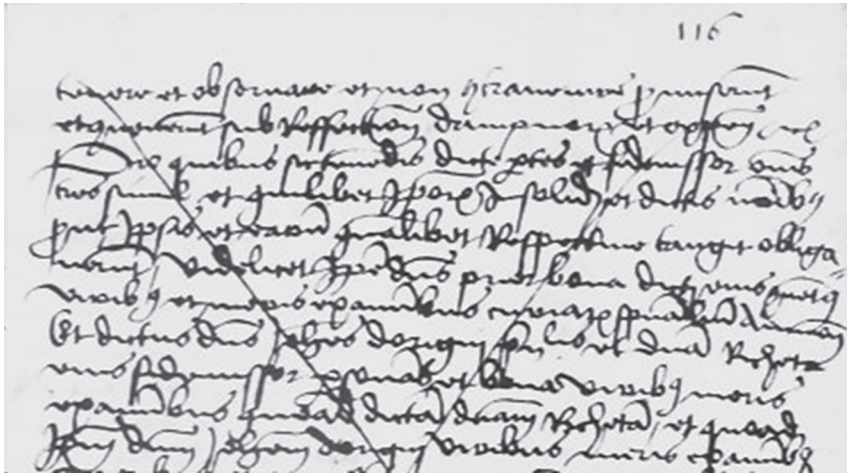


Fig. 2. *Quittance.*

Par cet acte, dressé plus de trois ans plus tard, « le seigneur Jean Dorigny a confessé spontanément avoir eu et réellement reçu depuis longtemps dudit père François de Larben, prieur, les autres cinquante écus d'or sol de roi, et l'a acquitté [...] Et le même prieur avoir eu lesdites informations... »⁶. Dorigny a donc répondu au questionnaire requis, sans doute dans le délai prévu et d'évidence à la satisfaction des célestins.

4 - Respectivement : ACA, II 97, f° 38 et ADV, BB 11, f° 42.

5 - ACA, II 97, f° 39 v°-40.

6 - ADV, 3 E 5/1465, f° 116 (sic, en réalité f° 117).

L'affaire est donc conclue. Jean Dorigny, gradué de l'université d'Avignon, gardien du port de Roquemaure dans le diocèse d'Avignon, a donc déposé ces reliques dans le couvent des célestins d'Avignon, tout en en faisant don à la ville contre le paiement de cent écus d'or et l'obtention de la part du Conseil des immunités et privilèges accordés aux membres de l'Université, notamment l'exemption de la gabelle.

Le dossier, on le voit, est mince : six pièces en tout et pour tout. Il pose néanmoins un problème : celui de la crédulité habituellement attribuée à la population de cette époque. Pour comprendre cette anecdote il nous faut, sous peine de malentendu ou de contre-sens, la situer dans son contexte.

Je vous invite à une immersion dans une société bien différente de la nôtre, celle du XVI^e siècle, qui se situe dans le prolongement médiéval. Il nous faut adopter un regard d'ethnologue : essayer de nous dégager de nos préjugés pour aborder une tribu inconnue... « *The past is a foreign Country* » (Leslie Pole Harley, *The Go-between*, 1953). Le risque permanent est en effet l'anachronisme.

Le culte des reliques

Lucien Febvre, dans son ouvrage *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, voyait dans les chrétiens de ce temps des « âmes avides de sentir et de croire bien plus que de raisonner, de critiquer et de juger. Tous en sont là » et d'intituler sa conclusion : « Un siècle qui veut croire »⁷. Si cette affirmation a depuis été nuancée, surtout pour la seconde moitié du siècle, elle garde néanmoins toute sa pertinence⁸. Il serait en effet possible de convoquer ici plusieurs

7 - Paris, A. Michel, 1942, éd. 1962, respectivement p. 489 et 491. Voir également du même, « Une question mal posée : Les origines de la réforme française et le problème des causes de la réforme », in *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1968, p. 3-70 (p. 30-31).

8 - Audisio, Gabriel, « Quelle incroyance au XVI^e siècle ? ou Lucien Febvre revisité », in G. Dorival et D. Pralon (dir.), *Nier les dieux, nier Dieu*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2002, p. 363-371.

intellectuels de l'époque manifestant leur réticence pour ce que nous pourrions appeler de la naïveté. Qu'il suffise de citer, à titre de témoin emblématique, Érasme, le *prince des humanistes*, dont l'esprit critique est connu, notamment avec son *Éloge de la folie* et ses *Colloques*. Pourtant, alors qu'il se trouvait à Paris en 1497, il écrivait à un ami :

J'ai eu récemment un accès de fièvre quarte mais j'en suis guéri, rétabli non point par l'intervention d'un médecin, encore que je l'aie requise, mais grâce à celle de la seule sainte Geneviève, la célèbre vierge. Ses ossements, conservés chez les chanoines réguliers, reçoivent un culte et manifestent tous les jours leur vertu par des miracles⁹.

Des voix se sont élevées contre les déviations et les abus liés au culte des saints et des reliques, se gaussant des mêmes restes conservés en divers sanctuaires, ce qui était d'ailleurs l'objet de plaisanteries populaires courantes. Mais sans jamais aller jusqu'à en contester le culte.

Un seul exemple : Thomas Illyricus, moine franciscain de Dalmatie, dans un sermon délivré à Toulouse en 1517 ou 1518. S'adressant au Christ, il déclarait :

À bien des reprises, au cours de mes voyages de par le monde, j'ai pu voir comment on plaçait devant les reliques des saints, pour les honorer, de nombreux cierges et plusieurs lampes allumées, mais seulement une ou deux devant Ton très précieux corps, ou bien, ce qui est pire encore, une lampe éteinte, voire même pas de lampe du tout. Grande est la folie des hommes¹⁰.

Pour autant aucun ne récuse la légitimité du culte des reliques ; il convient seulement de le situer à sa juste place. Guibert de Nogent écrit vers 1120 son *De pignoribus sanctorum* (Des promesses des saints) à

9 - *Opus epistolarum*, éd. par P. S. Allen, 12 vol., Oxford, 1906-1958, tome 1, n° 50, p. 164-165.

10 - Cité par Nicolas Balzamo, « La querelle des reliques au temps de la Renaissance et de la Réforme », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, tome LXXVII, 2015, n° 1, p. 103-131 (p. 108).

propos d'une relique à l'authenticité douteuse : la dent de lait du Christ qui faisait la célébrité du monastère de Saint-Médard à Soissons. Pour expliquer concrètement sa position, il argumente :

Imaginons un homme qui croirait que la charité est un péché. S'il le pense sincèrement alors, à chaque fois qu'il fait la charité, il commet un péché. De même, imaginons un homme qui prierait un saint qui ne serait pas ce qu'il croit être. S'il le pense sincèrement et s'il l'invoque avec dévotion alors son intention est pure devant Dieu.

On ne saurait être plus clair : l'authenticité de la prière prime sur celle de son support. Antonio de Beatis, chanoine qui accompagnait le prélat dans ses missions diplomatiques, offre le récit suivant dans son *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)* :

On nous a présenté dans la Sainte-Chapelle, à Paris, une seconde lance du Christ ; à Amiens, en Picardie, une deuxième tête de saint Jean-Baptiste, sans se soucier de ce que l'une et l'autre reliques étaient à Rome ; dans l'église de Saint-Étienne, à Caen en Normandie, les cheveux de ce saint, premier martyr ; à Bourges une partie de sa tête et, à Arles, la tête entière ; beaucoup de bras et de pieds d'un même saint et une infinité de doigts ; tant de clous de Notre-Seigneur que la moitié fournirait cent croix ; et beaucoup d'autres choses semblables, des reliques importantes en double et en triple [...] Je tiens à faire observer que toutes ces confusions ou ambiguïtés ne touchent ni à l'essence divine, ni à la Sainte-Trinité, ni aux dix commandements de Dieu, ni à l'article de foi d'après lequel il n'y a qu'un seul Dieu, ni aux douze articles du symbole, bref qu'ils ne touchent pas d'un cheveu à la foi...

Et de conclure : « Croire aux reliques est chose pieuse et si seulement on les tient pour vraies on peut les vénérer en toute sûreté. » Ainsi l'objectif de ces lettrés¹¹ visait à mettre à leur juste place les reliques, non à en dénier la vertu ni le culte, ni même à en exiger l'authenticité, tâche au demeurant devenue impossible dans la plupart des cas. Mais

11 - Les témoignages de Guibert de Nogent et de Beatis sont cités par N. Balzamo, *op. cit.*, p. 109-111.

peut-on vérifier sur le terrain la position de ces intellectuels ?

D'après Jacques Toussaert (1922-2014) « La vénération des reliques n'est qu'une forme du culte des Saints » se livrant sur leurs corps « à un découpage millimétrique et à une multiplication inquiétante de talismans à bon rendement commercial ». Il écrit encore :

Toutes ces reliques, qui plus est, possèdent leurs chartes d'authenticité [...] Toutes les paroisses ont les leurs. On les entasse ; on les enchâsse ; on les porte en procession ; on y vient en pèlerinage ; on les invoque contre la pluie, le beau temps, les orages, les Français, pour la fécondité des étables, la santé des humains, la protection du prince [...] et le salut de son âme¹².

Le duc de Saxe, Frédéric le Sage (1463-1525), avait accumulé 17 413 reliques qui lui auraient valu 128 000 années d'indulgence. Luther s'éleva contre le caractère automatique des indulgences :

*Sobald das Geld im Kasten klinget,
die Seele aus dem Fegefeuer springt.*
(Dès que l'argent sonne dans la cassette,
aussitôt l'âme bondit du purgatoire)

Le bras de saint Sébastien

La première question que pose ce petit dossier consiste à se demander d'abord pourquoi cette livraison de reliques n'en est pas restée à une transaction entre Dorigny et les moines mais a intéressé le Conseil de ville d'Avignon. Ici entre en jeu la qualité de la relique. C'est que toutes ne possédaient pas la même vertu. Au sein de la cour céleste, après le Christ, la Vierge et les apôtres, se distinguaient les saints thérapeutes et plus particulièrement la trilogie des saints pesteux : Antoine, Roch et Sébastien. Sébastien, outre le fait que, ayant été percé de flèches, il est très naturellement le patron des archers et des armuriers, présente le double avantage d'être à la fois martyr et protecteur de la peste.

12 - Toussaert, Jacques, *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, Plon, 1963, p. 291-292.

Mais quel rapport entre ce saint et la peste ? La *Légende dorée*, rédigée par Jacques de Voragine au XIII^e siècle, rapporte que, sous le roi Humbert d'Italie (est-ce Humbert I^{er} comte de Savoie ? 890-vers 1047), une terrible peste ravageait la ville de Pavie : un ange apparut et révéla que le mal ne cesserait que si l'on élevait un autel à saint Sébastien dans cette ville ; ce qui fut fait aussitôt dans l'église et l'épidémie cessa. On a prétendu dès le XVI^e siècle que les coups frappés par la peste avaient éveillé dans les imaginations le souvenir des flèches lancées jadis par les dieux irrités : saint Sébastien, que les bourreaux avaient criblé de flèches sans pouvoir le tuer, semblait donc le protecteur naturel du chrétien dans les temps où l'épidémie se répandait à la vitesse des traits tirés du carquois.



Fig. 3. La peste, abbaye de Lavaudieu (43), XII^e siècle.

Note : on remarque les nombreuses flèches représentées sur cette peinture murale.

Quand éclatèrent les grandes pestes du XIV^e siècle, c'est lui qu'on invoqua dans toute la France, à commencer par le Midi puisqu'il était originaire de Narbonne. Les consuls de Montpellier décidèrent qu'on ferait brûler dans sa chapelle un rouleau de cire capable d'entourer la ville et ses murs ; ils pensaient que cette ceinture symbolique empêcherait la mort d'entrer¹³.

13 - Mâle, Émile, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, Paris, A. Colin, 1908 (7^e édit., 1995), p. 188.

Selon certaines sources son corps aurait été transporté de Rome à Soissons en l'abbaye Saint-Médard puis ses ossements ont ensuite été disséminés dans plusieurs localités de l'Aisne ; son crâne est divisé en deux : une moitié à l'abbaye d'Ebersberg en Allemagne, l'autre à Soissons. Pour d'autres, le corps de saint Sébastien est toujours à Rome : il aurait été transféré des catacombes « de saint Sébastien », près de la voie Appienne où son corps aurait d'abord été déposé, à la basilique qui porte son nom, hors les murs. Des reliques de ce martyr se trouveraient dans des églises de tous les continents.



Fig. 4. Saint Sébastien, Mantegna, Venise, 1490.



Fig. 5. Saint Sébastien, vitrail, Unterlinden, Colmar, XVI^e siècle.



Fig. 6. Saint Sébastien, G. A. Bazzi, Galleria palatina, Florence, 1525.

Saint Sébastien est probablement le premier saint qu'on songea le plus à prier pour détourner les épidémies... Lucien Febvre l'a noté : « La peste sévit ? Processions. Messes de Saint-Sébastien. Messes de Saint-Roch aux frais des villes avec assistance obligatoire des citoyens¹⁴. » D'où le caractère précieux attaché à la relique reçue à Avignon, l'importance qu'elle revêtait aux yeux des religieux, la coquette somme

14 - Febvre, Lucien, *Le problème de l'incroyance*, op. cit., p. 377.

qu'ils offrirent pour l'acquérir mais aussi l'intérêt du Conseil de ville : conserver et honorer ce bras revenait à s'attirer les faveurs du saint et à protéger la cité de l'épidémie. Il ne suffisait pas en effet de le prier quand éclatait l'épidémie mais de le vénérer de façon préventive pour qu'il ne l'envoie pas. En somme, l'affaire relevait de la politique sanitaire de la ville. C'est pourquoi il en fut référé au légat du Comtat, la plus haute autorité puisque représentant du pape.

Le contexte local l'explique tout autant. Jacques Chiffolleau le signale :

Le grand protecteur, c'est saint Sébastien dont le culte se développe lentement à partir du milieu du XIV^e siècle, en même temps que s'installe la peste dans les villes et les campagnes... Dix-neuf confréries, dont seize attestées seulement après 1450, une dizaine de retables, le plus souvent exécutés à la demande des confrères, montrent le succès de ce culte dans les dernières décennies du XV^e siècle [...] Partout saint Sébastien devient le recours providentiel contre la peste et les clercs comme les laïcs se gardent bien de le négliger.

L'auteur a compté soixante localités de la région comtadine possédant au moins une confrérie, en totalisant plus de 172, dont quatorze sous le patronage de saint Sébastien, soit dans 23 % de ces paroisses¹⁵, et Avignon comptait dès le XV^e siècle six confréries sous le vocable de saint Sébastien¹⁶. Ainsi s'explique la sensibilité particulière des Avignonnais à l'arrivée dans leur ville de ces précieuses reliques.

Le questionnaire

Or, sans être vraiment unique, la démarche des acquéreurs consistant à faire procéder à une enquête reste relativement rare. Examinons le questionnaire imposé par les autorités avignonnaises

15 - Chiffolleau, Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Rome, E.F.R., 1980, respectivement p. 381-385, 448-453.

16 - Pansier, Pierre, « Les confréries d'Avignon au XV^e siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 20^e année, 1934, p. 1-48 (p. 9).

pour « approbation » et « vérification », qui sont les termes utilisés. Dès l'acte du mois d'août 1525, le prieur des célestins, François de Larben, et les moines, tout en acceptant les reliques et en versant l'acompte de cinquante écus d'or sur les cent promis à Jean Dorigny, lui demandaient, de là à la fête de saint Sébastien le 20 janvier suivant, soit cinq mois plus tard, de « donner, transférer, porter, réellement et effectivement expédier les informations légitimes et preuves vérifiées dans ledit monastère de Marmoutier où reposaient vénérablement et étaient honorées et célébrées lesdites reliques ou bras de saint Sébastien ».

- D'abord il sera interrogé si le bras ou la susdite relique de saint Sébastien, en partie ou en totalité, ont été vues ou comme telles dans la ville dudit Marmoutier au diocèse de Strasbourg, ont été vénérées, traitées et réputées par le peuple chrétien, religieux et fidèles du Christ, reconnues ouvertement, publiquement et non en secret.

- *Item*, si l'on dit que lesdites reliques ont été vues et connues ainsi vénérées dans ledit lieu, interrogé combien de temps il y a qu'ils les ont vues et connues ; de quel âge et quelle qualité sont les témoins.

- *Item* s'il y eut quelque signe ou caractère ou forme adressée aux reliques à vénérer et lequel ou lesquels et sous quelle forme.

- *Item* s'ils ont entendu dire que les susdites reliques furent enlevées de ladite ville de Marmoutier ou abbaye et transportées ailleurs et où. Et s'ils disent que oui, seront interrogés par qui, quand et sur les prémisses auraient entendu ou vu.

- *Item* sous quelle forme, mode lesdites reliques étaient révérees et si elles furent transportées, par qui, quand, comment...

La démarche atteste la vigilance des autorités : elles ordonnaient une enquête validant les reliques avant de les recevoir et, pour les célestins, avant de payer le solde au porteur. À défaut de fournir des réponses satisfaisantes, l'acte prévoyait le remboursement par Dorigny des cinquante écus déjà perçus. Le Conseil, par mesure conservatoire, ordonnait au couvent de les garder dans l'attente du résultat.

C'est que tout un commerce s'était développé entraînant les vols de reliques dans un but religieux autant que mercantile¹⁷. « Au-delà des menus larcins, un grand trafic simoniaque a existé à une échelle européenne, car marchand de reliques fut une profession lucrative¹⁸. » Hervé Martin, pour la fin du Moyen Âge, signale la « meute des pardonners et des quêteurs, au sein de laquelle peuvent se glisser des escrocs purs et simples »¹⁹. Les acquéreurs avignonnais veulent donc s'assurer que les os qui leur sont proposés constituent bien des reliques du saint pestueux.

Mais d'autres questions se posaient : celle de leur origine, du mode d'acquisition et de la cause du transfert. Voici la version donnée par l'intéressé lui-même dans l'acte notarié intitulé « promesse et obligation »²⁰ :

Noble et éminent (*egregius*) seigneur Jean Dorigny, juriste (*jurisperitus*) jadis écolier à l'université de la présente cité d'Avignon, écuyer et enregistré dans la prise et dépopulation de Marmotiés en Allemagne contre les luthériens, dans l'armée de l'illustrissime duc de Lotharingie, combattant en juste et légitime guerre, il aurait acquis certaines reliques du bras de saint Sébastien qui étaient habituellement vénérées là dans un monastère, lesquelles il avait transportées jusque dans la présente ville et les avait données pour être gardées et exposées dans le dévot couvent des célestins de la présente cité d'Avignon.

La cause du déplacement de ces reliques serait donc le danger qu'elles auraient encouru du fait de la guerre qui sévissait alors en Alsace. La position réformée à l'égard des saints et plus particulièrement des reliques est bien connue, parfois poussée jusqu'aux émeutes iconoclastes. Mais Luther ne s'en expliqua clairement qu'en 1537 dans

17 - Geary, Patrick J., *Le vol des reliques au Moyen Âge. Furta sacra*, traduit de l'anglais par P.-E. Dauzat, Aubier, 1993.

18 - Biotti-Mache, Françoise, « Aperçu sur les reliques chrétiennes », *Études sur la mort*, 131, 2007/1, p. 115-132.

19 - Martin, Hervé, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge 1350-1520*, Paris, Cerf, 1988, p. 182.

20 - ACA, II 97, f° 38.

sa profession de foi dite *Articles de Smalkalde*²¹ tandis que Calvin, quelques années plus tard, se livra à une véritable charge contre elles avec ses 327 exemples d'abus dans son *Traité des reliques*²². Mais les révoltes germaniques de 1525, quoique suscitées au nom de la Réforme, furent promptement et sévèrement condamnées par Luther²³. Dès avril elles avaient gagné l'Alsace²⁴. L'abbaye de Marmoutier fut pillée par les insurgés le 24 avril 1525. Le duc de Lorraine Antoine, à la tête de 10 000 hommes, fit son entrée à Marmoutier le 18 mai. Il y constate les dégâts : le cloître démoli et incendié, la muraille déposée, les cloches en partie descendues, la façade en cours de minage, les tables d'autels et les figures des saints arrachées, une partie des reliques des saints Céleste et Auteur « tirées dehors et répandues », le reste des ossements exposé sur deux tables, les autels noircis par le feu de l'incendie. Les chartes et lettres de fondation, les autres reliques, une partie des calices et des ornements ont pu être cachés par deux jeunes religieux restés à Marmoutier²⁵.

Le bras de saint Sébastien se serait-il trouvé parmi ces « autres reliques » sauvées ? Telle a pu être l'explication fournie par Jean Dorigny ; elle est cohérente et paraît plausible. Reste entière la question du mode d'acquisition : comment sont-elles parvenues entre ses mains ? Il déclare seulement les avoir « acquises » ; mais par quels moyens ? Même si les

21 - Roerich, Édouard, *Apologie de la Confession d'Augsbourg de Philippe Mélanchthon. Les articles de Smalkalde par Martin Luther*, Caen, Lanier, 1928, p. 305.

22 - Calvin, Jean, *Advertissement très utile du grand profit qui reviendroit à la chrétienté s'il se faisoit un inventaire de tous les corps saints et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Hespaigne et aultres royaumes et pays*, Genève, 1543.

23 - Luther, Martin, *Contre les hordes criminelles et pillardes des paysans*, 1525, (*Œuvres*, tome IV), Genève, Labor et Fides, 1960 : « Il faut les mettre en pièces, les étrangler, les égorger, en secret et publiquement, comme on abat des chiens enragés ! ».

24 - Bischoff, Georges, *La guerre des paysans. L'Alsace et la révolution du Bundschuh (1493-1525)*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010.

25 - Thomann, Marcel, « Mentalités et révolution dans une petite ville d'Alsace : 'pauvres gens' et seigneurs à Marmoutier en 1525 », in Wollbrett, Alphonse (dir.), *La guerre des paysans, 1525*, Saverne, 1975, p. 67-79 (p. 68, 76).

cent écus lui sont attribués pour ses « peines et travaux », l'hypothèse d'une vente ne saurait être exclue, pas plus d'ailleurs que celle d'un vol.

Nous ne disposons pas des réponses au questionnaire. Il est toutefois possible de vérifier s'il existe quelque trace de ces reliques à Marmoutier à cette époque. Le culte de saint Sébastien était connu en Alsace bien avant la grande peste qui commença à y sévir en 1349. La peste qui s'installe ensuite avec des récurrences plus ou moins régulières provoqua une recrudescence pieuse envers ce saint. En Alsace, les confréries médiévales se multiplient. La première confrérie de saint Sébastien connue est fondée en 1439 à Ensisheim ; en tout dix-neuf confréries de saint Sébastien sont repérées entre cette date et 1525, dont une à Haguenau en 1469, mais aucune à Marmoutier. « Les confréries prolifèrent dans les décades les plus meurtrières », entendons les décennies²⁶. Le culte à saint Sébastien est donc bien attesté en Alsace au début du XVI^e siècle.

Reste à savoir si Marmoutier disposait bien en 1525 des reliques de ce saint. Jacques d'Orléans, alors directeur des Archives départementales du Bas-Rhin, me confirma par un courrier de 1994 que ses recherches dans son dépôt n'avaient trouvé aucune trace de reliques de saint Sébastien tant à l'abbaye bénédictine que dans la ville de Marmoutier. « En 1512, il n'y a plus d'abbé, plus de moines et 6 000 florins de dettes. Trois ans plus tard, Henri de Witter la rattache à la congrégation de Büsrfeld. Elle commençait à revivre quand, en mai 1525, elle fut détruite lors de la guerre des paysans²⁷. »

À Marmoutier se trouvait bien une chapelle de Saint-Sébastien au XVI^e siècle, tout près de l'église abbatiale, au nord de celle-ci. Mais pas de mention de reliques du saint. L'obituaire de l'abbaye ne le mentionne pas²⁸ mais Félix Sigrist confirme l'existence de la chapelle. Il souligne

26 - Antony-Schmitt, Marie-Madeleine, *Le culte de saint Sébastien en Alsace...*, Strasbourg, 1972, p. 50.

27 - *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain. Encyclopédie*, Paris, Letouzay et Ané, t. 8, 1979, art. Marmoutier, col. 700.

28 - Arch. dép. Bas-Rhin, H 522, notices de la fin du XIV^e et début du XV^e siècle ; quelques ajouts du XVI^e siècle.

qu'au XII^e siècle l'abbaye possédait de nombreuses reliques « reçues de tous côtés », dont celles de saint Laurent, des particules de la sainte Croix et de « l'inscription que Pilate avait fait attacher à l'instrument de la passion », mais aucune mention de saint Sébastien²⁹.



Fig. 7. Abbaye de Marmoutier (67).

29 - Sigrist, Félix-Jacques, *L'abbaye de Marmoutier*, Strasbourg, 1899 (rééd. Saverne, 2000), respectivement tome 2, p. 7 ; tome 1, p. 54.

En fin de compte, d'après la documentation existante, rien ne prouve l'existence de reliques de saint Sébastien à Marmoutier, tant à l'abbaye qu'à la ville. En tout état de cause, les réponses de Jean Dorigny durent être jugées convaincantes. Les restes du bras de saint Sébastien furent ainsi accueillis avec ferveur et gratitude par les édiles de la ville aussi bien que par les moines d'Avignon et, sans aucun doute, par les habitants de la ville.

En effet, par un prix-fait daté du 18 août 1528 le peintre Louis de Champclaus s'engageait à peindre un retable pour la confrérie de Saint-Sébastien dans l'église Saint-Symphorien d'Avignon. Il devait y faire figurer saint Paul, saint Antoine et saint Sébastien. Le prix était fixé à seize écus (quarante-huit florins) et la livraison au 1^{er} novembre³⁰. Il est à noter que, sur le retable, saint Sébastien est rejoint par saint Antoine, autre saint pesteux. Voilà sans doute une retombée de l'arrivée à Avignon du bras de saint Sébastien.

Malgré mes recherches il n'a pas été possible de retrouver cette relique à Avignon. En revanche il existe un bras-reliquaire de saint Sébastien, présentant un bras percé d'une flèche, dans l'église Saint-Just de Narbonne (11) mais daté du début du XIX^e siècle.

À partir de cette documentation, comment interpréter l'attitude qui en ressort à l'égard des reliques ? Les demandes du questionnaire visent à vérifier, à partir de témoignages fiables, si elles étaient déjà vénérées comme telles en l'abbaye de Marmoutier. Il est bien question de vérification, de contrôle. Les élites locales d'Avignon se bornent toutefois à savoir si ce culte était déjà pratiqué à Marmoutier, sans aborder la question de l'authenticité des reliques.

Ainsi, à l'égard de ce culte, se révèle une double attitude composée à la fois de vénération et de réserve. Même les plus avertis, les plus lettrés, les plus circonspects font preuve d'une piété qui peut paraître naïve mais qui est aussi de bon sens. Comment la comprendre ? La clef de lecture

30 - Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 5712, Pansier, Pierre, *Les peintres d'Avignon au XVI^e siècle*, p. 51. La cote de l'acte notarié n'est pas indiquée.

nous est fournie par Nicolas Balzamo : les déviations ne relèvent pas de la théologie. Il importe peu que ces restes proviennent bien du corps du martyr. Il faut et il suffit d'assurer qu'ils furent reconnus et vénérés comme tels, ce qui peut et doit engendrer un culte légitime au regard de Dieu et donc de l'Église. Cette attitude mentale décrite et expliquée par des auteurs médiévaux se vérifie concrètement dans l'attitude des Avignonnais des années 1520.

Par ailleurs, pouvons-nous assurer que de nos jours notre mentalité *cartésienne* soit tellement éloignée de celle-là ? La pratique des indulgences et la vénération des reliques sont toujours reconnues par l'Église romaine (*Catéchisme*, 1992, n^{os} 1471 et 1674). Et sur les sites de pèlerinage s'organise un véritable négoce : Jérusalem, Rome, Lourdes, Fatima, Assise, etc. Le plus étonnant pour moi a été de découvrir à Naples le culte voué à l'ancien footballeur argentin Diego Maradona (1960-2020) : énorme portrait peint sur un mur, niches à sa dévotion aux angles de rues, chapelle contenant portrait, objets lui ayant appartenu, autel et cierges... Enfin a été créée en 1998, pour les 38 ans du joueur, une *Iglesia maradoniana* à Rosario en Argentine, comptant actuellement 80 à 100 000 adeptes répartis dans 60 pays, avec la prière *Notre Diego qui es aux cieux...*, un *credo*, les 10 commandements, etc.

Voilà qui donne à penser... Ainsi, paradoxalement, certaines de nos croyances et de nos pratiques ne sont pas si éloignées de celles de ce XVI^e siècle, à la fois si proche et si lointain, à la fois si semblable au nôtre et si différent !

Séance du 6 octobre 2023

**AUGUSTE CHABAUD (1882-1955)
UNE VIE À ÉCRIRE
OU LE ROMAN
D'UN PEINTRE EN ÉCRITURE¹**

Jean-Marie MERCIER
membre correspondant

Encensé par les critiques d'art lors de ses premières expositions parisiennes², Auguste Chabaud n'a toutefois pas eu la reconnaissance qu'il aurait logiquement dû recevoir par rapport à d'autres grands noms de la peinture avant-gardiste du début du XX^e siècle. Obligé de rejoindre la propriété familiale de Graveson après la Grande Guerre et le décès prématuré de son frère Pierre à Verdun, ce retour en Provence a eu pour

-
- 1 - Cette communication est le troisième volet d'une série d'études présentées sous la forme d'un triptyque à l'Académie de Nîmes et concernant la production *littéraire* du peintre Auguste Chabaud. Elle fait suite à une première communication (2016) sur ses recueils de poèmes et son attachement à la poésie, et une deuxième (2019) sur ses écrits en provençal et ses affinités avec le mouvement félibréen.
 - 2 - Certains des critiques d'art de l'époque lui promettaient le plus grand avenir, à l'image notamment des propos admiratifs tenus par Joachim Gasquet qui sentait que « Chabaud [était] en marche vers quelque chose de très grand » ; sur ce sujet, Mercier, Jean-Marie, « Un peintre reconnu - un poète méconnu. Auguste Chabaud (1882-1955) et ses *Sonnets de dignité nîmoise* », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, tome LXXXX, 2017, p. 107-153.

conséquence de l'éloigner du marché de l'art parisien et de ses circuits de commercialisation. Également sculpteur et graveur en complément de son activité de peintre et de dessinateur, Auguste Chabaud a aussi été un poète, un écrivain prolige et un épistolier insatiable. Ces éléments de sa vie sont rarement évoqués du fait de la confidentialité dans laquelle la très grande majorité de ses écrits est restée – et le demeure encore du reste –, alors qu'il a laissé près d'une vingtaine de manuscrits/tapuscrits, sous forme d'autobiographies, de romans, de nouvelles, d'essais, et presque autant de recueils de poésies, eux aussi quasiment tous inédits et, qui plus est, disséminés dans des fonds privés, ce qui en a retardé l'inventaire et l'exploitation. À ceux-ci, il convient de rajouter les trois minces ouvrages édités de son vivant, en 1927 et 1928, et un à titre posthume en 1989, ainsi que les articles, en langue provençale ou en français, et les comptes rendus relatifs à la littérature, la question méridionale, la latinité, le Félibrige... publiés notamment dans les *Tablettes d'Avignon et de Provence*, la revue *Fe* ou *L'Armana Provençau*³. Pour être complet, il faudrait encore adjoindre à cet inventaire sa volumineuse correspondance épistolaire, elle aussi dispersée dans des fonds privés, ou bien ses notes de brouillons, difficilement déchiffrables, rédigées au gré de ses humeurs, qui permettent d'entrer dans la pensée intime de l'artiste ; sans oublier le travail d'illustrateur auquel il s'est livré, pour lui-même, dans ses *Dix variations sur une croix*, ou pour les ouvrages de ses amis écrivains et félibres, avec Charles Maurras et son *Marseille en Provence* (1944), Max-Philippe Delavouët et ses *Quatre cantiques pour l'âge d'or* (1950) et Maurice Pezet et sa *Provence sous le Mistral* (1952)⁴.

3 - Au cours de nos recherches, outre l'exploitation de certains fonds publics, nous avons pu accéder et consulter les archives de la famille Chabaud et celles d'un grand nombre de collectionneurs qui arrivent encore à dénicher des manuscrits d'Auguste Chabaud, ce qui a permis de rassembler quasiment l'intégralité de sa production littéraire, à l'exception notamment du toujours introuvable manuscrit de *La mythologie du crochet*, ainsi qu'une part non négligeable de sa correspondance épistolaire, active et, dans certains cas, passive.

4 - Mercier, Jean-Marie, « Un peintre chez les félibres ou l'adoration d'Auguste Chabaud pour le *Mage de la Provence* », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, tome XCIII, 2020.



*Fig. 1. Autoportrait d'Auguste Chabaud en train d'écrire – 1901.
(collection Jean-Marie Mercier).*

Écrire pour se reposer de peindre

Ce sont plusieurs milliers de pages qu'Auguste Chabaud a noircies, où manque à l'appel, selon son propre aveu, tout ce qu'il a écrit sur des bouts de papier et qui a disparu « soit par la négligence, soit par le feu, soit par la poubelle, soit par la dent des rats »⁵. Mais comme

⁵ - Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis poète*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 1945, p. 133.

il l'avoue lui-même : « j'écris pour mon plaisir, et lâche tout, dès que cela devient une corvée ». La production littéraire en prose ou en vers d'Auguste Chabaud n'avait pas pour vocation de sortir de l'anonymat et du secret dans lesquels il a souhaité la maintenir. Même si, en 1927, le critique d'art René Jean déclare dans *Les Nouvelles Littéraires*, à la suite de la publication de son premier livre [ou essai] *Poésie pure – Peinture pure*, qu'« indéniablement, Chabaud est un écrivain », celui-ci n'entend pas faire commerce de son écriture et décline même l'offre que Bernard Grasset lui fait de l'éditer⁶, tout autant par refus des contraintes que par détachement de ses intérêts. C'est ce qui explique, en dépit des avis élogieux faits autour de son premier livre et de certaines sollicitations, que seulement trois de ses ouvrages aient été édités de son vivant, et encore l'ont-ils été à petits tirages dans la très confidentielle maison d'édition Figuière.

Comme on peut le constater, l'écriture occupe une place extrêmement importante dans le quotidien d'Auguste Chabaud puisqu'il se mettait à écrire dès lors qu'il voulait se reposer de peindre, comme beaucoup de témoignages de ses amis venus le visiter au Mas de Martin ont pu le laisser entendre. Mais cette soif d'écriture et cette passion pour les mots qu'il a développées à l'âge adulte, il les portait en lui dès sa plus tendre enfance. D'aussi loin qu'il s'en souvienne, comme il le dit en paraphrasant Frédéric Mistral au début de ses *Mémoires*, il a ressenti ce besoin viscéral d'écrire et, par là même, de nouer une relation intime avec les mots et la facétie des jeux de mots, faisant feu de tout bois dès lors que l'envie d'écrire lui venait. Même si la poésie occupe une place – voire un statut – à part chez Auguste Chabaud, son inspiration comme son imagination mais aussi son besoin de raconter ou de se raconter ont été tels qu'il a développé une expression écrite multiforme qui s'est naturellement déclinée dans divers genres littéraires.

La profusion de la production écrite d'Auguste Chabaud – et c'est ce qui en fait tout l'intérêt – donne à voir un « Chabaud intime » que l'on n'aurait peut-être jamais perçu de la sorte sans cela. En effet, il n'y a pas de séparation entre le Chabaud-homme, le Chabaud-narrateur mais éga-

6 - Charmet, Raymond, *Auguste Chabaud*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1973, p. 121.

lement le Chabaud-peintre, car celui-ci, au travers de son acte d'écriture, n'entendait s'adresser qu'à lui-même, en ne s'imposant ni contrainte de style, ni autocensure de quelque nature que ce soit. C'est ce parler vrai mis en mots dans une écriture simple et sans faux-semblant, sans autre critère qu'elle-même, qui singularise l'écriture d'Auguste Chabaud et confère tout son sens à ce désir d'écriture. Pour ce dernier, le peintre et l'écrivain sont des êtres qui doivent avoir quelque chose à dire sur l'homme et sur la vie, ainsi que sur l'essence des choses, comme cela est souligné dans son autobiographie *Et moi aussi je suis poète* (1945), où, parlant de la poésie, il écrit que la vraie poésie est celle qui s'écrit avec le cœur, et qui n'a rien à voir avec « la poésie des cénacles, des petites chapelles, des ratiocinations, des coupages de cheveux en quatre »⁷. Tout est résumé en ces quelques mots de l'état d'esprit d'Auguste Chabaud dont l'ensemble de ses écrits, mis bout à bout, dessinent et peignent, comme ils illustrent et dépeignent du reste, le « roman de sa vie ».

C'est une grande fresque romanesque débutée à l'adolescence et achevée en 1955 qui se déploie au fil de la découverte et de la lecture des écrits d'Auguste Chabaud. Tout y est dit et dévoilé de ses sentiments, de ses aspirations, de ses émotions, comme de ses déceptions, de ses extravagances, de ses combats ; toutes les périodes de sa vie y sont évoquées, des années d'enfance et de jeunesse aux Beaux-Arts d'Avignon à celles de la bohème parisienne et de ses amours avec Yvette, une jeune prostituée tuberculeuse rencontrée à Paris dont il tombe éperdument amoureux, en passant par son périple comme pilotin le long des côtes africaines, son service militaire en Tunisie, l'expérience de la Grande Guerre, le retour à Graveson, le quotidien de la vie provençale et familiale et le repli sur le Mas de Martin. Tous ses centres d'intérêts – voire ses passions – y sont abondamment développés, à commencer par la peinture et la poésie, mais également – et en très bonne place – la tauromachie qu'elle soit camarguaise ou espagnole, son *mistralisme* et ses sympathies pour la culture félibréenne, l'importance accordée aux liens d'amitié et de camaraderie, ainsi que, dans un autre registre plus inattendu, son goût pour les romans policiers ; il en écrira quatre, sur un ton humoristique. Mais le fil conducteur de tous ces écrits d'apparence

7 - Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis poète*, op. cit. p. 21-22.

hétéroclite demeure bel et bien Chabaud lui-même, ce qui confère à ce corpus discursif une dimension incontestablement autobiographique, même si cela pourrait ne pas apparaître flagrant à première vue. À bien des égards, dans sa matérialisation comme dans sa finalisation, l'acte d'écriture d'Auguste Chabaud peut constituer ou s'interpréter comme un « ego-document », terme forgé par les historiens pour désigner un type de sources – manuscrites voire imprimées – n'ayant initialement pas vocation à sortir de sa confidentialité originelle, mais dont la découverte et l'exploitation permettent d'entrer dans l'intimité de la pensée et de l'univers intellectuel et culturel d'un personnage ou d'un groupe de personnes.

Genève . 27 Mars 1952.

Cher Lamy.

Je vois que j'ai pris la
chose trop au tragique, et votre lettre me
se rejoue à l'instant me rassure sur la
pureté de vos intentions.

Aucun borbore à l'horizon. Me voilà
rasuré et j'ai bien vuider mon sac je n'y
trouve plus rien à vous reprocher.

Tenant à me faire pardonner mes noirs
soupçons j'ai le plaisir de vous annoncer
que je vous ai décroché une forte commande
Ayant en la visite du fameux patrice,
G. Pissidon. Leplat, je lui ai parlé de
vous et il m'a dit qu'il avait besoin d'un
grand stock de boîtes de carton pour expédier
25 fruits confits. "J'ai besoin", m'a-t-il
dit, de boîtes pour expédier les fruits qui on
fit dans mon établissement.

J'espère vous décrocher aussi une forte commande
pour la firme : "G. P. T. O. P. I."
(groupe principal technique optimale pour
importation)

Bien à vous ami Lamy.
A. Chabaud.

Fig. 2. Lettre manuscrite d'Auguste Chabaud – 1952.
(collection Jean-Marie Mercier).

Le temps des premières confidences

Si, durant sa jeunesse et ses années passées en Tunisie et à Paris, Auguste Chabaud n'a, pour ainsi dire, rien écrit d'autre que de la poésie, parce que la concision de l'écriture poétique correspondait mieux au rythme effréné de son mode de vie et de son état d'esprit d'alors, son retour au Mas de Martin en 1919 s'accompagne d'un profond changement dans son rapport à l'écriture et au temps. La sédentarisation de celui qui devient aux yeux de tous l'« Ermite de Graveson » lui laisse une disponibilité qu'il n'avait pas auparavant pour entreprendre la rédaction de textes plus longs, écrits non plus en vers mais en prose, sans bien évidemment délaisser la poésie qui continua jusqu'à sa mort à traduire ses émotions et ses pensées les plus intimes. Rien d'étonnant qu'au lendemain de la Grande Guerre, après plus de quatre années passées au front comme artilleur, « sans faillir à servir le canon » comme il l'écrit, il ait ressenti le besoin, après l'avoir dessiné quotidiennement sur près d'une vingtaine de petits carnets d'une soixantaine de pages chacun, d'entreprendre le récit de sa vie de poilu par nécessité d'exorciser mais également de dédramatiser le tragique de la guerre, les souffrances endurées et la mort de son frère. Dans ce tapuscrit inaugural en prose, de quarante pages, qu'il intitule *La leçon des cagnas* et qu'il achève en 1922, Auguste Chabaud délivre un message de vie et d'espoir où il pense l'expérience de la guerre comme une leçon sociale, la fraternité des tranchées, et une leçon d'art, l'artisanat des tranchées, auquel il s'est adonné sans répit, concevant « l'art comme [un] outil pour combattre la guerre et défier la mort »⁸.

Cet écrit lui donne l'occasion d'aborder dans un manuscrit daté de 1923 un aspect méconnu de son œuvre, à savoir la gravure sur bois à laquelle il s'est essayé pour la première fois durant la guerre. Dans ce document totalement inédit de 26 pages, récemment acquis par un col-

8 - Mercier, Jean-Marie, « Léo Lelée – Auguste Chabaud. Regards croisés – Décroisement des regards », dans *Dessins de la Grande Guerre. Regards croisés en Terre d'Argence Léo Lelée – Auguste Chabaud*, catalogue d'exposition Musée Auguste Jacquet, Beaucaire, 20 septembre 2014 - 30 mars 2015, p. 12-35.

lectionneur nîmois lors d'une vente aux enchères⁹, intitulé « 18 Bois à moitié ratés » et sous-titré non sans humour « Tiré sur pur Papier à Fromage par les Presses à la Cuillère “Auguste Chabaud” – Encre : Cirage du Lion Noir », on apprend qu'Auguste Chabaud avait

depuis longtemps l'intention de faire de la gravure sur bois, car ma peinture qualifiée *Blanc et noir* me semblait devoir s'y prêter bien. Mais ma vie étant un tissu de choses que je dois faire et que je ne fais pas (les meilleurs rêves ne sont-ils pas ceux que l'on ne réalise jamais) je n'avais jamais mis ce projet à exécution¹⁰.

Après avoir théorisé avec beaucoup d'autodérision son travail d'apprenti graveur, Auguste Chabaud se livre, en conclusion, à une réflexion pleine de sagesse qui a valeur pour l'ensemble du mode opératoire de son propre travail de création :

Je les réunis toutefois pour qu'ils me servent à méditer sur les écueils à éviter et que je n'ai pas suffisamment évités. Que devant le bon et le mauvais que contiennent ces bois, que devant ce qui n'est ni bon ni mauvais puisque je ne l'ai pas mis, je médite sur un avenir où je tâcherai d'éliminer le mauvais, d'amplifier le bon, et d'ajouter ce qui manque. Ces bois que je qualifie d'à moitié ratés contiennent en germe mes progrès ou mes défaillances futures. Méditons-les pour discerner ce qu'il faut faire et surtout ce qu'il ne faut pas faire.

Et d'ajouter non sans un brin de tendre nostalgie :

je vous réunis parce que les premières gravures sont comme les premières amours auxquelles on garde une sympathie attendrie, même si les amours suivantes sont d'une qualité supérieure¹¹.

9 - Nous remercions chaleureusement M. Pierre Richard de nous avoir confié ce précieux manuscrit dont il a fait l'acquisition à l'occasion d'une vente aux enchères qui s'est déroulée à La Rochelle en 2018.

10 - Chabaud, Auguste, *18 Bois à moitié ratés*, Fonds Pierre Richard, p. 1-2.

11 - Chabaud, Auguste, *op. cit.* p. 14 et 16.

Avec *La leçon des cagnas* débute donc une phase d'intense production écrite, puisqu'en près de six ans Auguste Chabaud rédige pas moins de treize longs textes, sous forme de romans, d'études, de nouvelles ou d'essais, dont quatre font l'objet d'une édition, trois de son vivant et un après son décès. À cela s'ajoutent les articles qu'il commence à rédiger dès 1925 pour des revues locales et le travail qu'il mène, en 1926-1927, pour la parution des *Dix variations sur une croix*, avec l'éditeur marseillais Léon Cadenel¹², qui a suscité de très longs échanges épistolaires entre les deux hommes. Ce retour aux sources qui correspond sur le plan pictural à sa « Période Bleue » et voit un Chabaud renaître au contact des paysages de sa Provence, voué corps et âme à cette Montagnette qui devient son Parthénon, influence directement son écriture en prose. Ses écrits où se dévoile une pensée pleine de philosophie empreinte d'humanisme et de sagesse, mâtinée de ce bon sens populaire et paysan dont il n'a cessé d'abreuver ses textes, lui donnent l'occasion de parler, sans prétention mais avec simplicité et humour, de la vie et de la sociabilité villageoise, de son attachement aux traditions et aux coutumes locales, ainsi que de la défense du patrimoine culturel et littéraire du Midi provençal, tout en n'omettant jamais, au détour d'une phrase ou d'un chapitre, de glisser quelques mots pour exprimer ses conceptions en matière d'art et de création artistique. Ce n'est pas sans raison qu'en 1922, deux de ses premiers textes, des essais aux forts accents revendicatifs, *Le Tambour révolutionnaire ou la Cigale explosive* et *Anatole Michaud étudie la Question méridionale*, font part de l'attachement d'Auguste Chabaud aux idées mistraliennes et de ses réflexions sur la cause méridionale... Il reviendra fréquemment sa vie durant sur ce sujet, notamment dans *Le Tambour Gautier* publié en 1927 aux éditions Figuière, au travers d'une nouvelle villageoise qui raconte la vie du cantonnier de Graveson et le dialogue qui s'établit entre Gautier et Chabaud.

12 - Nos remerciements chaleureux vont à M. Pierre Richard pour nous avoir permis de consulter cette correspondance totalement inédite ainsi que l'exemplaire appartenant de Léon Cadenel des *Dix variations sur une croix* rehaussé par Auguste Chabaud et accompagné d'un poème. Il a fait l'acquisition de cet ensemble lors d'une vente aux enchères qui s'est déroulée à Paris en 2016.

À la rencontre d'un Chabaud méconnu

Le Tambour Gautier, texte haut en couleurs truffé d'anecdotes humoristiques, lui permet également, au travers des nombreuses digressions qui ponctuent sa narration, d'affirmer avec subtilité, intelligence et profondeur certaines de ses positions en matières politique, religieuse, sociale et artistique, à l'image de ce qu'il écrit sur les processions :

Un dimanche que nous étions à la terrasse du Petit Saint-Jean, nous entendîmes le son des cloches annonçant la sortie de la procession. « Si nous allons la voir », dis-je. Certes la religion ne nous étouffait ni l'un ni l'autre, mais c'était de la poésie qui allait passer là-bas sur le Cours. Et sous l'œil ironique de quelques *rouges* étonnés, nous nous levâmes. « Ils ne comprennent pas, dit Gautier, que nous sommes des gens à part, des poètes, des artistes ! » Nous regardions la procession, et, au moment voulu, nous levions le chapeau. Les processions, constatations-nous, pourquoi les supprimer, si cela fait plaisir aux gens. Pour les uns, c'est de la religion ; pour d'autres, c'est de la poésie ; pour tous, c'est quelque chose qui ne fait pas de mal. Nous, nous regardions parce que c'était beau et que tout ce qui est beau appartient de droit aux artistes¹³.

On apprend également dans ce livre qu'Auguste Chabaud ambitionnait d'écrire l'histoire d'un *Don Quichotte en Provence*, dans laquelle, aidé du cantonnier Gautier, le chevalier errant, auquel il aimait à s'identifier, devait « se charger de dompter le monstre réfugié dans la Montagnette »¹⁴. Un complément resté à l'état de manuscrit de cette nouvelle villageoise, ayant pour titre *Adjonction à mon « Tambour Gautier » à placer ici ou là au cours du livre*, est apporté quelques mois après l'édition du livre. Auguste Chabaud y poursuit son dialogue avec Gautier et il écrit :

13 - Chabaud, Auguste, *Le Tambour Gauthier*, Saint-Martin-de-Castillon, La Tuilerie tropicale, 1986 (deuxième édition), p. 70.

14 - Chabaud, Auguste, *Le Tambour Gautier*, *op. cit.* p. 77.

nous étions bien les fils de cette Provence qui en plein Moyen Âge créa l'amour courtois qui mit la poésie dans les choses de l'amour et fit que Dante et Pétrarque, loin d'être nos professeurs, furent nos élèves dans ce domaine où régnaient nos troubadours¹⁵.

Durant ces années qui sont aussi celles d'une phase d'intense production d'œuvres peintes ou dessinées à caractère taurin, l'*aficionado* Auguste Chabaud se lance dans l'écriture de quatre textes tauromachiques. Trois traitent de la course camarguaise, *La mythologie du crochet*¹⁶, rédigé en 1925 et resté inédit, *Le Taureau Sacré*, édité en 1928 (Fig. 3), et *Quelques pages retranchées du Taureau Sacré*, finalisé vers 1929 et également inédit ; un quatrième texte traite de la corrida, *L'Estocade de Vérité*, écrit au même moment mais publié qu'en 1989, avec des illustrations de Vincent Bioulès et de Claude Viallat. Dans ces ouvrages qui s'apparentent à des essais, il explique la passion qu'il a nourrie depuis une jeunesse placée sous le signe des taureaux pour les tauromachies camarguaise et espagnole, lui qui est notamment allé se frotter aux cornes des cocardiers de Camargue dans les arènes de Graveson immortalisées dans une huile sur toile de 1909-1910. Toute sa vie, Auguste Chabaud a suivi l'actualité taurine et a tissé des liens d'estime, si ce n'est d'amitié, avec nombre de personnalités du monde de la bouvine, comme cela a été le cas avec le marquis Folco de Baroncelli dont il a peint le Mas de l'Amarée au milieu des années 1920. À Beaucaire, qu'il considère comme « la Mecque des razeteurs » ou encore « la Mecque de la course de cocarde » et où il se rend fréquemment, il aimait se placer au plus près du taureau, jusqu'à être dans la contre-piste, pour assister au duel que se livraient alors le célèbre cocardier Le Sanglier et le raseteur beaucairois, Julien Rey, surnommé l'As des As, qu'Auguste Chabaud a portraituré par deux fois. Pour la tauromachie espagnole, ce sont les arènes romaines de sa ville natale qu'il affectionnait le plus, Nîmes se

15 - Chabaud, Auguste, *Adjonction à mon « Tambour Gautier » à placer ici ou là au cours du livre*, p. 21. Nous remercions chaleureusement M. Pierre Richard à qui ce manuscrit inédit de 46 pages appartient de nous avoir permis de le consulter.

16 - Pour l'heure, le manuscrit de ce texte de 80 pages, pourtant référencé dans le catalogue de l'exposition Auguste Chabaud de 1989 à Nîmes, reste introuvable.

voyant affublé du titre de « Mecque de la corrida espagnole » ou de « Mecque de la corrida et de la tauromachie ».

À ses yeux, l'*aficionado*, comme cela ressort de ses écrits, se place sous le signe de l'esprit qui donne accès au sacré, comme le suggère le titre d'un de ses livres et la réflexion sur le sacré tauromachique qu'il n'a cessé de mener, et ses propos sur l'Art taurin sont incontestablement une clé de lecture indispensable pour la compréhension du sens profond de sa peinture. Peintre de la course camarguaise et de la corrida tout autant que peintre dans l'arène, Auguste Chabaud, plus qu'un écrivain voire un théoricien de la tauromachie, a été un philosophe du *Grand Œuvre* taurin dont il a su à plus d'un titre, par les couleurs et les mots, exprimer toute la quintessence¹⁷. C'est ce qui transparait des propos qu'il tient dans *L'Estocade de Vérité* lorsqu'il compare les rites chrétiens et ceux de la corrida, notant : « ils ont tous les deux quelque chose de religieux et de traditionnel [...] Soignons les rites, car la corrida comme la messe est faite de rites et de traditions ». Il ajoutera dans *Quelques pages retranchées du Taureau Sacré* :

La tauromachie est un art, un grand art. Pratiquant à son sujet les « correspondances » chères à Baudelaire, j'aime la transposer dans le domaine pictural, musical, sculptural, poétique ou littéraire, en un élan vers une belle symphonie, un beau tableau, une belle statue, un bel édifice. C'est la transposition, dans ces divers domaines, d'une passe limpide, faite avec ampleur. C'est la transposition d'une estocade *en toute loi*, sur le terrain de la vérité. Les arts sont semblables par leur source, ce sont les moyens qui diffèrent, avec pour résultat la « délectation », comme disait le Poussin en parlant du but de la peinture¹⁸.

17 - Mercier, Jean-Marie, « Un écrin *Auguste* pour Auguste Chabaud » ; Laidi Chabaud, Monique, « Un peintre dans l'arène » ; Zarcone, Thierry, « Auguste Chabaud, écriture et peinture du Sacré tauromachique », dans *Auguste Chabaud et le Taureau Sacré*, catalogue d'exposition Musée Auguste Jacquet, Beaucaire, 29 juin - 16 septembre 2013.

18 - Chabaud, Auguste, *Quelques pages retranchées du Taureau Sacré*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 1925-1929, p. 69-70.

Enfin, un autre texte d'Auguste Chabaud, *Ma page de gloire à Saint-Martin-de-Crau* daté de 1925 mais connu par son seul titre, pourrait venir étoffer la liste de ses écrits taurins. Tout porte à croire, au regard de son titre, qu'il pourrait relater une journée mémorable pour le peintre, au cours de laquelle il aurait tiré gloire d'avoir raseté dans les arènes saint-martinoises, si on le rapproche d'un poème consacré au village de la plaine de la Crau, village à la ferveur taurine qu'il décrit comme le « pays de célèbres gardians », dont la première strophe débute ainsi :

Je te salue pays de St Martin de Crau
Toi du plus pur terroir de l'antique Provence
Où va se maintenant le culte du taureau
Le symbole sacré de notre survivance¹⁹.

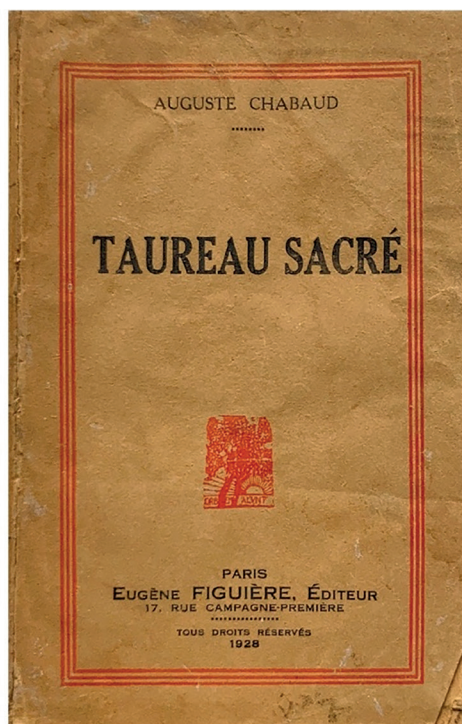


Fig. 3. Couverture de *Taureau Sacré* d'Auguste Chabaud.
(collection Jean-Marie Mercier).

19 - Archives de la famille Chabaud, Graveson.

Écrire comme on peint

Toujours prompt à prendre la plume durant cette période, Auguste Chabaud, pour qui la poésie est un « violon d'Ingres », profite du débat sur la poésie *pure* qui agite, en 1925, les milieux littéraires français pour s'immiscer à sa façon dans la polémique qui oppose l'académicien Henri Brémond et le critique littéraire Paul Souday. Cette polémique, relayée dans les revues *Les Nouvelles littéraires* et *Le Temps*, l'incite à mener une réflexion personnelle sur le concept de « poésie pure » qu'il entend rapidement étendre et agréger, en ses qualités de peintre et de poète, à celui de « peinture pure ». Les considérations qu'il développe sur la poésie, notamment à travers deux longues lettres à l'abbé Brémond, lui donnent l'opportunité d'esquisser, voire d'affirmer, quelques-unes de ses idées majeures en matière d'art et d'esthétique. La peinture et la poésie relevant de lois identiques, « la condition *sine qua non* d'une peinture, comme l'écrivit Auguste Chabaud, c'est d'être *picturale*, de même que celle d'une poésie, c'est d'être *poétique* »²⁰. À ses yeux, ce n'est pas tant le sujet qui compte mais bien ce qui « a pour but de dégager les grandes lois fondamentales et de les séparer de l'accessoire, du secondaire, du parasite »²¹, chose qui est définie par ce terme mystérieux de « cadence » dont on comprend qu'il peut être assimilé à une sorte de rythme ou de fluide, Auguste Chabaud employant les deux termes dans des acceptions voisines, où s'incarnent l'essence de la réalité profonde, son mouvement intime, sa vérité et sa puissance absolue. Ce sont les cadences qui hissent un tableau ou une poésie à l'œuvre d'art si on en croit la définition qu'Auguste Chabaud donne de la poésie : « De la matière impure élevée à une fin pure, de par la magie de la poésie.²² » De là l'idée que dans le jaillissement d'une « musique céleste », la poésie échappe totalement au poids des mots... comme la peinture à celui des contraintes des codes académiques. En 1927, l'ensemble de ses réflexions fait l'objet d'une édition, sous le titre

20 - Chabaud, Auguste, *Poésie pure - Peinture pure*, Bruxelles, Eugène Figuière Éditions, 1927, p. 15.

21 - Chabaud, Auguste, *op. cit.* p. 22.

22 - Chabaud, Auguste, *op. cit.* p. 40.

Poésie pure - Peinture pure, dont Auguste Chabaud précise que c'est en tant que peintre qu'il a écrit cet essai qu'il juge – avec sa modestie naturelle – sans prétention théorique, alors que sa lecture révèle une parfaite maîtrise de l'analyse des phénomènes perceptifs communs à la poésie et à la peinture²³.

Toujours en 1927, Auguste Chabaud qui a égaré le recueil de souvenirs qu'il avait composé durant son service militaire en Tunisie, entre 1903 et 1906, se lance de mémoire, avec ferveur et lyrisme, dans la réécriture de ce séjour salvateur qui lui remémore cette période de sa vie si riche d'inspiration et d'excitation créatrice, marquée par une intense production qui a alimenté son œuvre avant-gardiste. Sous la forme d'un roman ayant pour titre *Le cahier de chansons d'Anatole Pitois*, dont il est le personnage central, Auguste Chabaud qui voit alors sa peinture se teinter d'inspirations orientalistes raconte cette inoubliable Afrique d'où il a tiré pour partie sa signature picturale et qui, pour lui, a été

une espèce de pays de contes de fées, où passent les spahis beaux comme des Rois Mages, le pays des fantasias, le pays dont on parle dans les romances, et dont on voit les images dans les calendriers.

À ce sujet, il se souvient qu'étant enfant, il y avait chez lui

un calendrier du *Petit Marseillais* qui représentait une oasis, tout y était comme sur mon cahier de chansons, les palmiers, les chameaux, la mouquère, et le soleil rouge couchant sur le désert, derrière les palmiers. J'y rêvais devant des heures et des heures. C'était le pays magique et peut-être tout m'est venu de là lorsque plus tard sous la toise, j'ai crié avec ferveur : « Trois ans d'Afrique ! »²⁴.

23 - Pour une présentation de son livre, il convient de se reporter à l'analyse qui en est faite dans Mercier, Jean-Marie, « Un peintre reconnu – un poète méconnu », *op. cit.*, p. 122-132, chapitre « Auguste Chabaud et son essai *Poésie pure - Peinture pure* ».

24 - Chabaud, Auguste, *Le Cahier de chansons d'Anatole Pitois*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 1927. Sur le séjour tunisien d'Auguste Chabaud, on se reportera à Zarcone, Thierry, « Le croisement des regards ou le peintre des deux rives », dans *Auguste Chabaud. Fascination & nostalgie entre Provence et Tunisie*, catalogue d'exposition Musée de Région Auguste Chabaud, Graveson, 9 février - 2 juin 2013, p. 46-57.

Le décès de la mère d'Auguste Chabaud qui intervient en 1928 donne un coup d'arrêt brutal à cette période d'intense production écrite. En son absence, c'est désormais à lui seul qu'incombe la gestion de la propriété familiale dont il a dit plus tard « qu'il l'a plus digérée que gérée ». À son activité lucrative de peintre qui lui aura finalement permis de toujours renflouer les comptes d'un domaine dont il a continuellement éprouvé beaucoup de difficultés à équilibrer les comptes, s'ajoute une vie de famille qui le monopolise de plus en plus, avec la naissance de ses huit enfants. Durant les années 1930, pris entre toutes ses obligations, Auguste Chabaud n'a plus le temps nécessaire pour se consacrer régulièrement, comme auparavant, à l'écriture de longs textes en prose... et au plaisir d'écrire pour écrire. Rattrapé par les contraintes de la vie, il revient à un mode d'écriture beaucoup plus court qui lui demande un effort d'attention moins soutenu, au travers de ses poèmes et de la rédaction d'articles. C'est aussi une période où il développe et entretient une importante correspondance épistolaire, qui l'accapare beaucoup mais qui lui tient à cœur, avec nombre de personnalités du monde de la peinture, artistes ou amateurs d'art, et de la littérature avec lesquelles il a noué des liens d'estime voire d'amitié durables pour certaines d'entre elles, notamment avec l'écrivain et poète Fritz-René Vanderpyl, le peintre marseillais Pierre Marseille, les poètes et félibres Max-Philippe Delavouët et Louis Malbos, ou encore Maximilien Gautier qui a été son premier biographe en 1952.

En finir avec le roman d'une vie

Il faut attendre 1945 pour voir Auguste Chabaud se mettre de nouveau à écrire de longs textes en prose. Comme au début des années 1920, il a soif d'écriture. Durant cette période de sept ans qui court jusqu'en 1952, ce ne sont pas moins de onze manuscrits ou tapuscrits qu'il rédige, auxquels viennent s'ajouter les nombreux recueils de poésie qu'il compose au même moment. À près de soixante-dix ans, Auguste Chabaud sent le besoin de dresser par écrit un autre bilan de sa vie, différent de celui fait une vingtaine d'années plus tôt, maintenant que les enfants ont grandi, que la propriété a survécu tant bien que mal et

qu'il sent aussi son corps commencer à le trahir. Certains de ses écrits sont révélateurs de cet état de fait puisque trois d'entre eux sont ouvertement des autobiographies où Auguste Chabaud raconte notamment ce qu'il n'avait jamais avoué à sa mère et à sa famille de ses années parisiennes et de ses nuits fauves à fréquenter les hommes, les femmes et les lieux du Paris nocturne. Dans les 137 pages de *Et moi aussi je suis poète* qui débute cette série, il se remémore cette jeunesse interdite à laquelle il adjoint, en 1950, ses souvenirs d'école que le cancre épris de liberté romance sur le mode humoristique dans *L'élève Chibourle*. La même année, dans *Je me suis pris pour Démosthène*, Auguste Chabaud livre à la postérité un texte de 176 pages qui a valeur de testament artistique, philosophique et spirituel, dans lequel il finit de révéler tout ce qu'il n'avait pas encore dit du Chabaud discret et secret. Toujours en 1950, celui qui se définit comme un « vieux birbe qui se penche sur son passé » revient sur des moments de sa vie de bohème parisienne qu'il détaille dans *Histoires de peintre ou la charmante Loulou* au travers des discussions et des anecdotes qu'une bande de peintres en devenir débitaient devant leur modèle, la charmante Loulou qui posait nue. Comme il l'écrit,

c'était à Montmartre au temps où j'habitais sur la butte ou, à tout le moins, au bas de l'escalier qui y monte, tout près du petit square jouxtant la rue Muller où j'avais mon atelier. Ce n'était pas le Montmartre de la noce pour tournée des grands ducs et des provinciaux qui en rêvaient et qui, venant à Paris le cœur battant, retournaient chez eux, estimant qu'ils s'étaient émancipés du fait de s'être aventurés au "Ciel" et en "Enfer" (deux *boîtes* miteuses où dans l'une on était servi par des anges, sous la présidence du père éternel, et dans l'autre par des diables, sous la présidence de lucifer)²⁵.

De ce Paris du tout début du XX^e siècle, Auguste Chabaud retrace la dureté et le tragique lorsqu'il parle du quartier du Sacré-Cœur qui n'était pas complètement fini :

25 - Chabaud, Auguste, *Histoires de peintre ou la charmante Loulou*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 8 novembre 1950, p. 39-40.

[le long] des barrières en planches miteuses avec quelques affiches délavées et déchiquetées dans une ombre propice aux amoureux qui ne s'en faisaient pas faute. Ça sentait la détresse, le malheur et les amours à la fois doux et tragiques. [...] Tout cela au-dessus du panorama de Paris tiqueté de lumières et dont les flots, miteux sur les bords, venaient battre le promontoire de la bohème et de la liberté²⁶.

L'élève de l'atelier Cormon se souvient aussi que le maître des lieux avait fustigé un de ses nus. Devant l'horreur et les propos récriminatoires que son dessin avait provoqué, Auguste Chabaud rétorqua sur le ton de la galéjade : « Cormon a insulté mon corps.²⁷ » Le moment était venu également de rendre hommage à ses parents, chose qu'il fait à travers deux textes inachevés débutés en 1952, *Portrait de mon père* et *Portrait de ma mère*.

Galéjeur un jour, galéjeur toujours !

Comme à l'accoutumée, tous ses écrits ont une tonalité amusante et divertissante même si certains entendent davantage développer le registre comique et jouer sur l'effet cocasse des situations, à l'image de son roman *Monsieur Roufias fait du poème en prose*, présenté comme humoristique et dont le manuscrit reste introuvable²⁸. C'est encore plus vrai de sa série de quatre romans policiers qui narrent les aventures rocambolesques d'un détective marseillais dénommé Prosper Chibourdas, où le galéjeur dans l'âme qu'est Auguste Chabaud s'en donne à cœur joie. Ces derniers, écrits en 1950 et 1951 sous forme de tapuscrits de 24 à 50 pages, ont pour titre *Monsieur Roufias a été empoisonné*, *Un homme nu a été trouvé sur le Vieux-Port*, *Le secret des croustillons* et *Le mystère de la femme assassine*. De Monsieur Roufias qui est le héros éponyme – et malheureux – du premier roman policier d'Auguste Chabaud, mais aussi de son roman humoristique dont le titre laisse supposer que certaines de ses théories en matière d'écriture en

26 - Chabaud, Auguste, *op. cit.* p. 41.

27 - Chabaud, Auguste, *op. cit.* p. 31.

28 - Pour l'heure, le manuscrit de ce texte de 100 pages, pourtant référencé dans le catalogue de l'exposition Auguste Chabaud de 1989 à Nîmes, reste introuvable.

prose ont pu y être développées, il écrit pour évoquer son *cocufiage*, dans une longue digression pleine d'ironie à l'encontre de Picasso, qu'il avait deux ans de plus que sa femme.

Ça n'a rien d'exagéré quand on pense que Picasso qui est du même âge que lui a une femme de vingt ans, ou guère plus. Il est vrai que c'est un artiste et que l'on sait que ces genres d'individus puisent dans leur art leur eau de jouvence et rajeunissent à mesure qu'ils avancent dans la vie ; l'important est qu'ils n'exagèrent pas et qu'à force de rajeunir, de fil en aiguille, finalement, ils ne tombent pas en enfance. Rien à craindre d'ailleurs pour le grand peintre malaguène, ce phénix à sortir intact de tous les feux. Disons, en outre, qu'étant amateur de corrida comme tout espagnol qui se respecte, il peut en toute quiétude s'intéresser aux cornes du taureau et à l'estocade du matador, son génie toujours renaissant l'immunisant contre toute catastrophe corniforme, si j'ose dire, réservée à ceux qui n'ont pas comme lui le prestige de la gloire²⁹.

Pour présenter Prosper Chibourdas qui fait figure de gloire de Marseille, par opposition au fonctionnaire de police accrédité Cramignol, son rival qui le jalouse et « se croit [...] la science infuse »³⁰, Auguste Chabaud use naturellement du registre comique dont le comique de situation, l'effet burlesque et les jeux de mots sont parmi les principaux ressorts. Le comparant à d'autres grands détectives, ce qui lui donne l'occasion, au travers de l'identité marseillaise affirmée de son personnage, de montrer son attachement à la cité phocéenne. Il écrit pour vanter l'efficacité avec laquelle son héros résout les affaires les plus complexes :

[il les éclaire] d'une façon bien méridionale, que dis-je, d'une façon bien marseillaise, c'est-à-dire, par déduction galéjeuse. C'est ce qui distingue la manière de Chibourdas de celle des policiers anglo-saxons dont, certes, je ne nie pas les mérites car ils ne sont parfois pas privés du sens de l'humour,

29 - Chabaud, Auguste, *Monsieur Roufias a été empoisonné*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 1950, p. 3.

30 - Chabaud, Auguste, *Le mystère de la femme assassine*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, s.d., p. 1.

mais n'ont pas cet esprit galéjeur, caractéristique de nos populations bénies du soleil. C'est ce qui donne à notre Prosper Chibourdas ses caractéristiques bien de chez nous. Rien du flegme du fameux détective Sherlock Holmes. Plutôt l'esprit du fameux titi parisien Rouletabille, mais un titi parisien transposé à la marseillaise, ce qui donne à Prosper Chibourdas un genre qui n'est pas conforme avec celui de ses deux illustres confrères dont je n'entends pas rabaisser les mérites. Ils sont de chez eux, Chibourdas est de chez lui ; et chez lui, ce n'est ni New York, ni Londres, ni Paris ; chez lui, c'est Marseille, et dans Marseille, plus particulièrement, ce quartier du Vieux Port et ces rues bizarres et grouillantes où fourmille une population où l'Arménien se conjugue à l'Italien, au Sarde, voire, au Sénégalais ; bref, une espèce de bouillon de culture où fermentent toutes les races méditerranéennes³¹.

Comme à leur habitude, les textes d'Auguste Chabaud sont constamment entrecoupés de digressions dont on peut dire, dans ce cas de figure bien précis, qu'elles nuisent, par excès, au bon déroulement de l'intrigue qui, par bien des aspects, se voit reléguée au second plan. Dans un dialogue haut en couleur entre Cramagniol et Chibourdas qui conclut *Le mystère de la femme assassine*, et où ce dernier décide de mettre un terme à sa carrière d'enquêteur, c'est Chabaud qui se dévoile sous les traits de son détective marseillais à qui il fait dire :

Je suis un fantaisiste, un amateur ! Un espèce de touche à tout ! J'ai fait du ski, du vol à voile ! J'ai fait le détective ; c'est un de mes avatars ! Mais le fond permanent de ma nature, c'est l'esprit artiste. Je compte occuper mes loisirs en m'intéressant à la peinture » ; ce à quoi Cramagniol rétorque : « En somme, [...] vous n'allez pas changer de métier. Picasso, dans ses tableaux, n'a-t-il pas l'habitude de couper les femmes en morceaux ? » ... et ce dernier de lui dire en forme d'encouragement : « Allons, [...] bon courage. De l'énergie, coquin de sort ! Allons ! A coup de pique, assaut !³² »

31 - Chabaud, Auguste, *Un homme nu a été trouvé sur le vieux-Port*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, s.d., p. 1.

32 - Chabaud, Auguste, *Le mystère de la femme assassine*, op. cit. p. 49-50.

Un écrivain malgré lui ?

Si cet ensemble d'écrits fait corpus, peut-on toutefois dire qu'il fasse littérature ? On sait que tous ses proches et ses amis s'accordaient à dire qu'il était un homme de l'écrit. Pour mémoire, rappelons que le critique d'art René Jean disait d'Auguste Chabaud qu'il était un écrivain et que son ami Faustin Ripert, qui a préfacé le catalogue de l'exposition de Nîmes de 1956, ne disait pas autre chose, rajoutant à son propos qu'il était aussi un vrai poète, cela l'amenant à dire que « ce peintre incomparable était plus fier de ses poèmes que de sa peinture ». Pour autant, malgré ces remarques élogieuses tout à son honneur, Auguste Chabaud porta un regard plus nuancé sur sa production littéraire qu'il jugeait sans grande indulgence, la dénigrant à plus d'un titre, allant même jusqu'à qualifier de « péché de jeunesse » son livre *Poésie pure – Peinture pure*³³ ; dans le même registre, il se montre tout aussi sévère avec son *Taureau Sacré* dont il dit : « livre assez verveux (sic) mais, hélas, d'un style très négligé et bâclé. À besoin d'être refondu presque en totalité et rendu moins décousu, et être désencombré de plaisanteries d'un goût douteux »³⁴. Compte tenu de sa personnalité – ou de sa psychologie –, il ne pouvait pas en être autrement tant il lui paraissait déjà inconcevable d'être reconnu comme un grand parmi les grands dans le domaine pictural. Alors que dire de ses livres et de ses poèmes qu'il écrivait pour se divertir !

Nonobstant son jugement, qui n'a pas de valeur objective, on ne peut nier qu'Auguste Chabaud était un homme de lettres dans le sens qu'il possédait une importante culture littéraire et qu'il était un lecteur insatiable. De plus, sa compagnie était recherchée par certaines personnalités du monde de la littérature. N'a-t-il pas été un des membres historiques de l'équipe du Baile-Vert, avec Max-Philippe Delavouët et Louis Malbos, à l'origine de la fondation de la maison d'édition du même nom, où se côtoyait toute l'intelligentsia provençale de l'époque ? Ses amis les félibres ne le reconnaissaient-ils pas comme l'un des leurs et ne le nommaient-ils pas membre d'honneur lors de leurs rencontres ?

33 - Charmet, Raymond, *Auguste Chabaud*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1973, p. 123.

34 - Chabaud, Auguste, *Adjonction à mon "Tambour Gautier"*, op. cit. p. 46.

Dès lors, l'importance de sa production en prose dans divers genres littéraires confère-t-elle à Auguste Chabaud le titre d'écrivain que celui-ci, du reste, ne s'est jamais cru bon de revendiquer, contrairement à celui de poète ? Aux yeux des spécialistes des études littéraires, il n'y a de littérature qu'en fonction d'une catégorisation des œuvres littéraires présentant des critères communs dans des genres qui prennent en compte les aspects de forme, de contenu, de registre et de style ; à cela, il convient d'ajouter le critère de la valeur littéraire dans le sens où les œuvres ont trait aux grandes questions éternelles de la condition humaine et contiennent une précieuse richesse esthétique. Or, si on applique ces critères à l'ensemble de la production en prose d'Auguste Chabaud, force est de constater qu'aucun de ses écrits ne relève d'une esthétique du genre à même de lui conférer une dimension littéraire. Comme cela a été souligné, Auguste Chabaud écrivait pour lui-même. Être lu et encore moins être édité n'ont été des questions qui ont traversé l'esprit du peintre ou auraient pu davantage accroître son désir d'écriture. Ce dernier écrivait par plaisir, un plaisir solitaire s'il en est, et, à ce titre, il ne s'est jamais senti obligé de se contraindre à soigner son style, se montrant, à cet effet, peu soucieux de la bonne littérature de ses textes. Ses propos sans complaisance sur son *Taureau Sacré* en sont une parfaite illustration ; et beaucoup de ses manuscrits et tapuscrits comportent d'innombrables fautes grammaticales ou de syntaxe – même ceux édités – car l'écriture d'Auguste Chabaud était une écriture instinctive de premier jet et non une écriture travaillée et retravaillée. Rien d'étonnant alors que ses textes non édités n'existent que dans leurs versions princeps, avec les ratures de circonstance, et qu'aucune n'ait eu les honneurs d'une relecture en vue d'une version dite définitive qui n'avait pas lieu d'être dans le contexte d'écriture d'Auguste Chabaud.

Le journal d'un écrivain

Selon la dichotomie établie par Roland Barthes entre écrivains et écrivains³⁵, Auguste Chabaud pourrait assurément être classé dans la catégorie des écrivains dans la mesure où, contrairement aux écrivains

35 - Barthes, Roland, « Écrivains et écrivains » [1960], dans *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 147-154.

pour qui le langage est conçu comme une structure autonome et souveraine, les écrivains ne le considèrent que comme un instrument de communication – ou un médium – pour exprimer et extérioriser leurs pensées. Qui plus est, à l'inverse de l'écrivain, l'écrivain n'utiliserait le langage qu'à des fins représentationnelles. Entendant établir une relation directe au monde, il ne concevrait pas son acte d'écriture comme sa propre fin, ni, a fortiori, n'envisagerait la littérature comme une fin. Ce qui amène à penser, au regard de ces éléments, que la posture adoptée par Auguste Chabaud dans son rapport à l'écrit et à sa production textuelle s'inscrit parfaitement dans le schéma barthésien de l'écrivain et de la relation particulière à l'écriture qui en découle.

Auguste Chabaud est entré en écriture parce qu'il aimait se jouer des mots comme, en tant que peintre, il aimait déjouer les codes picturaux communément admis pour mieux se jouer des couleurs. Dans ses écrits, il a usé – et même abusé – des métaphores et des jeux de mots parce que son mode opératoire le conduisait à fonctionner de la sorte. La métaphore lui permettait d'apporter de la couleur à ses mots et les jeux de mots de colorer davantage ses propos. L'adepte de la galéjade qu'il était ne pouvait écrire autrement que comme cela tant le jeu des mots, comme le jeu des couleurs, a conditionné son expression orale et écrite. En fait, Auguste Chabaud écrivait comme il parlait, dans un langage coloré et imagé. Pour autant, même si des éléments de convergence étroits existent entre ce qui l'amène à peindre et à écrire, sa production écrite n'est en rien comparable à son œuvre peinte, aquarellée et dessinée, qui s'en différencie tant par sa richesse et sa puissance que par son apport incontestable à l'histoire de l'art. Par bien des aspects, sa production en prose demeure sans grande valeur littéraire même si des éléments de son discours peuvent s'avérer intéressants tant sur le plan des idées, par la philosophie empirique qui s'en dégage et le regard qu'il a porté sur le monde, que sur celui de l'histoire, comme témoignage des mentalités villageoises en Provence durant la première moitié du XX^e siècle. Si l'écriture a occupé une grande partie du temps et de la vie d'Auguste Chabaud, ses écrits sont à regarder comme quelque chose de finalement accessoire et à la marge par rapport à ce qui touche au phénomène de création artistique du peintre Chabaud et ce qui en a résulté. En revanche, ses théories sur l'art exposées dans

quelques-uns de ses textes en prose où il se livre à des réflexions sur la nature intrinsèque des couleurs – par exemple le « bleu de Prusse » ou le jeu de la lumière dans l'ombre³⁶ – peuvent s'avérer fondamentales pour une meilleure compréhension de l'œuvre picturale de l'Ermite de Graveson et de sa conception d'une philosophie de l'image qui en a résulté. Mais, dans ce cas de figure, on sort de l'écrit littéraire et c'est bien le discours du peintre Chabaud qui prend l'ascendant et s'exprime par l'intermédiaire de l'écrivain.

Ceci conduit à penser que l'homme des couleurs et des mots qu'a été Auguste Chabaud a davantage été un homme épris d'écriture et de littérature qu'un écrivain et un poète patenté, même si, à ses yeux, le regard qu'il portait sur la poésie, lequel inscrit le poète dans un style de vie et d'énonciation des choses tout comme dans une meilleure qualité de présence au monde, l'a parfois autorisé à s'auto-justifier comme poète mais jamais comme écrivain. Sa passion pour les muses de la poésie, qui dépasse le simple fait d'écrire, a accompagné et nourri le jardin secret de sa vie de peintre et celui de sa vie d'homme. D'une certaine manière, elle a légitimé sa fuite devant les réalités du monde et sa préférence pour le rêve et l'illusion. En ce sens, il avait davantage l'âme d'un poète que le talent d'un poète. Il reste qu'Auguste Chabaud lègue une importante production en prose et en vers d'une portée considérable pour mieux comprendre et affiner notre connaissance de l'homme et du grand peintre qu'il a été. Si cet ensemble, comme cela a été souligné, peut s'apparenter à une fresque romanesque – nous avons parlé du *roman de sa vie* pour qualifier ce corpus –, son unité de lecture comme sa construction textuelle qui échappe, à plus d'un titre, aux règles d'écriture des genres littéraires utilisés, lui confèrent l'aspect – si ce n'est les caractéristiques – du journal intime. Auguste Chabaud ne s'est paradoxalement jamais explicitement essayé dans ce registre d'écriture

36 - Zarcone, Thierry, « Grivolos et Chabaud, peintres des processions et des romérages », dans *Pierre Grivolos. L'hommage d'Auguste Chabaud au "Père Grivolos" (1823-1906)*, catalogue d'exposition Musée de Région Auguste Chabaud, Graveson, 6 février - 16 mai 2016, p. 38-50. Sur la question de la teinte des couleurs et de la nature du coloriage, on lira avec profit, dans la longue correspondance échangée entre Auguste Chabaud et Léon Cadenel, en 1926 et 1927, en vue de la publication du livret des *Dix Variations sur une croix*, les consignes du peintre à son éditeur – Collection Pierre Richard.

libre et de style ordinaire, sûrement par souci d'échapper à la contrainte de l'écriture quotidienne que demande la tenue d'un journal, alors que la configuration de sa narration en revêt les formes et en décline les mouvements séquentiels dans une optique beaucoup plus thématique que chronologique. Cela étant, cette assimilation des écrits d'Auguste Chabaud à un journal intime n'apporte-t-elle pas confirmation au fait que la tonalité de sa *prise de parole écrite* soit ressentie comme plus importante et prépondérante que l'aspect purement littéraire de son expression écrite ?

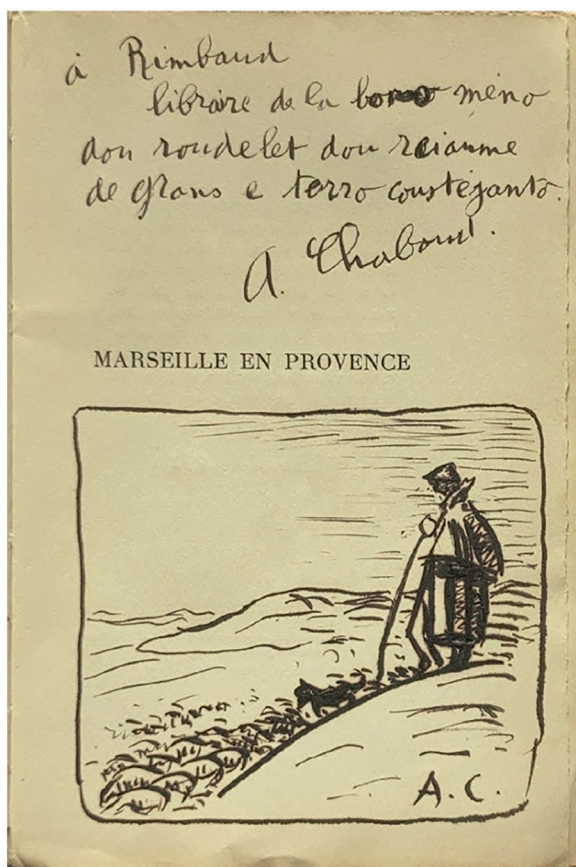


Fig.4. Page de titre de *Marseille en Provence* de Charles Maurras illustré par Auguste Chabaud avec un envoi et un dessin à l'encre du peintre. (collection Jean-Marie Mercier).



Fig. 5. *Lithographie taurine d'Auguste Chabaud – 1950.*
(collection Jean-Marie Mercier).

Séance du 20 octobre 2023

L'ART DE GOUVERNER SELON MACHIAVEL

RÉFLEXIONS

Théa PICQUET
membre non résidant



*Portrait de Machiavel¹.
(Santi di Tito (Florence 1536-Florence 1603)
Museo del Palazzo Vecchio, Cancelleria Nuova).*

1 - Réalisé après 1550 (104 cm x 85 cm).

« Machiavel n'est pas un philosophe, si l'on entend par là – et avec lui – ceux qui « n'ayant pu faire une république dans les faits [...] l'ont faite par écrit, tels Aristote, Platon et bien d'autres ». Il est d'abord un praticien de la politique qui, à son niveau de chef de bureau de la Seconde Chancellerie de Florence et de conseiller d'ambassade, participe de 1498 à 1512, en s'engageant pleinement corps et âme, à la vie administrative, à la politique intérieure, extérieure et militaire de la République² », écrit Christian Bec.

C'est justement de Machiavel que je vous entretiens aujourd'hui à travers une réflexion sur son *Art de gouverner*. Après un essai de définition des termes, je rappellerai quelques éléments relatifs à la biographie du penseur politique, présenterai le corpus pris en considération : son œuvre majeure, *Le Prince*, mais aussi les *Discours sur la première décade de Tite-Live*, *L'Art de la guerre* et certains de ses écrits politiques dits « mineurs »³. J'analyserai ensuite les conseils qu'il prodigue pour tenter de définir le message qu'il a pu délivrer et aboutir à la réception de sa pensée.

Réflexions sur quelques définitions

Gouverner

Selon Alain Rey⁴, le verbe « gouverner » est l'aboutissement au XIII^e siècle, par la forme *gubernare* (vers 1050), du latin *gubernare*, diriger un navire, et « diriger, gouverner », emprunt technique de la langue nautique au grec *kubernan*, de même sens.

Gouverner a d'abord le sens d'exercer le pouvoir politique et celui de diriger la conduite de quelque chose ou de quelqu'un. En ce dernier sens, certains emplois sont aujourd'hui hors d'usage, comme « entretenir des personnes, pourvoir de » (XIII^e siècle) ; d'où « soigner un

2 - Bec, Christian, *Machiavel, Œuvres*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 1996, p. III.

3 - Éditions de références : Machiavelli, Niccolò, *Tutte le opere*, a cura di Martelli, Mario, Firenze, Sansoni, 1971 ; Bec, Christian, *op. cit.*

4 - Rey, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998, tome 2, p. 1619.

malade » (1425) encore au XIX^e siècle. En moyen français, l'expression « gouverner quelqu'un » a le sens de « avoir une conversation avec » (XVI^e siècle) et « gouverner quelque chose », « en avoir soin » (1360), spécialement « administrer avec épargne » (1611). En grammaire, le verbe a signifié « régir » (après 1650).

D'autres sens ont disparu, comme « s'occuper de l'éducation » d'un enfant (fin XIV^e siècle), ou sont littéraires, « dominer » avec un sujet nom de chose (vers 1190). « Gouverner » a aussi dès le XI^e siècle (1080) le sens latin de « diriger un navire », d'où le sens de « conduire » : « gouverner une voiture » (1689) et, au sens figuré, « gouverner son regard » et celui régional (encore d'usage en Suisse) de « soigner le bétail ».

Gouvernement

Gouvernement, au sens de « diriger l'action de quelqu'un » prend ensuite celui d'« action d'exercer le pouvoir politique sur un groupe social » (vers 1265). D'où en droit ancien (1462) « direction d'une ville, d'une province... ». C'est à la Renaissance que le mot prend une valeur politique, désignant la structure selon laquelle est régi un état (1588), puis le pouvoir qui assure la direction d'un état (1648) et spécialement le pouvoir exécutif (1762), par opposition au pouvoir législatif, ensuite l'administration centrale d'un état, et enfin, avec la III^e République, la partie du pouvoir exécutif responsable devant le Parlement (1887).

Art

Art⁵ vient du latin *ars*, *artis*, signifiant « façon d'être ». Avec le thème « ti », c'est une des réalisations de la racine « armus », qui désigne le haut du bras et l'épaule. Élargie par « ei », cette racine a donné le latin *ritus*, « compte », qui prend un sens religieux (« rite »), correspondant au sanskrit *rtam*, qui transmet la notion d'« ordre », conforme à la religion ou à la logique. Ainsi, le latin *ars* réunit des idées essentielles liées à l'activité humaine tendue vers un ordre, soit dictée par les dieux ou imposée par les lois. Le mot a pris le sens d'« habileté acquise par l'étude

5 - Rey, Alain, *op. cit.*, tome 1, p. 215-218.

ou la pratique », et celui de « talent », opposé à *natura*, à *ingenium*, à *scientia*, puis est passé au sens de « métier, profession ». Le mot a servi aussi d'équivalent au grec *teknê*, d'où la valeur de « traité ». Au début du XIII^e siècle, « art » a le sens général d'« activité professionnelle et manuelle » ; à partir du XVI^e siècle, cette valeur est appuyée par l'emploi d'« artisan ». De ces emplois médiévaux, le français moderne a retenu des syntagmes du modèle « l'art de » suivi de l'infinitif. Certains usages continuent à faire vivre les valeurs médiévales, comme, pour ce qui nous concerne aujourd'hui « un homme de l'art » (un médecin) ou « l'art de la guerre ».

L'auteur

La biographie de Machiavel⁶ recouvre les années 1469-1527. Le penseur est lié d'une certaine façon aux Médicis. Il est à la fois « auteur » et « acteur », selon la formule de Jean-Pierre Zancarini⁷, dans la mesure où il ne conçoit pas l'écriture comme une activité autonome et que son œuvre est un acte politique, tout comme sa participation au gouvernement de la République de Florence.

Machiavel naît à Florence le 4 mai 1469, l'année de la mort de Pierre le Goutteux (fils de Côme l'Ancien), auquel succède son fils Laurent. On ne trouve pas de traces de sa vie avant son entrée en politique. Rappelons simplement qu'il a 9 ans lorsqu'éclate à Florence l'attentat des Pazzi en 1478, qu'il a 23 ans en 1492, année de la mort de Laurent le Magnifique auquel succède son fils Pierre dit le Malchanceux, qu'il a 29 ans l'année de l'excommunication et de la mort du moine ferrarais, Savonarole.

6 - Cf. Picquet, Théa, « Le langage de Machiavel vu de l'hexagone », *La Parola del testo*, XIX 1-2, 2015, p. 60-67. Signalons aussi Fournel, Jean-Louis, « L'écriture du gouvernement et de la force en France et en Italie au début du XVI^e siècle », in *Autour de Claude de Seyssel. Écrire l'histoire, penser la politique en France à l'aube des temps modernes*, Rennes, Publications de l'Université, 2010, p. 99-116. Picquet, Théa, « Morals and Politics in Machiavelli's 'The Prince' », *Buletin științific, fascicula Filologia* (Universitatea de Nord din Baia Mare, Romania), Seria A, XXII, 2013, p. 199-215 ; « L'usage du don dans le 'Prince' de Machiavel », in Faggion, Lucien (dir.), *Le don et le contre-don*, Aix-en-Provence, PUP, 2010, p. 133-144.

7 - Conférence du 7 décembre 2006, Université de Lyon III.

Sa vie politique débute le 28 mai 1498, c'est-à-dire cinq jours après la mort de Savonarole, date à laquelle il est nommé secrétaire de la Seconde Chancellerie de la République florentine. Le 14 juillet de la même année, il est nommé parmi « les Dieci de Balìa »⁸, chargés des relations étrangères. Il assure plusieurs missions officielles, que ce soit auprès du condottiere Jacopo d'Appiano, de Caterina Sforza, à la cour de France où il rencontre le roi Louis XII, de César Borgia, ou encore du pape Jules II et de l'empereur Maximilien. En 1512, les Médicis rentrent à Florence. Il a 43 ans et perd son poste, remplacé par un ex-secrétaire des Médicis, Niccolò Michelozzi. On lui interdit d'abord de quitter le territoire, puis l'entrée du Palais de la Seigneurie. En 1513, on découvre la conspiration républicaine contre les Médicis, ourdie par deux amis de Machiavel, Pier Paolo Boscoli et Agostino Capponi. Machiavel est arrêté le 18 février, emprisonné au Bargello et torturé. Ses deux amis sont exécutés le 22. Le 13 mars, avec l'élection de Léon X, le cardinal Jean de Médicis, Machiavel est libéré. Il se retire alors sur ses terres, à Sant'Andrea di Percussina. C'est là qu'il écrit *Le Prince*. En 1516, sans travail, il participe aux réunions des Jardins Rucellai, les *Orti Oricellari*, où il débat d'histoire et de politique avec les jeunes intellectuels florentins. En 1519, il commence la rédaction de *L'Art de la guerre*, est reçu au palais Médicis par le cardinal Jules⁹. Les Médicis lui commandent les *Istorie fiorentine*, qu'il terminera en 1525. C'est au deuxième pape Médicis, Clément VII, qu'il présente les six premiers livres. Le nouveau souverain pontife l'envoie d'ailleurs auprès de François Guichardin, en Romagne, pour lui proposer son projet de milice citadine. En 1527, il se trouve encore aux côtés de Guichardin, alors à Modène, lorsque les armées impériales provoquent le sac de Rome et que les Médicis sont chassés de Florence. Il espère alors retrouver sa place de secrétaire de la Seconde Chancellerie de la République de Florence, mais s'éteint quelques jours plus tard, le 22 juin, à 58 ans.

8 - « Les Dix de Balìa » ont en charge pour une part les affaires extérieures et les affaires militaires de la République. Cf. Bec, Christian, *op. cit.*, p. XLVIII-XVIX.

9 - Futur Clément VII (1478-1534).

Corpus

Le Prince (1513)

C'est en exil¹⁰ que Machiavel écrit *Le Prince*. En effet, à l'exception de la dédicace et peut-être du dernier chapitre, l'ouvrage a été composé en un temps très court : entre juillet et décembre 1513. Les motifs, comme le précise Christian Bec¹¹, sont de deux ordres, d'ordre historique et d'ordre personnel. Sur le plan historique, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, signe en mars 1513 une trêve avec son adversaire Louis XII sans en informer ses alliés. Il sera question de ce roi dans la correspondance de Machiavel, mais aussi, à mots couverts, dans le chapitre XVIII du *Prince*. En outre, Léon X (Jean de Médicis) est soupçonné de vouloir constituer pour sa famille un nouvel état en Italie centrale, sur le modèle de ce que fit Alexandre VI Borgia pour son fils César. *Le Prince* peut donc être considéré comme un mode d'emploi pour une telle entreprise. Sur le plan personnel, Machiavel souffre de l'inactivité imposée par le retour des Médicis à Florence et recherche une compensation dans l'écriture. Touché par la crise florentine et italienne, il désire lui aussi trouver des remèdes, par la plume si ce n'est par l'action.

En ce qui concerne le genre de l'ouvrage, c'est un libelle, non pas un traité, une sorte de manifeste produit à chaud, critique, polémique et passionné¹². Le langage employé comporte la récurrence de termes-clés, des latinismes de la langue de la chancellerie, mais aussi de vastes ressources du florentin. Ceci dans le but de toucher et de convaincre le plus grand nombre. Il propose un programme politique qui définit ouvertement les lois qui pourront permettre de réaliser l'espoir machiavélien de rénovation et de restructuration de l'Italie.

10 - Dans sa lettre du 10 décembre 1513 à Francesco Vettori, il décrit justement ses malheureuses journées d'exilé mais se réjouit de revêtir ses habits de cour, le soir venu, pour entrer « dans les cours antiques des hommes de l'Antiquité : là aimablement accueilli par eux, (il se nourrit) de l'aliment qui par excellence est le (sien)... ». Cf. Bec, Christian, *op. cit.*, p. 1237-1240.

11 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. 97.

12 - *Ibid.*

Précédé d'une dédicace à Laurent de Médicis, le libelle se compose de 26 chapitres, portant tous un titre latin à la manière humaniste, organisés sur le schéma suivant : typologie des différents états ; moyens d'acquérir et de défendre un état ; relations du prince avec ses sujets et ses alliés ; chances et moyens de remédier à la décadence de l'Italie.

Les Discours sur la première décade de Tite-Live (1531)

Ils consistent en un commentaire des dix premiers livres de l'ouvrage de Tite-Live, qui se distribue en trois livres. Le premier traite de la législation et de la constitution de l'état, le second de la politique extérieure, le troisième de la stabilité de l'état, de l'armée et des institutions. Entrepris en avril 1513, les *Discours* furent abandonnés momentanément pour la rédaction du *Prince*, puis repris et achevés sans doute dans les années 1517-1519, mais non publiés. L'œuvre est dédicacée à Cosimo Rucellai, organisateur des rencontres dans ses jardins entre intellectuels florentins, les célèbres *Orti Oricellari*, et à Zanobi Buondelmonti, membre de ce cercle et ouvertement républicain, « non des princes, mais des hommes qui par leurs qualités mériteraient de l'être... »¹³. Pour ce qui est du contenu¹⁴, Machiavel appelle à une imitation des anciens Romains, avec la conviction profonde que la nature humaine est immuable et que l'Antiquité doit servir de modèle sur le plan éducatif, national et politique. Le rêve caressé est la création d'une cité libre, où les citoyens s'expriment par leur vote, sont propriétaires de leurs biens, et « populaire », où le peuple devient acteur de la vie politique¹⁵.

L'Art de la guerre (1521)

Par la bouche du condottiere Fabrizio Colonna, Nicolas présente son programme de réforme des armées, fondée sur le modèle romain. Le premier livre étudie le recrutement, le second l'armement (bouclier,

13 - *Ibid.*, p. 185.

14 - *Ibid.*, p. 182-183.

15 - Larivaille, Paul, *La pensée politique de Machiavel. Les Discours sur la Première Décade de Tite-Live*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982.

pique, épée) et l'entraînement, le troisième l'ordre de bataille, le quatrième les ruses de guerre, le cinquième le mouvement des troupes, le sixième le cantonnement et la discipline, le septième les fortifications.

Les écrits politiques dits « mineurs »

Ces écrits sont le fruit de son expérience et se fondent essentiellement sur les observations quotidiennes relatives à ses fonctions. Citons notamment le *Discours aux Dix sur les affaires de Pise* (1499)¹⁶, la *Description de la manière employée par le duc Valentinois pour faire tuer Vitellozzo Vitelli, Oliverotto da Fermo, le seigneur Pagolo et le duc de Gravina-Orsini* (1502)¹⁷, les *Paroles à prononcer sur le projet de loi de finance* (1503)¹⁸, *De la manière de traiter les populations du Val di Chiana révoltées* (1503)¹⁹, le *Portrait des choses de France*²⁰ (1510), le *Rapport sur les choses d'Allemagne fait ce jour, 17 juin 1508*²¹, la recommandation *Aux Médicéens* (1512)²², où il demande aux Médicis de ne pas s'acharner contre l'ex-Gonfalonier Soderini et de se concilier la faveur populaire, le *Discours sur les choses de Florence après la mort de Laurent de Médicis le Jeune* (1520)²³ pour que la célèbre famille propose des solutions institutionnelles à la cité²⁴.

16 - *Discorso fatto al magistrato dei Dieci sopra le cose di Pisa.*

17 - *Descrizione del modo tenuto dal duca Valentino nello ammazzare Vitellozzo Vitelli, Oliverotto da Fermo, il signor Pagolo e il duca di Gravina Orsini.*

18 - *Parole sopra la provvisione del danaio.*

19 - *Nel modo di trattare i popoli della Valdichiana ribellati.*

20 - *Ritratto delle cose di Francia.*

21 - *Rapporto delle cose della Magna.*

22 - *Ai Palleschi.*

23 - *Discursus florentinarum rerum post mortem iunioris Laurentii Medices.*

24 - Cf. Guetta, Alessandro, *Invito alla lettura di Machiavelli*, Milano, Mursia, 1991. Machiavel, Nicolas, *Le Prince ; précédé des Premiers écrits politiques*, trad. et éd. critique bilingue par Christian Bec, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 1-94.

Les conseils pour bien gouverner²⁵

La force

Dans ses différents ouvrages, Machiavel prodigue ses conseils pour bien gouverner la Cité. Il fait tout d'abord appel à la force. En matière de pouvoir, la force d'âme doit être avant tout un objectif (*Prince*, VI). Le sage (*l'uomo prudente* en italien) est tenu de s'engager dans les voies frayées par les grands hommes et d'imiter ceux qui se sont révélés supérieurs, pour que, si sa vaillance n'y arrive pas, elle s'en approche au moins. L'image de l'archer et de la cible en constitue une parfaite illustration. L'exemple de Rome va dans le même sens (*Discours*, II 3). Pour qu'une Cité devienne un grand empire on doit s'évertuer à la remplir d'habitants, car la puissance s'obtient non seulement par l'amour mais aussi par la force, notamment en détruisant les villes voisines et en peuplant la sienne. La force devient ainsi un élément essentiel de la stratégie. Et la force attire la force (*Prince*, III). Par exemple, aussitôt qu'un puissant étranger entre dans un pays, les plus faibles le rejoignent, poussés par l'envie. Il convient cependant de veiller à ce qu'ils ne prennent pas trop d'autorité. Les Romains soutinrent ainsi les moins puissants sans en accroître la puissance, abaissèrent les puissants et ne laissèrent pas les forces étrangères gagner en réputation. Le penseur ajoute qu'à faire la puissance d'un autre on s'effondre inmanquablement, car l'habileté ou la force qui en sont l'origine deviennent aussitôt suspects.

Cependant, les accords imposés par la force ne sont jamais observés ni par un prince ni par une république (*Discours*, I 59), mais pour occuper une position par la force, l'opresseur doit se montrer plus puissant que l'opprimé ; en outre, les tyrans qui rencontrent l'amitié des masses et l'hostilité des grands sont plus assurés de leur force que l'inverse (*Discours*, I 40). De plus, il n'est pas prudent de s'allier à un prince dont la réputation excède la force (*Discours*, II 11). Par ailleurs, les républiques

25 - Cf. à ce propos Ciliberto, Michele, *Niccolò Machiavelli. Ragione e pazzia*, Roma-Bari, Laterza, 2019. Stoppelli, Pasquale, « Sul Machiavelli di Michele Ciliberto », *Annali della Scuola Normale di Pisa, Classe di Lettere e Filosofia*, Serie 5, 2020, 12/2, p. 693-696.

et les princes véritablement puissants n'achètent pas leurs alliances avec des espèces sonnantes et trébuchantes, mais avec leur vaillance (*virtù* en italien) et avec la réputation de leurs forces (*Discours*, II 30). Et dans les choix difficiles, il faut du courage pour décider ; l'ambiguïté est à proscrire car elle est signe de faiblesse (*Discours*, II 15).

À cela s'ajoute la force de la religion comme moyen de pouvoir. L'histoire romaine montre combien elle était utile pour commander les armées, encourager la plèbe, protéger les honnêtes gens et blâmer les méchants (*Discours*, I 11). C'est ainsi que la religion introduite par Numa fut l'une des raisons principales du bonheur de Rome. La noblesse s'en servit d'ailleurs pour asseoir son pouvoir et, par crainte religieuse, la plèbe préféra obéir aux consuls plutôt que suivre les tribuns ; ce qui permit au Sénat de surmonter les difficultés que jamais il n'aurait pu vaincre sans elle (*Discours*, I 13).

La force entre également en jeu dans la conquête et la conservation du pouvoir. Après avoir distingué république et monarchie, Machiavel fixe son attention sur cette dernière en considérant les moyens de conquérir un état : par ses propres moyens ou ceux d'autrui, par chance ou par vaillance (*Prince*, I). Il ajoute qu'il est plus aisé d'acquérir des états que des forces et que celui qui ne le fait pas s'effondre nécessairement ; ce qui arriva aux Vénitiens et aux Florentins (*Discours* II 19). Pour ce qui est de la conservation du pouvoir, elle fait l'objet de différents chapitres du *Prince* (X, XII à XIV, XX). Elle repose surtout sur la confiance, sur l'adhésion entre gouvernants et gouvernés, sur la vaillance des princes qui, comme Cyrus, Thésée ou Romulus, ont acquis difficilement le pouvoir, mais l'ont conservé facilement (*Prince*, VI). Elle se fonde aussi sur l'amitié des pays conquis et sur la puissance de l'état (*Prince*, V). Il ne faut pas désarmer les partisans qui ont aidé le prince à conquérir le pouvoir, mais il convient de les « amollir et de les efféminer » avec le temps, pour que les armes demeurent entre les mains des siens (*Prince*, XX). En outre, c'est surtout la vaillance qui permet aux princes de rester « puissants, assurés, honorés et heureux » (*Prince*, VI). Ces derniers deviennent forts justement en faisant face aux difficultés et aux oppositions ; ce qui augmente leur grandeur (*Prince*, XX). Au contraire, les princes peu résolus, ceux qui fuient le danger et

choisissent la neutralité, s'effondrent le plus souvent (*Prince*, XXI). De même, la force de la résistance permet la conservation du pouvoir et, selon Machiavel, les républiques se défendent mieux que les monarchies contre la mainmise étrangère car les citoyens sont attachés à leur liberté et bénéficient de l'expérience des luttes politiques (*Prince*, V). Une république durable doit être organisée comme Sparte ou Venise, se placer dans une position forte et suffisamment puissante pour ne pas être terrassée au premier assaut (*Discours*, I 6). Les cités ont gagné en puissance et en richesse tant qu'elles étaient libres dans la mesure où ce n'est pas le bien individuel mais le bien général qui fait leur grandeur, étant donné qu'un tyran énergique, dont le courage augmente le pouvoir, tire seul profit de la situation et non l'état (*Discours*, II 2).

Le bien de l'état dépend en grande partie de la vaillance de ses citoyens et du respect des lois. Ainsi, le roi Agis désira ramener les Spartiates dans le giron des lois où Lycurgue les avait conduits, car il lui semblait que, parce qu'ils s'en étaient éloignés, la cité avait perdu de son ancienne vaillance, donc de sa puissance et de son autorité (*Discours*, I 9). De plus, une république où se multiplient les bons exemples de vaillance ne peut être accusée de désordre ; ceux-ci proviennent de la bonne éducation, elle-même dictée par les bonnes lois (*Discours*, I 4). Justement, la force des lois a permis d'éviter la corruption de Rome : la ville fut si contrainte par les lois promulguées par Romulus et Numa notamment que la fertilité de son site, la commodité de la mer, ses fréquentes victoires et la grandeur de son empire ne purent la corrompre et qu'elle conserva les vertus dont ne furent jamais ornés ni cités ni états (*Discours*, I 1). Pour conclure ce chapitre sur la nécessité de rendre la renommée originelle à une collectivité et de faire en sorte que les hommes vertueux et les bonnes institutions l'obtiennent, l'essentiel est d'estimer les bons citoyens et de tenir compte de leur vaillance (*Discours*, III 1) et Machiavel d'exalter la grandeur de la vaillance des Romains (*Discours*, II 1). Pourtant, il se montre parfois sévère envers le peuple, il dénonce sa nature changeante et conseille de le persuader par la force s'il ne croit plus en l'état, suivant l'exemple de Moïse, Cyrus, Thésée et Romulus. Pour contre-exemple, il cite Savonarole qui fut perdu dès que la foule cessa de croire en lui (*Prince*, VI). En outre, si le choix présenté

au peuple paraît courageux (*animoso* en italien), il s'avère aisé de le convaincre, mais ce sera difficile au moindre signe de lâcheté, même si le salut ou le profit de l'état est en jeu (*Discours*, I 53).

Se pose alors la question de la force du chef d'état. Pour notre républicain, le chef n'est plus le plus fort (*gagliardo*) mais le plus sage et le plus juste (*prudente, giusto* ; *Discours*, I 2). Il n'est jamais en repos, à moins que l'excellence et la vaillance ne maintiennent la cité en liberté, comme ce fut le cas de Syracuse avec Dion et Timoléon (*Discours*, I 17). Machiavel brosse le portrait du bon prince : il s'appuie sur le peuple, est capable de commander, est un homme courageux (*di cuore*), ne s'effraie pas dans l'adversité, anime les masses par son courage et ses ordres et ne se trouve ainsi jamais abusé (*Prince*, IX). *A contrario*, ce qui le rend méprisable c'est d'être considéré inconstant, léger, efféminé, pusillanime, irrésolu. On doit percevoir dans ses actions de la grandeur, du courage (*animosità*), de la gravité, de la fermeté (*fortezza* ; *Prince*, XIX).

La force des armes

Le pouvoir politique s'accompagne logiquement de la force des armes. Dans ce domaine, la force morale s'avère indispensable. En effet, devant l'alternative de fuir ou de combattre, un capitaine a toujours le choix de se battre et peut gagner ; dans le cas contraire, il est certain de perdre (*Discours*, I 2). Le moment opportun a son importance. Ainsi, il est préférable de ne pas faire la guerre si on a une bonne armée et que l'ennemi n'ose pas venir vous attaquer. Dans d'autres circonstances, on ne peut pas fuir le combat sans encourir le déshonneur et s'exposer à la défaite. Fuir, comme Philippe, serait être vaincu et d'autant plus honteusement qu'il n'a pas fait preuve de courage. S'il reste dans l'expectative, un prince laisse passer une chance de sortir vainqueur et perd assurément (*Discours*, III 10). Cependant, s'il se lance dans un combat sans employer toutes ses forces et en risquant tout, il devient téméraire (*Discours*, III 37).

Il convient par ailleurs, ajoute Machiavel, de distinguer un pays armé, comme les Romains ou les Suisses, et un pays désarmé, comme

les Carthaginois, la France ou l'Italie. Dans ce deuxième cas, il est préférable de tenir l'ennemi à distance car sa force réside dans l'argent et non dans les hommes (*Discours*, II 12). Lorsque deux adversaires sont presque de force égale (*equali forze*) et que le plus valeureux (*gagliardo*) déclare la guerre à l'autre, quel est le meilleur parti à prendre ? Attendre l'ennemi à l'intérieur de ses frontières ou pénétrer dans son territoire pour l'attaquer ? Machiavel avance les arguments sans donner de réponse : celui qui attaque montre plus de courage (*maggior animo*) que celui qui attend ; celui qui reste sur ses terres risque ses forces mais non sa fortune, alors que celui qui s'éloigne risque sa fortune et non toutes ses forces (*Discours*, II 12). En outre, si une grande vaillance permet la victoire, une vaillance « médiocre » (*mezzana virtù*) peut l'empêcher (*Discours*, II 16). Cependant, la force n'est pas efficace pour contenir un peuple, à l'exception de deux cas : avoir une bonne armée à mettre en campagne, comme celle des Romains ; écraser, détruire, désorganiser ces peuples pour les empêcher de se réunir et de vous attaquer (*Discours*, II 24).

La conduite des armées

Après avoir envisagé les conditions du combat, notre penseur évoque la façon de le mener. Il conseille ainsi le recours à l'impétuosité, à l'audace et y consacre un chapitre entier : « On obtient souvent avec de l'impétuosité et de l'audace ce que l'on n'obtiendrait pas avec des moyens ordinaires » (*Discours*, III 44) et il prend pour exemples Jules II et Gaston de Foix. Il exalte l'excellence des Romains dans la conduite de la guerre : choix d'une guerre de courte durée, distribution du butin, établissement de colonies. Ainsi, Rome s'enrichit là où d'autres s'appauvrirent (*Discours*, II 6). Pour lui, contrairement à l'opinion générale, l'argent n'est pas le nerf de la guerre. Les ressources financières, la situation du pays, l'attachement de ses sujets augmentent bien les forces, mais ne servent à rien sans la fidélité de l'armée (*Discours*, II 10).

En outre, les armes sont les premiers outils des princes, dans la mesure où la puissance d'un état se mesure non dans la paix mais dans

l'adversité (*Prince*, X). Et Machiavel d'étudier la force et la faiblesse de l'armée. Il recommande de suivre les législateurs romains qui n'ont pas employé la plèbe à la guerre et n'ont pas ouvert les portes aux étrangers (*Discours*, I 6). Ailleurs cependant, il conseille d'imiter la République romaine, là où toute la cité (nobles et plébéiens) participait à la guerre. Se manifestaient ainsi des hommes valeureux (*virtuosi*) et ornés de tant de victoires que le peuple n'avait pas de raison de les craindre car, vu leur nombre, ils se surveillaient les uns les autres (*Discours*, I 30). La valeur militaire conféra à Rome sa puissance, accompagnée cependant de bonnes institutions (*Discours*, I 4). Trois types d'armées sont à distinguer. Dans le premier, se conjuguent le courage et l'ordre (*furore e ordine*). Là où une vaillance disciplinée adapte sa fureur aux circonstances, aucune difficulté ne décourage : l'ordre renforce le courage et la fureur, nourris par l'espoir de la victoire. Exemple : les Romains qui combattirent les Gaulois avec le même courage (*animo*) et la même vaillance (*virtù*) du début à la fin. Dans le deuxième type, la fureur n'est pas suivie par la discipline : c'est le cas des Gaulois qui ne réussirent pas à vaincre au premier choc car leur élan n'était pas soutenu par une vaillance bien ordonnée. Dans le troisième type, il n'y a ni élan ni ordre (*né furore naturale né ordine accidentale*), comme dans les armées italiennes. Et Machiavel de dénoncer leur inutilité, leur aveuglement, leur désorganisation et leur manque de vaillance (*Discours*, III 36).

Pour ce qui est des corps d'armée (*Discours*, II 18), il préfère l'infanterie à la cavalerie, qui s'avère plus « vaillante ». Quant à l'artillerie, elle est utile seulement si l'armée est animée par la « vaillance antique » (*antica virtù*). Quoiqu'il en soit, il faut impérativement recourir aux armes propres. Rappelons que Machiavel s'était employé avec ardeur à mettre sur pied une milice paysanne destinée à appuyer les troupes, que ses écrits comme *L'Art de la guerre* démontrent la nécessité de recruter une armée régionale et que, la dernière année de son existence, il fut chargé par les Médicis de remettre en état les fortifications de Florence²⁶. Le chapitre XII du *Prince* se consacre entièrement à ce sujet. À partir d'exemples anciens et modernes, comme les Spartiates, les Romains, les Suisses ou les Vénitiens, il propose une caricature virulente des armées

26 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. 102.

mercenaires auxquelles il impute la crise de l'Italie. Il les juge inutiles et dangereuses, désunies et ambitieuses, indisciplinées et déloyales, vaillantes (*gagliarde*) au milieu de leurs amis, mais lâches (*vili*) au milieu de leurs ennemis. Quant à leurs capitaines, s'ils sont excellents, on ne peut s'y fier car ils aspirent à leur propre grandeur et, s'ils ne sont pas valeureux (*virtuosi*), ils vous ruinent. Par leur faute, l'Italie a été envahie par Charles VIII, pillée par Louis XII, violée par Ferrando, déshonorée par les Suisses. Et les exemples se multiplient, de David vainqueur de Goliath à César Borgia, en passant par Hiéron de Syracuse et le roi de France Charles VII (*Prince*, XIII). En bref, il ne faut se fier qu'à ses armes propres, comme le démontre le chapitre VI : « Des monarchies nouvelles que l'on acquiert par ses propres armes et sa vaillance ».

Le thème est repris dans les *Discours* (II 6), où Machiavel dénonce l'inutile appel aux forces auxiliaires ou mercenaires, exalte ceux qui combattent pour leur propre gloire en bons et fidèles soldats (*Discours*, I 43). Les mercenaires ne sont pas suffisamment attachés à celui qui commande pour devenir ses partisans et n'ont pas assez de vaillance pour résister à un ennemi quelque peu courageux. Cet amour et cette vaillance ne peuvent naître que chez ses propres administrés, comme pour les armées romaines pendant et après le décemvirat.

Cependant, lorsque deux armées ennemies sont de force égale, ce sont leurs chefs qui font la différence (*Discours*, II 16). Et notre républicain de détailler les aptitudes d'un bon capitaine. Tout d'abord, un prince commande personnellement les expéditions, en vaillant homme (*Discours*, I 30 ; *Prince*, II). Lorsqu'il décide lui-même, il peut user de la force ; ainsi les prophètes armés triomphèrent et les prophètes désarmés échouèrent (*Prince*, VI). Il mesure ses forces avant de se lancer dans une entreprise, agit en fonction (*Discours*, II 10). Il est doté de toutes qualités pour gagner la confiance de ses troupes, s'adresse à elles avant la bataille, les assure qu'avec leur vaillance et la sienne ils feront peu de cas de l'ennemi. Et, si les soldats lui font défaut, il ne désespère jamais d'en former d'autres (*Discours*, III 38). Il lui revient en particulier de donner du courage aux siens et de le faire perdre à son ennemi (*Discours*, III 14).

Les cas particuliers

Certains cas particuliers sont envisagés : les assauts, la défense des forteresses, les escarmouches, la victoire et la défaite. Le prince peut tenir par lui-même s'il compte sur son armée ; il est alors capable de livrer bataille en toutes circonstances. Mais, s'il est assiégé, grâce à sa puissance et à son courage il surmonte toutes les difficultés (*Prince*, X). S'il a le choix de résister au choc de l'ennemi et de l'attaquer ensuite ou de l'assaillir dès l'abord, l'exemple de Fabius est probant : il lança toutes ses forces contre les Samnites et les Étrusques et remporta une brillante victoire (*Discours*, III 45). De plus, les lieux les plus hostiles s'aplanissent là où manque le courage de se défendre (*Discours*, II 10). Les forteresses s'avèrent d'ailleurs inutiles voire nuisibles ; les vaillants Romains n'en construisaient pas et Ottaviano Fregoso, à Gênes, fonda son pouvoir non sur les forteresses mais sur sa propre vaillance (*Discours*, II 24).

Pour ce qui est des escarmouches, le bon capitaine suivra l'exemple de Marius qui marcha contre les Cimbres, « peuple très courageux, qui suscitait l'effroi par sa férocité et par son nombre », plaça ses troupes sur le passage de l'ennemi et en sortit victorieux. Il évitera ainsi les incidents qui décourageraient ses soldats pour la suite du combat (*Discours*, III 37).

Le courage entre également dans l'attitude adoptée en cas de victoire ou de défaite. Tite-Live rappelle que, s'ils étaient vaincus, les Romains ne perdaient pas courage et que, s'ils étaient vainqueurs, ils n'avaient pas coutume de s'enorgueillir (*Discours* III 31). Machiavel ajoute que, si la victoire confère la gloire, la défaite aussi, si on démontre qu'elle n'est pas de notre responsabilité ou si on accomplit aussitôt un acte de courage qui l'efface (*Discours*, III 42).

En somme, la vertu de la force s'illustre dans le domaine politique comme dans le domaine militaire. Cela dit, il convient d'en considérer les limites.

Les limites de la force : la violence et la cruauté

Tout d'abord, la force peut se transformer en violence et en cruauté. Et notre Républicain le justifie dans certains cas. Il admire par exemple Hannibal tout en réduisant les mérites de Scipion. Du centaure, mi-homme mi-bête, précepteur du prince, il retient l'exemple du lion et du renard, renvoyant au mythe du guerrier et du chasseur (*Prince*, XVII-XVIII). Et, s'il condamne les hommes d'état hésitants et timorés, il exalte Ferdinand le Catholique et « sa pieuse cruauté » (*Prince*, XXI). Par contre, citant Agathocle de Sicile, il ajoute qu'on ne peut appeler « vaillance » tuer ses concitoyens, trahir ses amis, tout ce qui donne le pouvoir sans la gloire (*Prince*, VIII). Il considère le bon et le mauvais usage de la violence. Le bon usage : si du mal on peut dire du bien ; celui que l'on fait d'un coup par nécessité et par sécurité, que l'on peut convertir au profit de ses sujets. Le mauvais usage : si au départ les actes de violence sont peu nombreux et augmentent avec le temps. Il conseille donc de faire tous les torts en une seule fois afin qu'ils soient moins douloureux ; au contraire, les bienfaits seront distillés pour être mieux savourés (*Prince*, VIII). Les *Discours* reprennent cette thématique. Romulus serait condamnable si on ne considérait pas la fin qui l'a poussé au fratricide, à savoir le bien de la patrie (*Discours*, I 1). De même, pour renouveler les institutions d'un seul coup, il convient d'utiliser des moyens extraordinaires, comme la violence (*Discours*, I 18), et les exemples se multiplient.

La force et les autres vertus : la tempérance et la prudence

La force se conjugue avec d'autres vertus cardinales, pas tant la justice²⁷, mais plutôt la tempérance et la prudence. Chez Machiavel, la

27 - Dans la chapelle des Scrovegni, Giotto représente la justice par une figure féminine assise sur un grand trône gothique, qui tient les deux plateaux d'une balance où se trouvent à droite un sage, à gauche un ange qui a dégainé son épée pour frapper un malfaiteur. Dans la frise au-dessous du trône se distinguent des scènes de chasse, des danses, des chevauchées, comme pour montrer que, dans une société où la justice est bien ordonnée, l'homme peut jouir en paix des plaisirs de la vie.

tempérance²⁸ est l'apanage des sages qui savent tirer bénéfice du temps qui pousse tout devant lui (*Prince*, III). Il affirme par ailleurs qu'il est difficile de percevoir les maux à leur naissance à cause de l'attrait de la nouveauté, et conseille de temporiser plutôt que de se battre : en faisant cela, les difficultés disparaissent d'elles-mêmes et le mal s'en trouve différé plus longtemps. Preuve en est la République romaine qui croissait en force et en empire. Et, lorsque surgit une menace, le mieux est de temporiser plutôt que de tenter de la contrer (*Discours*, I 33).

Pendant, la force s'accompagne aussi de la prudence²⁹. Chez Machiavel, comme chez ses contemporains, la prudence signifie à la fois sagesse et art de prévoir³⁰. Ainsi, il admire les Romains qui agissent comme tous les princes sages : à savoir ne pas prendre en considération seulement les désordres présents, mais aussi ceux à venir et s'y opposer de toutes ses forces, les prévoir pour y remédier. Il donne le contre-exemple du roi Louis XII (*Prince*, III). Il ajoute qu'un état dépourvu de prudence et de force devient le sujet d'un pays voisin (*Discours*, I 2). Les hommes prudents ont coutume de dire que, si on veut prévoir l'avenir, on doit considérer le passé (*Discours*, III 43). En outre, la prudence d'un prince se révèle dans le choix de ses ministres. Il s'assure que son entourage est « capable et fidèle » et le penseur dénombre trois types d'intelligence : l'une comprend d'elle-même, l'autre discerne ce que les autres comprennent et la troisième ne comprend ni d'elle-même ni par autrui. La première est tout à fait excellente, la deuxième excellente et la troisième inutile (*Prince*, XXII). En outre, un prince prudent honore son ministre en l'enrichissant, en le faisant son obligé, en lui permettant de participer aux honneurs et aux charges ; ce qui entraîne une confiance réciproque (*Prince*, XXII). Il choisit dans son état des hommes prudents, les seuls à avoir la liberté de lui dire la vérité ; il les entend mais ensuite

28 - *La vertu de la tempérance entre Moyen Âge et âge classique*, études réunies par Ferretti, Giuliano, Roudaut, François et Dupouy, Jean-Pierre, Paris, Classiques Garnier, 2020.

29 - *Le vertu de la prudence entre Moyen Âge et âge classique*, études réunies par Berriot-Salvadore, Évelyne, Pascal, Catherine, Roudaut François et Tran, Trung, Paris, Classiques Garnier, 2012.

30 - Picquet, Théa, *Florence berceau de la Renaissance*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2015, p. 36-37.

décide seul. En règle générale, un prince qui manque de prudence ne peut être bien conseillé ; les bons avis, d'où qu'ils viennent, doivent provenir de la prudence du prince, et non pas la prudence du prince des bons avis (*Prince*, XXIII). Cela dit, les décisions ne sont jamais sages là où l'on peut douter de leur exécution (*Discours*, I 22). Toutefois, la vertu de la prudence se révèle aussi dans les lois. Une République est qualifiée d'heureuse si un homme prudent lui donne une législation qui lui permet de vivre en sécurité. Inversement, est relativement malheureuse la ville qui, en l'absence d'un législateur prudent, doit se réformer d'elle-même (*Discours*, I 2). La prudence se manifeste aussi dans les comportements. Ainsi, les hommes prudents ne se vantent pas de leurs actions, même s'ils ont été contraints de les accomplir, et suivent l'exemple de la prudence du Sénat romain (*Discours*, I 51). De la même façon, ils proscrivent les menaces et les injures car elles n'enlèvent aucune force à l'ennemi : les unes l'incitent à la prudence, les autres le poussent à la haine et à vous attaquer de toutes ses forces. Les capitaines prudents doivent donc interdire cela à leurs soldats (*Discours*, II 26). Et notre Républicain prend pour contre-exemple les habitants de Véies qui ne cessaient d'offenser les Romains. Résultat : leur témérité et leur insolence furent telles que les Romains, de désunis qu'ils étaient, s'unirent. Au contraire, s'ils avaient été plus sages, ils auraient vu Rome désunie, auraient détourné leurs pensées de la guerre et cherché à l'opprimer par l'art de la paix (*Discours*, II, 25). En somme, la force s'accompagne de la tempérance et de la prudence. Cependant, cela ne suffit pas au succès des entreprises et Machiavel souligne l'importance du recours à la ruse.

La force et la ruse, le lion et le renard

Dans le chapitre le plus célèbre³¹ du *Prince*, celui qui à lui seul a fait la renommée du penseur politique, Machiavel vante la ruse. Il affirme que les princes qui ont peu tenu compte de leur parole et qui ont su, par la ruse, tromper les hommes, ont dépassé ceux qui se sont fondés sur la loyauté. Il existe deux façons de combattre, ajoute-t-il : l'une avec les

31 - *Prince*, XVIII, *Quomodo fides a principibus sit servanda* (Comment les princes doivent tenir leur parole).

lois, l'autre avec la force ; la première est propre à l'homme, la seconde aux bêtes. Comme Achille élevé par le centaure, mi-homme mi-bête, un prince doit savoir user de l'une et de l'autre nature. Parmi les bêtes, il choisit le renard et le lion, car le lion ne se défend pas des pièges et le renard ne se défend pas des loups. Machiavel remarque que celui qui a su le mieux imiter le second a le mieux réussi (*Prince*, XVIII). Ainsi, un prince sage (*un signore prudente*) ne peut ni ne doit observer sa parole lorsqu'un tel comportement risque de se retourner contre lui et qu'ont disparu les raisons qui le firent s'engager. Mais, continue-t-il, il convient de bien savoir farder cette nature et d'être simulateur et dissimulateur. Pour un prince, il n'est pas nécessaire d'avoir toutes les qualités, mais de paraître les avoir, à savoir : paraître miséricordieux, fidèle à sa parole, humain, honnête, religieux. L'exemple probant est celui d'Alexandre VI, qui ne fit jamais autre chose que tromper les gens et toutes ses tromperies réussirent selon ses vœux. Celui de César Borgia l'est tout autant, qui sut si bien dissimuler ses pensées que les Orsini se réconcilièrent avec lui et furent anéantis lors de l'affaire de Sinigallia (31 décembre 1502) qui lui permit de récupérer toute la Romagne et le duché d'Urbin (*Prince*, VII). Dans les *Discours*, même s'il déclare ne pas juger glorieuse et même détestable la ruse qui amène à trahir sa parole et à rompre les traités (*Discours*, III 40), il la considère louable et glorieuse à la guerre, comme le montre Hannibal. Il affirme aussi qu'il est très sage de simuler un temps de folie, comme Brutus dont il loue la prudence (*Discours*, III 2). Il ne faut pas qu'elle soit visible cependant. Et de donner l'exemple d'Appius, qui pour maintenir sa tyrannie passa d'un comportement à l'autre sans explication (*Discours*, I 41). Le titre du chapitre suivant est éloquent : *Une république ou un prince doivent feindre de faire par libéralité ce à quoi ils sont contraints par nécessité*³². Envisageant le cas particulier des conspirations, il estime rare qu'on puisse se contenter de ses propres forces et le recours à la ruse s'avère profitable (*Discours*, III 6). De la même manière, on s'élève d'une basse condition à la grandeur plus par la ruse que par la force, comme l'écrit Xénophon dans *Cyropédie* (II 4, 32). Et la ruse la mieux occultée est la moins condamnable ; exemple : celle adoptée par les

32 - *Discours*, I 51.

Romains (*Discours*, II 13). Les arguments en ce sens se multiplient, que ce soit lors des assauts (*Discours*, II 32) ou lors de l'épisode des Fourches Caudines³³ (*Discours*, III 40). Ainsi, quand on voit l'ennemi commettre une erreur grossière, on doit penser que cela cache une ruse ; exemple : les Étrusques qui tendirent une embuscade aux Romains en envoyant en première ligne des soldats habillés en bergers (*Discours*, III 48).

En bref, la force ne se suffit pas à elle-même, elle s'accompagne de la tempérance et de la prudence, mais aussi de la ruse. Cela dit, la réussite ne dépend pas seulement de l'homme ; elle doit tenir compte aussi de la Fortune.

La Fortune (destin, chance ...)

Un chapitre entier des *Discours* est consacré aux rapports entre force et Fortune au sens gréco-romain³⁴. Le message de Machiavel « Qu'on ne doit pas mettre son sort (*tutta la sua fortuna* en italien) en péril sans employer toutes ses forces » (*Discours*, I 23) se fonde sur l'exemple de Tullius et Métius qui mettent sur le même plan la vaillance et la Fortune. Ailleurs, le penseur politique affirme que, lorsqu'elle veut conduire à de grandes choses, la Fortune choisit un homme assez intelligent et valeureux (*virtuoso*) pour qu'il reconnaisse les occasions qu'elle lui offre (*Discours*, II 29). De même, quand elle veut susciter de grandes choses, elle choisit des hommes pour l'aider ; mais si quelqu'un s'y oppose ou elle le tue, ou elle le prive des moyens de réussir. En somme, les hommes peuvent seconder la Fortune mais non s'opposer à elle. Cela dit, ils ne doivent jamais désespérer car ils ne connaissent pas les intentions de la Fortune qui procède par voies détournées. De plus, les grands hommes restent les mêmes en toutes circonstances : si la Fortune varie, tantôt en les élevant tantôt en les abaissant, eux ne changent pas et conservent toujours un cœur ferme (*lo animo fermo*) et si constant que la

33 - Deux gorges étroites où les Samnites, peuple italien des montagnes, ont attiré et piégé les Romains en 321 avant Jésus-Christ.

34 - Fortune, ou Fortuna, fait référence à la déesse gréco-romaine du hasard et de la destinée humaine. Avec un F majuscule, le terme est utilisé dans ce sens.

Fortune n'a aucun pouvoir sur eux. Il en est autrement pour les hommes faibles qui s'enivrent de leur bonne Fortune et attribuent leur bonheur à une vaillance qu'ils n'ont jamais eue. Au moindre changement, ils deviennent lâches et vils, pensent plus à fuir dans l'adversité qu'à se défendre. Exemple à suivre : les Romains que la mauvaise Fortune ne rendit pas lâches et qu'aucune bonne Fortune ne rendit insolents. Contre-exemple : les Vénitiens qui, dans la bonne fortune croyant l'avoir gagnée grâce à une vaillance qu'ils n'avaient pas, étaient devenus lâches et si insolents qu'ils appelaient le roi de France fils de Saint Marc (*Discours*, III 31).

Les rapports entre vaillance et fortune (*virtù e fortuna*) sont largement évoqués par Machiavel. Il cite ceux qui sont devenus princes par leur valeur propre (*propria virtù*) et non grâce à la Fortune. Ainsi, si Moïse n'apparaît que comme un simple exécutant de la volonté divine, Cyrus, Romulus et Thésée n'ont reçu de la Fortune que l'occasion sans qui leur force d'âme (*virtù dell'animo loro*) se serait éteinte, mais sans cette dernière, l'occasion aurait été vaine. La vaillance comme la chance réduisent partiellement les difficultés rencontrées par un nouveau prince, néanmoins celui qui a moins compté sur cette dernière s'est maintenu plus longtemps (*Prince*, VI). Toutefois, sans armes propres, la monarchie est entièrement dépendante de la Fortune (*Prince*, XIII). Et là où il n'y a pas de vaillance pour lui résister, la Fortune manifeste sa puissance (*Prince*, XXV), tel un fleuve non contenu par une digue. De plus, les états qui croissent de façon impromptue ne peuvent avoir des racines et des ramifications telles que le premier orage ne les détruise, à moins qu'ils n'aient assez de valeur (*virtù*) pour savoir conserver ce que la Fortune leur a mis entre les mains (*Prince*, VII). Cependant, là où les hommes sont peu valeureux, la Fortune manifeste clairement sa puissance et, comme elle varie, les républiques et les états évoluent souvent, jusqu'au jour où apparaîtra un homme capable de dominer la Fortune de sorte qu'elle n'ait plus l'occasion d'exhiber sa puissance à chaque mouvement du soleil (*Discours*, II 30).

Cependant, tout dépend des contingences. Ainsi, si les Républiques fortes et les hommes exceptionnels conservent la même vaillance et la même dignité dans toutes les circonstances (*in ogni fortuna* ; *Discours*, III 31), une « totale vaillance » ni une « totale fortune » ne sont pas

toujours nécessaires, mais plutôt une adresse chanceuse (*astuzia fortunata* ; *Prince*, IX). Il convient surtout de s'adapter. Un prince ne restera donc jamais inactif en temps de paix, mais se fera un capital pour parer à l'adversité, qui le trouvera prêt à lui résister (*Prince*, XIV). De plus, pour maintenir son pouvoir, il peut se voir contraint d'agir contre sa parole, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion ; son esprit doit être disposé à tourner selon les vents de la Fortune, ne pas s'écarter du bien s'il le peut, savoir entrer dans le mal y étant obligé (*Prince*, XVIII). Il s'adaptera à *la qualità de' tempi*, aux circonstances de son temps (*Prince*, XXV ; *Discours*, III 9).

En bref, Machiavel s'interroge sur la puissance de la Fortune. Nombreux sont ceux qui croient que les choses du monde sont gouvernées par la Fortune ou par Dieu, de sorte que les hommes, malgré leur sagesse (*prudenza* en italien), n'y trouvent aucun remède, écrit-il (*Prince*, XXV). Cela se justifie par les grands changements qui échappent à la conjecture humaine. Mais, contrairement à Guichardin qui, dans son *Histoire d'Italie*, accorde une place déterminante à la Fortune, notre auteur s'insurge contre la démission de ses contemporains qui reconnaissent sa toute-puissance. Il pense que l'homme conserve 50 % de ses possibilités de l'emporter grâce à la *virtus*. Il vaut mieux être impétueux que circonspect car la Fortune est femme, ajoute-t-il, et, si on veut la soumettre, il est nécessaire de la battre et de la frapper. C'est pourquoi, étant femme, elle est l'amie des jeunes gens, parce qu'ils sont moins circonspects, plus violents (*feroci*), et la commandent avec plus d'audace. Il recourt ainsi au mythe de la jeunesse et de la vitalité qui, avec la raison, est l'unique force de l'homme en mesure d'affronter le risque (*Prince*, XXV). Il considère donc que la Fortune est l'arbitre de la moitié des actions de l'homme et qu'elle lui laisse donc gouverner l'autre moitié.

Ainsi, la vertu de la force ne se suffit pas à elle-même ; elle s'accompagne des vertus de la tempérance et de la prudence et, pour garantir la réussite des entreprises humaines, elle doit tenir compte du recours à la ruse et de la puissance de la Fortune. Ceci nous conduit à nous interroger sur le message véhiculé par l'auteur : il concerne en premier lieu la nature humaine.

Le message de Machiavel

La nature humaine

Si à un certain moment Machiavel affirme que les hommes ne savent être ni totalement mauvais ni totalement bons (*Discours*, I 30), que le monde a toujours été semblable à lui-même et qu'il y a toujours eu en lui autant de bien que de mal (*Discours*, II Avant-propos), il nuance sa pensée par ailleurs et recommande au fondateur d'un état, au législateur, de partir du principe que tous les hommes sont mauvais (*rei*), qu'ils sont prêts à mettre en œuvre leur méchanceté toutes les fois qu'ils en ont l'occasion et ne font le bien que par nécessité (*Discours*, I 3), qu'ils sont plus enclins au mal qu'au bien (*Discours*, I 9). Dans le *Prince* (XVIII) aussi, il déclare que tous les hommes sont mauvais ; il justifie de la sorte que nous n'ayons pas à tenir notre parole envers eux puisqu'ils ne la tiendraient pas envers nous. En outre, ils sont d'une grande simplicité et n'obéissent qu'aux nécessités présentes, ils ne jugent que selon leurs yeux, ont la capacité de voir mais non de ressentir les choses. Il conclut que « le vulgaire » est convaincu par les apparences et que « dans le monde il n'y a que le vulgaire ». De plus, la continuelle insatisfaction de l'homme lui fait blâmer le présent, louer le passé et désirer l'avenir (*Discours*, II Avant-propos). Il est envieux et ambitieux (*Discours*, I 5) et facilement corrompible (*Discours*, I 42). Il s'élève d'ambition en ambition, cherche d'abord à éviter d'être attaqué, puis attaque à son tour (*Discours*, I 46). Il se comporte souvent comme un petit rapace, qui éprouve tant de désir d'attaquer sa proie qu'il ne voit pas le grand oiseau fondre sur lui pour le tuer (*Discours*, I 40). La religion ne lui est d'aucun secours, tout d'abord parce que les mauvais exemples de la Curie ont détruit toute dévotion (*Discours*, I 12), ensuite parce qu'elle glorifie la soumission, le mépris des choses humaines, au lieu d'exalter la grandeur d'âme, la force, comme le faisait la religion de l'Antiquité. Par conséquent, elle affaiblit le monde. Cela provient de la lâcheté de ceux qui ont interprété la religion en termes d'oisiveté et non en termes d'énergie (*Discours*, II 2).

Le pessimisme de Machiavel est profond : les hommes sont généralement ingrats, changeants, simulateurs et dissimulateurs, lâches

et avides, et le prince qui s'appuie sur eux ne peut que s'effondrer. Il vaut donc mieux être craint qu'aimé (*Prince*, XVII). Cela dit, quelques rares lignes sont consacrées aux bienfaits de l'éducation. Tout en saluant celle de l'Antiquité qui prônait le courage (*Discours*, II 2), il considère que la tâche d'un honnête homme est d'enseigner aux autres le bien qu'il n'a pu faire à cause des malheurs des temps et de la fortune, de sorte que quelques-uns puissent le réaliser (*Discours*, II Avant-propos). L'éducation est primordiale pour la Cité, déclare-t-il. En effet, les qualités d'un homme ne proviennent pas uniquement de sa famille, mais du soin porté à l'éducation. Il est donc important qu'un enfant commence dès son jeune âge à faire la différence entre le bien et le mal ; cela déterminera son comportement sa vie durant (*Discours*, III 46). L'éducation du futur chef d'état prend une valeur particulière.

Un projet pour l'Italie : un prince rédempteur

Le message de Machiavel concerne tout d'abord l'Italie. Le prince doit recevoir une éducation pratique sur le terrain, une éducation théorique à travers la lecture des historiens et l'imitation humaniste des grands chefs de guerre (*Prince*, XIV). Ce prince honorera ceux qui excellent dans leur profession, encouragera ses concitoyens à exercer sereinement leurs métiers, prévoira des récompenses pour ceux qui embellissent leurs propriétés ou ouvrent un nouveau trafic, tiendra le peuple occupé par des fêtes et des spectacles, donnera de soi des exemples d'humanité et de magnificence (*Prince*, XXI). Machiavel recommande par ailleurs un rapport privilégié entre l'intellectuel et le monarque, entre la pensée et le pouvoir, qui serait profitable et honorable, fondé sur la confiance et la réciprocité au profit de quelques individus d'exception (*Prince*, XXIII). Cet homme providentiel, choisi par Dieu pour la rédemption de l'Italie mais repoussé par la Fortune, s'illustre dans le personnage de César Borgia³⁵, évoqué sans être nommé (*Prince*, XXVI). Il est cependant le protagoniste du chapitre VII, où il est présenté comme un héros, un autre Moïse. Mais c'est aux Médicis que s'adresse notre penseur en les enjoignant de ne pas laisser passer

35 - 1475-1507.

l'occasion d'un rédempteur pour l'Italie. « [Que] votre illustre maison assume donc cette tâche avec le courage et l'espérance que l'on met aux justes entreprises afin que sous son drapeau notre patrie soit ennoblie », écrit-il (*Prince*, XXVI), et l'ouvrage se termine par une citation de Pétrarque, extraite de sa chanson *Italia mia* (93-96) :

Vaillance contre fureur
 Prendra les armes : le combat sera bref,
 Car l'antique valeur
 Dans les cœurs italiens n'est pas morte encore³⁶.

Une cité libre et populaire

Dans les *Discours* cependant, le projet est tout autre. Comme remède aux maux de la péninsule, il ne propose plus le recours à un prince d'exception, mais la formation du peuple en voie de se constituer en état³⁷. Son idéal, la création d'une Cité libre et populaire : libre car les citoyens s'exprimeraient par leur vote et par l'élection des magistrats ; populaire car le peuple (non la plèbe) accéderait au-devant de la scène. Et de prendre pour exemple la République romaine, où les tribuns servaient de médiateurs entre la plèbe et le Sénat et faisaient obstacle à l'insolence des nobles (*Discours*, I 3), où les sages législateurs optèrent pour un gouvernement « mixte », où les instances se surveillaient l'une l'autre (*Discours*, I 2)³⁸.

Machiavel est-il machiavélique ?

La réputation de Machiavel est due à la réception du *Prince*. En effet, jusqu'au XIX^e siècle, l'ouvrage a connu des niveaux de fortune très bas. Déjà avant d'être imprimé en 1532, le traité suscite des échos du vivant de son auteur : vers 1521, un protégé de Léon X, Agostino Nifo,

36 - Texte original : « *Virtù contro a furore / prenderà l'arme, e fia el combatter corto, / ché l'antico valore / nell'italici cor non è ancor morto.* »

37 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. 184.

38 - C'est d'ailleurs le projet de République défendu par un autre penseur politique, Donato Giannotti (1492-1573). Cf. *Donato Giannotti, 'Della Repubblica fiorentina'*, a cura di Picquet, Théa Stella, Rome, Aracne editrice, 2011.

publie un remaniement du *Prince*, où le chapitre sur la papauté est censuré et un autre chapitre, en l'honneur des princes, est ajouté. Ce qui est significatif.

Le *Prince* est mis à l'Index en 1559. Mais auparavant, les détracteurs étaient déjà virulents : 1535, le cardinal Reginald Pole y voit la main du diable ; en 1552, l'évêque de Cosenza, Cesare Politi, accuse Machiavel d'athéisme et d'hypocrisie. Les protestants le jugent digne de l'enfer. En 1576, paraît l'*Antimachiavel* d'Innocent Gentillet, livre qui bénéficie de nombreuses éditions dans toute l'Europe. À cette date apparaissent en français les termes de « machiavéliste », puis de « machiavélique » et de « machiavélisme » (1602). Gentillet l'accuse notamment d'intérêt exclusif pour l'Italie et les Italiens ; il le condamne pour avoir élaboré une stratégie de la tyrannie et une théorie impie de la raison d'état³⁹. La même année 1576, Jean Bodin (1530-1596), dans sa *République*, voit Machiavel comme l'auteur du seul *Prince*, le théoricien de la tyrannie et de ses risques. Mais ces attaques, menées par un protestant, Gentillet, comme par un catholique, Bodin, s'inscrivent dans un contexte particulier, celui de la Saint-Barthélémy (1572). Les différents partis se servent de Machiavel pour accuser la régente, Catherine de Médicis, d'être trop influencée par son entourage italien. Henri II arrivé au pouvoir se fera taxer de « machiavéliste » et Henri IV d'avoir « Machiavel pour Évangile »⁴⁰.

Ainsi, au XVII^e siècle, Machiavel est réduit au seul *Prince* et aux travestissements de celui-ci. Au XVIII^e siècle, il fait l'objet d'une nouvelle lecture. Dans son *Dictionnaire* (1696), Pierre Bayle voit dans le *Prince* « une étude du monde », mais refuse « les maximes mauvaises ». Montesquieu (1689-1755) récuse les « principes inutiles, dangereux » tout en saluant « un grand esprit »⁴¹. Les philosophes, dont Diderot (1713-1784), hésitent avec malveillance, mais acceptent la thèse du républicanisme déguisé. Frédéric II, conseillé par Voltaire (1694-1778), fait preuve d'une intolérance aussi grande que celle des procureurs de la

39 - Cf. à ce propos Picquet, Théa, « Machiavel parodié, Machiavel réfuté.

L'Antimachiavel d'Innocent Gentillet (Vienne 1535 - Genève 1588) », in *L'esprit de la parodie dans l'aire romane, Cahiers d'Études romanes*, 40/1, 2020, p. 51-64.

40 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. LX-LIX.

41 - *Ibid.*

Réforme et de la Contre-réforme. Machiavel est jugé avoir « infecté les écoles de la politique ».

Sa réhabilitation est tardive. Au XIX^e siècle, les idéologues établissent le mythe d'un Machiavel patriote et libérateur. Les patriotes le récupèrent comme prophète de l'unité et de l'indépendance de leur pays. En Allemagne, Hegel juge que la violence préconisée par le *Prince* répond à une situation historique précise, qu'elle est inhérente à la nature de l'état. En Italie, De Sanctis (1870) ne renonce pas à une interprétation patriotique de l'œuvre de Machiavel et l'enrichit de perspectives nouvelles : le *Prince* est maintenant expliqué par son contexte temporel. Cependant, pendant les périodes de crise, les travestissements de Machiavel et de son ouvrage recommencent : Gramsci (1891-1937) voit encore en lui un patriote, mais en tant que marxiste il affirme que l'auteur du *Prince* a annoncé au peuple sa vocation révolutionnaire. Mussolini l'annexe à son programme fasciste ; certains le jugent responsable du nazisme (Berr) ; d'autres le voient comme l'annonciateur de Pétain (Duconseil)⁴². Quoi qu'il en soit, personne n'a été indifférent et si « Le *Prince* n'a pas gardé sa jeunesse... il a gardé son pouvoir de fascination »⁴³, écrit Raymond Aron.

En conclusion, cette réflexion sur l'Art de gouverner selon Machiavel a mis l'accent sur les moyens à utiliser pour le bien de l'état, en particulier la force et la ruse. Elle a également mis en lumière le message véhiculé par le penseur politique : puissance de la Fortune, pessimisme quant à la nature humaine. En outre, elle a révélé une évolution de la pensée de Machiavel. En effet, si dans les *Discours* et dans le *Prince*, les convictions de Machiavel restent identiques : nature des hommes, rapports homme/Fortune, importance de l'action, valeur de la *virtus* qui consiste à saisir l'occasion, à prévoir les coups du hasard, à choisir le parti adéquat et à s'y tenir, on ne retrouve plus dans les *Discours* l'appel à un prince d'exception pour libérer l'Italie des Barbares ; le véritable protagoniste devient le peuple⁴⁴.

42 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. LXXII-LXXIII.

43 - Aron, Raymond, « Préface », in Machiavel '*Le Prince*'..., *op. cit.*, p. 10.

44 - Bec, Christian, *op. cit.*, p. 184.

Séance du 24 novembre 2023

**LES COMBATS DE L'HISTORIEN
JULES ISAAC (1877-1963)**

Carol IANCU
membre non résident



*Fig. 1. Médaille Jules Isaac, réalisée par son fils Jean-Claude Janet.
(collection particulière Carol Iancu).*

Les raisons du sujet choisi s'expliquent aisément : nous commémorons cette année le soixantième anniversaire du décès de Jules Isaac, et le soixante-quinzième anniversaire de l'Amitié Judéo-Chrétienne de France que lui-même avait fondée. À ces raisons officielles, je dois ajouter une personnelle, l'intérêt que je porte pour la vie et l'œuvre du célèbre historien depuis de nombreuses années. En effet, pendant plus de deux décennies (1978-2000), j'ai été le secrétaire de l'*Association des Amis de Jules Isaac*, ce qui m'a permis de pénétrer dans ses archives personnelles, de comprendre ses différentes prises de position et, surtout, ses engagements exemplaires dans plusieurs domaines : l'enseignement et l'écriture de l'histoire, le rapprochement franco-allemand, la dénonciation de l'antisémitisme et le dialogue judéo-chrétien. Ceci explique aussi la tenue récente à l'Université Paul Valéry de Montpellier, les 5 et 6 septembre 2023, du Colloque *Le siècle de Jules Isaac. Amitiés, affinités, héritages* dont je fus l'organisateur. Pour la communication de ce soir, *Les combats de l'historien Jules Isaac (1877-1963)*, je propose le plan suivant : Itinéraire de Jules Isaac ; Le combat pédagogique et historiographique ; Le combat contre l'antisémitisme ; Le combat pour le rapprochement entre chrétiens et Juifs ; Conclusion.

Itinéraire de Jules Isaac, de Rennes à Aix-en-Provence, en passant par Paris

Jules Isaac est né le 18 novembre 1877 dans la ville de Rennes, où son père officier était en garnison ; mais en réalité, il est un homme de l'Est, sa mère est née à Strasbourg et son père à Metz, tous deux Juifs ashkénazes. Dans cette famille bien intégrée l'on respectait néanmoins les principales traditions juives, c'est ainsi que le jeune Jules célébra sa *Bar Mitzva* en 1890, à l'âge de 13 ans, lorsqu'il fut appelé à la Torah par le nom hébraïque, Yaacov ben Avraham, qui lui avait été donné lors de la circoncision. Une année plus tard il devient orphelin, les deux parents décèdent dans la même semaine, et il est alors inscrit par un oncle, comme interne au lycée Lakanal en classe de seconde, en 1891-1892. C'est là qu'il aperçut pour la première fois Charles Péguy, de quatre ans son aîné. Ils devaient se rencontrer plus tard, en mai 1897, Péguy se

trouvant rue d'Ulm, Isaac à Henri IV (Fig. 2). En fait, toute sa jeunesse a été marquée par la rencontre avec le futur poète Charles Péguy, avec lequel il garda le contact avant même sa libération du service militaire, fin septembre 1898, tout en étant dans sa caserne orléanaise.

Après des études brillantes à la Sorbonne, Jules Isaac est agrégé d'histoire et de géographie en 1902 et, le 25 septembre de la même année, il épouse Laure Ettinghausen, artiste peintre. Le mariage religieux a lieu à Saint-Étienne et dans l'acte de mariage, la *ketouba*, sont mentionnés la date hébraïque, 23 Elul 5662, une semaine avant *Roche Hachana* (le début de l'année 5663), et les noms hébraïques des époux : Yaacov ben Avraham (Jacob, fils d'Abraham) et Rachel bat Moshe (Rachel, fille de Moïse). Pendant l'année scolaire 1902-1903 il fut nommé au lycée de Nice, puis à Sens où est né son premier enfant Juliette, et où il resta deux années, enseignant ensuite de 1907 à 1910 au lycée de Saint-Étienne, où est né son deuxième enfant Daniel. Dans cette ville, il s'investit dans la chronique de politique étrangère de la *Loire républicaine*, en y publiant en 1909-1910, pas moins de soixante-quatre articles et où il privilégia trois thèmes : les relations avec l'Allemagne, le monde colonial, et les questions religieuses concernant l'intolérance¹. Après Saint-Étienne, il est affecté au lycée Ampère à Lyon, où il reste jusqu'à l'obtention de sa nomination comme professeur au collège Rollin à Paris, en juillet 1914. Un mois plus tard, il fut mobilisé et dut combattre trente mois dans les tranchées comme simple soldat, puis caporal et enfin sergent, passant sous les drapeaux quatre années (Fig. 3). Blessé près de Verdun le 28 juin 1917, il reçut la Croix de Guerre. Une riche correspondance échangée avec son épouse Laure (1953 pièces dont plusieurs centaines publiées) représente une documentation précieuse sur les conditions de vie des combattants de la Grande Guerre².

1 - Andréani, Roland, « Jules Isaac, chroniqueur de politique étrangère dans un quotidien de Saint-Étienne (1909-1910) », in *De l'Affaire Dreyfus à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1894-1945). Les Engagements de Jules Isaac*. Actes du Colloque d'Aix-en-Provence (27 et 28 mars 1997). Actes remaniés et enrichis, recueillis par Carol Iancu, *Dans l'Amitié de Jules Isaac, Cahiers de l'Association des Amis de Jules Isaac*, Aix-en-Provence, 1998, p. 37-46 [abrégé : *Les Engagements de Jules Isaac*].

2 - Isaac, Jules, *Un historien dans la Grande Guerre : lettres et carnets 1914-1917*.

En 1918 naît à Paris, son troisième enfant Jean-Claude ; après la fin de la guerre, toute sa carrière se déroula dans l'enseignement secondaire, au lycée Saint-Louis de la capitale. Auteur de manuels scolaires appréciés, il fut nommé en 1936 inspecteur général et en 1939 président du jury d'agrégation.

Le 3 octobre 1940, le régime de Vichy promulgue le premier « Statut des Juifs », et le 19 décembre de la même année, Jules Isaac est contraint de cesser ses fonctions d'inspecteur général, tandis qu'un jour plus tard, il est mis à la retraite d'office. Bien qu'ancien combattant blessé à Verdun, il est exclu de l'enseignement. Il n'est pas inutile de rappeler qu'Abel Bonnard, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse qui lui appliqua le « Statut des Juifs », s'exprima ainsi : « Il n'est pas admissible que l'histoire de France soit enseignée aux jeunes Français par un Isaac³. » Rejeté de la communauté nationale, « littéralement défrancisé », il est désormais un « lépreux » et a dû assumer la condition de ceux qui étaient devenus par une législation inique les parias de la société. Il affirma plus tard : « Ne fût-ce que par la persécution subie et sans cesse aggravée, la question juive s'imposait à mon esprit, la solidarité juive à mon cœur et à ma conscience. De cet Israël haï, calomnié, méprisé, j'en étais ; face aux persécuteurs, j'acceptais pleinement d'en être⁴. »

Retiré d'abord à Aix-en-Provence, le couple Isaac a dû quitter cette ville après l'occupation de la « zone libre » par l'armée allemande en automne 1942 pour se cacher dans la région protestante des Cévennes. Grâce à un dernier texte écrit par Jules Isaac que j'ai découvert et publié, 1943. *Les heures noires – Expériences IV*⁵, nous sont connues les circonstances exactes du terrible malheur qui l'a frappé en automne

Présentation et notes par Marc Michel. Introduction par André Kaspi, Paris, Armand Colin, 2004.

3 - *Gringoire*, 13 novembre 1942.

4 - *Survivance, en guise d'introduction*, Aix-en-Provence, 1960. Il s'agit d'une esquisse autobiographique de 12 pages dactylographiées. Ce texte a été publié quatre ans plus tard dans *Les Cahiers du Sud*, 376, au début de 1964, quelques mois après la mort de Jules Isaac.

5 - Isaac, Jules, « 1943. Les heures noires (Expériences IV) », in *L'Amitié de Jules Isaac*, 3, Aix-en-Provence, 1981, p. 9-11.

1943, lorsque sa fille Juliette, son gendre catholique Robert Boudeville et l'un de ses fils (devenu après la guerre artiste peintre sous le pseudonyme de Jean-Claude Janet) furent arrêtés comme résistants par la Gestapo, et comment, par un heureux hasard (il se trouvait alors chez le coiffeur), il en échappa, tandis que son épouse était arrêtée par des policiers allemands le 7 octobre 1943 dans un hôtel à Riom où ils logeaient sous une fausse identité (Monsieur et Madame Imbert). Jules Isaac réussit à survivre grâce à une chaîne de solidarité, trouvant refuge pendant quelques semaines à Royat, dans l'appartement de Paule et Jeanne Léon, et, entre novembre 1943 et printemps 1944, dans un coin perdu du Berry où Germaine Bocquet l'accueillit à Prault, dans la ferme de sa grand-mère octogénaire. C'est là dans les conditions difficiles de la clandestinité – muni de faux papiers il devint jusqu'à la Libération Monsieur Jean Breton, retraité, né à Valenciennes –, qu'il continua la rédaction de son œuvre maîtresse *Jésus et Israël*.

En 1945, Jules Isaac est réintégré dans l'enseignement comme inspecteur général honoraire, et, établi à Aix-en-Provence, fut très actif jusqu'à son décès intervenu le 5 septembre 1963, entretenant une riche correspondance avec de nombreuses personnes juives, catholiques, protestantes ou libres penseurs. Selon sa volonté, il eut des obsèques religieuses qui eurent lieu le 10 septembre 1963 au cimetière de Montparnasse à Paris et c'est le rabbin André Zaoui qui prononça les prières rituelles, cita des versets des Psaumes 103 (v. 15-17) et 91 (v. 11-16), tint un émouvant discours, et récita le *kadish* en langue araméenne et en traduction française.

Voici, brièvement l'itinéraire de Jules Isaac, resté toute sa longue vie fidèle au mot d'ordre reçu de Péguy : *Super Omnia Veritas*.

Le combat pédagogique et historiographique

Le Cours « Malet-Isaac »

Conjointement à ses activités pédagogiques, Jules Isaac est l'auteur d'un nouveau *Cours d'histoire* publié par la librairie Hachette (1923-1930). Il s'agit de la célèbre collection « Malet-Isaac ». En fait, il se

trouve engagé dans des publications scolaires chez Hachette (où il fut présenté par Ernest Lavisse) dès 1906, en rédigeant des résumés aide-mémoire pour les classes de première et pour le baccalauréat (entre 1907 et 1920 il y eut dix-huit éditions, l'auteur mettant à jour chacune des nouvelles éditions).

Dès 1906, je me trouvai engagé dans des travaux de librairie – publications scolaires – qui à l'origine devaient simplement m'aider à vivre, à surmonter mes difficultés budgétaires, à poursuivre mes travaux. En fait, je me trouvai pris dans un dangereux engrenage dont je ne devais plus me libérer et qui m'accapara plus ou moins. Ma réussite en ce domaine fut aussi pour moi à certains égards une fatalité⁶.

Une collaboration s'établit avec Albert Malet, auteur d'un cours d'histoire, sur la suggestion des responsables de la même maison d'édition. Le 25 septembre 1915, Albert Malet est tué dans l'Artois ; à la fin de la guerre, Jules Isaac seul poursuivra la rédaction des manuels scolaires. Bien que le nouveau *Cours d'histoire Malet-Isaac* fût l'œuvre du seul Isaac (il recherchera par la suite plusieurs collaborateurs), la librairie Hachette a maintenu le nom de Malet, rendant ainsi hommage à un héros de la Grande Guerre. Si dans ses avertissements Isaac rappelle qu'il a conservé la méthode et les principes essentiels d'Albert Malet, « mort au champ d'honneur », en fait il s'en éloigne. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, qu'à la différence de Malet qui présentait les faits et ensuite les causes les expliquant, Isaac dont les textes sont beaucoup plus nourris propose une démarche inverse. Dans ses manuels (où il donne, pour le premier cycle, une liste de dates et de faits principaux), hormis l'histoire politique et militaire qu'il renouvelle, il accorde une place non négligeable aux questions économiques et sociales, à la science et à la Grande Guerre. Il est défenseur des idées républicaines, de la philosophie des Lumières et de la Révolution française. De nombreux historiens et écrivains lui ont rendu hommage pour ses manuels. J'aimerais rapporter ici l'opinion du regretté professeur Charles-Olivier Carbonell, qui fut mon collègue

6 - *Surviv, en guise d'introduction, op. cit.*

à l'Université Paul Valéry, développée dans un article intitulé « Jules Isaac et Marc Bloch : la fêlure de 1938 » paru dans les Actes du colloque d'Aix-en-Provence de 1997, *De l'Affaire Dreyfus à la fin de la Seconde Guerre mondiale (1894-1945). Les Engagements de Jules Isaac*, que j'ai fait publier en 1998. À partir d'une lettre inédite de Jules Isaac, qui lui fut confiée par Louis Joxe, ancien ministre du général de Gaulle, lors du colloque de Rennes de 1977, Carbonell aborde la « vraie question » : comment enseigner l'histoire ? Il loue le *Cours d'histoire Malet-Isaac*, le fait de s'être éloigné de l'histoire-bataille chère à Albert Malet et d'avoir eu, en 1930, l'initiative (et l'audace !) d'introduire dans le manuel de classes de terminales un long chapitre initial consacré à la révolution industrielle alors que la question ne figurait pas au programme. En cela il est sur la même longueur d'onde que Marc Bloch et Lucien Febvre qui réclamaient plus de place pour l'histoire économique et sociale. En revanche, Isaac n'est pas d'accord avec eux pour substituer au cours magistral des séances d'explication de documents. « Avec le manuel d'Isaac, ajoute-t-il, le professeur est invité à faire, de façon classique, un cours magistral, qu'il interrompt souvent mais brièvement pour appuyer ses dires par la lecture ou la vision d'un document plus illustratif que démonstratif »⁷. Ce sujet fait partie du combat historiographique qui agitait les historiens dans les années 1930, impulsé par le courant de la revue des *Annales d'histoire économique et sociale* créée par Bloch et Febvre en 1929. Le *Cours Malet-Isaac* publié par Hachette dès 1923, refondu par Isaac en 1938 – d'autres modifications interviendront après la guerre, en 1955 et 1958 – devint vite un classique des lycées. Par l'utilisation novatrice d'illustrations – il choisit des images percutantes pouvant même se passer de commentaires⁸ –, Jules Isaac introduit aussi la connaissance de la culture, celle des civilisations passées comme celle de l'époque contemporaine, dans des manuels scolaires jusqu'alors frileusement fermés aux formes artistiques.

7 - Carbonell, Charles-Olivier, « Jules Isaac et Marc Bloch : la fêlure de 1938 », in *Les Engagements de Jules Isaac*, op. cit., p. 112.

8 - Amalvi, Christian, « La représentation iconographique de l'époque contemporaine dans le Malet-Isaac, ou Jules Isaac «Face à l'histoire» », in *Les Engagements de Jules Isaac*, *ibid.*, p. 85-96.

Les ouvrages historiques

La volonté passionnée d'objectivité et de vérité qu'il a introduite dans les manuels d'histoire destinés aux lycées de France et dans son travail pédagogique, il l'a étendue à l'étude de la Première Guerre mondiale. Son expérience personnelle de cette guerre l'incita à étudier les origines de cette catastrophe. Deux livres marquent cette recherche : *Joffre et Lanrézac. Étude critique des témoignages sur le rôle de la V^e armée (août 1914)* (Chiron, 1922) et *Un débat historique, 1914. Le problème des origines de la guerre* (Rieder, 1933). Dans le premier, il rend justice à Lanrézac qui avait été limogé injustement par Joffre en août 1914 pour fautes qu'il n'avait pas commises. Il y souligne l'importance des témoignages : il faut « les solliciter, les étudier avec la même méthode critique que nous appliquons à l'étude des documents officiels »⁹. Dans le second, il constate un partage inégal des responsabilités dans le déclenchement des hostilités. Il y reprend en l'augmentant le texte d'une conférence, *Quelques aspects actuels de la question des responsabilités de la guerre*, donnée le 21 février 1931 à l'Institut international de Coopération intellectuelle et publiée dans la revue *La Paix par le Droit* (avril-mai 1931). Pour lui, une répartition plus équilibrée des responsabilités devrait favoriser la réconciliation entre les belligérants, la réconciliation entre la France et l'Allemagne si nécessaire pour la paix en Europe et dans le monde. Il fut le précurseur de « la méthode de deux points de vue », comme l'a démontré récemment l'historien allemand Rainer Riemenschneider¹⁰. L'originalité de la démarche historique de Jules Isaac, qui fut à la fois témoin et acteur de la Grande Guerre, réside surtout dans le fait qu'il fut partisan de l'histoire immédiate et qu'il mit l'accent sur la diversité des sources en citant des historiens américains, cette « analyse extérieure » lui permettant de mieux situer le débat historiographique¹¹. Le souci d'Isaac pour le temps présent a

9 - Isaac, Jules, *Combats pour la vérité. Pages choisies et textes inédits*, Paris, Hachette, 1970, p. 67.

10 - Riemenschneider, Rainer, « Isaac après Isaac ; la fortune de la méthode de deux points de vue », in *Les Engagements de Jules Isaac, op. cit.*, p. 69-74.

11 - Maurin, Jules, « Jules Isaac, historien de la Première Guerre mondiale », in *Les Engagements de Jules Isaac, ibid.*, p. 47-52.

été confirmé par d'autres historiens, notamment par Serge Berstein qui, constatant qu'il se retrouve aussi bien dans les manuels scolaires que dans *Joffre et Lanrézac*, souligne que le recours au témoignage oral et aux documents sont nécessaires pour l'établissement de la vérité, sa vision de l'histoire étant « positiviste et rigoureuse »¹².

Engagé dans la lutte pour la paix, il anima plusieurs réunions de professeurs allemands et italiens afin d'obtenir que soient supprimés dans les manuels d'enseignement les germes de la haine. Jules Isaac fit partie de la délégation française (avec Georges Pagès, Pierre Renouvin et Paul Mantoux) qui participa aux entretiens avec les historiens allemands reproduits dans l'ouvrage *Problèmes franco-allemands d'après-guerre. Entretiens au siège de l'Union pour la vérité*, publié en 1932 (Paris, Valois, 238 p.). Nous y trouvons son « Projet d'un pacte Locarno moral »¹³, proposé dès 1931 pour tenter un rapprochement franco-allemand. Quatre ans plus tard, en 1936, il fait paraître aux éditions Rieder, *Paradoxe sur la science homicide et autres hérésies*, livre que les nazis mettront au pilon, comme le précédent, après l'invasion de la France. Dans cet ouvrage qui regroupe plusieurs textes des années 1919-1935, il reprend un compte rendu « De la valeur des témoignages de guerre », consacré à l'ouvrage de Jean-Norton Cru, *Témoins, essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*¹⁴, dans lequel il loue la position de cet auteur concernant l'importance des témoignages des combattants. Il y reprend aussi un article prémonitoire publié en 1922 dans la *Revue de Paris* sous le titre « Paradoxe de la science homicide », où il analyse les rapports entre technique, science, histoire et condition humaine, et où il prévoit (il fut l'un des premiers à avoir eu cette intuition !) l'explosion de la bombe atomique et ses conséquences...

12 - Berstein, Serge, « La conception de l'histoire et de son enseignement de Jules Isaac, à travers ses livres et ses manuels scolaires », in *Les Engagements de Jules Isaac*, *ibid.*, p. 75-83.

13 - Les accords de Locarno, signés en 1925 par les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, visaient à assurer la sécurité collective en Europe et les frontières de l'Allemagne.

14 - Paru aux éditions Les Étoiles en 1929.

Poussé par le souci d'objectivité et de justice – l'historien doit garder sa totale indépendance face au pouvoir –, Jules Isaac renonce à la proposition d'une thèse en Sorbonne sur *L'Évolution de la politique extérieure de la France sous le ministère Poincaré*. Dans une lettre du 1^{er} mars 1935 adressée au doyen de cette institution, tout en remerciant la Faculté d'avoir accepté son sujet sous réserve que le nom de Poincaré ne figure pas dans le titre, Isaac n'accepte point la réserve imposée.

Si, « par convenance », la Faculté m'interdit de faire figurer le nom de Poincaré, « par raison de convenance » également la Faculté pourra me demander ne pas mettre en pleine lumière dans le corps de l'ouvrage le rôle personnel de Poincaré. Cette première atteinte à la liberté du travail entraînera logiquement d'autres qui seraient plus graves. C'est pourquoi, désireux d'éviter de nouveaux incidents et de travailler en toute indépendance, je préfère renoncer dès maintenant au projet que j'avais formé de présenter une thèse en Sorbonne¹⁵.

Face au régime issu de la défaite qui érigea l'antisémitisme en doctrine officielle, Jules Isaac réagit en écrivant *Les Oligarques. Essai d'histoire partielle* (paru en 1945) sur la chute d'Athènes, en fait un hymne admirable à la France libre. Il y constate une analogie étonnante entre l'Athènes vaincue en 404 av. J.-C. et la France de 1940 : les tyrans qui ont trahi Athènes pour Sparte rappellent les oligarques contemporains dont le maintien des privilèges est plus important que l'indépendance du pays¹⁶. Ce cri contre l'humiliation de la patrie date de 1942, mais à l'époque il ne put le faire entendre et ce livre paraîtra seulement en 1945, aux Éditions de Minuit, sous le pseudonyme Junius.

15 - Dans *l'Amitié de Jules Isaac*, 3, « Témoignages », *op. cit.*, p. 4.

16 - Si *Les Oligarques. Essai d'histoire partielle* doit être considéré d'abord et surtout comme un pamphlet acerbe contre Vichy, il reste aussi un grand livre d'histoire qui n'a pas encore été remplacé. Cf. Chandezon, Christophe, « Les Oligarques : une histoire comparée », in *Les Engagements de Jules Isaac*, *op. cit.*, p. 97-106.

Le combat contre l'antisémitisme

La découverte de l'antisémitisme lors de l'affaire Dreyfus. La lettre à Charles Péguy sur Romain Rolland (1908). L'opinion sur Notre Jeunesse de Péguy (1910). La lettre au proviseur du lycée Saint-Louis (1934)

Il est important de souligner que son combat contre « la plus longue haine de l'histoire »¹⁷ ne fut pas la conséquence des persécutions infligées par le régime de Vichy et de l'anéantissement d'une partie de sa famille pendant la Shoah. En effet, c'est très tôt à la fin du XIX^e siècle, à l'époque de l'affaire Dreyfus, que Jules Isaac connut l'antisémitisme. Il convient cependant de remarquer qu'à la différence de Péguy qui fut dès le départ un combattant de première ligne pour la défense du capitaine Dreyfus, tel ne fut pas le cas de Jules Isaac. Il avance, dans son livre de souvenirs consacré à son ami et portant le beau titre *Expériences de ma vie. Péguy*, trois raisons principales : la mémoire de son père qui était officier, son origine juive et la méconnaissance de la puissance de l'antisémitisme.

Fils d'officier, plein de respect pour la mémoire de mon père, il me semblait impossible d'admettre qu'à l'unanimité six officiers eussent pu, sans preuves accablantes, vouer un des leurs au déshonneur d'une telle condamnation, la plus infamante qui fût. L'autre raison ? J'étais Juif et, par réaction d'honnêteté, en garde contre moi-même, contre tout réflexe de solidarité juive, résolu à ne me prononcer qu'à bon escient, en toute connaissance de cause. Il faut le dire aussi, j'étais à cette époque très ignorant de certaines réalités, de celles qui risquaient de m'être le plus contraires et nocives, tel l'antisémitisme en sa virulence. Je n'en mesurais ni la force ni l'étendue, je n'en soupçonnais pas les racines profondes, celles qu'au déclin de ma vie, grièvement atteint par ses coups, je devais, cinquante ans plus tard, déterrer des profondeurs où elles sont enfouies et mettre en pleine lumière (au grand scandale des «bien-pensants»)¹⁸.

17 - Wistrich, Robert, *The Longest Hatred*, New York, Schocken Books, 1991.

18 - Isaac, Jules, *Expériences de ma vie*, tome I, *Péguy*, Paris, Calmann-Lévy, 1959, p. 123.

Au-delà de l'erreur judiciaire, de cette injustice particulière à l'égard d'un seul individu – le capitaine Dreyfus –, Jules Isaac découvre une injustice collective, la passion antisémite et son exacerbation par la « bonne presse ». Il reconnaît qu'à cette époque il ne savait pas que le langage odieux du quotidien *La Croix*, comme de la revue romaine des Jésuites, la *Civiltà cattolica*, s'inscrivait dans une tradition chrétienne séculaire. Il ne connaissait alors ni le tristement célèbre pamphlet antisémite *La France juive* (1886) de Drumont, ni son quotidien *La Libre Parole* (1892) (sous-titré « La France aux Français ! »), ni les diatribes de *La Croix* des années 1894. Jules Isaac qui s'engagea dans l'affaire Dreyfus grâce à Péguy, aida ce dernier à fonder les *Cahiers de la Quinzaine* dont le premier numéro parut le 5 janvier 1900, et dont l'inspirateur fut le Nîmois Bernard Lazare, premier défenseur du capitaine Dreyfus deux ans avant Émile Zola. Charles Péguy qui considérait Lazare comme « un homme de cinquante siècles », comme un « athée ruisselant de la parole de Dieu », fut le véritable précurseur de l'Amitié judéo-chrétienne, s'entourant d'amis juifs, ouvrant *Les Cahiers de la Quinzaine* à de nombreux collaborateurs juifs. En effet, l'on y trouve des informations précieuses sur la condition des Juifs en Europe de l'Est (des cahiers spécifiques sont consacrés aux Juifs de Russie et de Roumanie), mais aussi des renseignements sur d'autres minorités persécutées, notamment les Arméniens.

En découvrant la nocivité de l'antisémitisme en France lors de l'affaire Dreyfus et à l'étranger grâce aux *Cahiers de la Quinzaine* de Péguy, Jules Isaac n'hésite pas à élever sa voix pour le dénoncer chaque fois. C'est ainsi qu'il prend position contre l'antisémitisme feutré de Romain Rolland dans une lettre qu'il adressa de Saint-Étienne à Péguy le 30 mars 1908, dans laquelle il met en avant à la fois son identité française et juive.

Je ne peux pas m'empêcher de te dire que je trouve Romain Rolland répugnant avec son antisémitisme honteux, panaché de fausses sympathies sociologiques... J'aime beaucoup mieux l'autre antisémitisme, le vrai, celui de Drumont et Léon Daudet. C'est plus franc, plus intelligent et plus propre. Je me sens parfaitement Français, et j'ai tous les droits pour cela, autant que toi, autant que Rolland, autant que vous tous. Je ne veux pas admettre qu'on vienne me dire, d'un ton insupportablement doucereux,

sucré « les affaires d'Israël ne sont pas les nôtres. Et quant à celles de la France... ». Une phrase comme celle-là, ne sens-tu pas que c'est une mauvaise action ? Et je ne renie pas « l'âme de (ma) puissante race ». Assez de ces généralisations stupides ! Assez de ces imbécillités pseudo-scientifiques ! Et tâchez donc de vous débarrasser une fois pour toutes de ce qui reste en vous au fond d'hérités malsaines de persécuteurs, de brûleurs de Juifs et d'hérétiques [...] Tu devrais bien venir nous voir dans ce pays qui est admirable. Tu recevrais sous notre toit judaïque une hospitalité bien française, et au fond tu n'as pas autant d'amis qui t'aiment aussi bien que nous¹⁹.

Le combat contre l'antisémitisme s'inscrit dans la perspective de deux idées principales du dreyfusisme de sa jeunesse, si chères à Péguy : vérité et justice. Prenant ses distances avec l'interprétation que Péguy donne à l'Affaire douze ans plus tard dans *Notre Jeunesse* (1910), où le dreyfusisme est reconsidéré à la lumière de la foi profonde que son ami a retrouvée, la mystique dreyfusiste étant perçue comme un cas éminent de la mystique chrétienne, Isaac écrit :

Je veux bien que notre dreyfusisme ait été une mystique, ait été une religion : mais c'est à la Vérité elle-même qu'allaient notre ferveur et notre culte, c'est elle seule qui inspirait nos transports, c'est pour elle, pour l'amour d'elle et sa sauvegarde que nous avons aidé Péguy à fonder les *Cahiers*. Libre et honnête recherche de la vérité, telle était notre loi, et telle essence du dreyfusisme en ce qu'il avait de plus pur. Avec Péguy, dans les débats, les dédales de cette tragique Affaire, à la fois si claire et si trouble, nous avons pris en horreur les multiples formes incroyablement diverses de la malhonnêteté intellectuelle, nous avons combattu sans merci tous ceux qui l'incarnaient ou qui l'admettaient, complaisamment. Pour nous, pour moi, c'est en ce sens – où le christianisme n'avait aucune part – que l'affaire Dreyfus fut une affaire élue, c'est par là que nous restâmes marqués pour la vie, désormais soumis à l'impératif de probité dont nous avons accepté les exigences sévères, ajouterai-je : dont il n'est pas sûr qu'il puisse s'accommoder d'aucun dogmatisme quel qu'il soit²⁰.

19 - Centre Charles Péguy d'Orléans, Dossier de la Correspondance Jules Isaac-Charles Péguy. Voir aussi Viard, Jacques, « Prophètes d'Israël et annonciateur chrétien », *Revue d'histoire littéraire de la France*, mars-juin 1973, p. 372.

20 - Isaac, Jules, *Expériences de ma vie*, tome I, *Péguy, op. cit.*, p. 164.

Après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, face à la montée des extrémismes, des mouvements fasciste et nazi, Jules Isaac réagit. Il ne cesse de dénoncer « le système odieux qui prévaut en Allemagne » et ajourne certains travaux « pour se consacrer, dans les mois qui viennent à la lutte contre le racisme »²¹. En février 1934, il adresse la lettre suivante au proviseur du lycée Saint-Louis de Paris :

Monsieur le Proviseur, je n'ai pas interrompu mon service hier lundi ; mais dans les circonstances actuelles, plus graves encore qu'au temps de l'affaire Dreyfus, je considère comme mon devoir de ne pas rester neutre, et je tiens à affirmer ma solidarité avec ceux de mes collègues qui se sont déclarés prêts à défendre les libertés républicaines contre la poussée fasciste²².

Il ne resta pas neutre non plus pendant la Deuxième Guerre mondiale.

La découverte et la dénonciation des racines chrétiennes de l'antisémitisme : Jésus et Israël (1948), Genèse de l'antisémitisme (1956), L'Antisémitisme a-t-il des racines chrétiennes ? (1960), L'Enseignement du mépris (1962)

C'est toujours dans la perspective du combat pour la vérité et la justice qu'il commença la rédaction dès le début de l'année 1943, avant l'arrestation des siens, des premières pages de son *Jésus et Israël*, vaste et rigoureuse étude sur les origines de l'antisémitisme. Il est donc faux d'affirmer que Jules Isaac s'est penché sur ce sujet brûlant à partir de son calvaire personnel, fût-il aussi déchirant, mais bien à partir d'une réflexion nourrie sur les ravages de la passion antisémite. En vue de la rédaction de cette œuvre maîtresse, Jules Isaac s'est documenté dans les bibliothèques universitaires d'Aix-en-Provence où il a fait une étonnante découverte due aux lectures attentives de la Bible chrétienne : la trahison des Évangiles par l'enseignement traditionnel de l'Église.

21 - Dans *l'Amitié de Jules Isaac*, 3, « Témoignages », *op. cit.*, p. 3.

22 - *Ibid.*

J'ai lu les Évangiles. [...] Et les ayant lus, scrutés, honnêtement, minutieusement, en ce qui concerne Israël et la position de Jésus par rapport à Israël, je suis arrivé à cette conviction que la tradition reçue ne cadrerait pas avec le texte évangélique, qu'elle débordait de toutes parts. Et je suis arrivé à cette conviction que cette tradition reçue, enseignée depuis des centaines et des centaines d'années par des milliers et des milliers de voix, était la source première et permanente de l'antisémitisme, la souche puissante et séculaire sur laquelle toutes les autres variétés d'antisémitisme – même les plus contraires – étaient venues se greffer²³.

Il revient sur cette découverte dans son *Survole, en guise d'introduction*, où il écrit : « À quelle profondeur s'enfonçaient les racines juives du message évangélique et les racines chrétiennes de l'antisémitisme, me fut une révélation de jour en jour plus frappante, bouleversante. Il m'était commandé de la transmettre, à tous les cœurs ouverts ». C'est grâce à sa protectrice, Germaine Bocquet, que sa découverte fut renforcée par des lectures nouvelles, c'est elle qui lui avait donné, à sa demande, les livres religieux qu'elle possédait – une Bible et le Missel quotidien de Dom Lefebvre –, puis, grâce au Père Klein, du Sacré Cœur d'Issoudun, elle a pu lui procurer, dans la bibliothèque du couvent, les autres livres nécessaires à son travail.

Quant à son travail, dont il m'a longuement parlé – nous a-t-elle confié dans son témoignage, que j'ai fait paraître dans le troisième *Cahier de l'Association des Amis de Jules Isaac* –, j'avoue ne pas avoir compris d'emblée la portée. L'antisémitisme est pour moi le fruit de l'idéologie raciste nazie et je ne soupçonne pas qu'il puisse avoir des sources tenant à l'enseignement religieux chrétien. [...] Jules Isaac me fait alors lire les textes qu'il a rassemblés, certains terribles dans leur virulence, émanant de théologiens tant catholiques, que protestants et orthodoxes. Et je découvre avec stupéfaction combien de textes des Écritures ont pu être « sollicités » et créer un climat d'incompréhension, voire de haine, envers le Peuple

23 - Isaac, Jules, *Carnet du lépreux*, Fonds Jules Isaac, Bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence. Des extraits ont été publiés et présentés par Marcel Goldenberg, « 'Le Carnet du lépreux' de Jules Isaac », *Sens*, 2008, 12 (décembre), p. 643-670.

Juif. [...] « N'ai-je pas la dent trop dure ? » [lui demandait Isaac]. Certes, il a parfois la dent dure, mais peut-on affadir la vérité ?²⁴

Achévé en 1946, *Jésus et Israël* qui parut deux ans plus tard aux éditions Albin Michel (Isaac reçut le premier exemplaire le 14 avril 1948) connut un grand succès de librairie. En effet, le premier tirage de 5.800 exemplaires fut épuisé au mois d'août 1948, et la majeure partie des 4.600 exemplaires du deuxième tirage furent vendus jusqu'au mois de février 1949 (Fig. 4). Ce succès est dû autant à l'originalité de l'ouvrage, à sa belle écriture, qu'à l'exégèse rigoureuse de l'auteur, au fait qu'il s'adresse aux chrétiens, surtout aux catholiques et aux protestants (mais aussi aux orthodoxes) nourris de lectures bibliques, dont les représentants intellectuels – écrivains, philosophes, théologiens – sont abondamment cités. Des centaines de lettres de lecteurs reçues par Jules Isaac, aussi bien après cette première édition, qu'après la deuxième, parue en 1959 chez Fasquelle, témoignent de l'exceptionnelle résonance de l'ouvrage dans les milieux chrétiens. La première édition portait la dédicace suivante : « *À ma femme, à ma fille. Martyres. Tuées par les Allemands. Tuées simplement parce qu'elles s'appelaient ISAAC* ». Elle fut légèrement modifiée dans la deuxième édition : « *À ma femme, à ma fille. Martyres. Tuées par les nazis d'Hitler. Tuées simplement parce qu'elles s'appelaient ISAAC* ».

Dans *Jésus et Israël*, il dénonce les racines chrétiennes de l'antisémitisme et déjà « l'enseignement du mépris » – expression devenue désormais classique mais qui lui appartient – et les légendes accusatrices qui ont relégué les Juifs dans un « système d'avilissement ». L'auteur souligne d'emblée l'enracinement de la religion chrétienne dans la religion juive et la judéité de Jésus : « La religion chrétienne est fille de la religion juive. Le Nouveau Testament chrétien s'est édifié sur la base de l'Ancien Testament juif. À ce seul titre, le judaïsme doit lui inspirer le respect » (première proposition) ; « Jésus, le Jésus des Évangiles, Fils unique et Incarnation de Dieu pour les chrétiens, fut dans sa vie humaine un Juif, un simple artisan juif. C'est là un fait que nul chrétien n'a le droit d'ignorer » (deuxième proposition). En

24 - Bocquet, Germaine, « Jules Isaac dans la clandestinité », in *Dans L'Amitié de Jules Isaac*, 3, « Témoignages », op. cit., p. 13-14.

faisant remarquer que la mère de Jésus et toute sa parenté était juive, Isaac s'exclame : « Se dire antisémite et chrétien, c'est vouloir joindre l'outrage à la vénération » (troisième proposition). Une large place est accordée à la réfutation du mythe selon lequel le judaïsme était en pleine décadence lors de l'apparition de Jésus, et à l'accusation du « déicide ». Il conclut son analyse extrêmement détaillée sur l'Israël ancien et les débuts du christianisme faisant remarquer que le peuple juif est

pleinement innocent des crimes dont l'accuse la tradition chrétienne : il n'a pas rejeté Jésus, il ne l'a pas crucifié. Et Jésus non plus n'a pas rejeté Israël, ne l'a pas maudit : de même que « les dons de Dieu sont sans repentance » (Romains, XI, 29), de même l'évangélique Loi d'amour est sans exception. Puissent les chrétiens le reconnaître enfin, reconnaître et réparer leurs criantes iniquités. À l'heure présente où une malédiction semble peser sur l'humanité tout entière, c'est le devoir pressant que leur dicte la méditation d'Auschwitz » (Vingt-et-unième proposition)²⁵.

Jésus et Israël fut suivi par trois autres livres qui s'inscrivent dans la même problématique, combattre les racines chrétiennes de l'antisémitisme.

Le premier, *Genèse de l'antisémitisme* paru en 1956 (Fig. 5), embrasse une période allant de l'Empire chrétien jusqu'à l'an mil, et démontre la nocivité de l'antisémitisme chrétien. En effet, si son but fut de « rendre les Juifs odieux », but auquel il est parvenu, c'est, selon Jules Isaac, en raison de « l'enseignement du mépris » et du « système d'avilissement ». « L'enseignement du mépris » est à l'origine de la formation « dans les esprits, endoctrinés et catéchisés, [d']une image du judaïsme, du peuple et de l'homme juifs, de leur comportement, qui n'avait plus qu'un lointain rapport avec la réalité, image caricaturale, légendaire, inique offensante et d'une malignité pernicieuse parce qu'elle était génératrice de répulsion et de haine »²⁶. Le « système d'avilissement », conséquence de l'« enseignement du mépris », finit par marginaliser, ostraciser et discriminer méthodiquement les Juifs minoritaires en terre chrétienne.

25 - Isaac, Jules, *Jésus et Israël*, Paris, Albin Michel, 1948, p. 555.

26 - Isaac, Jules, *Genèse de l'Antisémitisme*, Paris, Calmann Lévy, 1956, p. 160-161.

Le deuxième écrit intitulé *L'Antisémitisme a-t-il des racines chrétiennes ?* (édité chez Fasquelle en 1960) apporte une réponse sans équivoque à cette question, l'antisémitisme chrétien étant « la souche puissante, aux profondes et multiples racines, sur laquelle sont venues se greffer par la suite les autres variétés d'antisémitisme, même antichrétiennes comme le racisme nazi ».

Enfin dans le troisième et dernier livre *L'Enseignement du mépris*, publié en 1962, Isaac reprend trois thèmes omniprésents dans l'histoire de l'antisémitisme : la dispersion d'Israël présentée comme une punition divine, le judaïsme considéré comme « dégénéré » à l'époque de Jésus, et le peuple juif présenté comme un « peuple déicide ». Les réponses de Jules Isaac sont trois fois négatives. Non, la dispersion juive ne peut se concevoir comme un châtement divin de la crucifixion, car la diaspora précède de plusieurs siècles la mort de Jésus²⁷. Non, au début du premier siècle de notre ère, le judaïsme n'était pas « dégénéré », l'existence de plusieurs partis politico-religieux – les sadducéens, les pharisiens, les zélotes et les esséniens – témoignent, au contraire, d'une intense vie religieuse et d'un rigoureux monothéisme. Non, le peuple juif n'est pas un « peuple déicide » : concept métaphysique grotesque, cette accusation, partie intégrante de « l'enseignement du mépris », a été maintenue pendant des siècles par les Églises chrétiennes. Nous sommes en présence d'une volonté délibérée de dédouaner Ponce Pilate et d'inventer un coupable en chargeant pleinement « les Juifs ».

Le combat pour le rapprochement entre chrétiens et Juifs

Les écrits de Daniel-Rops et de Jean Bosc, la nécessité de modifier l'enseignement chrétien

Après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Jules Isaac est troublé en constatant que certains auteurs chrétiens n'ont pas du tout

27 - Huit ans auparavant, Jules Isaac fit une tournée de conférences en Afrique du Nord, invité par le bureau nord-africain du Congrès juif mondial et de la Commission culturelle juive d'Algérie, qui édita sa brochure, *Dispersion d'Israël. Fait historique et mythe théologique* (Alger, 1954, 34 p.).

modifié leurs opinions concernant les Juifs malgré le calvaire que ces derniers venaient de subir. Il s'agit notamment du catholique Daniel-Rops et du protestant Jean Bosc. En février 1946, Jules Isaac découvre à la librairie Goulard d'Aix-en-Provence le livre de Daniel-Rops, *Jésus en son temps*, dans lequel l'auteur reprend le mythe de l'accusation millénaire du « déicide » à l'encontre des Juifs, présentant ces derniers comme un peuple maudit qui méritait toutes les souffrances qu'on lui avait infligées, y compris les pogroms et les horreurs de la Shoah.

Il n'appartenait pas à Israël sans doute de ne pas tuer son Dieu après l'avoir méconnu et, comme le sang appelle mystérieusement le sang, il n'appartient peut-être pas davantage à la charité chrétienne de faire que l'horreur du pogrom ne compense, dans l'équilibre secret des volontés divines, l'insoutenable horreur de la crucifixion²⁸.

Jules Isaac réagit par un article véhément paru dans la revue *Europe*, en s'écriant :

Vous en êtes là, vous Daniel-Rops. Vous ne voyez même pas que vous renouvez le geste de Ponce Pilate et que, selon la formule du psalmiste, vous vous lavez les mains dans l'innocence, dans l'innocence du sang des millions de martyrs juifs assassinés à Auschwitz et autres lieux d'horreur, fraternellement unis dans la mort à des millions de martyrs chrétiens. Ce n'est pas au christianisme que j'en ai, loin de là, mais à vous, à un certain pharisaïsme chrétien que vous n'avez pas eu le courage de répudier, dont vous perpétuez au contraire la meurtrière tradition, oui meurtrière, car je vous le dis tout net : elle mène à Auschwitz. Vous parlez pesamment des responsabilités juives : je dis, moi, qu'il serait temps de parler des responsabilités chrétiennes, ou pseudo-chrétiennes²⁹.

La polémique avec Daniel-Rops a trouvé un écho dans la revue protestante *Réforme*, et Jules Isaac s'insurgea contre l'attitude de Jean Bosc qui, dans un article intitulé « Le Mystère d'Israël », put écrire, en reprenant certains clichés de l'auteur de *Jésus dans son temps* : « Les Juifs ont refusé de reconnaître leur roi ; ils l'ont bafoué, condamné,

28 - Daniel-Rops, *Jésus en son temps*, Paris, 1946, p. 529.

29 - *L'Europe*, 6, 1946, p. 24.

crucifié [...]. Ils ont dit 'non' à Dieu [...]. Et Dieu les a (châtiés) : il leur a enlevé le pays qu'il leur avait donné comme signe de sa promesse [...]. Ils sont dispersés sur la surface de la Terre, sans territoire où s'enraciner [...] avec une religion vidée de sa substance »³⁰. En revanche, le protestant Fadiey Lovsky consacra un article très favorable à Jules Isaac dans le n°3 de *Foi et Vie*³¹.

La controverse avec Daniel-Rops, si elle démontre la persistance du poids des préjugés existant dans les milieux chrétiens intellectuels, surtout catholiques (mais aussi protestants, comme nous venons de le constater), deux ans à peine après la Shoah ne fit que renforcer la détermination de Jules Isaac dans ce qu'il considère déjà comme l'un des principaux combats qu'il lui reste à livrer afin de promouvoir le rapprochement entre chrétiens et Juifs : changer en profondeur l'enseignement chrétien concernant le judaïsme. Cette détermination, il l'exprime clairement dans une lettre du 19 mars 1947 qu'il adressa à Samy Lattès, inspecteur général de l'Éducation nationale pour l'italien qui, avec l'écrivain Edmond Fleg, avait fondé un *Centre israéliite d'Information* afin de combattre l'antisémitisme.

J'ai été particulièrement heureux de constater, dans les entretiens que nous venons d'avoir, la communauté de nos vues sur ce qui est, à mon avis, un point essentiel : l'importance de l'enseignement religieux chrétien – sous toutes ses formes – comme source permanente de l'antisémitisme. Ce séculaire antisémitisme religieux est la souche sur laquelle sont venues se greffer toutes les autres variétés d'antisémitisme. C'est donc à lui qu'il faut s'attaquer d'abord. Il y a, dans les milieux catholiques et protestants, des esprits compréhensifs, des cœurs généreux, prêts à nous aider dans cette tâche malaisée mais capitale³².

Un premier résultat devait être obtenu, non sans mal, à la Conférence de Seelisberg, en Suisse, qui se déroula entre le 30 juillet et 7 août 1947.

30 - *Réforme*, 23 novembre 1946.

31 - Jules Isaac remercia F. Lovsky pour cet article, cf. *Sens*, 1999, 7-8-9 (juillet-septembre), p. 293.

32 - Cette lettre est reproduite *in extenso*, avec douze autres lettres envoyées par Jules Isaac à Samy Lattès de 1947 à 1961, dans le numéro spécial consacré aux « Témoignages » que j'ai fait paraître dans *Dans l'Amitié Jules Isaac*, 3, *op. cit.*, p. 19-26.

Les « Dix points de Seelisberg »

Le principal organisateur de la rencontre de Seelisberg, qui se proposait d'étudier les causes de l'antijudaïsme chrétien et des mesures à prendre pour le faire cesser, fut Pierre Visseur, un Suisse secrétaire général de l'*International Council of Christian and Jews*. C'est à sa demande que Jules Isaac prépara un mémorandum intitulé *De l'antisémitisme chrétien et des moyens d'y remédier par un redressement de l'enseignement chrétien*. Ce texte visait le redressement des positions doctrinales de la chrétienté concernant Israël et contenait, au chapitre quatre, les « Dix-huit points » tirés des vingt-et-une « propositions » qui résumaient les vingt-et-un chapitres de son *Jésus et Israël*, qui n'était pas encore paru. À la conférence de Seelisberg à laquelle participèrent plusieurs dizaines de personnalités venues de dix-sept pays, les idées de Jules Isaac eurent du mal à s'imposer. Il regretta que, lors des débats, les représentants des Églises, catholiques et protestants, n'eurent pas le courage d'un franc *mea culpa*, comme il ressort d'une lettre envoyée à son médecin personnel, Françoise Payré, le 9 août 1947³³. C'est en tant que grand rabbin de Roumanie (peu de temps avant d'être chassé de son poste et de son pays par le nouveau régime communiste totalitaire imposé par les Soviétiques) qu'Alexandre Safran vint à Seelisberg et présenta un mémoire intitulé *Considérations sur l'enseignement religieux*. Il a insisté lui aussi sur les difficultés rencontrées en raison de l'attitude négative de certains dignitaires catholiques, notamment le Père Lopinot du Vatican qui souhaitait « équilibrer » le texte final en rappelant « les torts de la Synagogue vis-à-vis de l'Église »³⁴. Dans son témoignage, il a mis en évidence le rôle de Jules Isaac qui s'est fait remarquer « en premier lieu » : « Il a dénoncé sans relâche, mais sans passion, les graves responsabilités de l'Église qui, toujours par sa doctrine et très souvent par sa pratique, avait préparé pendant des siècles la catastrophe qu'a subie le judaïsme européen³⁵. » Le grand rabbin de France Jacob Kaplan décria lui aussi les propos du Père Calliste Lopinot :

33 - *Dans l'Amitié de Jules Isaac*, 2, 1974, p. 11.

34 - Iancu, Carol, *Alexandre Safran. Une vie de combat, un faisceau de lumière*, Montpellier, Université Paul Valéry, (collection Sem, Études juives et hébraïques, n°13), 2007, p. 215.

35 - *Ibid.*

On se rend compte que l'Église doit dire quelque chose, regretter ce qui s'est passé, s'adresser aux Juifs pour essayer d'obtenir d'eux une sorte de pardon... Mais voilà, le P. Lopinot a trouvé que cela ne suffit pas que l'Église reconnaisse ses torts. Il faut équilibrer tout cela et parler des torts de la Synagogue !... Des torts de la Synagogue !... Quels sont nos torts ? Il s'agissait simplement, à ce moment-là, de redresser l'enseignement du mépris. J'avais beau dire, lorsque nous enseignons le catéchisme, nous n'avons pas à parler de Jésus, nous ne parlons que du Judaïsme et que, par conséquent, on ne peut rien nous reprocher à ce sujet. Mais il y avait une telle insistance du P. Lopinot ! Et il trouvait que c'était moi qui étais obstiné. Finalement n'ayant pas obtenu l'avantage, il a quitté son siège de président [de la commission n°3, la « Commission des Églises et de l'enseignement chrétien »] Et je préférais cela ; je préférais même que ce colloque n'aboutisse pas, plutôt que de dire des choses aussi graves³⁶.

En même temps, il loua le mémoire d'Isaac qui mettait en cause la responsabilité des Églises chrétiennes, avec des arguments « fondés et irréfutables »³⁷.

À la suite de longs et vifs débats, cette réunion s'acheva avec une déclaration connue sous le nom de « La charte de Seelisberg » ou les « Dix points de Seelisberg ». Elle comprend des consignes données à ceux qui enseignent le catéchisme aux chrétiens, pour présenter le judaïsme dans une perspective nouvelle. Les quatre premiers points sont destinés à *rappeler* (ils commencent tous par le mot « Rappeler ») que c'est le même Dieu qui parle dans l'Ancien et le Nouveau Testament, que Jésus est né d'une mère juive, que ses premiers disciples, les apôtres étaient juifs, que l'amour de Dieu et du prochain, précepte fondamental du christianisme, est déjà promulgué dans l'Ancien Testament. Les six

36 - Discours prononcé pour le 20^e anniversaire de *Nostra Aetate* et de la fondation du SIDIC, le 23 février 1986.

37 - « Il y a quarante ans la conférence de Seelisberg », communication sur le nouveau regard chrétien sur le judaïsme, donnée le 29 juin 1987 par Jacob Kaplan à l'Académie des sciences morales et politiques. Voir aussi Shapira, David, *Jacob Kaplan, 1895-1994, un rabbin témoin du XX^e siècle*, préface d'Alain Besançon, postface du grand rabbin Sirat, Paris, Albin Michel, 2007, p. 221. Deux ans auparavant est parue la thèse consacrée par Haim Korsia à l'ancien et regretté grand rabbin de France : *Être Juif et Français : Jacob Kaplan, le rabbin de la République*, préface de Jacques Chirac, Paris, Éditions Pro-Arte, 2005.

autres points doivent *éviter* (ils commencent tous par le mot « Éviter ») de rabaisser le judaïsme afin d'exalter le christianisme, d'utiliser le mot « Juif » comme ennemi de Jésus, de présenter la passion de telle manière que les Juifs seuls soient considérés responsables de la mort de Jésus, de rapporter les malédictions scripturaires, d'accréditer l'opinion que le peuple juif serait maudit et, enfin, de parler des Juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers membres de l'Église. Des recommandations sont enfin données pour étudier non seulement l'histoire biblique, mais aussi post-biblique du peuple juif et de corriger les erreurs des manuels d'enseignements chrétiens. Les « Dix points de Seelisberg » sont inspirés par les « Dix-huit propositions » rédigées par Jules Isaac pour éradiquer les préjugés contre les Juifs³⁸. Pour l'historien d'Aix-en-Provence, il s'agit là d'un début prometteur, d'une importante victoire, suivie par la création d'une association œuvrant pour le rapprochement entre chrétiens et Juifs.

La fondation de l'Amitié judéo-chrétienne et le dialogue judéo-chrétien

C'est à partir de 1946, et surtout après sa lettre de rupture avec Daniel-Rops, que Jules Isaac envisage la création d'une organisation réunissant chrétiens et Juifs : « Je commence à songer, écrit-il à son médecin le 8 mars 1947, à la possibilité de grouper toutes les volontés ardentes, tendues vers un même but, sans distinction d'Églises, le lien étant la sincérité dans la conviction, la recherche dans la vérité humaine et divine »³⁹. Il est soutenu dans sa démarche par deux personnalités juives, le poète Edmond Fleg et le professeur d'italien Samy Lattès. Il obtient l'accord du pasteur Jacques Martin et espère obtenir de l'historien catholique Jacques Madaule la même implication pour son

38 - Les « Dix-huit propositions » de Jules Isaac et les « Dix points de Seelisberg » sont reproduits dans de nombreux ouvrages et revues. Cf. *Dans l'Amitié de Jules Isaac*, 2, *op. cit.*, p. 7-10 ; aussi Chevalier, Yves, « Des Dix-huit propositions de Jules Isaac aux Dix points de Seelisberg. Le rôle de Jules Isaac dans l'élaboration des travaux de la commission 3 », *Sens*, 1998, 10 (octobre), p. 439-447.

39 - Lettre de Jules Isaac à Marie-Françoise Payré du 8 mars 1947. Cf. *Dans l'Amitié de Jules Isaac*, 2, *op. cit.*

projet de groupement, en faisant cette remarque à l'intention de Marie-Françoise Payré : « il faut reconnaître que du côté protestant ceux qui s'engagent, s'engagent sans réserves aucunes⁴⁰. » Toutes ses lettres de l'année 1947 et du printemps 1948, à son médecin et à d'autres correspondants, nous apprennent qu'il fut véritablement le *fondeur* de l'Amitié judéo-chrétienne. Le 9 avril 1948, Jules Isaac rencontra à Paris Edmond Fleg, Fadiey Lovsky, Jacques Martin, Samy Lattès, Henri Bédarrida, Jacques Madaule, Léon Zander (professeur à l'Institut de Théologie orthodoxe) et l'écrivain Maurice Vaussard, pour discuter des statuts de la future association. Le Comité provisoire parisien devait avoir Henri-Irénée Marrou comme président, J. Martin vice-président, S. Lattès et F. Lovsky, secrétaires. Le 13 avril 1948, Jules Isaac prend possession du livre de l'Association et écrit à Marie-Françoise Payré : « Songez à tout ce qu'il représente pour moi, dans le passé plus encore que dans le présent et l'avenir⁴¹. » Les efforts de Jules Isaac furent couronnés de succès : le 6 mai 1948 les statuts de l'Amitié judéo-chrétienne sont adoptés à Paris. Si, en province, la première section de l'A.J.C. fut fondée officiellement à Aix-en Provence le 1^{er} juillet 1948, c'est à partir de la fin de cette année que d'autres groupes virent le jour : en décembre 1948 à Nice (par le Père Valentin), au mois de mars 1949 à Montpellier (par Forest et Guenoun) et à Nîmes (par le pasteur André), au mois de mai à Lyon (par Rodet, Hours, Hustet et Waltz). Au mois de janvier 1950 c'est le tour de Lille (par le cardinal Liénart et la sœur Geneviève Gendron)⁴². Désormais, Jules Isaac est en première ligne du dialogue judéo-chrétien, il intervient chaque fois lorsque le rapprochement entre Juifs et Chrétiens est susceptible d'être remis en question. Tel fut le cas lors de l'affaire Finaly, célèbre affaire de conversion forcée perpétrée par la sauveuse de deux enfants juifs dont les parents ont été déportés et tués à Auschwitz. Je n'ai pas l'intention de résumer ici cette affaire, je souhaite seulement mentionner que Jules Isaac a joué un rôle capital dans le dénouement final favorable, aussi bien par la publication de la brochure *L'Affaire Finaly*.

40 - Dans *l'Amitié de Jules Isaac*, *ibid.*, p. 4.

41 - *Ibid.*, p. 12.

42 - Delmaire, Danielle, « Une correspondance inédite de Jules Isaac avec les membres de l'Amitié judéo-chrétienne de Lille », *Tsafon*, 4, hiver 1990-1991, p. 3-40.

Signification. Enseignements (Marseille, Éditions du Cercle intellectuel pour le rayonnement de la pensée et de la culture juive, 1953), que par ses nombreuses conférences et prises de position.

Les rencontres avec Pie XII et Jean XXIII

Dès 1949, Jules Isaac entend rendre témoignage en personne auprès du Souverain Pontife, et rencontre Pie XII à Castel Gandolfo le 16 octobre de la même année. Il lui expose pendant les sept minutes que dura l'audience pontificale le sens de sa démarche : le redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël. Il lui transmet les « Dix points de Seelisberg » que le pape ne connaissait pas, lui demandant de les recommander et de les faire diffuser auprès des catholiques de tous les pays. La deuxième requête concernait la modification du contenu et de la forme de la prière *Pro Judaeis* du Vendredi saint (par un acte apostolique de 1948, la décision fut prise de traduire *perfidis Judaeis* par « Juifs infidèles » ou « incrédules »). Cette requête fut en partie exaucée en 1955 avec le rétablissement, au moment de la prière, de la gènesflexion supprimée depuis la fin du VIII^e siècle. Le pape Jean XXIII ira plus loin en avril 1958 en supprimant purement et simplement les termes *perfidis* et *perfidiam*. Enfin, ce même pape a fait supprimer (en août 1959) dans l'Acte de Consécration du Christ-Roi, la phrase : « Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis votre préféré. Que sur eux descende mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes ». Soulignant l'esprit d'équité du pape Jean XXIII qui a pris ces courageuses mesures, Jules Isaac lui adresse lors d'une conférence en Sorbonne (le 15 décembre 1959) un vibrant appel : « Si l'on veut en finir avec l'antisémitisme chrétien – deux mots qui jurent d'être ensemble – c'est à l'enseignement qu'il faut s'en prendre, parce qu'il est à la base de tout, l'enseignement au sens le plus large du mot, l'enseignement à tous les degrés et sous toutes les formes. »

Cette conférence intitulée *Du redressement nécessaire de l'enseignement chrétien concernant Israël* fut publiée en 1960, avec des annexes, sous le titre *L'Antisémitisme a-t-il des racines chrétiennes ?*

Dans cette même année, Jules Isaac accomplit une mission exceptionnelle à Rome, du 8 au 17 juin, pour rencontrer le pape Jean XXIII. Ce voyage a été effectué à l'initiative de Cletta Mayer (l'épouse d'origine roumaine de Daniel Mayer) et de Jean Pierre-Bloch, responsables d'un Centre d'Étude des Problèmes Actuels (CEPA) créé en 1955 pour combattre l'antisémitisme. Cette mission nous est bien connue grâce à un compte rendu précis établi par Jules Isaac lui-même : *Notes sur huit jours à Rome (9-17 juin 1960)*⁴³.

Dans l'introduction à ces *Notes*, il souligne que, dans la perspective de cette rencontre, il a pris des renseignements utiles auprès du Père Marie-Benoît (jadis directeur spirituel du grand Institut des Capucins à Rome), de François Mauriac, « celui-ci plutôt pessimiste », de Wladimir d'Ormesson, ancien ambassadeur auprès du Saint-Siège, d'André Chouraqui, « celui-ci plutôt optimiste », du Père Démann et de la Sœur Geneviève G. (des Salésiennes de Dom Bosco) de Padoue, et de Charles de Provençères, archevêque d'Aix-en-Provence. De même, il rappelle qu'il a rédigé, à l'intention du Souverain Pontife, un Mémoire accompagné d'un dossier (les deux traduits en italien par les soins de Samy Lattès) comprenant les pièces suivantes : les différents programmes de redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël, un exemplaire de *Mythe théologique (la Dispersion, châtiment providentiel de la Crucifixion)* et des extraits du *Catéchisme du Concile de Trente* (« d'où il ressort que l'accusation de déicide est contraire à la sainte doctrine de l'Église »). Voici quelques extraits du récit de sa rencontre avec le Souverain Pontife, ce document est d'autant plus précieux qu'au-delà de la présentation résumée de « l'enseignement du mépris », il décrit bien le nouveau climat de compréhension qui s'est ouvert alors entre le judaïsme et le Vatican, dû à l'action opiniâtre de l'historien aixois.

Lundi, 13 juin 1960... Enfin, vers 13h15, mon tour arrive. Le pape nous reçoit debout devant la porte qui s'ouvre. M. de Waren fléchit le genou, je m'incline et Jean XXIII me donne tout bonnement la main. Je me présente comme non chrétien, promoteur des Amitiés judéo-chrétiennes en France,

43 - *Dans l'Amitié de Jules Isaac*, 2, op. cit., p. 18-28.

et comme un vieil homme très sourd. [...]. J'expose ma requête concernant l'enseignement, et d'abord sa base historique. Mais comment, en quelques minutes, faire comprendre ce qu'a été ce ghetto spirituel dans lequel l'Église progressivement a fini par enfermer le vieil Israël – en même temps que dans un ghetto matériel – ? Je dois me borner à un raccourci, aussi bref et frappant que possible. Je montre aux deux extrémités de l'ère chrétienne d'une part un antisémitisme païen inconsistant et absurde dans ses accusations, d'autre part l'antisémitisme raciste, hitlérien, le plus virulent de nos jours, non moins inconsistant et absurde. Mais entre les deux, le seul qui ait de la consistance et sur lequel on ait prise, c'est celui qu'a engendré une certaine théologie chrétienne, sous la pression des circonstances, parce que la négation juive était le principal obstacle à la propagande chrétienne dans le monde païen. Ainsi s'est formé ce que j'ai appelé « l'enseignement du mépris » et, comme il s'est exercé pendant des siècles, la mentalité chrétienne en a été profondément imprégnée⁴⁴.

Pour faire condamner « l'enseignement du mépris » qui est « en essence antichrétien », Isaac présenta au pape, pendant les vingt-huit minutes de son audience privée, une note conclusive et lui suggéra de créer une commission annexe chargée d'étudier la question. En achevant leur entretien avec la célèbre phrase « Vous avez droit à plus que de l'espoir », Jean XXIII n'a pas seulement manifesté sa sympathie et sa compréhension à l'historien français, il lui a donné l'assurance de voir son projet aboutir.

Le pape Jean XXIII chargea le cardinal Béa de prendre la requête et le dossier de Jules Isaac dans le cadre de son secrétariat pour les examiner en vue du futur Concile. Mais il n'a pas été donné au vaillant historien de voir la concrétisation de son action opiniâtre : il est décédé peu de temps avant l'ouverture de la seconde session du Concile, pendant laquelle une première rédaction du schéma sur l'œcuménisme, « Des relations des catholiques avec les non-chrétiens et d'abord les Juifs », fut distribuée aux Pères. Il eut néanmoins la joie d'apprendre le texte d'une motion contre l'antisémitisme votée par la Troisième Assemblée du Conseil œcuménique groupant les Églises protestantes et orthodoxes (New Delhi, 1962). Deux années furent nécessaires pour que

44 - Dans *l'Amitié de Jules Isaac*, 2, *op. cit.*, p. 23-24.

le Vatican promulgue enfin, le 28 octobre 1965, le document connu sous le nom *Nostra Aetate* qui représente la quatrième et dernière rédaction de la Déclaration conciliaire. Les paroles rassurantes prononcées durant le concile furent très partiellement suivies d'effets. Les deux points essentiels qui s'en dégagent sont : l'encouragement d'un « dialogue fraternel » entre Chrétiens et Juifs et la réprobation ouverte de l'antisémitisme qui est déploré non pas pour des motifs politiques, mais « par la charité religieuse de l'Évangile ». Il est certain que Jules Isaac eût été déçu par le texte finalement adopté, mais il y aurait vu aussi un encouragement à poursuivre le combat.

Conclusion : de l'enseignement du mépris à l'enseignement de l'estime

En proposant de manière pionnière à ses jeunes lecteurs une abondante documentation iconographique relative à l'histoire politique, sociale et militaire, commentée de manière critique et avec des jugements contradictoires sur des questions controversées, comme la responsabilité du déclenchement de la Première Guerre mondiale – Jules Isaac n'hésitant pas alors à présenter audacieusement le point de vue allemand à côté de l'explication française – le cours Malet-Isaac a contribué, de 1923 à 1963, à la formation civique et citoyenne de plusieurs générations d'élèves.

Les écrits de Jules Isaac consacrés aux origines et à l'histoire de l'antisémitisme gardent toute leur valeur. Certes aujourd'hui lorsque l'on évoque les racines chrétiennes de l'aversion à l'encontre des Juifs, on emploie surtout l'expression d'antijudaïsme, car le terme d'antisémitisme (qui apparaît dans les années 1880) comprend aussi et surtout une coordonnée particulière, « raciste ». S'il fallait le résumer par une formule mathématique, je proposerais la définition suivante : antisémitisme = antijudaïsme + racisme⁴⁵. Jules Isaac qui fut un pionnier dans la mise en cause des sources religieuses de l'antisémitisme, fut à

45 - Iancu, Carol, *Les Mythes fondateurs de l'antisémitisme. De l'Antiquité à nos jours*, Nouvelle édition revue et augmentée, Toulouse, éditions Privat, 2017, 295 p.

la fois un homme de plume et un homme d'action. Le long combat, commencé à Paris à l'époque de l'affaire Dreyfus, sous l'aile de Péguy, et achevé à Aix-en-Provence avec sa mort à l'âge de 86 ans, démontre qu'une ligne droite lie ses premières prises de position de la fin du XIX^e siècle et ses dernières démarches à Rome en 1960. Il n'est point exagéré d'affirmer que Jules Isaac a marqué profondément les deux premières étapes du rapprochement judéo-chrétien après la Deuxième Guerre mondiale. Les « Dix points de Seelisberg » (1947) complétés utilement en 1950 par les thèses de Schwabach, travail d'un groupe de théologiens protestants et catholiques qui devait fournir les bases de la réforme de l'enseignement chrétien, le retentissement de *Jésus et Israël* (1948) et la création des Amitiés judéo-chrétiennes (1948-1950) représentent les éléments majeurs du début du rapprochement et du dialogue judéo-chrétien. La seconde étape est constituée par les résultats de la réunion de Vatican II (1965) dont le pape Jean XXIII (décédé le 3 juin 1963) fut l'initiateur et qui représentent, malgré les faiblesses de la déclaration *Nostra Aetate*, le début d'un tournant de l'Église catholique envers les Juifs et le judaïsme. Cette nouvelle attitude a été effectivement préparée par les écrits, conférences et interventions persévérantes de Jules Isaac, comme nous nous sommes efforcé de le démontrer dans la présente communication. Grâce à lui, dans les Églises catholique et protestante (ce n'est hélas pas encore le cas pour l'ensemble des Églises orthodoxes et orientales), l'accusation de « déicide » et la théorie « de la substitution » (d'Israël par l'Église), autrefois des dogmes, sont aujourd'hui rejetées, et « l'enseignement du mépris » a été remplacé par un « enseignement de l'estime ». Ne pas s'enfermer dans une tour d'ivoire, ne pas rester neutre, s'engager au nom de la fraternité, de la vérité et de la justice : ce sont ces impératifs qui guidèrent l'action de ce grand humaniste dans son triple combat : dans l'enseignement et l'écriture de l'Histoire, dans la dénonciation des origines chrétiennes de l'antisémitisme et dans le rapprochement judéo-chrétien.



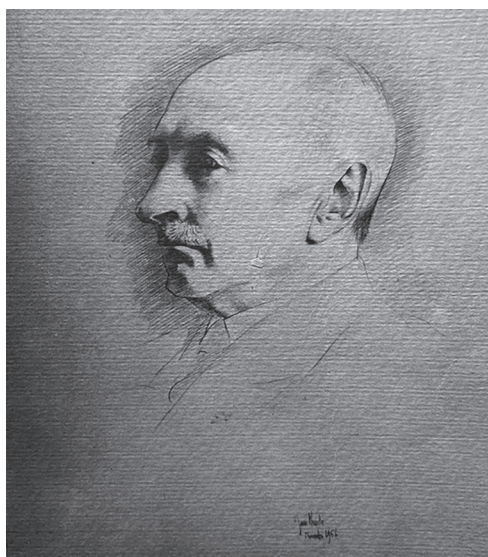
*Fig. 2. Jules Isaac en 1894.
(copyright H el ene N'Guyen-Isaac, collection Carol Iancu).*



*Fig. 3. Jules Isaac avant 1919.
(copyright H el ene N'Guyen-Isaac, collection Carol Iancu).*



*Fig. 4. Jules Isaac en 1948.
(copyright H el ene N'Guyen-Isaac, collection Carol Iancu).*



*Fig. 5. Jules Isaac en 1956. Dessin de son fils Jean-Claude Janet.
(copyright H el ene N'Guyen-Isaac, collection Carol Iancu).*

Séance du 15 décembre 2023

DÉFIS ET ENJEUX CONTEMPORAINS

La fonction de réflexion que remplit l'Académie semble d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'humanité est confrontée à des défis multidimensionnels et interdépendants. Il s'agit notamment des défis environnementaux, combinant le réchauffement climatique, la diminution de la biodiversité, l'épuisement de certaines ressources naturelles et la gestion des biens communs, mais également des défis scientifiques, technologiques et sanitaires, enfin des tensions, fractures et interrogations culturelles, géopolitiques, sociales et économiques, qui traversent la société française, les pays de l'Union européenne et les huit milliards d'habitants du monde entier... La liste de ces défis est incomplète, puisque l'on pourrait encore ajouter les défis démographiques, notamment ceux du vieillissement de la population et des migrations climatiques ou économiques et d'autres encore. Ces questions, très largement présentes dans le débat public, sont souvent mal posées dans l'espace médiatique, au point que l'on peut se demander si nous ne sommes pas confrontés à un autre défi, une nouvelle « *crise de l'esprit* », selon les mots de Paul Valéry il y a un siècle « *La crise de l'esprit* », NRF, 1919).

Chacun de ces défis est aujourd'hui identifié, pour la plupart d'entre eux depuis plusieurs décennies. Pris un par un, leurs origines, leurs enjeux, les stratégies à mener pour les relever sont, dans une certaine mesure, suffisamment établis pour que certaines actions puissent être

menées ou envisagées aux échelles locale, nationale, internationale ou globale.

Cependant, malgré des réactions notables, nous constatons que ces défis restent plus que jamais à relever et que leurs enjeux s'accroissent faute de décisions appropriées ou suffisantes. Dans un tel contexte, l'Académie, en tant que société de réflexion, a une place à tenir et un rôle à jouer. Il ne s'agit pas de se substituer aux organismes compétents pour analyser ces différents défis et leurs enjeux, mais, dans la tradition humaniste de l'Académie, de penser collectivement les spécificités de cette situation caractéristique du début du XXI^e siècle.

Membres du groupe de réflexion sur les défis et enjeux contemporains (2023) : Cavalier Bernard, Cabane Francine, Belin Michel, Beynet Jean-Marc, Feller Christian, Meunier Jean-Louis, Odilon Jean-Pierre, Prat Micheline, Ribstein Jean, Simula Luc.

PENSER LES DÉFIS MONDIAUX CONTEMPORAINS ET LEURS ENJEUX

Bernard CAVALIER
membre résidant

Si le sage que citait Albert Camus lors de son discours de Stockholm revenait parmi nous, sans doute ne manquerait-il pas de nous dire que nous vivons une époque intéressante. Faut-il s'en réjouir ?

Certainement pas, car, selon lui, ces moments sont également ceux de tous les dangers. Depuis le temps des grandes épidémies qui ont régulièrement ravagé le monde jusqu'à la guerre froide où, pour la première fois, la crainte d'une apocalypse nucléaire était présente, ces périodes ont été nombreuses

Saisons d'angoisse et de peur où le rationnel est rarement à la commande. Nous en vivons une de plus, pourrait-on dire, mais à bien y regarder, la situation actuelle se singularise des autres par trois particularités que je vais brièvement exposer.

La première pourrait s'appeler : « La fin des certitudes ». Dans le monde occidental les dieux ne font plus recette et même parmi les croyants, nombreux sont ceux qui doutent de la capacité de la déité qu'ils vénèrent à intervenir pour résoudre de façon magique les défis du temps présent. Il en est de même concernant la confiance aveugle que nous avons en la science. Depuis le siècle des Lumières, elle prenait petit à petit la place des dieux, venant se substituer à eux dans notre imaginaire collectif, confiants que nous étions en sa capacité à trouver des réponses à toutes nos préoccupations et toutes nos angoisses. Certains invoquaient

la science, comme d'autres avant eux invoquaient les dieux. Elle était fille d'Athéna, déesse de la raison. Progressivement cependant, depuis la seconde moitié du XX^e siècle, une prise de conscience s'effectue. Ce progrès que nous saluons est également générateur de difficultés, car chaque solution trouvée à un problème posé présente très souvent des effets délétères que l'on découvre petit à petit. La recherche tente de les réduire en trouvant des solutions qui vont elles-mêmes être génératrices d'autres effets délétères. Ainsi naît une course folle à laquelle on ne voit pas d'issue. Nous savons bien cependant que tant au niveau du diagnostic que des solutions à apporter pour enrayer le bouleversement planétaire qui se déroule sous nos yeux, l'apport de la science est indispensable. Cependant le « contrat » de confiance qui nous liait à elle est ébranlé. Par une plus grande maîtrise de la matière et une meilleure connaissance des mécanismes de la vie, nous nous rêvions des dieux et nous nous réveillons hommes ! Certains se demandent si nous ne sommes pas finalement semblables à l'apprenti sorcier de Dukas rendu célèbre par le fameux dessin animé de Walt Disney « Fantasia ». Ce sentiment concerne plus particulièrement le monde occidental et démocratique. Il peut en être autrement sous d'autres cieux, là où les intégrismes sous tous leurs aspects proposent des réponses simplistes aux questions complexes que pose la modernité.

La deuxième particularité a trait au « Vertige qui s'empare de nous à la contemplation de notre propre puissance ». Depuis maintenant un peu plus d'un demi-siècle, nous avons acquis la capacité de nous autodétruire et, avec nous, une grande partie du vivant. C'est le fruit ou l'aboutissement de notre volonté de puissance qui, par de nombreux aspects, rappelle celle des constructeurs de la tour de Babel. Cela inquiète, car parallèlement à cette montée en puissance, nous réalisons le hiatus qui existe et peut-être même s'agrandit entre nos capacités à inventer, faire et produire, et celles que nous avons à gérer de façon éthique ce développement.

La troisième particularité pourrait s'intituler : « L'impuissante puissance ». Le développement quasi exponentiel des sciences et des techniques, associé à notre appétit insatiable de consommation,

engendre une surexploitation insupportable des ressources de la planète que nous devons réduire de façon drastique. Or nous ne pouvons que constater les difficultés qu'il y a à mettre en œuvre les mesures urgentes qu'il nous faudrait prendre du fait de notre incapacité à imaginer et créer notamment des structures politiques et juridiques acceptées par tous et s'imposant à tous pour le bien de tous. Ainsi, chacun a l'impression d'être un bouchon ballotté dans un océan en furie, impuissant à suivre le cap qu'il lui faudrait impérativement prendre. De ce constat naît le sentiment de plus en plus prégnant que notre destin nous échappe et que finalement tout ce que nous avons mis en place siècle après siècle pour le maîtriser se révèle vain.

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* », disait en son temps Rabelais. Si nous avons de plus en plus de « science », où en sommes-nous véritablement au niveau de la conscience collective qui devrait être la nôtre ?

Avant d'engager notre propre réflexion sur les défis contemporains et leurs enjeux, notre petit groupe de réflexion s'est adressé à l'ensemble des membres de l'Académie en leur posant une question très ouverte : « Indiquez les cinq mots ou expressions-clés auxquels vous pensez quand vous imaginez « Les défis mondiaux contemporains et leurs enjeux »¹.

Vingt-trois confrères ont répondu, apportant 111 réponses présentées de façon analytique dans la Fig. 1.

1 - Voir aussi le powerpoint de la séance sur le site de l'Académie de Nîmes.

Thème	Nbre de propositions	Préoccupation principale	Nbre d'académiciens	En 1 ^{er} choix	Autre préoccupation (par ordre décroissant)
<i>Évolution sociétale</i>	34	Lutte contre les inégalités	10	4	Inégalités sociales, éducation, flux migratoires
<i>Écologie</i>	27	Dérèglement climatique	11	11	Nature et biodiversité, pollution et déchets
Géopolitique	21	Guerre et paix	11	7	Flux migratoires
Droit	10	Défis démocratiques	6	1	Nouvel ordre mondial
Sciences et technologies	11	Impacts du numérique	8	1	Intelligence artificielle, recherche médicale
<i>Économie</i>	8	Obsolescence du système économique	7	1	Sobriété, alimentation
Total	111		53	25	

Fig.1. Les académiciens et les défis mondiaux contemporains.

Je vais maintenant faire un petit commentaire non exhaustif du tableau ci-dessus qui en résulte. Pour des raisons de compréhension, j'ai classé les réponses obtenues en six thématiques positionnées verticalement sur le tableau : *Évolution sociétale* ; *Écologie* ; *Géopolitique* ; *Droit* ; *Économie* ; *Sciences et techniques*.

Sur la ligne du haut et horizontalement vous avez de gauche à droite : le nombre de réponses concernant une thématique donnée ;

la préoccupation la plus souvent citée pour chaque thématique ; les préoccupations les plus souvent citées, par ordre décroissant, pour chaque thématique ; la préoccupation donnée comme prioritaire par chacun des 23 sondés.

Les préoccupations les plus fréquemment rencontrés sont d'ordre sociétal, suivies des préoccupations écologiques, puis des préoccupations géopolitiques (82 réponses). Assez loin derrière ces trois premiers enjeux viennent les interrogations qui concernent le droit, l'économie et les sciences et techniques (29 réponses).

Cela appelle une remarque. Si *Évolution Sociétale*, *Écologie et Géopolitique* situent bien les enjeux, *Droit*, *Économie*, *Sciences et Techniques* traitent plutôt des moyens à mettre en place et à développer pour atteindre les objectifs fixés. Les raisons de ce différentiel sont à explorer.

Dans le trio de tête, les préoccupations sociétales sont plus souvent mises en avant que les préoccupations écologiques qui elles-mêmes le sont plus que les géopolitiques. Cela peut surprendre, surtout si l'on considère que, aussi importantes soient-elles, les préoccupations sociétales ne sont pas aussi immédiatement et aussi irrémédiablement destructrices pour notre planète que les deux autres. Peut-être est-ce parce que les premières sont celles qui impactent le plus notre quotidien et donc occupent plus que les autres nos esprits ? Cela doit cependant être nuancé par le constat que lorsqu'on regarde la préoccupation considérée comme prioritaire par chaque confrère, celles relevant de l'écologie et de la géopolitique arrivent en tête – pas moins de dix-huit fois –, alors que les sociétales ne le sont que quatre fois. *Là encore s'ouvre un champ de réflexion.*

Quelques mots à présent sur « *Économie*, science et technique ». Dans ces trois domaines, c'est bien le sentiment d'incertitude qui domine. De quoi sera fait l'avenir ? Dans la rubrique « *Droit* » apparaît la nécessité pour beaucoup de voir émerger un nouvel ordre mondial, mais comment le rendre compatible avec des institutions démocratiques ? Même inquiétude concernant l'« *Économie* ». Le système actuel semble obsolète, mais par quoi le remplacer ? Plus curieusement, il en est de même également du regard porté sur le développement des sciences et des

techniques, reflet de notre désillusion les concernant. Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique fascine, mais inquiète. Quelle compatibilité entre ce développement et la maîtrise de notre vie ?

Il y a bien d'autres observations intéressantes à tirer de ces réponses que le groupe de réflexion a cherché à approfondir. Nous pouvons constater qu'en filigrane de ces préoccupations se retrouvent les trois particularités relevées au début de cette intervention : l'ébranlement de nos certitudes, l'inquiétude quant à notre capacité à exploiter vertueusement et solidairement notre bien commun, enfin l'inquiétude quant à notre capacité à pouvoir prendre à temps les mesures qui s'imposent. Nous constatons une certaine prise de conscience de ce que nous vivons une période de mutation profonde qui nous inquiète. Aux humains que nous sommes de savoir transformer cette période de tous les dangers en celle de tous les espoirs.

DES DÉFIS ET ENJEUX MULTIDIMENSIONNELS : L'EXEMPLE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE GLOBAL

Luc SIMULA
membre résidant

La réflexion générale sur les défis globaux contemporains peut-être illustrée par un exemple précis : le réchauffement climatique global. Les Français le placent dans les sondages publics au second rang de leurs préoccupations, juste après le pouvoir d'achat ; les membres de l'Académie qui ont répondu à notre enquête le placent au premier plan.

Le réchauffement climatique global est un constat ; il ne peut être analysé et compris s'il n'est pas défini et mesuré. Il exprime la tendance à la hausse de la température moyenne de l'air, à la surface des terres et des océans du monde entier (Fig. 2). Nous constatons sur le graphique que cette tendance à la hausse, perceptible depuis le début du XX^e siècle, s'accroît à partir des années 1980. Durant la décennie 2011-2020, la température globale moyenne a été supérieure de 1,1°C à celle de l'ère préindustrielle (Giec 2021). Sur ce graphique emprunté au dernier rapport du Groupe international d'experts sur le climat (Giec), on peut suivre l'évolution des températures moyennes observées et de leurs origines naturelles ou anthropiques, c'est-à-dire résultant des activités humaines. Évidemment, le groupe de travail s'est également intéressé à d'autres défis qui ne peuvent être analysés dans le cadre de cette communication.

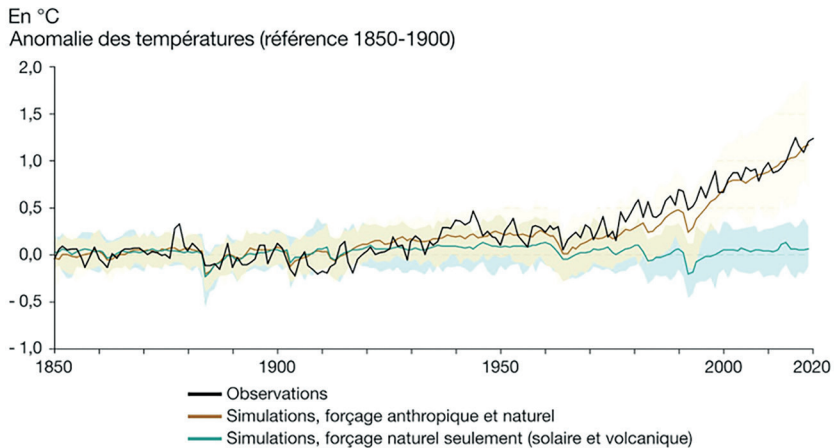


Fig. 2. Le constat du réchauffement global

Source : Giec, 1er groupe de travail, 2021.

Commentaire : Le graphique de la Fig. 2 met en évidence l'augmentation de la température moyenne (en °C) par rapport à la période 1850-1900. L'évolution d'origine naturelle des températures est représentée par la courbe bleue, relativement stable. Les deux courbes supérieures retracent l'évolution totale observée (en noir) ou calculée (en rouge). Le réchauffement d'origine anthropique est donc représenté par l'écart entre les courbes supérieures (noire et rouge) et la courbe inférieure (bleue) : il s'accroît significativement depuis les années 1970-1980.

Les enjeux globaux du réchauffement climatique

Les premiers enjeux du réchauffement climatique sont d'ordre *naturel* ou *environnemental*. Le réchauffement moyen concerne l'ensemble du globe, mais peut être plus ou moins accentué selon les régions ou continents. L'augmentation des températures est ainsi légèrement plus élevée aux pôles et dans l'hémisphère nord. En outre, le réchauffement global s'accompagne de la perturbation ou dérégulation du climat, qui amplifie les épisodes extrêmes, inondations, canicules et sécheresses par exemple en France et en Europe, ouragans, typhons

et cyclones ailleurs. Le calendrier des saisons est également perturbé, comme l'illustrent les gelées tardives ou les canicules précoces. Le réchauffement global est donc à l'origine du changement climatique contemporain. Il induit, directement ou indirectement, d'autres évolutions naturelles : par exemple l'élévation du niveau des océans, le recul du trait de côte, l'augmentation de la température des eaux, et leur acidification, enfin il contribue à la modification des courants marins.

Plus globalement, en déstabilisant le climat, le réchauffement enclenche un processus dont la première étape est la perturbation des écosystèmes, c'est-à-dire la relation entre le milieu naturel, les êtres vivants et leurs activités. Il induit notamment une réduction de la biodiversité qui est un des autres enjeux fondamentaux du XXI^e siècle. En outre, l'habitabilité de certains territoires est remise en cause par la montée des océans ou la sécheresse, tandis que le changement climatique bouleverse les systèmes agraires. Enfin, les modifications des écosystèmes sont favorables à la migration et éventuellement à la mutation de certains virus ou insectes propagateurs de maladies, comme par exemple le moustique tigre en France.

Au-delà des enjeux naturels, le réchauffement climatique porte également des enjeux socio-économiques et géopolitiques. À long terme, le réchauffement et les dérèglements climatiques dans les pays pauvres et notamment en Afrique, réduisent les productions de l'agriculture vivrière. La Banque mondiale constate déjà un retour de la pauvreté et de la sous-alimentation en Afrique ; elle s'interroge plus globalement sur la sécurité alimentaire mondiale au XXI^e siècle. En Asie du Sud, le « troisième pôle terrestre », c'est-à-dire les montagnes glaciaires de l'Hindou-Kouch-Himalaya, devrait perdre au XXI^e siècle de 40 à 60 % de ses réserves de glaces². À partir de 2050, cette fonte glaciaire pourrait désorganiser le climat du sous-continent indien et notamment l'alternance des moussons. Dans cette zone démographique la plus dense du monde (Inde, Pakistan...), les effets sur les rendements agricoles, l'alimentation et l'accès à l'eau pourraient se révéler dramatiques. Plus globalement, la gestion de l'eau dans le monde entier pourrait devenir un enjeu géopolitique majeur, exigeant une certaine coopération entre les

2 - Effet attendu d'un réchauffement limité à 1,5°C.

pays partageant les mêmes bassins d'approvisionnement en eau douce. On sait par exemple que le Rhône et le Rhin sont des fleuves en quelques sortes *jumeaux*, qui prennent leur source dans les glaciers alpins suisses. Si l'on peut espérer réunir les conditions géopolitiques pour conclure des accords sur une gestion équitable de ces ressources entre la Suisse, l'Allemagne et la France, il semble que ce soit beaucoup plus difficile à envisager pour la Chine, l'Inde et le Pakistan... Dans la même logique, la raréfaction de l'eau douce exigera dans chaque territoire des arbitrages entre les divers usages envisageables, industriels, agricoles, touristiques ou domestiques ; des tensions inhérentes à la gestion de l'eau sont déjà perceptibles en France aujourd'hui.

Ce bref survol du défi du réchauffement climatique met en évidence deux caractéristiques largement présentes dans les différents défis globaux auxquels nous nous sommes intéressés. Premièrement, leurs enjeux sont non seulement pluriels, mais également multidimensionnels, ce qui rend leur gestion particulièrement complexe. Deuxièmement, ces défis ont un caractère dynamique qui les inscrit dans le long terme : chaque défi enclenche un processus qui s'autoentretient et, en outre, entre en interactions avec d'autres défis qui l'accroissent. Cette complexité rend particulièrement difficile l'analyse et la compréhension des défis et enjeux, ainsi que la définition et l'adoption des programmes ou des mesures qui permettraient d'y faire face.

Relever les défis et faire face aux enjeux du réchauffement climatique global

Du XVII^e au XIX^e siècle, dans le prolongement des Lumières, les pays d'Europe occidentale ont construit un modèle culturel, économique et social reposant sur la confiance dans les progrès scientifiques, techniques et organisationnels. Paradoxalement, c'est au moment où celui-ci triomphe, en se mondialisant à la fin du XX^e siècle, que ses failles se révèlent ! Le progrès industriel et la civilisation qu'il porte seraient-ils à l'origine des défis contemporains ?

Le concept d'anthropocène place l'humanité et ses activités modernes au cœur des déséquilibres environnementaux que nous

connaissons. Effectivement, un large consensus scientifique établit que le réchauffement climatique global résulte de l'accumulation de gaz à effet de serre, depuis la révolution industrielle (Fig. 2). Nous constatons sur le graphique la très forte croissance de ces émissions à partir de 1950. Les émissions sont actuellement environ deux fois plus importantes que ce que l'environnement peut supporter et, malgré ce, elles continuent à s'accroître. L'humanité est donc confrontée à un défi relativement simple à énoncer. Tous les pays industrialisés doivent assumer collectivement leur responsabilité climatique et s'engager dans la construction d'un futur qui conjugue préservation de la nature et bien-être des humains. Plus précisément, en ce qui concerne le réchauffement climatique, le défi est de réduire progressivement les émissions de carbone à un niveau pouvant être absorbé naturellement. Les accords internationaux, notamment l'Accord de Paris (2015), ont fixé ces niveaux et la période de transition à l'issue de laquelle ils devraient être atteints.

Si l'objectif est facile à déterminer, les politiques permettant de l'atteindre sont par contre difficiles à mettre en œuvre. Dans la mesure où elles remettent en cause les modes de production, les modes de consommation et plus globalement les modes de vie qui reposent largement sur les énergies carbonées, ces politiques énergétiques se heurtent au déni, à la procrastination ou encore, dans la logique du bouc émissaire, au report de la responsabilité sur autrui, c'est-à-dire d'autres individus, groupes sociaux ou d'autres pays. Enfin, le défi est d'autant plus difficile à relever que les mesures envisagées se caractérisent par un fort décalage intertemporel : toute réduction des émissions de gaz à effet de serre se traduit d'abord par des coûts financiers et humains élevés, personnellement ressentis par chacun ; à l'opposé, les améliorations attendues ne se produiront qu'à long voire très long terme, seront principalement collectives et, surtout, n'apportent pas d'avantages tangibles puisqu'elles réduisent seulement les problèmes futurs. Apparaît ainsi un conflit entre intérêt privé et intérêt collectif, qui peut déboucher sur les comportements de *passagers clandestins* : le « gagnant » est celui qui échappe aux coûts individuels des politiques, tout en bénéficiant des comportements vertueux des autres. L'équité est donc un principe nécessaire à la mise en œuvre de politiques limitant

le réchauffement climatique au sein des nations comme à l'échelle globale. L'équité devient ainsi une condition géopolitique des accords internationaux pour lutter contre le réchauffement climatique ou les autres défis globaux. Nous constatons ainsi que, comme les enjeux, les défis sont multidimensionnels, humains, sociaux et culturels, scientifiques, techniques, économiques et financiers, enfin politiques et géopolitiques...

Le réchauffement climatique n'est qu'un défi parmi ceux que nous avons analysés, mais il nous a semblé exemplaire. Il souligne la place déterminante de l'humanité moderne dans les processus qui bouleversent les relations entre la nature et l'homme. Selon les données du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter en 2022, plaçant ainsi le monde sur une trajectoire de réchauffement de 2,5 à 2,9°C à la fin du XXI^e siècle. Le défi ultime semble donc être celui du passage à l'action collective pour préserver le bien être des générations présentes et futures. C'est à la possibilité pour l'humanité de s'engager dans l'action collective que nous allons nous intéresser maintenant.

LE DROIT AU SECOURS DE LA PLANÈTE

Michel BELIN
membre résidant

La planète est en danger et les caprices du climat constituent aujourd'hui le péril le plus visible. Le droit peut-il sauver ou plutôt aider à sauver la planète ?

Restons modeste, le droit n'est qu'un outil, mais son rôle est toutefois loin d'être négligeable. La multiplication des procès dits *climatiques*, intentés par les associations et organisations non gouvernementales (ONG) comme les particuliers en est la preuve la plus tangible.

Loin de n'être qu'un moyen, le droit peut devenir une arme. Mais de quel droit parle-t-on ? du droit international bien sûr, et plus précisément du droit international public de l'environnement puisque les changements climatiques ne connaissent pas les frontières.

Des « sommets de la terre » à l'action juridique

Le droit international de l'environnement dispose de deux types principaux de ressources. Les premières sont les pactes, recommandations, déclarations, résolutions, et autres accords. Elles constituent le droit dit *souple*, car il n'est assorti d'aucune contrainte, que l'on trouve essentiellement dans des sommets onusiens. Les seconds sont les traités, tels que le traité sur l'Union européenne (2012), et les conventions : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui

donnera lieu au tribunal pénal de la mer. Elles constituent le droit *dur* et sont assorties de contraintes.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, trois sommets de la terre ont marqué la prise en compte de la nécessité d'un environnement sain et durable.

Le premier sommet, celui de Stockholm en 1972, signe la naissance de la préoccupation pour les questions d'environnement de la planète. À l'époque, on pensait encore que « les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde » tout en reconnaissant qu'on était à un moment de l'histoire où nous devons réorienter nos actions en songeant davantage à leurs répercussions sur l'environnement. Certes, le climat n'est pas au centre des inquiétudes, mais on trouve parmi les 109 recommandations en annexe de la déclaration, celle demandant aux États d'être attentifs à ce que leurs activités n'entraînent pas une modification du climat.

Le deuxième sommet se tient à Rio de Janeiro en 1992. Il place la lutte contre le dérèglement climatique au centre des préoccupations de l'humanité. Du 3 au 14 juin 1992, la conférence sur l'environnement et le développement se situe dans le prolongement de la déclaration de Stockholm à laquelle elle fait référence dans le préambule « réaffirmant la déclaration de la conférence adoptée à Stockholm le 16 juin 1972 et cherchant à en assurer le prolongement ». Reconnaisant que la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance, la conférence proclame que les États doivent assurer un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours. Cette conférence reste surtout connue pour avoir créé la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui établit les conférences des parties (COP) qui se tiennent depuis chaque année.

Le troisième sommet est celui du 25 juin 1998 au cours duquel a été signée à Aarhus, petite commune du Danemark, une convention entre 40 pays dont l'Union européenne. Nous ne manquerons pas de préciser que le Conseil d'État, dans une décision du 15 novembre 2021, a indiqué que les dispositions de la convention d'Aarhus devaient être regardées comme produisant des effets directs dans l'ordre juridique interne. Cette convention ne concerne pas directement le climat mais

elle est fondamentale car elle fixe les trois principes d'une démocratie environnementale :

- Droit d'accès à l'information sur l'environnement.
- Droit de participation du public au processus décisionnel.
- Droit d'accès à la justice.

Il n'apparaît pas utile ici de faire référence au protocole de Kyoto (1997) et à son amendement signé à Doha (2020). Certes, l'un comme l'autre fixaient pour la première fois des normes en matière d'émission de gaz à effet de serre, mais ni les États-Unis ni le Canada ne les ont appliqués.

De ce survol, il ressort qu'il n'existe pas aujourd'hui un texte international sur le climat imposant des obligations juridiques et contraignantes. Il n'en reste pas moins que se développe depuis quelques années une activité juridique favorable à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'environnement. J'évoquerai quelques contentieux qui ont marqué cette évolution en débouchant sur des décisions contraignantes dans certains pays. Le premier d'entre eux concernait les Pays-Bas.

Les premiers contentieux climatiques³

En 2012, la fondation Urgenda (pour *urgence d'agenda*) et 886 citoyens néerlandais demandent au Premier Ministre de prendre des mesures pour réduire, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990. N'obtenant pas de réponse, ils assignent en 2015 l'État pour le contraindre. Le juge leur donne raison et condamne les Pays-Bas à réduire d'au moins de 25 % ces émissions. Cette décision sera définitivement confirmée par la cour suprême en 2019. L'État a un devoir de diligence : il se doit de suivre le principe de précaution : il faut agir même si on n'est pas sûr du résultat. Peu importe que les activités néerlandaises émettent une faible quantité de gaz dans l'atmosphère, ils se doivent à leur niveau de participer à cette diminution. C'est pourquoi

3 - Lavorel, Sabine et Torre-Schaub, Marta, *La justice climatique : prévenir, surmonter et réparer les inégalités liées au changement climatique*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, mai 2023, p. 175-182.

certain auteurs ont qualifié l'arrêt Urgenda « d'arrêt Colibri ». C'était la première fois qu'un tribunal adressait une injonction à un État pour qu'il réduise ses émissions de gaz à effet de serre.

La cour confirmera les premiers juges et en outre se fondera sur les droits humains fondamentaux de la CEDH. Elle constate que l'État néerlandais ne respecte pas les articles 2 (droit à la vie) et 8 (droit à la vie privée, droit à la jouissance paisible d'un domicile) de la CEDH. C'est la naissance d'une convergence de la protection de l'environnement et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Cette décision a été très critiquée. Certains reprochèrent avant tout aux juges de s'immiscer dans un domaine qui n'est pas le leur mais qui relève du pouvoir exécutif ou législatif. On notera toutefois que le tribunal laisse aux gouvernants le soin de choisir les moyens pour parvenir à cette réduction. L'affaire Urgenda a entraîné la multiplication des recours climatiques ; les chiffres le démontrent :

- 2017 : 884 poursuites dans 24 pays
- 2020 : 1500 affaires dans 39 pays.

Les premiers contentieux ne concernent pas que les pays riches ; l'affaire Leghari au Pakistan en est l'illustration. Monsieur Leghari a constaté que ses parents, agriculteurs, n'étaient plus en mesure de faire face aux besoins de leur famille en raison des caprices climatiques ; il a donc saisi les tribunaux pour faire modifier la politique de l'État dans ce domaine. Le tribunal, constatant les carences des pouvoirs publics dans ce secteur, a ordonné à l'État pakistanais de créer une commission sur le changement climatique et les mesures à prendre, composée de scientifiques, de représentants des ministères et d'organisations non gouvernementales (ONG). L'État devra bien entendu suivre les prescriptions de cette commission.

Enfin, en France les juridictions administratives et en particulier le Conseil d'État ont eu à se prononcer sur le droit climatique. En 2021, dans l'affaire Grande Synthe⁴, cette commune du Nord qui risque une submersion marine en raison de la montée des eaux, le Conseil d'État

4 - Arrêts du Conseil d'État du 1^{er} juillet 2021 et du 10 mai 2023, Commune de Grande Synthe et autres.

a constaté que les mesures prises par le gouvernement ne suffiront pas à respecter les Accords de Paris. Il enjoint le gouvernement à se soumettre à une réduction plus grande des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs en 2030 (moins 40 %) ; il considère que les engagements internationaux souscrits par la France constituent de véritables obligations juridiques.

En 2023, saisi à nouveau par la commune de Grande Synthe, le Conseil d'État vérifie si les actions menées correspondent à ce qu'il avait demandé. S'il constate que des mesures allant dans le bon sens ont bien été prises, « il n'est toujours pas garanti de façon suffisamment crédible que la trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre puisse être effectivement respectée ». Il adresse à la Première Ministre une nouvelle injonction, en lui demandant de prendre de nouvelles mesures d'ici le 30 juin 2024 sans toutefois prononcer d'astreinte.

La plupart des décisions judiciaires émanent des juridictions étatiques, mais il est vrai qu'il n'existe pas de tribunal international climatique qui serait sans doute la solution la plus efficace pour un droit efficient. Certains pays toutefois se sont tournés vers la Cour internationale de justice (CIJ) comme le petit État du Vanuatu, composé de quatre-vingt-trois îles particulièrement exposées à la montée des eaux, conséquence du réchauffement climatique. Le Vanuatu a obtenu de l'assemblée générale des Nations Unies de pouvoir interroger la Cour internationale de justice qui devra répondre à deux questions très concrètes⁵ :

- « Quelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique ? »
- Quelles sont les conséquences juridiques pour les États qui par leurs actions ou omissions ont causé des dommages significatifs au système climatique ? »

Certes les avis de la CIJ (attendus d'ici 2025) ne sont pas contraignants, mais on peut espérer qu'ils auront une répercussion car cette institution a une autorité morale incontestable.

5 - [Icjcij.org](https://www.icj-cij.org) CIJ ordonnance du 15 décembre 2023.

Malgré un premier essor des actions juridiques, le droit national ou international n'est pas à la hauteur des défis et enjeux environnementaux et climatiques ; si des brèches ont été ouvertes, elles sont insuffisantes pour assurer la sûreté de la planète. Certains auteurs plaident donc pour l'instauration du « crime d'écocide » qui relèverait de la Cour pénale internationale. Cette Cour pour l'instant n'est compétente que pour des crimes de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité. Faire de la menace de destruction de la terre le crime d'écocide constituerait une avancée considérable dans la lutte pour un environnement sain d'autant plus que la Cour pénale est compétente pour juger les individus (et donc les entreprises) et non seulement les États. La France pour l'instant, reconnaît le délit d'écocide⁶ et non le crime.

Le droit climatique s'est donc développé et les procès se multiplient. Mais on constate que la difficulté principale reste l'efficacité réelle de ce droit : il se heurte d'une part au manque de volonté, d'autre part au principe de souveraineté des États.

De nouvelles pistes pour l'action juridique ?

Lorsqu'on demanda à Michel Serres s'il pensait que le droit pouvait aider à sauver la nature, il répondit : « non seulement il peut l'aider mais il la sauvera »⁷. Inventeur du contrat naturel, le philosophe plaide pour donner à la nature de véritables droits : l'homme est un être vivant parmi d'autres êtres vivants. Il faut repenser la relation entre l'homme et la nature, les deux doivent entrer en symbiose, y compris dans le domaine juridique.

Ce courant se développe. En 2008, l'Équateur adopte une nouvelle constitution qui accorde des droits à la nature. En 2012, le parlement de la Nouvelle Zélande reconnaît le fleuve Whanganui comme entité juridique. Ce fleuve était depuis toujours considéré par les Maoris

6 - Sur le délit d'écocide, voir notamment : <https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>.

7 - Serre, Michel, « Le droit peut sauver la nature », *Pouvoirs* (revue française d'études constitutionnelles et politiques), 127, 2008, p. 5-12 (voir en ligne [Cairn.info/revue-pouvoirs n°2008](http:// Cairn.info/revue-pouvoirs-n°2008)).

comme une personne sacrée : ce fleuve est un médecin, un prêtre autant qu'il est une personne qui fournit nourriture et protection contre les tempêtes. Il existe un lien de parenté entre les éléments de la nature et les humains qui doivent les respecter.

Le droit moderne accepte plus facilement d'accorder la personnalité juridique à des éléments naturels et de leur conférer des droits propres lorsqu'ils font déjà l'objet d'une « personnification », ou lorsqu'ils relèvent du sacré. Les sociétés traditionnelles influencent l'émergence d'un droit nouveau de l'environnement : donner des droits à la nature permet en quelque sorte de rappeler que la tradition constitue le lien qui relie homme et environnement.

En France, plus précisément en Nouvelle-Calédonie, le code de l'environnement en son article 110-3 dispose : « Le principe unitaire de vie qui signifie que l'homme appartient à l'environnement naturel qui l'entoure et conçoit son identité dans les éléments de cet environnement naturel, constitue le principe fondateur de la société kanak. Afin de tenir compte de cette conception de la vie et de l'organisation sociale kanak, certains éléments de la Nature pourront se voir reconnaître une personnalité juridique dotée de droits qui leur sont propres, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

Si le droit moderne semble donc s'ouvrir à la reconnaissance de la personnalité juridique de certains éléments de la nature, il n'est cependant pas certain que faire de la nature un sujet de droit constitue le meilleur moyen de la défendre.

DE LA COP 21 (PARIS, 2015) À LA COP 28 (DUBAÏ, 2023)

Jean-Marc BEYNET et Christian FELLER
membres correspondants

Du Giec aux COP

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) a été créé en 1988 pour évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours. Il ne produit pas de nouvelles recherches, mais réalise et publie la synthèse des connaissances à un moment donné, à partir de l'évaluation critique des éléments issus de nombreuses publications scientifiques produites par divers organismes de recherche à travers le monde (de 65 pays en moyenne). Ces évaluations sont remises aux gouvernements pour les aider à définir les orientations et à élaborer les politiques de réduction et de prévention du réchauffement climatique.

Les évaluations du Giec servent également de base de travail dans le cadre des négociations des conférences des Parties (COP). La Conférence des Parties a été instituée lors de l'adoption de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au sommet de la Terre à Rio en 1992. La COP « Climat » est l'organe suprême de la convention et se réunit chaque année depuis 1995. Elle rassemble les représentants des États qui ont signé la convention-cadre, ainsi que les acteurs de la société civile comme, par exemple, les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises...

La COP 21 (Paris 2015)

Avec l'organisation de la COP 21 et la ratification de l'Accord de Paris en 2015, la génération actuelle a tenté de limiter ce réchauffement climatique au niveau mondial. L'objectif est d'éviter que les générations futures subissent les conséquences du réchauffement climatique. À l'époque, cette COP a été considérée comme un succès, car, pour la première fois, 195 pays ont signé un accord juridiquement contraignant définissant un plan d'action international. Il vise à mettre le monde sur la bonne voie en limitant le réchauffement planétaire largement en dessous de +2°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Outre la limitation du réchauffement mondial, deux dispositifs distinguent la COP 21. Tout d'abord, la nécessité d'une aide financière importante (100 milliards US\$/an) des pays riches (émetteurs majeurs de gaz à effet de serre (GES)) aux pays les plus pauvres (émetteurs minimes de GES) peu responsables du changement climatique. Cette aide doit leur permettre de mettre en œuvre une politique énergétique respectueuse de l'environnement et peu consommatrice d'énergies fossiles. Un accent particulier est mis sur les questions de gestion écologique de l'agriculture et des sols⁸.

Ensuite, dans cette perspective, la France a proposé une initiative originale, dite : « 4 pour 1000 - pour la sécurité alimentaire et le climat ». Elle met en évidence le très important potentiel que représentent l'agriculture et les sols, quand ils sont gérés de manière agroécologique, non seulement pour lutter contre le changement climatique, mais aussi pour favoriser une production agricole respectueuse de l'environnement : un objectif doublement gagnant⁹. L'initiative 4 pour 1000 a été inscrite à l'agenda des COP suivantes.

8 - Site web du ministère de l'Agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/cop21-laccord-final-reconnait-la-place-de-lagriculture-et-de-la-foret-dans-la-lutte-contre-le>).

9 - Cette initiative a déjà été présentée, au nom du Groupe Enjeux et Défis, par Christian Feller à l'Académie le 9 juin 2023, dans sa communication « Agriculture, Sol et Changement climatique », voir *supra*, p.125-143.

De la COP 21 à la COP 28

Au-delà de l'Accord de Paris en 2015, les COP suivantes ont été décevantes. En 2017 les États-Unis sous l'administration Trump ont décidé de se retirer de l'Accord de Paris. En 2018, au niveau mondial, les émissions de dioxyde de carbone n'ont cessé de croître. En 2019, un rapport du programme environnemental des Nations Unies (PNU) soulignait que, même si chaque pays signataire respectait sa propre contribution nationale à la lutte contre le réchauffement climatique, celui-ci serait au niveau planétaire bien au-dessus des objectifs de la COP 21. D'ailleurs, en 2020 et 2021, les gouvernements avaient d'autres priorités à gérer en raison de la pandémie de la Covid-19. Notons que la **COP 26** organisée à Glasgow en novembre 2021 a été un échec sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre car, en 2030, nous aurons deux fois plus d'émissions par rapport à ce qu'il faudrait pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Néanmoins, on peut retenir un point positif de cette COP de Glasgow, avec le remplacement de l'objectif de +2°C retenu par l'Accord de Paris par celui de +1,5°C. Cela montre que le constat scientifique était pleinement accepté par les décideurs politiques, grâce notamment à un rapport du Giec sur la différence entre un monde à +2°C et un monde à +1,5°C publié en 2018 à la demande de la COP 21 de Paris.

Signalons que, pour cette COP 26, le représentant de Tuvalu – qui fait partie des archipels les plus menacés par la submersion marine à court terme – ne s'était pas déplacé à Glasgow. Il avait préféré intervenir en visioconférence depuis Funafuti, en montrant une image forte projetée lors de la COP 26. Pour bien alerter sur la situation des petits États insulaires, il est apparu au monde entier prononçant son discours très officiellement devant un pupitre et en costume-cravate, mais en étant dans l'eau jusqu'à mi-cuisse (Fig. 3).



Fig. 3 : Discours du ministre Simon Kofe lors de la COP26.

Source : ©Minister for Justice, Communication and Foreign Affairs Government of Tuvalu, and Tuvalu.TV).

Quant à la **COP 27**, organisée à Charm-El-Cheikh en Égypte en 2022, elle s'est tenue quelques mois seulement après l'invasion de l'Ukraine, ce qui a renforcé l'utilisation du charbon par certains pays européens. De nombreux experts et hommes politiques ont pensé qu'elle n'avait pas été à la hauteur des enjeux climatiques : pas de mention de la fin des énergies fossiles, pas de mention d'une date pour le pic des émissions de GES, pas de mise à jour des engagements nationaux de réduction, etc.

Mais en 2022, il y a eu malgré tout une bonne nouvelle : juste après la COP 27 « Climat » de Charm-El-Cheikh, s'est tenue la COP 15 « Biodiversité » à Montréal, à laquelle 195 pays ont participé. Un accord historique a été signé le 19 décembre 2022, comprenant une vingtaine de mesures, les plus importantes étant de protéger 30 % de la planète, restaurer 30 % des écosystèmes, réduire de moitié les risques liés aux pesticides et doubler les financements globaux en faveur de la protection de la nature. Et cet accord donne aussi des garanties pour les peuples autochtones, qui sont les gardiens de 80 % de la biodiversité sur Terre.

Ensuite, la synthèse du sixième rapport d'évaluation du Giec a été publiée le 20 mars 2023. Ce document fut adopté avec les représentants des 195 pays membres du Giec. Ce nouveau rapport regroupe les connaissances scientifiques acquises entre 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles

pour l'atténuer et s'y adapter. Dans ce dernier rapport du Giec, on peut lire en particulier :

- *La décennie 2011-2020 est la plus chaude depuis 125 000 ans ; cela est principalement dû aux activités humaines ;*
- *Le niveau de réchauffement global de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO₂ ;*
- *Les politiques actuellement en place conduiraient à un réchauffement global moyen de 3,2 °C.*

Ce sixième rapport d'évaluation constitue la base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'Accord de Paris dressé lors de la **COP 28** à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023.

Avant même sa tenue, cette COP était critiquée, car organisée à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, et présidée par Sultan Al Jaber à la tête d'une entreprise pétrolière. Mais ce dernier a créé la surprise, donnant un signal positif dès l'ouverture, en annonçant la mise en place et les premiers abondements du fonds pour aider les pays en développement les plus vulnérables (qui sont les moins responsables). Ainsi les pays industrialisés reconnaissent leurs responsabilités dans les impacts du changement climatique que subissent les pays du Sud. Ce fonds est la clé de voute de la justice climatique.

Cependant, l'euphorie est retombée à la suite des déclarations de l'OPEP le 6 décembre, appelant ses membres à rejeter « tout texte ou formule ciblant les énergies fossiles plutôt que les émissions ». Et le document publié par Sultan Al Jaber, à la veille de la fin de cette COP, laissait toute latitude aux pays signataires de l'Accord de Paris pour choisir leur manière de « réduire » les énergies fossiles, sans obligations. Ce texte ne fixait aucun objectif de « sortie » du pétrole, du gaz et du charbon. Il a été jugé trop faible et rejeté par l'Union européenne, les États-Unis, les petits États insulaires et de nombreux pays sud-américains. Devant le refus de signer un tel document, la COP a été prolongée de 24h. Rappelons que pour respecter les Accords de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C depuis le début

de l'ère industrielle, selon le dernier rapport du Giec (mars 2023), les émissions de CO₂ doivent diminuer de 48 % d'ici à 2030, de 80 % d'ici à 2040 et 99 % d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 2019. Il faudrait donc une sortie quasi complète des énergies fossiles d'ici à 2050. Et, le 13 décembre au matin, on a appris qu'un accord, qualifié d'historique, venait d'être trouvé car le texte adopté appelle à « transitionner vers une sortie des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale ». C'est la première fois qu'une COP fait mention des énergies fossiles.

Mais certains¹⁰ interprètent ce dernier texte comme un échec :

- Le pétrole : on n'en sort pas, on transitionne ;
- Le charbon : on atténue ses émissions et on continue ;
- Le gaz fossile : on y va, c'est un gaz de transition ;
- Le méthane : on ne fixe pas d'objectifs de réduction ;
- etc.

En définitive, comme le résume Bertrand Piccard¹¹, il y a deux lectures possibles de cet accord :

- un contenu qui garde le cap des 1,5°C, mentionne pour la première fois les énergies fossiles, et encourage les renouvelables et l'efficacité énergétique, avec une « standing ovation » pour Sultan Al Jaber ;
- ou un langage diplomatique qui permet aux pays pétroliers de sauver la face, autorise les producteurs de gaz d'assurer la transition et déçoit certaines ONGs.

10 - Pauline Roulleau (Conseil en Stratégie, Communication ESG : Prise en compte de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance).

11 - Psychiatre, explorateur, environnementaliste, conférencier, ayant réussi le premier tour du monde en ballon (1999) puis à nouveau un tour du monde en avion solaire en 2015-2016. Il participe aux COP depuis de nombreuses années.

De l'utilité des COP

De nombreuses personnalités qui y participent régulièrement soulignent l'utilité des COP, comme par exemple Jean Jouzel¹². Les COP se sont révélées indispensables. Elles permettent de maintenir la pression et de transmettre les messages des scientifiques aux politiques. Sans les COP, et sans les rapports du Giec, nous en serions toujours au scepticisme climatique. Enfin, « les COP sont utiles car elles réunissent tous les pays de la Planète et non pas une minorité qui déciderait dans son coin » (Jean Jouzel, 2021). La COP est aussi l'occasion de responsabiliser le pays hôte.

En conclusion, de COP en COP, on avance, mais à trop petits pas. En attendant, les jeunes générations s'impatientent et s'inquiètent pour leur avenir. Selon une enquête publiée en 2021 dans la revue médicale *The Lancet*, au niveau mondial, près de 40 % de la tranche d'âge des 18-30 ans souffrirait d'éco-anxiété climatique. Signalons que dès 2020, certains d'entre eux n'ont pas hésité à saisir la Cour européenne des droits de l'Homme en incriminant 32 États pour leur incapacité à limiter le réchauffement climatique. Cette action en justice est basée sur l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui consacre le droit à la vie. De leur côté, regrettant le laxisme des politiques, certains scientifiques entrent en rébellion et mènent des actions de désobéissance civile en espérant que leurs alertes seront ainsi mieux prises en compte par les politiques à l'avenir.

Souhaitons que le texte signé lors de la COP 28 à Dubaï redonne de l'espoir. Sinon, il faudra se préparer à des déplacements massifs de population car certaines terres (bandes côtières, villes portuaires, îles...) seront prochainement partiellement submergées. À la fin du siècle, selon les synthèses du Giec, l'élévation du niveau des mers pourrait atteindre un mètre, voire plus.

12 - Paléoclimatologue français, qui le premier a publié une étude en 1987 établissant un lien formel entre la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et le réchauffement climatique. Membre du Giec depuis 1994 et vice-président de 2002 à 2015, il a participé à toutes les COP.

CONCLUSION

MESURER LES ENJEUX, RÉPONDRE AUX DÉFIS

Jean RIBSTEIN
membre correspondant

Ce texte, comme la communication de décembre 2023 qu'il reprend, émane d'une initiative originale portée par Luc Simula et un petit groupe de travail de l'Académie de Nîmes. Cette démarche, typique de la vocation d'une académie, procède d'un souci d'intelligence du monde contemporain, un désir de comprendre et un besoin d'expliquer ce qui engage notre futur dans la façon dont nous menons nos vies quotidiennes. Chacun de nous perçoit, plus ou moins précisément selon l'attention qu'il y porte, la dimension globale de ce qui se joue dans la poursuite de notre mode de vie. Chacun a le sentiment, plus ou moins élaboré, du caractère *mondialisé* des défis posés à notre capacité de prendre le contrôle des transformations de notre milieu de vie.

La perception et la réflexion dont procèdent les constats que chacun peut faire à propos de ces enjeux et défis sont modulées par le canal de son ressenti comme par le bruit de fond de ce qui se dit tout autour. En matière de préoccupation climatique, qui a été mise au centre de notre présentation, le relais par les médias prend volontiers le pas sur l'expérience directe de la nature. Dans la zone tempérée que nous habitons, le réchauffement global est représenté par une simple inflexion sur un graphique (Fig. 2) et une prévision d'amplitude apparemment modeste pour les années à venir ; il ne se manifeste de façon sensible

que par un recul des glaciers (pour qui a l'occasion de le voir) et un dérèglement des températures saisonnières ; la survenue d'un accident environnemental (canicule, sécheresse avec incendies, inondation) est encore limitée ; la montée des eaux des mers est encore imperceptible... Mais le tableau des conséquences est déjà tout autre dans divers endroits du globe.

L'analyse du réchauffement global, à partir de données facilement accessibles, fait rapidement apparaître l'intrication des mécanismes qui le déterminent. Elle montre aussi l'ampleur de ses conséquences directes à l'échelle mondiale et la multiplicité des mécanismes et phénomènes qui lui sont reliés (pollutions, besoins énergétiques, consommations de ressources non renouvelables...). Au niveau local (englobant sous ce terme tout le territoire français), l'habitabilité de notre milieu de vie n'est pas menacée à court ou moyen terme par le réchauffement en tant que tel. Mais notre mode de vie contribue significativement à ce réchauffement et aux phénomènes associés : l'empreinte carbone moyenne des Français est ainsi quatre fois supérieure à ce qui est nécessaire pour limiter le changement climatique. Ceci ouvre deux perspectives.

Au-delà de l'analyse strictement climatique d'abord, l'investigation des tenants, aboutissants et corrélats du réchauffement conduit à mieux prendre conscience de l'impact des activités humaines sur les équilibres de l'ensemble du monde vivant à travers les altérations de son milieu de vie. Cet impact constitue le principal facteur déterminant l'évolution du système terrestre. D'où la suggestion d'appeler anthropocène la période contemporaine, nouvelle époque géologique succédant à l'holocène. L'étude des couches de sédiments dans le lac Crawford pourrait donner une référence temporelle (l'année 1950) à ce concept par la mise en évidence des traces physiques de cet impact. S'il ne convainc pas tous les géologues, le concept d'anthropocène fournit un cadre opératoire pour une étude politique des affaires publiques. Et cette dénomination est plus englobante que les diverses propositions dérivées qui ont été proposées (*poubelloène, capitalocène, égocène, sécularocène...*).

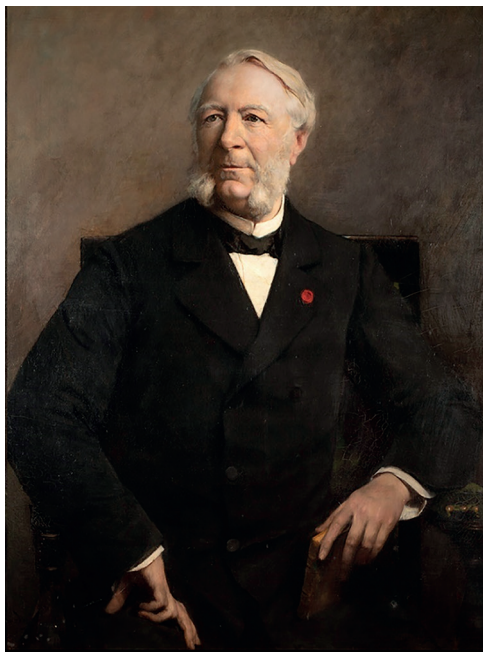
Au-delà du constat attribuant à l'activité humaine l'essentiel des problèmes de dérèglement de la biosphère, l'étude du milieu de vie – l'écologie au sens propre – appelle à l'action. Or le constat de l'évolution

préoccupante des activités humaines et le souhait de maîtriser cette évolution sont apparus dans les années 1970. Force est de constater, un demi-siècle plus tard, la poursuite de la dégradation de l'environnement et la montée d'une éco-anxiété dans la jeune génération. Il est donc temps de mettre en évidence les raisons et les mécanismes de ce décalage. Peut-être n'a-t-on pas bien repéré les zones de blocage et les cercles vicieux parmi les multiples interactions sous-tendant les mécanismes délétères ? Peut-être n'a-t-on pas réussi à concevoir et mettre en place une gouvernance efficace des biens communs ? Il n'est pas certain que la référence historique aux biens communaux – la gestion de l'accès à l'eau à l'époque médiévale par exemple – soit entièrement pertinente, compte tenu de la différence d'échelle. Mais il est certainement indéfendable de rester à l'écart des actions à entreprendre pour enrayer l'altération de l'habitabilité de notre monde.

Comme bien des travaux de réflexion, le travail du groupe « Défis et enjeux » soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Pour se limiter à une dimension pratique, faut-il poursuivre l'analyse de ces questions au sein de l'Académie, ou s'ouvrir plus largement aux autres membres de la Cité ?

Séance du 22 décembre 2023
(musée de la Romanité)

HOMMAGE À GASTON BOISSIER
À l'occasion du
Bicentenaire de sa naissance
1823 – 2023



Portrait de Gaston Boissier par Adolphe Jourdan
Peintre nîmois (1825-1889), élève de Charles Jalabert.

GASTON BOISSIER, UNE VIE UNE RENCONTRE AU FIL D'ARCHIVES

Micheline POUJOLAT

membre résidant

À mon arrivée à Nîmes, mon étonnement fut grand de découvrir que la rue qui va de l'Imperator à la Maison carrée était dédiée à Gaston Boissier, et que son buste ornait le jardin du musée d'archéologie, boulevard amiral Courbet. Jusqu'alors Gaston Boissier était pour moi l'auteur chez lequel, à Toulouse, mes professeurs de faculté puisaient, trop souvent à mon goût, les sujets de thèmes latins. Puis Anne et Edmond Courbaud sont devenus des amis très chers et c'est à eux que je dois de m'être intéressée à un homme attachant, simple, aimable, bon vivant, érudit et intellectuel brillant, pédagogue libre et original.

Edmond Courbaud et son frère Guy, deux des arrière-petits-fils de Gaston Boissier, ont fait tout un travail de recherche et de mise en forme d'archives familiales qu'ils ont bien voulu nous confier. Mon intervention leur doit tout, qu'ils en soient remerciés. J'ai puisé donc dans les souvenirs écrits par Gaston Boissier lui-même, souvenirs qu'il s'était décidé à écrire à la demande de ses filles. Je le remercie plus encore que pour les thèmes latins.

Assez parlé de moi, il me revient de vous présenter aujourd'hui la vie de cet illustre Nîmois. J'ai de la chance, il en a parlé lui-même mieux que je ne saurais le faire, je vais donc lui laisser la parole.

Un récit destiné à ses petits-enfants

Le jour de son quatre-vingt quatrième anniversaire, un an avant sa mort, il commence le récit de ses souvenirs à l'intention de ses trois petits-enfants. Glissons-nous un moment à leurs côtés et écoutons-le :

C'est aujourd'hui, le 15 août 1907, vous êtes loin d'ici, et je songe à vous. Je me suis dit souvent, avec regrets, que dans les familles bourgeoises d'aujourd'hui, les souvenirs ne remontent pas au-delà d'une génération ou deux. On a connu pendant quelques années son grand père sa grand mère, mais on ne les a connus qu'âgés, on ne sait que très imparfaitement ce qu'ils étaient dans leur jeunesse, comment s'est passée leur vie ; et d'ordinaire on s'arrête là : sur ce qui a précédé, on ne sait rien. Cette ignorance est fâcheuse. Elle est une des raisons qui multiplie chez nous ce que Barrès appelle les déracinés.

Comment nous attacherions-nous au pays ou au métier de nos pères, si nous savons à peine où ils ont vécu et ce qu'ils faisaient ? Vos parents m'ont demandé de vous donner quelques détails sur ma famille et mes premières années. Je le fais volontiers, quoiqu'à l'âge que j'ai, ces souvenirs souvent les plus lointains, risquent d'être un peu confus. Je vais donc faire appel à ma mémoire, que je sens tous les jours défaillir, et, aussi brièvement que possible, vous parler des miens et de moi.

Je suis né à Nîmes le 15 août 1823, vers la fin du règne de Louis XVIII, l'aîné des enfants d'Achille Boissier et de Jenny Guigue. La famille Boissier n'habitait Nîmes que depuis quelques années. Elle était originaire de Vauvert, une petite ville voisine, où vivaient encore plusieurs de mes parents. Vauvert tire son nom d'un monastère célèbre (Notre Dame de la vallée verte) que plusieurs rois de France, notamment saint Louis ont pieusement visité. Ma famille appartenait à la bonne bourgeoisie de l'endroit. Elle était protestante, comme presque tout le pays et ne se fit catholique qu'à la fin du règne de Louis XIV, vers l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes. La raison qui l'y décida ne me paraît pas difficile à soupçonner : un Boissier était à ce moment notaire, et il est assez vraisemblable qu'il changea de religion pour conserver son étude. D'autres eurent plus de courage que lui, et si parmi eux se trouvaient les Boissier qui émigrèrent à Genève et qui y ont fait depuis lors une très

brillante fortune dans les affaires, il faut reconnaître que leur conduite, qui était la plus honnête, leur fut la plus profitable¹.

Notons au passage la discrétion et l'humour de la leçon de morale : il n'y a pas toujours intérêt à se convertir par intérêt. Reprenons la lecture :

Ceux qui n'ont pas quitté Vauvert eurent une destinée plus modeste. Ils continuèrent à être notaires de père en fils. Pendant un siècle et demi, de 1707 à 1860, l'étude est restée dans la famille et six Boissier s'y sont succédé. C'est une dynastie. En 1860, quand le dernier de la race mourut, ses deux fils étaient fonctionnaires je ne sais où. Ils dédaignèrent de revenir dans la petite ville et l'étude changea de nom. Je me souviens que j'en fus très affligé. Mon grand-père, Marc-Antoine Boissier, avait succédé à son père en 1800... En 1812 l'occasion s'offrit à lui d'acheter une étude très importante à Nîmes... et, comme il aimait le monde et le plaisir fut très heureux de venir habiter le chef-lieu du département. Il y était établi depuis onze ans quand je vins au monde.

Hélas, le temps manque pour poursuivre la lecture de ses souvenirs. « Vous êtes loin d'ici, et je songe à vous » : dès la première ligne nous découvrons la simplicité d'un grand-père affectueux, soucieux de transmettre, d'expliquer, d'instruire. Nous découvrons le style qui, tout au long de sa carrière, a marqué ses étudiants, ses collègues, ses amis : des anecdotes pour soutenir des réflexions sérieuses toujours teintées d'humour. Les souvenirs destinés à ses petits-enfants vont se succéder sans ordre chronologique, pêle-mêle, le propos est vif, précis et nuancé. On imagine sans peine les personnes et les lieux, les émotions, les larmes, les cris. Pour ses petits-enfants, comme il l'a fait tout au long de sa vie pour ses élèves ou ses interlocuteurs, il émaille son propos de digressions, et de détails savoureux. Il raconte la rocambolesque histoire d'une aïeule protestante qui, en 1765, défraya la chronique, quitta le foyer conjugal, se réfugia dans un couvent et se convertit au catholicisme car elle disait ne vouloir vivre avec son mari ni dans ce monde ni dans

1 - L'ensemble des citations est tiré des archives privées de la famille Courbaud, sauf mention contraire. L'orthographe et la ponctuation du texte de Gaston Boissier ont été respectées.

l'autre. Fallait-il que le mari soit insupportable pour en arriver à ces extrémités ! Il se souvient du jour où un télégramme envoyé de Nîmes lui apprend l'attentat d'Orsini contre Napoléon III le 14 janvier 1858, alors que lui-même dînait la veille, à Paris, avec le préfet de police, il dit : « ... le lendemain au premier jour, ma mère m'avait télégraphié pour savoir s'il ne m'était rien arrivé. C'est ainsi que j'appris un événement auquel j'avais failli assister ».

La famille Boissier vit à Nîmes, place Belle Croix. Marc-Antoine, le grand-père, subvient aux besoins de tous, le père Achille semble n'avoir jamais travaillé ; royaliste convaincu, il se mêle un moment de politique, participe à des manifestations, écoutons à nouveau son fils :

Mon père, du haut de sa terrasse, essayait, par des paroles, par des gestes, d'exciter la joie publique. Je me souviens que quelques années plus tard j'entendis chanter par hasard, dans la rue, une chanson patoise qui tournait en ridicule ces démonstrations inutiles. Mon père n'était pas oublié. On le montrait qui prenait en main le drapeau blanc et qui l'agitait – (boulègera [sic] ton drapot blanc). Ces déceptions politiques, qui lui furent cruelles, avaient altéré sa santé... Il languit quelque temps, puis tomba gravement malade. Pendant sa maladie, qui fut longue, ma mère le soigna avec une admirable tendresse. La mort de mon père me causa une douleur sincère et très vive ; mais à dix ans la douleur passe vite. Il faut dire d'ailleurs que mon père ne tenait pas une place très importante dans notre vie intérieure. Il ne paraissait guère à la maison qu'aux heures des repas.

Après des années d'aisance, il écrit : « Je vois autour de moi toutes les apparences de la richesse ». La famille traverse une période difficile, le grand-père se ruine et doit vendre son étude, tout d'un coup tout disparaît. La famille déménage, quitte la maison de la place de la Belle Croix pour aller loger au troisième étage, dans une rue étroite.

Ma mère se met résolument au ménage et se contente d'une bonne à tout faire... Nous étions réduits pour vivre à quelques rentes un peu maigres qui n'étaient pas toujours régulièrement payées. J'ai donc connu la misère, mes chers enfants, et tout jeune que j'étais j'en ai cruellement souffert. Je me souviens d'un jour où tout l'argent de la maison était épuisé ; on attendait, pour aller aux provisions, la venue d'un débiteur qui ne se pressait pas ; on

avait déjeuné tant bien que mal des restes de la veille ; le temps s'écoulait et ma mère nous regardait en pleurant. Enfin le retardataire arriva et l'on se mit à table un peu plus tard... L'impression de cette journée, qui me sembla bien longue, n'est jamais sortie de ma mémoire. N'est-ce pas ce qui m'a rendu parcimonieux pour tout le reste de ma vie ? Tant que je n'ai pas gagné d'argent moi-même, j'ai tenu à économiser celui que ma mère dépensait pour moi. Au collège, à l'école normale, je songeais toujours que je vivais de ses pauvres revenus et je tenais à lui coûter le moins possible ; le goût de l'épargne m'en est resté et l'on m'a quelque fois reproché de la pousser un peu trop loin et dans les trop petites choses. Que voulez-vous ? Je me suis peut-être trop souvenu de cette journée où nous avons failli, moi et les miens, aller nous coucher sans souper.

Après un tel récit comment lui en vouloir d'avoir été parcimonieux toute sa vie ?

Enfin les affaires furent arrangées. Le procès gagné, on rendit la dot à ma mère – en faisant des prodiges d'économie elle avait désormais de quoi vivre, elle pouvait commencer mon éducation.

La rédaction des souvenirs destinés aux petits-enfants s'arrête par ces mots, Gaston Boissier considérait-il qu'il en avait assez dit ? Le temps lui a-t-il manqué ? Nous n'en savons rien. Il meurt moins d'un an après avoir commencé ce récit.

Une carrière flamboyante

Reprenons l'ordre chronologique un peu malmené. L'éducation du jeune homme commence au collège royal de Nîmes. Il part ensuite à Paris comme boursier pensionnaire au collège Sainte-Barbe et entre en classe de rhétorique, ce qui correspond à notre classe de première, à Louis-le-Grand. En 1841, il prépare le concours d'entrée à l'École normale supérieure ; reçu dès la première tentative, il préfère redoubler l'année de khâgne pour s'assurer une bonne place. Le calcul est juste, il est reçu second en 1843. Rue d'Ulm, il est condisciple de Louis Pasteur et lie de nombreuses amitiés. En 1846, il est reçu premier à l'agrégation de lettres

et nommé professeur à Angoulême. L'année suivante une mutation à Nîmes le comble, c'est avec grand plaisir qu'il retrouve sa ville natale. Le 12 août 1848, à la fin de sa première année d'enseignement au lycée de Nîmes, qui n'était pas encore le lycée Daudet, il prononce le discours de distribution solennelle des prix. À Nîmes il en prononcera trois. Le deuxième, le 12 d'août 1852 et le dernier le 10 août 1857.

Ces dates de distributions de prix au milieu du mois d'août peuvent intriguer. En effet c'est à partir de 1848 que l'on commence à se préoccuper des rythmes scolaires et des liens entre l'emploi du temps et la santé des élèves. Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique selon la terminologie de l'époque, constitue dès 1848 une commission d'enquête sur la durée du travail dans les lycées. Peu après on voit apparaître le mot surmenage. Aujourd'hui, 175 ans plus tard, la question ne semble pas résolue²...

Il faudrait lire tout entiers les discours de Gaston Boissier, nous nous contenterons de quelques extraits. En août 1848, après l'instauration de la République, il commence son discours par des mots apaisants et modérés conformes à son caractère : « Messieurs, Le grand événement qui s'est accompli cette année, loin d'ébranler l'Université, lui a ouvert des destinées nouvelles ; fille d'une République, elle n'a rien à craindre d'un régime républicain ». Plus loin voici qui semble écrit pour aujourd'hui : « Qui donc pourrait souffrir qu'on fit de l'éducation nationale comme un champ d'expérience où seraient mises à l'essai toutes les nouvelles et douteuses méthodes ? » Il défend ensuite, cela ne peut nous étonner, l'enseignement des grands textes de la littérature :

La littérature [...] n'est point une vaine étude de mots, ni même seulement une culture et un ornement pour l'esprit ; c'est la science même de la vie. Alceste et Sganarelle, Célimène et Arsinoé ne sont pas si loin de nous que nous le croyons et il n'est pas toujours besoin d'aller au théâtre pour voir jouer les comédies de Molière [...] Les vices et les travers de toutes les époques ont été prévus et dépeints dans les ouvrages qu'étudient les élèves. Il leur sera donc plus facile de s'en garantir [...] Les naufrages sont plus rares quand on a signalé les écueils.

2 - Voir Cahon, Julien, « Réformer les rythmes scolaires en France (1848-2017) », *Histoire de l'éducation*, 154, 2020/2, p. 209-256 (en ligne).

Gaston Boissier enseigne dix ans à Nîmes. À cette période il se marie une première fois avec Emma Mélanie Rouverol ; nous avons peu de renseignements sur ce mariage, la jeune femme serait morte peu de temps après, et le couple n'a pas eu d'enfants. Sociable, enjoué, brillant causeur, une caractéristique soulignée par tous ceux qui l'ont connu, Gaston Boissier fréquente avec assiduité la bonne société et les salons à la mode. Cela lui est parfois reproché tout comme les rapports d'inspection successifs lui reprochent de ne pas combattre son « accent gascon » et d'en conclure que dans ces conditions il ne peut être question d'avancement.

En 1853, il est élu à l'Académie du Gard, aujourd'hui Académie de Nîmes ; il en reste membre jusqu'à sa mort. En 1857, malgré cet accent qu'il ne veut pas perdre et les rapports d'inspections, il est nommé à Paris, toujours en classe de rhétorique, au lycée Charlemagne. Avant de quitter Nîmes, son dernier discours à la distribution des prix du Lycée rend un brillant hommage à Jean-François Séguier. Il évoque les nombreux visiteurs et correspondants qui de l'Europe entière consultaient Séguier et dit : « Nous voyons bien, lui disait l'un d'eux, que toute l'érudition n'est pas retirée à Paris, et que la province a quelquefois des yeux plus clairvoyants que la capitale ». Le choix de cette citation n'est-il pas un clin d'œil du provincial Gaston Boissier, fier d'être Nîmois, à son auditoire de Nîmois, avant de rejoindre la capitale ?

Bientôt il commence à publier. En 1866, il reçoit le prix Montyon de l'Académie française, prix doté de 2500 francs, pour *Cicéron et ses amis*. Cette œuvre lui vaut aussi la célébrité. En 1869, il est nommé maître de conférence à l'École normale et occupe la chaire de poésie latine puis celle de littérature latine au Collège de France. Tout en menant de front l'enseignement à l'École normale et au Collège de France, il publie de nombreux ouvrages sur la vie et la culture romaine. Seul ou en famille, il voyage en Italie, en Afrique du Nord.

En 1876, il est élu à l'Académie française au fauteuil 26 et participe à la commission du dictionnaire. En 1895, il en devient secrétaire perpétuel. Il est décoré de la croix de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il est aussi membre de plusieurs académies étrangères, au Danemark, en Russie, à Saint Pétersbourg.

La vie de famille

La carrière de Gaston Boissier ne l'éloigne pas de la vie de famille. En quittant Nîmes il a laissé sa mère aux soins de sa sœur cadette. Il parle de sa mère avec affection et reconnaissance, il loue les efforts qu'elle a faits pour qu'il puisse réussir de brillantes études. Dans ses souvenirs il se demande s'il a rempli la promesse faite à son père mourant d'« adoucir ses peines [...] et de lui donner le bonheur qu'elle n'avait pas connu ». Il ajoute :

Sans doute mes fonctions m'ont de bonne heure éloigné d'elle, et il était naturel qu'elle vécût avec ma sœur. Mais tout de même il me semble que j'aurais pu me rapprocher d'elle plus souvent. Elle était si heureuse de me revoir [...] Je ne puis m'empêcher d'en éprouver quelques remords.

Ces mots révèlent un fils aimant, mais un homme accaparé par ses travaux qui ne remet pas en cause les usages du temps : il est naturel que la fille plus que le fils s'occupe de la mère. Sa mère meurt en 1877, elle aura vu son fils entrer à l'Académie et naître ses trois petites-filles. En effet à 40 ans en 1863, Gaston Boissier se marie à nouveau et épouse Amélie Burnouf. Elle a trente et un ans, et est la fille d'Eugène Burnouf, professeur à l'École normale et au Collège de France, philologue spécialiste des langues orientales, qui déchiffra le premier le sanskrit (Inde). Trois filles naissent de ce mariage, Suzanne en 1866, Amélie en 1867 et Marthe en 1872.

Gaston Boissier aime la vie de famille, il lui consacre du temps. Écoutons les souvenirs de sa fille Amélie :

À Paris, mon père, toujours bon et complaisant, nous faisait faire une promenade tous les dimanches [...] Nous partions tout de suite après le déjeuner... On allait rarement [...] loin car mon père voulait nous ramener pour le goûter. Il repartait alors chez Gaston Paris qui recevait tous les dimanches. Ces réunions étaient la joie de mon père qui y retrouvait des confrères et des gens très distingués. [...] Ces réunions d'hommes se terminaient vers six heures et mon père venait nous retrouver pour le dîner.

Amélie Boissier et ses filles, catholiques pratiquantes, ne manquent pas la messe du dimanche ; il n'est jamais précisé si Gaston Boissier les accompagnait. Modéré en tout, il s'en abstenait peut-être ? La famille entoure Marthe, sa santé fragile demande des soins constants ; elle meurt en 1893 à vingt et un ans. L'aînée Suzanne, mariée à un officier, n'a pas eu d'enfant. La cadette, prénommée Amélie comme sa mère, épouse, comme sa mère, un élève de son père, Edmond Courbaud, normalien, professeur de latin. Les seuls petits-enfants de Gaston Boissier sont les deux filles et le fils d'Amélie et d'Edmond³.

En 1875, Gaston Boissier et sa femme achètent une maison à Viroflay. Voici ce qu'en dit Amélie :

Mon père était très économe, nous savons cela, il s'en est si bien excusé dans ses souvenirs, donc, mon père... craignait d'avoir fait une folie en devenant propriétaire. Ma mère au contraire rêvait d'avoir un jardin à elle. Notre petit Viroflay, bien modeste [était] une maison toujours ouverte aux amis et où l'on recevait sans cesse du monde... Il y avait aussi les candidats à l'Académie française qui venaient faire leur cour à papa, et tâcher de s'assurer sa voix et son soutien. Ils y rencontraient souvent d'autres académiciens et repartaient persuadés d'avoir gagné un grand nombre de voix. Le secret de toutes ces amitiés, c'est que mon père était un si charmant causeur et si distingué, qu'on était heureux de le voir [...]. Il savait tout naturellement aborder tous les sujets qui devaient intéresser ses interlocuteurs... Il laissait chacun répondre et donner son avis. La conversation rebondissait d'elle-même, c'était vraiment le causeur, et non le discoureur qui est souvent fatigant. Les phrases, très naturellement élégantes, donnaient un tour élégant à ses réparties très fines. Il avait horreur des phrases pompeuses... et ne les écoutait pas.

La retraite venue, le couple s'installe définitivement à Viroflay. Gaston Boissier travaille jusqu'à un âge avancé. À 82 ans, trois ans avant sa mort, il écrit *La conjuration de Catilina*. Il meurt à Viroflay le 10 juin 1908, il est enterré à Paris au cimetière du Père Lachaise.

3 - Suzanne devient religieuse, Edmée épouse Paul Perrin, André épouse Marthe Soulez.

Deux hommages

Pour conclure je citerai deux de ses anciens élèves, René Doumic et Alfred Croiset.

En 1910, René Doumic lui succède au fauteuil 26 de l'Académie française et lui rend hommage :

Ce qui frappait en lui c'était l'air d'allégresse robuste, le rayonnement de santé et de belle humeur, le mélange de gravité et de gaieté... De bonne taille, solidement bâti... le regard perçant et malicieux assené bien droit, il donnait une impression d'assurance, de confiance en soi et d'affabilité ironique à l'égard des autres. Même au repos, un sourire errait sur ses lèvres... Ce sourire [...] était celui d'un spectateur qui [...] assiste à la comédie de la vie et y prend un plaisir extrême. L'accueil était si simple, si franc, vous mettant tout de suite à l'aise et presque en familiarité ! On était conquis par l'accent de cette voix qui sonnait joyeusement, évoquant les souvenirs, égayant de mots et d'anecdotes le fonds de ses vastes connaissances⁴...

En 1909, Alfred Croiset prononce un éloge à l'École normale supérieure :

Cet homme qui a été chargé d'honneurs et qui en jouissait avec bonhomie, n'avait rien d'un ambitieux, ni impatience ni fièvre ; il savourait le bien présent, avec la sérénité d'une âme équilibrée et l'optimisme d'une belle santé. Il trouvait partout des sujets d'étude et d'amusement : à quoi bon changer ?⁵

Voilà le portrait d'un homme qui honore notre ville, qui n'a jamais voulu en perdre l'accent et que l'on aurait aimé connaître.

4 - Voir en ligne : <https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-rene-doumic>

5 - Croiset, Alfred, *Gaston Boissier, 1823-1908*, Lille, Imprimerie de L. Daniel, 1909, 11 pages.

GASTON BOISSIER ET NÎMES

Francine CABANE

membre résidant

Gaston Boissier a entretenu avec Nîmes, sa ville natale, des liens forts et étroits. Il ne fait aucun doute que la fréquentation quasi quotidienne dans son enfance de monuments romains a joué un rôle important dans son goût pour la littérature latine et la civilisation romaine.

Camille Jullian, membre honoraire de l'Académie française, disait :

À l'ombre de sa colline et de ses bosquets, la source sacrée préside aux entretiens et aux sourires de sa chère cité ; elle inspire les mieux doués de ses enfants. Nous le savons au collège de France où Gaston Boissier dans la grâce séductrice de sa parole, nous apporta longtemps l'écho divin de la Fontaine nîmoise¹.

Le rapport à la ville et aux Nîmois célèbres

Lorsque Gaston Boissier naît à Nîmes le 15 août 1823, la cité est alors une petite ville provinciale de 40 000 habitants qui peine à retrouver sa population d'avant la Révolution et qui vient juste de se débarrasser de son enceinte médiévale devenue vétuste et dangereuse.

Il vient au monde rue de l'École Vieille dans une maison qui donne sur la place Belle Croix à une époque où la rue du Général Perrier

¹ - Puech, Aimé, « Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du buste de Gaston Boissier à Nîmes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 77-4, 1933, p. 410-415.

n'est pas encore ouverte et où l'Écusson est un entrelacs de ruelles nauséabondes, tristes et sombres. Quand Gaston Boissier quitte Nîmes en 1857 pour vivre définitivement en région parisienne, il a 34 ans et la ville a été transformée de façon assez radicale. L'arrivée du train en 1839, la construction d'une première gare route d'Uzès puis d'un second « embarcadère » comme on disait à l'époque, au sud, en 1844 sur la ligne Nîmes-Montpellier-Cette modifient complètement le paysage. La cité s'ouvre à la modernité, l'industrie se développe considérablement sous l'impulsion d'un maire dynamique, Ferdinand Girard, qui fait aménager l'avenue Feuchères et l'Esplanade avec sa majestueuse fontaine Pradier. L'éclairage au gaz vient dans la foulée mettre en valeur les monuments et assurer plus de sécurité. La couverture de l'Agau qui, coulant dans la ville à ciel ouvert, était source de pollutions et d'épidémies, et la construction de grandes fontaines publiques, comme celles de la place Saint-Charles et la fontaine Pradier, assainissent et embellissent la ville. Un nouveau palais de justice et une préfecture sont édifiés dans ces années 1850 où Gaston Boissier assiste à cet extraordinaire métamorphose de sa ville.

Deux Nîmois célèbres, tous deux protestants, l'ont alors beaucoup marqué et influencé. Il s'agit du maire Ferdinand Girard, que nous avons déjà évoqué, et de François Guizot, qui fait une belle carrière politique sous la monarchie de Juillet occupant plusieurs postes ministériels importants, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Ces deux hommes, engagés dans l'action publique, monarchistes modérés attachés à la liberté de conscience, visionnaires, droits et intègres, seront à la fois des modèles et des protecteurs de Gaston Boissier.

Un élève au collège royal de Nîmes

Gaston Boissier fut, disait-il, « un tout petit élève »² au collège royal de Nîmes. Situé dans la Grand-Rue, ce lieu d'enseignement fut particulièrement prestigieux au cours des siècles. Dès le XVI^e siècle,

2 - Perrot, Georges, « Notice sur la vie et les travaux de M. Marie-Louis-Antoine-Gaston Boissier, lue dans la séance publique annuelle du vendredi 20 novembre 1908 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 52-9, 1908, p. 644-755 (p. 648).

lorsqu'après la venue de François I^{er} à Nîmes et sur l'insistance de sa sœur Marguerite d'Angoulême est créée une Université des Arts, qui ne vit pas vraiment le jour mais devient le grand Collège des Arts de Nîmes ; l'établissement est prestigieux et renommé sous la houlette de professeurs réformés et humanistes comme Claude Baduel ou Jean de Serres. Au fil du temps, les professeurs protestants sont peu à peu évincés puis définitivement chassés du Collège des Arts qui passe aux mains des pères Jésuites. Le temple Saint-Marc, ou petit temple, accolé au collège est détruit et, en 1673, le révérend père jésuite Mathieu de Mourgues décide de reconstruire le collège autour d'un cloître et de lui adjoindre une chapelle baroque, l'église Saint-Ignace, dont il dessine lui-même les plans.

C'est dans ces anciens murs jésuites, presque inchangés au début du XIX^e siècle, que Gaston Boissier fit ses classes. Devenu lycée impérial sous Napoléon, il prit l'appellation de collège royal en 1815. Comme dans nombre de collèges de province, l'enseignement dans les années 1830 y était quelque peu ennuyeux, tout au moins aux dires de Gaston Boissier :

Nous y avions comme professeurs de très braves gens, mais en général fort âgés. Il s'en trouvait même, dans le nombre, qui remontaient plus haut que la Révolution et qui avaient fait leurs débuts dans la congrégation de l'Oratoire. Je dois avouer qu'ils ne nous donnaient pas une très haute idée des professeurs de l'ancien temps. Ils étaient solennels et ennuyeux³.

La rencontre avec Monsieur Germain et avec Michelet

Pourtant l'un des professeurs rencontrés dans ce collège provincial va jouer un rôle déterminant dans sa carrière.

C'est alors que le Ministre de l'instruction publique, M. Guizot, eut l'heureuse idée de nous envoyer un agrégé de l'année, M. Alexandre Germain, pour instituer au collège de Nîmes l'enseignement de l'histoire. Je ne saurais vous dire notre étonnement, quand nous vîmes un tout

3 - *Ibid*, p. 648.

jeune homme, qui avait l'air d'un écolier, s'asseoir dans ces chaires qu'occupaient de vénérables vieillards. Nous fûmes bien plus surpris dès qu'il ouvrit la bouche. Il nous parlait des Grecs et des Romains comme on ne l'avait jamais fait. Tous ces personnages du passé que nous étions habitués à n'apercevoir que de loin et comme à travers un nuage, il les rapprochait de nous et nous les rendait vivants.

Encore tout plein des leçons de Michelet, dont il était un des meilleurs élèves, il savait tout animer ; il nous intéressait à tout et, avec lui, la classe devenait une récréation. Un jour que j'exprimais à quelqu'un le ravissement que nous causait notre jeune maître et l'attrait qu'avaient pour nous ses leçons, je me souviens qu'il me répondit : « Ce n'est pas étonnant ; il vient de l'École normale⁴. »

De ce jour, Gaston Boissier se donne pour objectif d'intégrer cette prestigieuse École normale qui, à cette époque, n'est pas encore située à la rue d'Ulm. Il découvre aussi dans la voix de ce professeur d'histoire et dans ses lectures, particulièrement celles des ouvrages de Jules Michelet, la passion de l'Antiquité romaine. De l'œuvre intitulée *l'Histoire romaine* de Michelet, Gaston Boissier dit :

Je ne la lus pas, dit-il, je la dévorai. J'y trouvai ce qu'un instinct secret me faisait chercher, ce que je désirais connaître, la vivante image d'une race d'hommes à laquelle je me sentais attaché par je ne sais quelle lointaine parenté. Tandis que je tournais les pages du livre, tout ce passé sortait pour moi de la pénombre où il avait été plongé jusqu'alors et, du même coup, les vieux monuments devant lesquels je passais tous les jours se peuplaient à mes yeux d'êtres vivants, dont les traits me devenaient aussi familiers que ceux des gens parmi lesquels je vivais. Michelet m'a mis sur la voie ; il m'a aidé à comprendre Rome, il m'a disposé à l'aimer⁵.

Le retour à Nîmes comme professeur au collège royal

Après ses études à Paris comme normalien supérieur, son agrégation puis sa première nomination pour un an à Angoulême, Gaston Boissier

4 - *Ibid*, p. 648.

5 - *Ibid*, p. 649.

revient dans sa ville natale en 1843 cette fois comme professeur en classe de rhétorique au collège royal. C'est pour lui une émotion très forte.

Je n'ai jamais éprouvé une émotion plus douce que le jour où le proviseur, M. Deloche, me ramena dans cette classe où j'avais pendant deux ans reçu les leçons de M. Gazay, et m'installa dans la chaire de mon ancien maître. C'était le rêve de toute ma vie qui s'accomplissait⁶.

Les élèves qui ont eu la chance d'avoir Gaston Boissier comme professeur ont gardé un attachant souvenir de ce jeune pédagogue plein de talents. L'un d'entre eux, le pasteur Fabre qui devint vice-président de l'Académie de Nîmes, dit dans un discours fait devant Gaston Boissier en 1896 :

Vous souvient-il de cette salle humble et bien primitive, située au premier étage de ce qui fut autrefois le Lycée ? C'était la rhétorique, votre classe, Monsieur. Le mobilier était rustique ; quelques bancs adossés au mur, une table, un fauteuil en faisaient tous les frais. Et pourtant quand notre pensée, à travers les années, se reporte sur elle, elle nous apparaît comme un véritable sanctuaire. Là nous avons été initiés aux choses de l'intelligence, au goût pur, à la saine critique : il nous est bien permis de dire, à nous, la génération qui vous a eu pour maître, que le peu que nous sommes, que nous valons au point de vue de la culture littéraire, c'est en grande partie à cette humble classe que nous le devons⁷.

Gaston Boissier et le spectacle de la vie

Tous les témoignages concordent pour dire que Gaston Boissier est ravi de revenir dans sa ville natale. Il lit beaucoup, travaille mais prend le temps de vivre et de profiter de la douceur de la vie provinciale.

6 - Boissier, Gaston, « Discours du cinquantenaire », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1904, p. lxxvii.

7 - Pasteur G. Fabre, « Séance en l'honneur de M. Gaston Boissier tenue le 15 février 1896. Allocution », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1896, p. v-viii (p. v-vi).

Jusque-là, il n'avait guère eu le temps, cet élève appliqué, de lever le nez de ses livres. Il profita de ses premiers loisirs ; il regarda autour de lui : ce qu'il aperçut le ravit. C'était la lutte des intérêts, le conflit des vanités, le heurt des caractères, le jeu des intrigues [...] Et telle est la découverte qu'il avait faite à Nîmes : c'est qu'une seule chose est intéressante, le spectacle de la vie⁸.

Avec avidité, il fréquente les salons de la ville, ceux où l'on cause littérature, histoire ou politique mais aussi les salons culturels où on déclame des poésies et où on écoute de la musique. Un de ses confères, professeur de mathématiques, Agricol Liotard, qui a ouvert une école dans le château Fadaise, reçoit chaque semaine dans son salon les beaux esprits de la ville. On y joue même un soir l'opéra « Les Huguenots ».

La vie mondaine, il l'a beaucoup aimée. Étant d'humeur éminemment sociable, il devait goûter les formes inventées par la société pour se présenter sous son meilleur aspect et pour jouir d'elle-même. Il avait eu de grandes amitiés, ou plutôt il n'était guère de personnage important, d'homme distingué ou illustre, avec qui il n'eut été en relations. [...] Dans quelque maison qu'il se trouvât, il était toujours le causeur le plus en verve⁹.

Gaston Boissier, reçu membre de l'Académie de Nîmes le 7 janvier 1854

Tout au long du XIX^e siècle, l'Académie de Nîmes, dissoute pendant la Révolution et recréée sous le nom d'Académie du Gard en 1802, n'a pas de lieu fixe et se réunit dans des hôtels particuliers de la noblesse de la cité, l'hôtel de Balincourt rue des Lombards ou l'hôtel de Bernis rue Fresque. En 1844, le maire Augustin Démians achète l'ancien hôtel Guilhon rue Dorée pour agrandir la mairie et y loge l'Académie dans un appartement au 3^e étage.

8 - Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Discours de réception de René Doumic*, 7 avril 1910. Voir en ligne : <https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-rene-doumic>

9 - *Ibid.*

C'est sans doute dans ce lieu que Gaston Boissier est reçu le 7 janvier 1854 en tant qu'académicien. Ses parrains sont Messieurs Nicot, Liotard, Pelet. Le Président est Monsieur Abric, propriétaire, et le secrétaire perpétuel, Monsieur Nicot, recteur d'académie honoraire. On relève beaucoup de noms prestigieux parmi les membres de l'époque : François Guizot homme politique, Agricola Liotard professeur de mathématiques, Charles Rey homme de lettres, Plagnol, Jean Reboul poète, le pasteur Fontanès, Ferdinand Girard homme politique et ancien maire de Nîmes, Numa Boucoiran peintre, Monsieur de la Farelle, Pierre de Castelnau médecin, Jules Salles peintre, Eugène Germer-Durand archéologue et historien...

Le jour de sa réception, Gaston Boissier fait une communication sur les comédies de Plaute, auteur comique latin du III^e siècle av. J.-C., dont il dira qu'elle a été déterminante dans le choix de sa carrière de spécialiste de la littérature latine. Il en garde une grande reconnaissance à l'Académie.

C'est alors, mes chers Confrères, au mois de janvier 1854, que vous avez songé à moi, quoique je n'eusse rien fait pour mériter votre attention, et que vous m'avez admis dans vos rangs. Pour faire ici toute ma confession, je crois bien que je ne fus pas d'abord aussi sensible que je devais l'être à l'honneur que vous vouliez bien me faire, et surtout que je ne compris pas du premier coup le service que vous m'alliez rendre. Mon âge et ma profession ne me permettaient pas d'être un académicien fainéant. Il fallut m'exécuter et vous payer la dette que j'avais contractée envers vous par mon élection. Quoiqu'il ne soit guère d'usage qu'on doute de soi lorsqu'on est jeune, je me souviens que mon cœur battait fort quand je vins lire à la Compagnie le premier travail que j'avais composé pour elle¹⁰. [...]

Je n'avais donc pas tort, vous le voyez, quand je parlais des services que m'a rendus, sans le savoir peut-être, l'Académie de Nîmes et de la reconnaissance que je lui dois. Et je n'ai pas tout dit : j'ajouterais volontiers, si je l'osais, qu'il me semble qu'elle m'ait porté bonheur¹¹.

10 - Boissier, Gaston, « Discours du cinquantenaire », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1904, p. LXXX.

11 - *Ibid.*, p. LXXXII.

C'est chez vous que j'ai fait mon apprentissage littéraire. Vous avez bien voulu entendre et encourager mes premiers travaux et j'ai trouvé dans votre approbation des forces pour les poursuivre. Croyez mes chers confrères que je n'oublierai jamais le service que vous m'avez rendu et qui a décidé de ma vie¹².

Comme Gaston Boissier quitte Nîmes pour Paris en 1857 et qu'il n'est resté que trois ans à fréquenter régulièrement l'Académie locale, il y a fait relativement peu de communications. En 1855, il propose un texte sur un écrit de Germain intitulé *Étude historique sur les comtes de Melgueil (vie d'un fief au Moyen Age)*, et l'année suivante, en 1856, une notice sur l'abbé de Cassagnes. L'année de son départ pour Paris, il laisse, en guise de cadeau, un très beau texte intitulé *Éloge de l'illustre Séguier : un savant d'autrefois*. Le secrétaire perpétuel Jean Nicot écrit en 1857 : « Un de nos membres les plus érudits et les plus spirituels, tout à coup arraché à notre ville par un ministre qui s'applique à chercher et qui sait trouver le vrai mérite, ne nous a pas oubliés. Monsieur Gaston Boissier nous a envoyé un *Éloge de l'illustre Séguier*, comme un adieu et comme pour consoler nos regrets¹³. »

Ce texte, publié en 1871 dans la *Revue des Deux Mondes*, mérite qu'on s'y arrête un peu car on y sent toute l'admiration que Gaston Boissier porte à Jean-François Séguier, autre illustre nîmois. Il admire la profondeur de son savoir et sa modestie même s'il la regrette un peu.

Le savant auquel cette étude est consacrée [...] est aujourd'hui bien peu connu : il faut avouer que c'est sa faute, et qu'il n'a rien fait pour que sa réputation lui survécût. [...] grâce à l'universalité de ses connaissances, à l'aménité de son caractère, à son obligeance infatigable, au besoin qu'il avait d'être informé de tout et d'informer les autres de ce qu'il savait, il a été pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle une sorte de correspondant pour tous les savants du monde¹⁴.

12 - Boissier, Gaston, « Discours », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1896, p. XIII.

13 - Nicot, Jean, « Compte-rendu des travaux de l'Académie », *Mémoires de l'Académie du Gard 1858-1859*, 1859, p. 30.

14 - Boissier, Gaston, « Un savant d'autrefois », *Revue des Deux Mondes*, 92, n° 3 (avril 1871), p. 445-472 (p. 445).

Comme Séguier, il mesure le privilège d'avoir chaque jour sous les yeux la Maison carrée, l'amphithéâtre ou le temple de Diane.

[...] comme on y a sans cesse le passé sous les yeux, il est naturel qu'on songe à le connaître, et l'on y devient antiquaire rien qu'en regardant. [...] Cependant l'amour de l'antiquité subsistait encore et, à dire vrai, il n'a jamais tout à fait disparu de ce pays, où l'antiquité est si vivante. Ces beaux monuments restés debout, ces médailles et ces inscriptions qu'on y découvre et qui sollicitent sans cesse la curiosité, y ont entretenu comme une école permanente d'archéologie. C'est là que se forma Séguier¹⁵.

Gaston Boissier s'intéresse aux collections de Jean-François Séguier et surtout à sa correspondance qu'il admire tout particulièrement : « Il y avait dans ce gentilhomme érudit, un homme de beaucoup d'esprit, plein de finesse et de passion dont la correspondance malgré l'aridité des sujets qui l'animent est une des plus vivantes et animées qu'on puisse lire¹⁶. »

Il est sévère sur les évolutions intellectuelles du XIX^e siècle par rapport au foisonnement intellectuel du siècle des Lumières.

La correspondance de Séguier est pleine de gens tout à fait inconnus qui, dans des villes ignorées, s'occupent avec ardeur de botanique, d'épigraphie, de médailles, de physique. Tous ont le goût de la science ; plusieurs d'entre eux, placés dans des conditions meilleures, seraient devenus peut-être des érudits distingués, certainement des savants utiles. Que leur manquait-il pour le devenir ? La force que donne la cohésion, les méthodes et les traditions qu'on trouve dans un enseignement supérieur bien organisé¹⁷.

Il est critique également sur la période révolutionnaire qui, selon lui, a cassé la curiosité intellectuelle et l'esprit de recherche scientifique en France.

15 - *Ibid*, p. 447-448.

16 - *Ibid*.

17 - *Ibid*, p. 466.

Tous les esprits étaient tournés alors vers les réformes politiques ; qui pouvait s'occuper dans cette crise des paisibles travaux de la science ? Les temps étaient mauvais pour elle depuis plusieurs années ; ils allaient le devenir bien plus encore. La révolution devait aggraver le mal dont elle était atteinte ; elle allait détruire les derniers éléments de force et de cohésion qui lui restaient. Après avoir chassé les parlements et dispersé les ordres religieux, elle en vint à fermer les académies. C'était son esprit de supprimer jusqu'aux derniers vestiges des corporations, de briser tout en miettes, de ne laisser debout devant l'omnipotence de l'État que des individualités sans défense. D'autres chercheront si cet isolement dans lequel elle a voulu maintenir l'individu est heureux ou regrettable au point de vue politique ; ce qui est sûr, c'est qu'il a porté un coup funeste à l'esprit scientifique en France¹⁸.

Les retours à Nîmes

Malgré son ascension fulgurante à Paris où il est professeur au Collège de France, membre de l'Académie française en 1876, secrétaire perpétuel de cette institution prestigieuse en 1895, Gaston Boissier n'a jamais oublié Nîmes et il y fait des retours réguliers pour retrouver sa famille et ses nombreux amis.

En 1896, il lui est confié le soin d'inaugurer le musée lapidaire installé boulevard Courbet, dans l'ancien collège royal, non loin de là où il a habité enfant. Cette inauguration est bien évidemment l'occasion de nombreuses manifestations d'hommage en son honneur et de réceptions où Gaston Boissier fait l'éloge de l'Académie de Nîmes et des académies de province en général.

Votre Société, comme toutes les autres, a traversé, dans sa longue existence, des fortunes diverses ; mais elle est sortie à sa louange de toutes les épreuves. Je n'en connais guère qui mérite plus d'estime. Dans un pays où les haines sont vivaces, elle a donné l'exemple de la concorde ; elle a été littéralement ouverte à toutes les opinions et à tous les cultes. Elle a entretenu, dans une ville où dominant le commerce et l'industrie, le goût des lettres et des arts ; elle contient, dans ses listes, quelques noms

18 - *Ibid.*

glorieux et beaucoup de citoyens utiles : nous avons tous le droit d'être fiers de lui appartenir¹⁹.

[...] Les Académies de province [...] sont nées du besoin qu'éprouvent quelques personnes d'élite, même dans les milieux les moins lettrés, de cultiver leur intelligence et d'entretenir chez elles le feu sacré de l'esprit. Est-il rien de plus légitime, rien qui mérite plus d'être encouragé ? Aussi quand j'ouvre des recueils où sont réunis les travaux de leurs membres, je ne me demande pas s'il contient beaucoup de chefs-d'œuvre. – Les chefs-d'œuvre sont rares partout. – Je me dis que ceux qui ont signé ces pages étaient d'honnêtes gens, au sens où le XVII^e siècle prenait ce mot, qui aimaient les lettres et les sciences, et qu'il faut leur en savoir d'autant plus de gré que, dans le pays où ils vivaient, ce goût était plus rare, qu'ils ont su arracher quelques heures au trac des affaires et aux médiocrités de la vie pour les consacrer aux choses de l'esprit, que, quel que soit le mérite de leurs œuvres, elles représentent un effort honorable et des aspirations élevées, qu'ils y ont mis ce qu'ils avaient de meilleur dans leur âme, et je ne les aborde qu'avec un sentiment de respect²⁰.

Au début du siècle, en 1904, l'Académie veut marquer d'un évènement fort l'anniversaire du cinquantenaire académique de Gaston Boissier (1854-1904). Le 9 avril 1904 à la galerie Jules Salles à 15h a lieu une belle manifestation honorée d'une multitude de personnalités en présence du préfet Paul Maitrot de Varenne (1900-1909), du maire de Nîmes Gaston Crouzet, du recteur de l'Université de Montpellier, de l'Inspecteur d'Académie, du proviseur du lycée, des anciens élèves de Gaston Boissier... Discours et banquets se succèdent. Gaston Boissier, alors âgé de 81 ans, se montre nostalgique et ému.

Aujourd'hui, c'est vous, mes chers Confrères, qui, en m'invitant à célébrer ici ma cinquantaine académique, renouez la fin de vie à son début. Vous me rappelez ces lointaines années, si belles, si riantes, si heureuses, où l'on aborde la vie avec tant de confiance, où le présent s'éclaire de toutes les espérances de l'avenir. Vous me fêtez dans mon pays natal, au milieu des plus doux souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse, dont je me sens en ce moment comme enveloppé ; vous ramenez autour de moi tout un passé de tendres affections et de chères amitiés. Je vous remercie du fond

19 - Boissier, Gaston, « Discours », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1896, p. IX.

20 - *Ibid.*, p. XI.

du cœur de m'avoir procuré ce dernier honneur, la dernière joie que la vie puisse me donner²¹.



*Buste de Gaston Boissier par André Méric
Cour du jardin du Museum boulevard amiral Courbet (cliché F. Cabane).*

En 1933, en l'honneur du 100^e anniversaire de sa naissance, la Ville commande à André Méric, sculpteur et professeur aux Beaux-Arts de Nîmes, une statue en buste de Gaston Boissier qui sera installée dans la cour du musée archéologique qu'il avait inauguré en 1896. Une grande manifestation aux jardins de la Fontaine rassemble à cette occasion, autour de Gaston Doumergue, ancien président de la République qui prononce un vibrant discours, Hubert Rouger, maire de Nîmes, le commandant Espérandieu de l'Institut, Aimé Puech, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Louis Bertrand de l'Académie française, Ernest Vessiot, directeur de l'École normale supérieure. Une plaque commémorative est posée sur la façade de la

21 - Boissier, Gaston, « Discours du cinquantenaire », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1904, p. LXXXIII.

maison natale de Gaston Boissier rue de l'École Vieille, où il est qualifié de « parfait humaniste ». Le chant *La Nîmoise* d'Antoine Bigot par l'Écho de la Fontaine clôture la cérémonie.



Hommage à Gaston Boissier et Gaston Darboux dans les Jardins de la Fontaine (cliché de 1933 - collection particulière).

Gaston Boissier et la politique

Gaston Boissier a toujours été très discret sur ses choix politiques : « J'ai eu le bonheur de pouvoir me tenir toujours loin de la politique, qui est le fléau des travaux sérieux²². »

Comme l'a rappelé Micheline Poujoulat dans la partie biographique, il faut se souvenir du traumatisme d'enfance vécu lors de la Révolution de 1830 que Gaston Boissier a lui-même raconté, montrant combien son père, avec un manque de retenue, avait outrageusement manifesté du haut de son balcon son attachement monarchique au drapeau blanc et comment il était devenu la risée de la ville et l'objet de quolibets.

²² - *Ibid.*, p. LXXXII.

Gaston Boissier en a retenu une cuisante leçon et en conclut qu'il faut bien se tenir !

Sa modération naturelle, sa pondération, ses amitiés avec François Guizot et Ferdinand Girard qu'il a fréquentés à l'Académie de Nîmes laissent penser qu'il a été proche de la monarchie de Juillet et des Orléanistes. Sa profonde amitié avec le duc d'Aumale, grand collectionneur et passionné de culture antique, le rapproche encore de la famille d'Orléans et des monarchistes modérés.

Quoique admirateur dans certains de ces textes, particulièrement dans *Cicéron et ses amis*, de la République romaine, il ne semble pas avoir adhéré aux mouvements révolutionnaires républicains, ni en 1848, ni lors de la Commune de Paris en 1871. Présent dans la capitale lors de la Semaine sanglante, il dénonce la violence et les exactions des Communards et ne parle pas de celles des Versaillais.

Ses écrits montrent aussi qu'il n'est pas séduit par le césarisme et le pouvoir de type personnel incarnés sous le Second Empire par Napoléon III. Il se montre également railleur envers la III^e République et son instabilité ; en 1879, à la veille d'une élection présidentielle, il dit : « Trois en huit ans, c'est beaucoup. Paris du reste est tout à fait calme. Le public ne s'inquiète guère du souverain qu'on va lui donner. Et M. Grévy, si c'est lui qui sort de l'urne, fera moins de bruit que le gros lot de la loterie nationale ».

Il montre un goût affirmé pour la Liberté et ne cache pas son admiration pour d'Alembert et les philosophes des Lumières. Gaston Boissier n'aimera jamais les extrêmes et les postures radicales.

Gaston Boissier et la religion

Là encore, il est difficile de cerner la pensée religieuse de Gaston Boissier, très discret sur ses opinions véritables, se réfugiant souvent dans un humour parfois décapant lorsqu'il parle des autorités religieuses catholiques.

Il a été élevé dans une famille catholique mais ses aïeux étaient protestants. Au moment de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685,

comme cela se produisit souvent, une partie de la famille se convertit au catholicisme pour rester sur place tandis que d'autres membres de la famille partirent vers les pays du Refuge et restèrent protestants. Il épouse une catholique fervente qui va à la messe chaque dimanche avec ses filles mais on ignore si lui-même est pratiquant. À l'Académie de Nîmes, il siège dans le groupe des catholiques.

Comme en politique, il semble avoir été marqué par les années de son enfance où, à Nîmes dans les années 1830, les affrontements entre catholiques et protestants furent violents, résidus des tensions de la Révolution et surtout de la Terreur blanche de 1815. Devenu professeur, écrivain et intellectuel, les questions religieuses le passionnent et l'étude des religions disparues de l'Antiquité est prétexte pour lui à de nombreuses interrogations sur le christianisme et sur la religion en général.

En 1891, il publie la première édition d'un ouvrage important en deux volumes intitulé *La fin du paganisme*. Cette œuvre lui vaudra de nombreuses critiques qui l'accusent d'attaquer la religion catholique. Pourtant, il a essayé en préambule de les anticiper

Je tiens à dire, avant de commencer, que j'ai abordé ce travail sans opinion préconçue et que je l'ai poursuivi avec une entière liberté d'esprit. Je ne me suis jamais préoccupé des discussions que suscitent autour de nous les questions religieuses²³.

Le livre tente d'analyser la disparition des religions païennes et la victoire du christianisme. On présente parfois la conversion de Constantin et l'édit de Milan de 313 qui accorda la liberté de culte à tous, comme une date où le christianisme se serait imposé désormais à tous et dans tout l'empire. Mais rien ne fut si simple et Gaston Boissier montre comme ce passage fut lent, difficile, plein de contradictions et de rebondissements. Les religions anciennes étaient ancrées dans chaque geste de la vie : incantation aux dieux pour obtenir la protection,

23 - Boissier, Gaston, *La fin du paganisme : étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au quatrième siècle*, Paris, Hachette, 1891, introduction.

Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k760078>

offrandes innombrables, sacrifices suivis de banquets, jeux toujours placés sous la protection des dieux...

L'éducation est assurée par des professeurs grecs, esclaves ou affranchis qui lisent et font lire les auteurs classiques, grecs et latins. *L'Illiade* et *l'Odyssée* regorgent d'allusions aux dieux anciens et maintiennent les croyances. Les empereurs, même chrétiens, continuent à célébrer le culte impérial qui donne une assise solide à leur pouvoir et permet de contrôler les collèges de prêtres, infiniment puissants et longtemps attachés aux religions païennes. Certains empereurs comme Julien vont même tenter au IV^e siècle apr. J.-C. de réimplanter les cultes anciens.

Peu à peu cependant, le christianisme l'emporte. Saint Jérôme réussit à montrer la puissance poétique des Évangiles et saint Augustin introduit les textes chrétiens dans l'enseignement. Selon Gaston Boissier, les persécutions, au lieu d'affaiblir le christianisme, l'ont au contraire renforcé et il prend pour exemple les dragonnades sous Louis XIV qui ont forgé le sentiment de résistance chez les protestants ; il parle « d'émotion douloureuse » en évoquant cet épisode de l'histoire.

Le christianisme s'est imposé selon lui car cette religion propose une espérance de salut mais aussi une humanité.

Les religions païennes étaient ancrées dans le local et elles laissaient aux chrétiens l'avantage de ce Dieu unique et universel qui veille sur toutes les nations sans distinction et sans préférence, qui reconstitue au milieu de la division et de l'éparpillement des peuples, la notion de l'humanité... En plaçant le royaume de Dieu en dehors de ceux de la terre, le christianisme a distingué la religion et la nationalité, que les républiques anciennes avaient jusque-là confondues²⁴.

Il ressort du livre la nécessité des religions et Gaston Boissier affirme « qu'il faut aux peuples une religion comme il leur faut une histoire²⁵ ».

24 - *Ibid.*

25 - *Ibid.*

En conclusion de cette évocation des liens entre Gaston Boissier et sa ville, un texte nous éclaire sur l'importance qu'il accorde à cette affection pour le pays natal.

[...] et même après l'avoir quitté, j'en ai toujours gardé dans l'âme le souvenir et le regret. J'estime que l'affection pour le pays natal est un des sentiments les meilleurs et les plus sains qui existent et qu'il le faut soigneusement entretenir. On parle beaucoup, en ce moment, de l'amour de l'humanité qu'on voudrait mettre à la place des autres. L'humanité, c'est très beau sans doute, mais c'est bien vaste aussi, c'est bien loin, c'est bien froid. On n'aime tendrement que ce qu'on connaît et ce qu'on voit, ce qui est voisin de notre cœur. J'entends dire que l'amour qu'on porte à la petite patrie, quand il est trop vif, risque de diminuer celui qu'il faut garder à la grande ; c'est une erreur. Comme l'esprit, le cœur a besoin d'une éducation. Il fait son apprentissage au foyer de famille, et de là, il s'élargit par degrés et s'étend : on aime d'abord les siens, puis ses amis, puis ses compatriotes ; et, comme en aimant on apprend à aimer, c'est l'affection qu'on a pour son village ou sa petite ville qui est le principe et qui fait la force de l'amour de la patrie²⁶.

Ce texte n'est sûrement pas, dans l'esprit de Gaston Boissier, un plaidoyer pour un repli identitaire qui exclurait les autres, mais il nous indique le chemin qui permet, quand on a appris à aimer, d'aller vers l'ailleurs, vers l'étranger, vers l'universel.

26 - Boissier, Gaston, « Discours du cinquantenaire », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1904, p. LXXIX.

GASTON BOISSIER, UNE ŒUVRE¹

Le type accompli du savant français

Sylvie FRANCHET D'ESPÈREY
membre résident

Le type accompli du savant français

Gaston Boissier, un éducateur

Gaston Boissier est d'abord un professeur. Il a enseigné pendant plus de dix ans au lycée, notamment à Nîmes². À Paris, après un an au lycée Charlemagne, il a enseigné à l'École normale supérieure et surtout, jusqu'à la veille de sa mort, au Collège de France. Dans ces deux lieux, il trouve deux publics qui lui sont chers. À l'École normale supérieure il s'adresse à des jeunes gens brillants, avides de savoir, venant souvent de province et un peu perdus, comme il l'avait lui-même été. L'École était alors un vecteur d'ascension sociale. Au Collège de France, où il a occupé la chaire de poésie latine puis d'histoire de la littérature latine, il trouve un public ouvert, avec à la fois des étudiants et un « grand public » cultivé, incluant notamment des jeunes filles et des femmes.

1 - Voir à la fin de l'article la liste des principaux ouvrages de Gaston Boissier. Nous avons choisi de nous focaliser sur le plus célèbre, *Cicéron et ses amis*.

2 - Agrégé en 1846, il enseigna – toujours dans la classe de rhétorique, qui précédait la classe de philosophie – un an à Angoulême, puis neuf ans à Nîmes, enfin un an à Paris au lycée Charlemagne (1857).

Sa production scientifique est marquée par son enseignement. Beaucoup de livres trouvent leur origine dans ses cours au Collège de France. Cette interaction est typique d'une démarche qui va du texte au public, puis qui intègre l'expérience d'enseignement au livre qui s'écrit. C'est peut-être ce qui rend ses livres si vivants.

C'est un peu la même démarche qu'on trouve pour des livres qui ont été d'abord publiés partiellement sous forme d'articles, dans des revues. Cette étape permettait une diffusion partielle, susceptible d'améliorer le texte final. La *Revue des Deux Mondes* a joué à cet égard un rôle important. Elle était alors un vecteur majeur de la culture et les articles réguliers de Gaston Boissier ont contribué à cette diffusion de la connaissance scientifique auprès d'un large public cultivé. Gaston Boissier est à tous égards un éducateur.

L'amplitude des connaissances et la perfection du style

On notera par ailleurs l'étendue chronologique de ses publications : du II^e siècle avant notre ère au V^e siècle après. C'est à la fois la marque d'un homme, le grand savant qu'était Gaston Boissier, et celle d'une époque : une telle ambition n'est guère possible aujourd'hui, ne serait-ce qu'en raison de l'abondance de la bibliographie.

Il y a en outre, dans son œuvre, une étendue disciplinaire qui illustre un fait capital : la complémentarité et l'interdépendance de ce qu'on appelle aujourd'hui d'un terme générique les sciences sociales. Gaston Boissier est au départ un latiniste, un spécialiste de littérature latine. Mais pour comprendre et expliquer les textes, il lui faut aussi être historien bien sûr, et encore philologue, spécialiste de la religion, épigraphiste, archéologue... Tout cela, il le maîtrise et tout cela est comme habillé et rehaussé d'un langage parfait. Voici un extrait du discours d'Ernest Babelon à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres au lendemain de la mort de Gaston Boissier :

C'est qu'en effet Gaston Boissier fut, durant sa longue et belle carrière, le type accompli du savant français qui sait à la fois pousser jusque dans le détail ses patientes investigations et s'élever jusqu'à la généralisation

sans laquelle il n'y a pas de véritable histoire ; qui sait se pénétrer de la littérature et de la vie d'une époque, choisir dans les faits accumulés le trait saillant qui les résume tous ; pour lequel enfin le culte de la forme et l'art de bien dire sont la nécessaire enveloppe de la science qui veut atteindre et instruire le grand public³.

Le génie français et le génie allemand : Boissier et Mommsen

« Le type accompli du savant français », dit E. Babelon. C'est qu'il y avait alors des différences dans la manière d'aborder la science – nous dirions plutôt aujourd'hui la recherche scientifique –, en particulier des différences nationales. Ici, c'est sans aucun doute la différence entre la France et l'Allemagne qui est derrière cette expression. Pour faire court et en forçant le trait, je dirais que les Français revendiquaient une dimension de culture générale dans l'écriture scientifique, là où les Allemands mettaient l'accent d'abord sur un haut niveau d'exigence et d'érudition. Il me semble que la double vocation de Gaston Boissier que nous venons d'évoquer, celle de professeur et celle de diffuseur de la culture, imprègne sa production scientifique, lui donnant son caractère spécifique. Il pense toujours à un public plus large que le seul monde universitaire.

On peut dire que ces deux traditions nationales sont incarnées dans la personne des deux grands savants qu'étaient Gaston Boissier et Theodor Mommsen (1817-1903), qui ont été liés d'amitié tout au long de leurs carrières respectives. Theodor Mommsen était une sorte de monstre sacré de la science allemande dans le domaine de l'Antiquité. Il a beaucoup écrit, et en particulier une magistrale *Histoire romaine* (*Römische Geschichte*) dont Boissier se sent redevable⁴. Voici ce qu'il écrit dès la première page de son *Cicéron et ses amis* :

3 - *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, séance du 12 juin 1908, p. 330.

4 - Mommsen était lui aussi un maître du style, un style coloré et plein de verve, différent de celui de Boissier. Il reçut le prix Nobel de littérature en 1902.

Je me suis beaucoup servi [...] de la belle *Histoire romaine* de M. Mommsen, si savante et si vivante à la fois. Je ne partage pas toujours les opinions de M. Mommsen, mais on reconnaîtra, même dans les endroits où je me sépare de lui, l'influence de ses idées. C'est le maître aujourd'hui de tous ceux qui étudient Rome et son histoire⁵.

Mommsen, de son côté, admirait à la fois la science et le style de Gaston Boissier. Si leur amitié a été un temps affectée par la guerre franco-prussienne de 1870, elle a ensuite repris ses droits. On les voit ensemble sur une photo prise en 1901, lors du premier congrès de l'Association internationale des Académies, qu'ils ont contribué à fonder.



*Gaston Boissier et Theodor Mommsen lors de la première Assemblée générale de l'Association internationale des Académies, le 15 avril 1901 à Paris.
(Die Woche, Moderne illustrierte Zeitschrift, 17, 1901).*

5 - *Cicéron et ses amis*, p. 1, n. 1.

Cicéron et ses amis. Les grandes figures de la Rome républicaine sous le regard de Gaston Boissier

Cicéron et ses amis est à coup sûr l'ouvrage le plus connu de Gaston Boissier, et surtout il a connu de son vivant un réel succès de librairie. Il est aussi typique de sa manière, qui allie, dans un style limpide, érudition et réflexions générales ou plaisantes, se référant souvent à son propre présent. Le titre complet du livre est *Cicéron et ses amis. Étude sur la société romaine du temps de César*⁶. Il s'agit donc d'histoire sociale et il faut entendre « amis » au sens romain, c'est-à-dire un sens à la fois plus large et plus codifié que ce que nous entendons par ce terme⁷.

Le texte de base, c'est la correspondance de Cicéron. N'est-ce pas une chose incroyable, presque miraculeuse quand on y songe, que la correspondance d'un homme du I^{er} siècle avant J.-C. soit parvenue presque intacte jusqu'à nous ? Qui plus est, d'un homme qui a eu un rôle capital dans l'histoire de ce temps ? La période de ces échanges épistolaires correspond en effet principalement aux vingt années qui se situent entre 63 et 43 avant J.-C.⁸, période où vécurent et où sont morts assassinés César, Pompée, et Cicéron lui-même.

Traditionnellement on parle de crise de la République. Et rien n'est plus juste. Les institutions de la République romaine formaient un système cohérent, affiné au cours des siècles et qui avait plutôt bien fonctionné. Mais ce système était à bout de souffle et, Gaston Boissier en est persuadé comme bien d'autres, il appelait un changement de régime. Ce changement, amorcé par César et accompli par Auguste, aboutira à l'empire, un régime de type monarchique. Il est donc passionnant de suivre presque au jour le jour ce qui a immédiatement précédé ce basculement.

6 - Les citations seront faites à partir de la première édition (1865).

7 - Il inclut notamment les relations de clientèle, si importantes dans la vie sociale et politique de Rome.

8 - Il ne reste que peu de lettres antérieures, la première datant de l'année 68 av. J.-C. Il n'y en a malheureusement aucune des années 64 et 63, qui correspondent à sa candidature au consulat et à son consulat.

Au centre, Gaston Boissier place Cicéron, et, gravitant autour de lui, ses correspondants, mais aussi, directement ou indirectement, tous les acteurs de la période. Il ne suit donc pas l'histoire dans son déroulement chronologique, mais chaque chapitre est consacré à un personnage : il le situe dans sa famille, sa carrière, ses relations sociales ; il analyse son caractère ; il juge son action politique, choisissant des épisodes cruciaux. Le procédé, qui repose sur des focalisations multiples concernant les mêmes événements, est résolument moderne. Gaston Boissier, tout en étant un historien scrupuleux, fait œuvre littéraire. C'est sa marque de fabrique.

Ces personnages, les voici : Cicéron, Atticus, Caelius, César, Brutus, Octave. Je commence par les deux qui sont peut-être les moins connus, mais qui posent bien le contexte : Atticus et Caelius.

Atticus, Caelius : deux visages de la société romaine

Atticus a été le principal correspondant de Cicéron, un véritable ami, ayant les mêmes goûts que lui. Dans l'agitation de la vie politique romaine, il représente un type qui plaît à Gaston Boissier : celui de l'homme qui a refusé de s'engager, de prendre parti. À un moment où la lutte des partis s'est exacerbée jusqu'à la guerre civile, il a fait le choix de rester neutre et de s'établir loin de Rome. Il a voulu se consacrer d'abord à l'étude, mais aussi à ses affaires, ce qui lui permit de mettre son immense fortune au service de ses amis, dans un camp comme dans l'autre.

On perçoit chez Gaston Boissier une réelle sympathie pour Atticus, je dirais une proximité : « on a beau déclarer qu'on veut rester neutre, le monde s'obstine à vous classer d'après le nom que vous portez, les traditions de votre famille, vos liaisons personnelles et les premières manifestations de vos préférences⁹ ». Gaston Boissier pense-t-il à lui, qui se plaignait d'être catalogué en fonction des opinions royalistes de son père ? Je le croirais volontiers. Mais voici ce qu'il ajoute un peu plus bas et qui est nettement plus critique sur le choix de la neutralité en

9 - *Cicéron et ses amis*, p. 164.

temps de crise : « ce n'est pas seulement par l'audace de ses ennemis que la République périssait, c'était aussi par l'apathie de ses partisans¹⁰ ».

Caelius, quant à lui, est un jeune homme dont Cicéron avait en partie assuré la formation et qu'il avait eu à défendre comme avocat¹¹. À travers ce jeune homme brillant, mais sans scrupules, on entrevoit ce que pouvait être une certaine jeunesse dorée à l'époque républicaine, une jeunesse bien née, ambitieuse et avide de plaisirs. Caelius, à côté de ses intrigues politiques, s'était épris d'une femme également ambitieuse et sans scrupules, Clodia, dont le frère Clodius était le pire ennemi de Cicéron. C'est l'occasion pour Gaston Boissier d'introduire un savoureux portrait de Clodia, mais aussi de déplorer un certain affranchissement des femmes romaines à cette époque : « Ainsi, par l'abolition des vieilles lois, par le changement des anciennes maximes, les femmes étaient devenues libres. Or il est à remarquer qu'en général le premier usage qu'on fait de la liberté reconquise, c'est d'en abuser¹². »

Confirmant cette opinion, Gaston Boissier, dans un autre passage, affirme ce qu'est ou doit être pour lui une femme. Sur ce thème, il est bien un homme de son siècle.

La philosophie présente bien des dangers pour une femme et Mme de Sévigné n'eut pas beaucoup à se louer d'avoir mis sa fille au régime Descartes. Cette figure pédante et sèche n'est pas propre à nous faire aimer les femmes philosophes. Il y a des connaissances et des études qui me semblent mieux appropriées à leur tour d'esprit. Quoique La Bruyère prétende qu'on ne peut rien mettre au-dessus d'une belle personne qui aurait les qualités d'un honnête homme, j'avoue qu'il m'est aussi difficile de souhaiter à une femme les qualités et les talents d'un homme, que de lui en souhaiter le visage et les traits¹³.

10 - *Ibid.*, p. 203.

11 - Dans le *Pro Caelio*.

12 - *Cicéron et ses amis*, p. 219.

13 - *Ibid.*, p. 136.

Cicéron : l'âme de la République

Venons-en à Cicéron. Gaston Boissier se fait son défenseur face à Mommsen, mais aussi face à une opinion générale qui semble avoir été plutôt critique : le principal reproche fait à Cicéron est d'avoir plus d'une fois changé de camp. Pour asseoir cette défense, Gaston Boissier commence par poser la méthode historique qu'il a suivie.

Il y a, je crois, deux façons très différentes d'envisager la question. La nôtre, d'abord, c'est-à-dire celle des gens désintéressés dans les querelles d'autrefois, qui les abordent en historiens ou en philosophes, après que le temps les a refroidies, qui les jugent moins sur les causes que sur les résultats et qui se demandent surtout le bien et le mal qu'elles ont fait au monde ; ensuite celle des contemporains, qui les apprécient avec leurs passions et leurs préjugés, d'après les idées de leur temps, dans leurs rapports avec eux-mêmes et sans en connaître les conséquences éloignées. C'est uniquement à ce dernier point de vue que je vais me placer¹⁴.

Voilà une belle profession de foi d'historien, qui tient, à mon avis, au fait que Gaston Boissier part toujours des textes latins. Pas de regard surplombant, donc. Pas non plus de regard désincarné, « hors sol », dirions-nous aujourd'hui :

Je me défie de ces savants qui, sans aucune habitude des hommes, sans aucune expérience de la vie, prétendent juger Cicéron sur sa correspondance [...] Pour bien apprécier toutes ces nuances, pour être bon juge de la portée de ces phrases qui se disent avec un demi-sourire et ne signifient pas toujours ce qu'elles semblent dire, il faut avoir plus d'habitude de la vie qu'on en prend d'ordinaire dans une université d'Allemagne. S'il faut dire ce que je pense, dans cette appréciation délicate, je me ferais peut-être encore plus à un homme du monde qu'à un savant¹⁵.

On voit bien qui est visé et le propos est typique de Gaston Boissier.

14 - *Ibid.*, p. 71.

15 - *Ibid.*, p. 25.

Il faut dire que le jugement sur Cicéron exige de la nuance. Cicéron était un homme nouveau (*homo nouus*), c'est-à-dire qu'il avait connu une ascension sociale remarquable. J'imagine volontiers que Gaston Boissier se reconnaissait en cela, lui dont l'enfance n'avait pas été aisée. Cicéron a été avocat, écrivain, philosophe et homme politique. L'idée de Gaston Boissier est que Cicéron, par tempérament, n'était pas fait pour la lutte politique¹⁶, mais qu'il s'en est tiré plus qu'honorablement. Comme son ami Atticus, il aimait avant tout l'étude et la philosophie. Mais lui s'est engagé en politique ; il l'a fait tantôt par choix et par ambition, tantôt par devoir. Et c'est vrai, il a souvent hésité, tergiversé, d'une façon qui n'était pas forcément honorable. Mais il a aussi pris des risques considérables : d'abord en faisant condamner et exécuter les complices de Catilina au moment où il était consul – ce qui lui a valu une condamnation à l'exil –, et, à l'autre extrémité de sa carrière, en s'opposant farouchement à Antoine qui voulait s'approprier l'héritage politique de César et instituer une monarchie à son profit – ce qui, cette fois-ci, lui a valu la mort. Cicéron est bel et bien mort pour ses idées, des idées républicaines. Nombreux sont ceux qui n'ont pas pris en compte, dans leur jugement, cette dimension d'engagement de toute sa personne en des temps où la lutte politique était particulièrement dangereuse.

Gaston Boissier, lui, scrute Cicéron, il propose des analyses psychologiques d'une grande acuité. En fait, je soupçonne qu'il se sentait personnellement proche de ce grand homme, homme de paix, qui cherchait avant tout la concorde entre les citoyens, la fameuse *concordia ordinum*¹⁷, et homme de lettres, qui n'aimait rien tant que de se retirer dans l'une de ses villas pour lire et pour écrire. À partir de là, on comprend que Gaston Boissier ait eu à cœur de le défendre, même lorsque c'était compliqué.

Un exemple : après la victoire de César sur le camp de Pompée auquel s'était finalement rallié Cicéron, César, désormais maître du jeu

16 - *Ibid.*, p. 46.

17 - Littéralement « la concorde des ordres », les ordres étant les classes sociales bien identifiées dans le système politique de la République romaine : les plébéiens, les chevaliers – qui en étaient la couche supérieure – et les patriciens.

politique, a choisi de faire preuve de clémence envers ses adversaires, et tout particulièrement à l'égard de Cicéron. La clémence est alors le maître mot de sa propagande. Cicéron se trouvait ainsi coincé entre d'une part ses convictions républicaines (qui lui avaient fait choisir le parti de Pompée, que pourtant il n'aimait pas) et d'autre part sa propre survie. Il a donc louvoyé et il est allé jusqu'à flatter le vainqueur. Voici comment Gaston Boissier s'emploie à le justifier :

Il en est un peu des hommes comme des œuvres d'art : quand on les voit à distance, on n'est frappé que des situations franches et des attitudes bien dessinées ; les détails et les nuances échappent. On comprend bien ceux qui se livrent entièrement au vainqueur, comme Curion ou Antoine, ou ceux qui lui résistent sans repos, comme Labiénus ou Caton. Quant à ces esprits ingénieux ou flexibles, qui vivent adroitement entre la soumission et la révolte [...] qui ne se refusent pas à payer de quelques flatteries le droit de dire quelques vérités, on est toujours tenté de leur être sévère. Comme on ne peut pas bien démêler leur attitude dans ce lointain d'où on les regarde, leurs moindres complaisances paraissent des lâchetés et il semble qu'ils se prosternent quand ils ne font que saluer. Ce n'est qu'en se rapprochant d'eux, c'est-à-dire en étudiant les faits de plus près, qu'on arrive à leur rendre justice. Je crois que cette étude minutieuse n'est pas défavorable à Cicéron¹⁸.

Plus convaincant, peut-être, ce passage, à la fois lucide et profond :

Jamais il n'aperçoit toute la gravité du danger. [...] C'est toujours Catilina, César ou Clodius qu'il accuse. Et il pense que tout sera sauvé si l'on réussit à les vaincre. Il se trompait. Catilina ou Clodius n'étaient que les symptômes d'un mal plus profond qu'on ne pouvait pas guérir. Mais faut-il le blâmer d'avoir nourri cette espérance, toute chimérique qu'elle était ? Est-il coupable d'avoir pensé qu'il y avait d'autres moyens de sauver la République que de sacrifier la liberté ? Un honnête homme et un bon citoyen ne doivent pas accepter du premier coup ces extrémités. [...] Qu'on les appelle, si l'on veut, aveugles ou dupes, il est honorable pour eux de n'être pas trop perspicaces et il y a des erreurs et des illusions qui valent mieux qu'une résignation trop facile. La liberté réelle n'existait

18 - *Ibid.*, p. 368.

plus à Rome, je le crois ; mais l'ombre est quelque chose encore. On ne peut en vouloir à ceux qui s'y attachent et qui font des efforts désespérés pour ne pas la laisser périr, car cette ombre, cette apparence les console de la liberté perdue et leur donne quelque espoir de la reconquérir¹⁹.

César, Pompée, Caton : trois figures politiques et morales

Les relations entre Cicéron et César ont oscillé. Voici le point de départ posé par Gaston Boissier :

Le goût qu'ils avaient tous deux pour les lettres, la communauté de leurs études les avait réunis dans leur jeunesse et de ces premiers rapports, qui ne s'oublent jamais, il leur était resté un fond de sympathie et de bienveillance mutuelle. Mais, comme dans la suite ils s'étaient attachés à des partis contraires, les événements n'avaient pas tardé à les séparer. [...] Leur amitié avait souffert de la vivacité de leurs discussions. Cependant Cicéron nous dit que, même quand ils étaient le plus animés l'un contre l'autre, César n'avait jamais pu le haïr²⁰.

On reconnaît bien Gaston Boissier dans cette idée que l'amitié dépasse et surpasse les désaccords même les plus sérieux.

Gaston Boissier pose, à propos de César, une question intéressante : pourquoi, au moment où il était au sommet de sa carrière (en 59 il était consul), est-il parti en Gaule avec un projet de conquête militaire, lui qui était un intellectuel ? Réponse : César avait compris que pour asseoir son pouvoir, il lui fallait une réelle popularité et que pour cela rien ne vaut la gloire militaire. La conquête des Gaules la lui a offerte.

S'agissant de la Gaule, Gaston Boissier, le Nîmois, s'enthousiasme à la pensée de tous les fruits de sa romanisation :

On peut dire que la Gaule ressemblait à ces terres fendues par un soleil brûlant et qui boivent avec tant d'avidité les premières gouttes de pluie. Elle s'est si profondément imprégnée de la civilisation romaine, dont elle avait soif sans la connaître, qu'après tant de siècles et malgré tant de

19 - *Ibid.*, p. 90.

20 - *Ibid.*, p. 300.

révolutions elle n'en a pas encore perdu l'empreinte. [...] César n'ajoutait donc pas seulement quelques territoires nouveaux aux possessions de Rome ; le présent qu'il lui faisait était plus beau et plus utile : il lui donnait tout un peuple intelligent, qui fut presque aussitôt civilisé que conquis et qui, en se faisant romain de cœur aussi bien que de langage [...] devait donner pour longtemps une nouvelle jeunesse et un retour de vigueur à cet empire fatigué²¹.

Les bienfaits sont donc à la fois pour les Gaulois, qui connaissent enfin la civilisation à laquelle ils aspiraient inconsciemment, et pour les Romains à qui cette adjonction d'un peuple neuf a donné une nouvelle vigueur. Il est clair qu'une telle conception téléologique de l'histoire n'est plus guère acceptable aujourd'hui ; mais c'est celle qui a inspiré tous les manuels scolaires d'histoire durant la troisième, la quatrième et même une partie de la cinquième République !

Abordant la période de la guerre civile, Gaston Boissier, après beaucoup d'autres, recourt à un parallèle entre César et Pompée, les chefs des deux partis²². Et il n'est pas à l'avantage de Pompée ! Celui-ci était vaniteux et il manquait à la fois de lucidité et de conviction, Cicéron lui-même le sait et le dit. Ce que Gaston Boissier met le plus en avant, c'est ce qu'il appelle la dissimulation de Pompée.

Cette dissimulation passait sans doute aux yeux du plus grand nombre pour une profonde politique ; mais les habiles n'avaient pas de peine à en déceler le motif : s'il ne disait son opinion à personne, c'est que, le plus souvent, il n'avait pas d'opinion, et, comme il arrive assez ordinairement, le silence ne servait chez lui qu'à couvrir le vide²³.

En face, s'imposent l'intelligence de César et sa détermination.

Il avait seul une ambition réfléchie et un dessein arrêté. On ne l'abordait pas sans subir l'ascendant de cette volonté puissante et tranquille, qui avait

21 - *Ibid.*, p. 340.

22 - On pensera en particulier à l'épopée de Lucain, *La guerre civile* ou *La Pharsale*, I, 129-157.

23 - *Cicéron et ses amis*, p. 302.

la pleine vue de ses projets, la conscience de ses forces et la certitude de la victoire. Cicéron le subit comme les autres, malgré ses préventions²⁴.

À côté de la vanité de Pompée et de l'intelligence de César, il y a l'intransigeance de Caton et son absolutisme moral. Gaston Boissier, au-delà d'une certaine admiration, y discerne un danger : « De tous les excès, le plus dangereux peut-être est l'excès du bien ; c'est au moins celui dont il est le plus difficile de se corriger, car le coupable s'applaudit lui-même et personne n'ose le reprendre²⁵. » Et Gaston Boissier ajoute un peu plus loin, non sans une certaine perspicacité politique : « Parmi les gens du peuple, desquels en définitive dépendait l'élection, les plus honnêtes voulaient être flattés, les autres exigeaient qu'on les achetât. Caton n'était pas homme à faire plus l'un que l'autre²⁶. »

Brutus, Antoine et Octave : vers la fin inévitable et tragique de la République romaine

L'homme qui clôt le volume, c'est Octave – devenu Octavien à la suite de son adoption par César, avant de prendre finalement le nom d'Auguste. À la différence de Brutus, un idéaliste républicain assez austère, propulsé un peu malgré lui à la tête de la conjuration qui a abouti à l'assassinat de César²⁷, Octave est un esprit froid et calculateur, poussé par une ambition à la fois personnelle et historique. Il apparaît à la lecture qu'il y a chez Gaston Boissier une prévention, voire une aversion naturelle à l'égard d'Octave-Auguste, ce qui est curieux pour un Nîmois. Il écrit par exemple : « quelque justice qu'on soit forcé de lui rendre, il nous serait difficile de l'aimer²⁸ ».

24 - *Ibid.*, p. 304.

25 - *Ibid.*, p. 372.

26 - *Ibid.*, p. 373.

27 - C'est à lui que César aurait adressé le mot célèbre : *Tu quoque, mi fili* (« Toi aussi, mon fils »). D'après Suétone, César l'aurait dit en grec (*Diuus Iulius*, 82, 3). Mais de toute façon Suétone le présente comme une tradition incertaine. Voir aussi Dion Cassius, *Histoire romaine*, 44, 19, 5.

28 - *Cicéron et ses amis*, p. 513.

Gaston Boissier relève d'abord la cruauté d'Octave-Auguste, qu'il oppose à la fameuse clémence de César – qui était quand même largement politique ! Mais il y a du vrai dans cette accusation de cruauté, puisque l'un des premiers actes politiques d'Octave a été précisément d'abandonner Cicéron – qui avait pourtant décidé de le soutenir – à la vindicte d'Antoine, parce qu'il avait besoin de celui-ci. C'est ainsi que Cicéron fut assassiné en 43 par des sbires d'Antoine avec la complicité d'Octave.

Outre la cruauté, ce qui caractérise Auguste aux yeux de Gaston Boissier, c'est son hypocrisie et celle du régime qu'il a institué : en faisant semblant de conserver les organes de la République, en fait vidés de tout pouvoir réel, en se faisant supplier par le sénat pour accepter un pouvoir presque sans limite, non seulement il montre, dit Gaston Boissier, « des défauts de caractère », mais il fait aussi une faute politique, qui rejaillira dans la suite sur le régime impérial : « Ce qui rendit insupportable la tyrannie des premiers Césars, c'est précisément ce vague que les mensonges intéressés d'Auguste avaient répandu sur la nature et les limites véritables de leur pouvoir²⁹. »

Tout le monde ne souscrit pas à cette analyse et on loue souvent Auguste de ne pas avoir brusqué les Romains pour leur faire accepter plus facilement le passage nécessaire à un régime de type monarchique. N'est-il pas concevable que Gaston Boissier, à travers cette critique d'un empire déguisé en république, pense à Napoléon III, qui fut un temps prince-président ?

Retour à Gaston Boissier

Pour clore cette rapide lecture d'un ouvrage qui a été lu pendant des générations, j'ai retenu deux citations. La première est tirée de la dernière page de l'ouvrage, qui esquisse un rapprochement entre l'époque de Cicéron et celle de Gaston Boissier :

29 - *Ibid.*, p. 517.

Nous nous retrouvons en elle ; les tristesses des hommes de ce temps sont en partie les nôtres et nous avons souffert des maux dont ils se plaignaient. Nous sommes placés comme eux dans une de ces époques intermédiaires, les plus douloureuses de l'histoire, où, les traditions du passé ayant disparu et l'avenir ne se dessinant pas encore, on ne sait plus à quoi s'attacher³⁰.

Je ne sais pas s'il existe une seule époque qui n'ait pas été ressentie comme « intermédiaire » ; en tout cas, je trouve là des mots qui, me semble-t-il, pourraient aussi bien qualifier la nôtre.

L'autre texte concerne le style et la manière de Gaston Boissier, qui ont marqué tous ceux qui ont eu à le rencontrer. Il est tiré de l'éloge que Georges Perrot fit de son confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, quelque temps après sa mort :

Sa langue est également éloignée de toute affectation d'archaïsme et de toute audace de néologisme ; on n'en saurait citer une qui soit plus aisée, plus naturelle, plus conforme à la vraie tradition française. Ce qui la caractérise, c'est la tenue parfaite, l'extrême propriété des termes. [...] Jamais une expression qui détonne, qui se hausse à l'emphase ou qui tombe dans la familiarité. La beauté de ce style est dans cette mesure, dans cette unité de ton, dans cette adaptation parfaite du mot à la pensée³¹.

Il n'y a rien à ajouter, sinon « Merci, Gaston Boissier ».

30 - *Ibid.*, p. 522.

31 - Perrot, Georges, « Notice sur la vie et les travaux de M. Marie-Louis-Antoine-Gaston Boissier, lue dans la séance publique annuelle du vendredi 20 novembre 1908 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 52-9, 1908, p. 697.

Principaux ouvrages de Gaston Boissier

- *Le poète Attius [= Accius]. Étude sur la tragédie latine pendant la République*. Thèse (1857).
- *Étude sur la vie et les ouvrages de M. T. Varron*. Prix Bordin de l'Académie française en 1859. (1861).
- *Cicéron et ses amis. Étude sur la société romaine au temps de César* (1865, nombreuses rééditions et traductions).
- *La religion romaine d'Auguste aux Antonins* (1874).
- *L'opposition sous les Césars* (1875).
- *Promenades archéologiques. Rome et Pompéi* (1880).
- *Nouvelles promenades archéologiques. Horace, Virgile* (1886).
- *La fin du paganisme. Études sur les dernières luttes religieuses* (1891).
- *L'Afrique romaine. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie* (1895).
- *Tacite* (1903).
- *La conjuration de Catilina* (1905).

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2023

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2023

Président d'honneur : Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard

Président : Anne HENAULT

Vice-président : Alain PENCHINAT

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Michel BELIN

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Didier TRAVIER

Archiviste : Frédéric ABAUZIT

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil départemental du Gard, membre d'honneur ès qualités.

Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de France. (2006)

Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H., Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Ch. des Arts et Lettres. (2013)

Dany LAFERRIÈRE de l'Académie française (2018)

Jacques BOISSONNAS, entrepreneur, Ch. de la L.H. (2020)

MEMBRES HONORAIRES

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON),
Ch. de la L.H.

1987 Odile RIO, majoral du Félibrige.

1993 André BONNET.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur
hon. des Archives départementales de l'Hérault.

2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.

- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.
- 2019 Robert CHALAVET, Off. de l'Ordre national du Mérite, Directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit.
- 2019 Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.
- 2022 Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.
- 2022 Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S
- 2022 Charles PUECH, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel, Ch. de la L. H., Ch. de l'Ordre national du Mérite et des Palmes académiques
- 2023 René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	6-11-1992	Daniel-Jean VALADE, directeur d'établissement scolaire honoraire. Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres.	André Nadal
2	18-06-1993	Hélène DERONNE, docteur ès lettres, maître de conférences honoraire.	Jean Roger
3	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres.	Pierre Fabre
4	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larnat
5	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
6	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc
7	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frainaud
8	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, professeur agrégée d'espagnol.	Noël Cannat
9	3-11-2006	Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU de Nîmes.	Paul Tempier

10	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.	Robert Dalverny
11	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire.	Louis Durteste
12	8-02-2008	Alain AVENTURIER, Ingénieur ENSIACT, Institut national polytechnique de Toulouse.	Gilles Dervieux
13	6-02-2009	Michèle PALLIER, femme de lettres.	Jean Ménard
14	15-06-2012	Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.	Roger Grossi
15	15-06-2012	Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres.	Jean-Marc Roger
16	15-06-2012	Bernard SIMON, ingénieur INAPG.	Marc Chausse
17	7-12-2012	Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des beaux-arts de Nîmes.	Charly-Sam Jallatte
18	20-06-2014	Dominique PRAT, médecin, chef de Service CHU de Nîmes.	Paul Maubon
19	14-11-2014	Simone MAZAUURIC, professeur émérite des Universités.	Yvon Pradel
20	20-11-2015	Michel BELIN, magistrat honoraire.	Robert Debant
21	20-11-2015	Pierre MUTIN, ingénieur hydraulicien, islamologue. Ch. de la L.H. et Off. Ordre nat. du Mérite.	Robert Chamboredon
22	22-09-2017	Didier TRAVIER, conservateur d'État en chef.	Bernard Mounier

23	24-11-2017	Francine CABANE, professeur agrégée de géographie honoraire. Off. des Palmes acad., Ch. Ordre nat. du Mérite.	Pascal Gouget
24	04-01-2019	Jean-François BLANCHET, Ingénieur, Directeur général groupe BRL Ch. Ordre nat. du Mérite.	Georges Sapede
25	04-01-2019	Frédéric ABAUZIT, Président (H) de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.	Henri Hugues
26	22-03-2019	Olivier ABEL, Professeur de philosophie éthique à l'Institut Protestant de Théologie de Montpellier.	Jacques Galtier
27	14-06-2019	Nicolas CADENE, Directeur départemental interministériel adjoint de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault.	Monique Kuntz
28	3-12-2021	Michel DESPLAN, Avocat général à la Cour de cassation. Off. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite.	Christiane Lassalle
29	18-05-2022	Luc SIMULA, Professeur agrégé de Sciences économiques et sociales	Jean Matouk
30	10-11-2023	Sylvie FRANCHET D'ESPEREY, Professeur émérite à Sorbonne-Université	Brigitte MAURIN-FARELLE
31 à 36		Sans titulaire au 31-12-2023	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
2	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
3	4-06-1999	Daniel TRAVIER, ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles. Off. de la L.H.
4	15-12-2000	Jacqueline LEROY, conservateur général (honoraire). Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad.
5	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, docteur en musicologie de Paris-Sorbonne, professeur au Conservatoire R.D. de Nîmes.
6	13-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul Valéry Montpellier III.
7	9-05-2006	Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Professeur émérite de poétique de l'Université de Montpellier, Psychanalyste. Off. des Palmes acad.
8	7-11-2008	Anny HERRMANN, professeur honoraire. Ch. des Palmes acad.
9	19-06-2009	Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises. Ch. des Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.

10	22-05-2009	Jean-François DELMAS, conservateur des bibliothèques du palais de Compiègne. Ch de la L. H., Ch. Ordre nat. du mérite, Ch. des Palmes acad., Ch. des Arts et des lettres.
11	17-12-2010	Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France. Off. des Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
12	17-12-2010	Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
13	14-01-2011	Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.
14	28-10-2011	François-Bernard MICHEL, professeur de médecine Off. de la L.H., Com. ONM, Com. des Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts.
15	09-01-2015	Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.
16	06-03-2015	Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H.
17	09-06-2017	Anne HENAUULT, Professeur émérite de l'Université Paris-Sorbonne. Ch. de la L.H., Off. de l'ONM.
18	17-12-2021	Marc FIROUD, Ancien élève de l'ÉNA. Administrateur civil hors classe.
19	07-01-2022	Théa PICQUET, Agrégée d'italien, Professeur émérite des universités. Commandeur Ordre des Palmes acad.
20	07-10-2022	Xavier GUTHERZ, Ancien conservateur général du Patrimoine, Professeur émérite des universités. Ch. Ordre nat. du Mérite, Ch. des Arts et Lettres.

21	27-10-2023	Laurent STEFANINI, Ambassadeur, ancien délégué permanent de la France auprès de l'Unesco. Off. de la L.H., Off. de l'ONM., Commandeur des Palmes acad., Commandeur et ancien membre du Conseil de l'Ordre des Arts et des Lettres. Commandeur du Mérite agricole, Commandeur du Mérite maritime.
	22 à 24	Sans titulaire au 31-12-2023

CLASSE DES MEMBRES CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
- 1982 Alain NICOLAS.
- 1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
- 1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.
- 1992 Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 1995 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
- 1996 Jean-Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1996 Christian SALENDRES, Off. Ordre nat. du Mérite, Curé du Vigan.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
- 1999 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.

-
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.
- 2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 René VENTURA, architecte.

- 2009 François-Robert MAGDELAINE, professeur honoraire, généalogiste.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
- 2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.
- 2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.
- 2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
- 2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.
- 2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.
- 2014 Jean PEY, Adjoint de conservation
- 2014 Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.
- 2015 Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.

- 2015 Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.
- 2015 Gérard GASCUEL (Frère JEAN). Photographe de presse. Moine-Prêtre orthodoxe.
- 2015 Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- 2016 Martine REBOUL. Chargée de mission aux archives diocésaines
- 2016 Claire TORREILLES. Professeur agrégé de Lettres classiques.
- 2017 Véronique BLANC-BIJON. Archéologue C.N.R.S.
- 2017 Marie-Claude CHEVALIER, Chef d'orchestre, Chef de chœur.
- 2017 Alain ARTUS, Biographe littéraire.
- 2017 André CHAPUS, Prêtre. Responsable de la Bibliothèque historique du Diocèse de Nîmes.
- 2018 Anne BROUSMICHE. Chargée d'études documentaires. Poète. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2018 Christian FELLER. Directeur de Recherche (Classe exceptionnelle) en Sciences du Sol. Ch. de la L. H.
- 2018 Mohammed El Mahdi KRABCH. Avocat. Théologien.
- 2018 Sylvain OLIVIER. Docteur en Histoire. Maître de conférences à l'Université de Nîmes.
- 2018 Christian POLGE. Éducateur spécialisé. Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2018 Avinoam Bezadel SAFRAN, Professeur titulaire de la chaire d'ophtalmologie à la Faculté de médecine de Genève.
- 2019 Jean-Pierre ODILON. Juriste
- 2022 Yann CRUVELLIER, Éditeur
- 2022 Alain DELAGE. Homme de lettres. Ch. dans l'Ordre des Arts et des Lettres.
- 2022 Jean RIBSTEIN. Professeur de médecine.

- 2022 Christophe TEISSIER, Magistrat. Ch. dans l'Ordre de la Légion d'honneur.
- 2023 Jean-Marc BEYNET, Ingénieur. Docteur en mécanique des sols.
- 2023 Michel HERMET, Restaurateur, Viticulteur, sommelier. Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2023 Sylviane LEONI, Professeur émérite des Universités.
- 2023 Didier LAVRUT, Professeur agrégé d'histoire en classes préparatoires au lycée Alphonse Daudet de Nîmes.
- 2023 Nicolas LEROY, Professeur des Universités en histoire du droit, vice-président de l'Université Vauban de Nîmes.
- 2023 Sébastien RODIER, Professeur d'histoire géographie et d'enseignement moral civique.
- 2023 Marie VIALON, Professeur émérite des Universités.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
AMIENS	Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ANNECY	Académie Florimontane d'Annecy
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne
AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres

	et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHAMBERY	Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CHERBOURG	Société Nationale Académique de Cherbourg
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
GRENOBLE	Académie Delphinale
LAON	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
LE VIGAN	Académie des Hauts Cantons, Arts, Sciences et Belles-Lettres
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)

MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale Revue « Causses et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
ORLÉANS	Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
PARIS	Akademos Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège-Pyrénées
TOULON	Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOULOUSE	Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Île de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENÈVE	Société d'Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâtoise de Géographie
VÉRONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes
et du Conseil général du Gard



Dépot Légal : 4^e trimestre 2024
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel

SOMMAIRE

- Anne HENAULT, présidente de l'Académie :
Quelques pas sur les chemins de l'Intelligence Artificielle
- Francine CABANE :
Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne, un Nîmois engagé dans l'histoire universelle
- Bernard CAVALIER :
Plaidoyer pour la corrida
- Frédéric AURIOL et Hélène DERONNE :
La fin de vie a-t-elle besoin d'une nouvelle loi ? Échanges
- Annexe - Jacques BRINGER, Synthèse des arguments pour et contre la proposition d'une nouvelle loi sur la fin de vie. Rencontres citoyennes
- Christophe TESSIER :
L'évolution du traitement judiciaire du terrorisme aux XX^e et XXI^e siècles
- Christian FELLER :
Agriculture, sol et changement climatique
- Claire TORREILLES :
Jean-Julien Trélis (1757-1831), fondateur de l'Académie sous le Consulat et l'Empire
- Jean RIBSTEIN :
John Locke un passeur de passage en Languedoc (1676-1678)
- Gabriel AUDISIO :
Le bras de saint Sébastien d'Alsace à Avignon (1525-1529)
- Jean-Marie MERCIER :
Auguste Chabaud (1882-1955). Une vie à écrire ou le roman d'un peintre en écriture
- Théa PICQUET :
L'art de gouverner selon Machiavel. Réflexions
- Carol IANCU :
Les combats de l'historien Jules Isaac (1877 – 1963)
- Groupe de réflexion « Défis et enjeux contemporains »
- Bernard CAVALIER :
Penser les défis mondiaux contemporains et leurs enjeux
- Luc SIMULA :
Des défis et enjeux multidimensionnels : l'exemple du réchauffement climatique global
- Michel BELIN :
Le droit au secours de la Planète
- Jean-Marc BEYNET et Christian FELLER :
De la COP 21 (Paris, 2015) à la COP 28 (Dubai, 2023)
- Hommage à Gaston Boissier à l'occasion du Bicentenaire de sa naissance 1823-2023
- Micheline POUJOLAT :
Gaston Boissier, une vie, une rencontre au fil d'archives
- Francine CABANE :
Gaston Boissier et Nîmes
- Sylvie FRANCHET D'ESPÈREY :
Gaston Boissier, une oeuvre